

Rapport annuel 2013



L'année en bref

En 2013...

... la BCV a continué de bien développer ses affaires dans un contexte contrasté

- Tous les volumes d'affaires dans le canton ont progressé, portés par une économie bien orientée.
- Les revenus ont toutefois été sous pression pour s'établir à CHF 991 millions, dans le contexte de taux d'intérêt bas et de baisse conjoncturelle de l'activité de financement du négoce international.
- La bonne maîtrise des charges a permis de maintenir le bénéfice brut à CHF 471 millions, en légère baisse de 3%.

... la BCV a vu sa notation confirmée par S&P

- Standard & Poor's a confirmé la note à long terme AA de la Banque, tout en rehaussant sa perspective à long terme de négative à stable.

... la BCV a dressé le bilan de sa stratégie d'affaires BCVPlus et a lancé le programme stratégie2018

- L'essentiel des objectifs de *BCVPlus* ont été atteints en produisant des impacts concrets dans tous les secteurs visés.
- Fort de ce bilan positif, le programme *stratégie2018* s'inscrit dans la continuité, en s'articulant autour de deux mots clés, Poursuivre et Evoluer:
 - Poursuivre notre stratégie gagnante et terminer les initiatives en cours ou prévues.
 - Evoluer en adaptant les orientations de nos métiers pour prendre en compte les changements réglementaires et du marché, en se différenciant par une excellente qualité de service, en améliorant encore notre fonctionnement interne.

... la BCV a décidé de participer au programme du Département de la justice (DoJ) relatif au différend fiscal entre la Suisse et les Etats-Unis

- Compte tenu des incertitudes liées à ce programme et dans une logique de saine gestion des risques, la BCV a décidé d'y prendre part, à ce stade en catégorie 2.

... la BCV a poursuivi sa politique de distribution

- Le dividende ordinaire s'est élevé à CHF 22 par action, et CHF 10 supplémentaires prélevés sur la réserve issue d'apports de capital ont été versés pour chaque action, soit un montant total distribué aux actionnaires de plus de CHF 275 millions.

Chiffres clés – Evolution sur 5 ans

en millions de CHF

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--|---------------|----------------|---------------|---------------|---------------|
| Bilan au 31 décembre | | | | | |
| Total du bilan | 35 733 | 35 585 | 37 903 | 39 800 | 40 454 |
| Avances à la clientèle | 24 312 | 25 501 | 27 965 | 27 958 | 28 809 |
| Dépôts de la clientèle et emprunts | 29 517 | 29 323 | 31 300 | 33 171 | 34 396 |
| Fonds propres | 3 222 | 3 271 | 3 301 | 3 315 | 3 322 |
| Masse sous gestion (Avoirs administrés) ¹⁾ | 74 793 | 74 426 | 75 063 | 79 129 | 83 850 |
| Compte de résultat | | | | | |
| Total des revenus | 976 | 996 | 1 017 | 1 010 | 991 |
| Charges d'exploitation | 506 | 516 | 531 | 524 | 519 |
| Bénéfice brut | 470 | 480 | 486 | 486 | 471 |
| Amortissements | 79 | 78 | 84 | 86 | 86 |
| Correctifs de valeurs, provisions et pertes | 18 | 5 | 20 | 4 | 43 |
| Bénéfice net | 301 | 314 | 301 | 311 | 280 |
| Effectif du Groupe | | | | | |
| en unités de travail à plein temps | 1 939 | 1 986 | 2 042 | 1 931 | 1 987 |
| Ratios | | | | | |
| Fonds propres / Total du bilan | 9.0% | 9.2% | 8.7% | 8.3% | 8.2% |
| Taux de couverture de fonds propres FINMA ²⁾ | 176% | 175% | 165% | 180% | 224% |
| Ratios de fonds propres FINMA - Tier 1 capital ratio ²⁾ | 14.1% | 14.0% | 13.2% | 14.4% | 17.8% |
| Ratios de fonds propres BRI - Capital total ²⁾ | 17.8% | 17.6% | 16.8% | 18.4% | 17.9% |
| Bénéfice brut / Fonds propres moyens | 14.7% | 14.9% | 14.9% | 14.8% | 14.3% |
| Charges / Produits ³⁾ | 59.8% | 59.5% | 60.1% | 60.0% | 60.6% |
| Bénéfice brut par employé (en milliers de CHF) | 244.4 | 245.0 | 237.3 | 246.2 | 241.0 |
| Rentabilité des capitaux propres (ROE) | 9.5% | 9.8% | 9.3% | 9.5% | 8.5% |
| Notations | | | | | |
| Standard & Poor's | | | | | |
| Long terme | AA- / stable | AA- / positive | AA / stable | AA / négative | AA / stable |
| Court terme | A-1+ | A-1+ | A-1+ | A-1+ | A-1+ |
| Moody's | | | | | |
| Long terme | A1 / stable | A1 / stable | A1 / stable | A1 / stable | A1 / stable |
| Court terme | Prime-1 | Prime-1 | Prime-1 | Prime-1 | Prime-1 |

¹⁾ Les avoirs administrés des années 2009 à 2012 ont été adaptés afin d'exclure les avoirs détenus en pur custody

²⁾ Dès le 1^{er} janvier 2013, calcul selon l'approche Bâle III

³⁾ Hors amortissement du goodwill

Le hall du Siège de la BGV, situé à Lausanne St-François, a fait peau neuve et s'est paré de nouvelles couleurs: celles de la banque du 21^e siècle. La réinterprétation d'un bâtiment centenaire n'est cependant pas chose aisée. L'un des défis architecturaux de la rénovation a été de rétablir la structure et les volumes historiques d'origine du bâtiment et de trouver un équilibre permettant l'intégration d'un nouvel aménagement qui facilite l'accès des clients aux services bancaires.

Il s'est agi, dans un premier temps, d'épurer l'espace alourdi par les rénovations des années 1950 et de retrouver ainsi l'esprit originel de la structure, défini par Francis Isoz en 1903, puis de l'adapter aux besoins actuels. La mise en valeur de

quatre composantes principales, à savoir la structure du hall, les particularités du sol et des plafonds, le dessin de la serrurerie des fenêtres et la cage de l'escalier central, permet de rappeler l'architecture d'origine et d'en assurer la pérennité.

Les matériaux nécessaires au réaménagement ont été choisis naturels et de qualité afin de véhiculer une image de solidité et de pérennité. Le bois ainsi que les marbres et le verre cohabitent afin de conférer à cet espace une ambiance douce et lumineuse pour que clients et collaborateurs s'y sentent bien. Ce nouvel aménagement, qui associe plusieurs matériaux, couleurs et courbes, a inspiré l'illustration du présent rapport.

Sommaire

| | |
|---|-----|
| Message des présidents | 4 |
| Votre banque | 8 |
| Portrait | 8 |
| Responsabilité d'entreprise: la BCV et ses missions | 11 |
| Revue 2013 | 20 |
| Environnement économique | 20 |
| La BCV dans l'année | 32 |
| Les secteurs d'activité | 38 |
| Gestion intégrée des risques | 48 |
| Gouvernance d'entreprise | 60 |
| L'action BCV | 92 |
| Données financières | 96 |
| Commentaires des comptes du Groupe | 98 |
| Comptes du Groupe | 103 |
| Comptes de la Maison mère | 148 |
| Organigramme | 158 |
| Organisation du réseau | 160 |
| Responsables régionaux | 161 |
| Agences | 162 |

Message des présidents

Solide et bien positionnée

Dans un environnement contrasté, la BCV a de nouveau bien développé ses affaires et réalisé de bons résultats financiers. Cela a non seulement confirmé la solidité de la Banque, mais aussi le bien-fondé de notre stratégie mise en place il y a plusieurs années. Les volumes d'affaires ont augmenté dans les principaux métiers, grâce à la bonne santé de l'économie vaudoise et à l'orientation favorable des marchés boursiers. Ainsi, les dépôts de la clientèle ont progressé de 4% en 2013, les crédits de 3% et la masse sous gestion de 6%.

La gestion prudente des liquidités, la croissance volontairement modérée des affaires hypothécaires, ainsi que la persistance du bas niveau des taux d'intérêt ont pesé sur les revenus. Ces derniers se sont inscrits dans la continuité des années précédentes, à CHF 991 millions (-2%). Le résultat net, en raison d'éléments exceptionnels, notamment liés au programme visant à régler le différend fiscal avec les Etats-Unis, a atteint CHF 280 millions (-10%).

Grandes orientations confirmées

L'année dernière a été marquée par l'aboutissement de la stratégie *BCVPlus*, initiée en 2008. Le bilan de ces cinq ans est excellent. La plupart de nos métiers se sont développés conformément à nos attentes, malgré un contexte qui n'a pas toujours été porteur durant cette période. Un exemple de réussite concerne l'activité de négoce, qui a augmenté ses revenus tout en réduisant considérablement le niveau de risque par l'abandon du négoce pour propre compte et en se focalisant sur les flux commerciaux de la clientèle.

Nous avons également mené à bien de nombreux projets pour améliorer et simplifier le fonctionnement de la Banque. Cela nous a notamment permis d'augmenter le temps consacré à nos clients. Par exemple dans la banque des particuliers, les conseillers rencontrent chaque année 25 000 clients de plus qu'en 2009. Nous avons aussi continué de développer les compétences de nos collaborateurs et introduit une gestion active de nos fonds propres.



Olivier Steimer
Président du Conseil d'administration

Pascal Kiener
Président de la Direction générale

A l'aune de ce bilan positif, le Conseil d'administration et la Direction générale ont reconfirmé les grandes orientations de la Banque dans le cadre de *stratégie2018* au terme d'une réflexion de fond sur les années à venir. Deux mots clés se sont imposés: d'abord «Poursuivre», parce que nous voulons maintenir notre élan et terminer les projets en cours ou prévus. Ensuite «Evoluer», parce que nos métiers devront s'adapter aux évolutions du marché et de la réglementation. Nous voulons aussi sans cesse améliorer notre fonctionnement interne et nous différencier par notre qualité de service. Nous allons également intégrer de manière plus complète les différents canaux par lesquels nos clients interagissent avec la Banque: le réseau d'agences, les bancomats, les centres de conseil par téléphone, le site internet ou les applications pour tablettes et téléphones mobiles. Car les besoins de nos clients évoluent, comme le montre le succès rencontré par BCV-net mobile, notre solution de banque en ligne pour tablette et téléphone mobile.

Autres faits marquants

La BCV a également bénéficié de l'accomplissement d'un travail initié en 2004 visant à développer et maintenir son propre système de notation des risques de crédit. La qualité de ces processus ayant été pleinement reconnue par la FINMA, la Banque a pu en tirer tout le bénéfice avec un ratio de fonds propres, qui est passé de 14,4% à fin 2012 à 17,9% à fin 2013.

Par ailleurs, après avoir analysé le programme proposé par le Département américain de la justice pour résoudre le différend fiscal entre les banques suisses et les Etats-Unis, la Banque a décidé de participer, à ce stade, en catégorie 2. De par sa position sur l'arc lémanique, une région à forte orientation internationale, elle a des clients considérés comme «US Persons». Elle n'a toutefois jamais eu la clientèle américaine comme marché cible et n'a pas non plus mené d'activités ou de démarchage sur le sol des Etats-Unis. Déterminée à trouver une solution, la BCV aborde la suite de cette procédure avec sérénité.

Afin d'assurer une meilleure maîtrise de son outil informatique, la BCV a accueilli en été 2013 quelque 80 spécialistes d'IBM assurant la maintenance et le développement de la plateforme informatique Osiris.

L'année 2013 a aussi vu la fin du chantier de transformation du bâtiment historique de la place Saint-François. Cela

marque l'achèvement du réaménagement de l'ensemble des agences de notre réseau, initié en 2006.

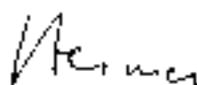
Concernant enfin son action sous l'angle de la responsabilité sociale d'entreprise, la BCV s'est associée au programme Innovaud, destiné à créer une plateforme intégrée de promotion de l'innovation dans le canton. Elle va ainsi contribuer à hauteur de CHF 5 millions sur dix ans au financement de la Fondation pour l'innovation technologique (FIT).

Politique de distribution reconduite

Au début de l'an dernier, la BCV a revu ses objectifs financiers et reconduit sa politique de distribution annoncée en 2008. Elle entend distribuer un dividende ordinaire compris entre CHF 22 et CHF 27 par action, auquel s'ajoute un dividende extraordinaire de CHF 10 par action prélevé sur la réserve issue d'apports de capital. Sauf changements significatifs de l'environnement économique et réglementaire ou de la situation de la Banque, il est prévu d'assurer ce niveau de distribution durant cinq ans.

Au titre de l'exercice 2012 et après approbation par l'Assemblée générale, la Banque a versé CHF 275 millions à ses actionnaires, soit CHF 32 par action. Confiante dans les perspectives de la Banque, le Conseil d'administration propose au titre de l'exercice 2013 de distribuer le même montant qu'en 2012 et selon les mêmes modalités, à savoir un dividende ordinaire de CHF 22 par action, auquel s'ajoute un dividende extraordinaire de CHF 10 par action prélevé sur la réserve issue d'apports de capital.

En conclusion, au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous tenons à remercier sincèrement nos actionnaires et nos clients de leur confiance et de leur fidélité. Nous adressons aussi nos chaleureux remerciements à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs pour le travail accompli et les succès obtenus. Si la BCV peut avancer sur la voie d'une croissance durable, c'est grâce à l'ensemble de ses partenaires.



Olivier Steimer



Pascal Kiener

Retra





Votre banque

Portrait

Statut

La BCV est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son actionnaire majoritaire est l'Etat de Vaud qui détient 66,95% du capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du canton de Vaud. Son statut juridique est défini dans la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007 et le 2 mars 2010. La BCV est soumise à la législation bancaire. Ses engagements ne sont pas garantis par l'Etat de Vaud. Cependant, les clients de la BCV, comme ceux des autres banques suisses, bénéficient du système de Garantie des dépôts des banques et négociants en valeurs mobilières suisses mis en place au plan national. Ce système vise à protéger les dépôts jusqu'à un montant de CHF 100 000 par déposant et par banque. De plus, une garantie d'Etat limitée est accordée pour les dépôts effectués auprès de la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise (CECV), qui est gérée par la Banque.

Métiers

Avec des revenus d'environ CHF 1,0 milliard en 2013 et un bilan de CHF 40,5 milliards, la BCV se classe parmi les cinq premières banques universelles en Suisse. Seconde banque cantonale du pays et première banque du canton de Vaud, elle dispose d'un réseau de 66 agences et de plus de 220 bancomats répartis sur le territoire vaudois. La BCV est organisée autour de quatre divisions tournées vers la clientèle: la banque des particuliers, le Private Banking, la banque des entreprises et l'Asset Management & Trading. Elle offre une palette complète de produits bancaires à tous les segments de clientèle. Le Groupe BCV comptait 1987 emplois en équivalent plein temps au 31 décembre 2013. A cette date, outre la Maison mère, il comprenait notamment une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune, Piguët Galland & Cie SA, ainsi que deux sociétés de direction de fonds de placement, Gêrifonds SA et Société pour la gestion de placements collectifs GEP SA. Le périmètre de consolidation complet au 31 décembre 2013 est décrit à la page 119.

Missions

Selon l'article 4 de la LBCV, la Banque est une banque universelle de proximité qui a pour mission de contribuer «dans les différentes régions du canton au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques». Elle «contribue également à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton». Enfin, elle se doit de «porter une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux». Plus largement, la BCV a pour mission de créer de la valeur pour ses actionnaires et ses clients, d'être un employeur de référence et d'agir de manière responsable et engagée dans la société civile en général.

Histoire

Depuis sa fondation à fin 1845, la BCV s'est développée sur le territoire cantonal en étendant ses activités principalement par croissance interne. Dans les années 1990, le paysage bancaire vaudois a subi de profonds changements. Ainsi, la BCV a repris la Banque Vaudoise de Crédit en 1993 et fusionné avec le Crédit Foncier Vaudois en 1995. Puis, de 1996 à 2000, la Banque s'est diversifiée, notamment dans la banque d'affaires, la gestion privée à l'étranger et le trading. Cette évolution s'est traduite par une forte croissance de la taille de son bilan, qui est passé d'environ CHF 15 milliards au début des années 1990 à plus de CHF 38 milliards en 2000.

En 2001 et 2002, suite à des analyses rigoureuses du portefeuille de crédits, d'importantes provisions ont été constituées, entraînant des pertes significatives et une baisse substantielle du niveau de fonds propres. Pour renforcer sa capacité financière, le Groupe BCV a procédé à deux opérations de recapitalisation, en 2002 et en 2003, auxquelles l'Etat de Vaud a largement souscrit.

A la fin de l'année 2002, une stratégie en deux étapes – assainissement et recentrage, puis développement – a été définie. De 2003 à 2005, le Groupe s'est recentré avec succès sur ses quatre activités de base, la banque des particuliers, la gestion de fortune privée et institutionnelle, la banque des entreprises et le trading, ainsi que sur certains domaines spécialisés caractérisés par un potentiel de croissance et de rentabilité attractif. De 2005 à 2008, la BCV a lancé la deuxième étape de cette stratégie avec le programme Crois-Sens, visant à poser les bases d'une croissance durable et à dynamiser ses activités en tirant parti de sa position unique dans le canton. Elle s'est notamment réorganisée en neuf régions afin d'être plus proche de sa clientèle.

En 2007, la Banque a terminé de racheter l'ensemble du capital-participation créé en 2003 et pris acte de la décision du 15 avril 2008 du Parlement vaudois d'autoriser le Conseil d'Etat à ramener la participation de l'Etat dans le capital-actions à un niveau de 50,12%. Le 25 novembre 2008, le Conseil d'Etat avait fait part de sa décision de ne pas vendre d'actions avant 2010. Le 16 juillet 2010, il a encore précisé qu'aucune cession ne serait envisagée avant 2013.

De fin 2008 à fin 2013, la BCV a appliqué une stratégie nommée *BCVPlus*, basée sur le modèle d'affaires de banque universelle à ancrage régional et s'appuyant sur une stratégie d'affaires claire et priorisée. Le bilan a été très positif. Les différents métiers de la banque se sont bien développés. Des initiatives internes ont permis d'ancrer dans les mentalités une culture de la performance et d'améliorer les compétences. L'excellence opérationnelle étant un facteur déterminant de différenciation et de succès, d'autres mesures ont été prises pour simplifier les processus, améliorer la qualité du service à la clientèle et dynamiser l'approche commerciale. Enfin, une gestion active des fonds propres a permis une politique de distribution attrayante.

Concernant le renforcement des activités de gestion de fortune onshore, le Groupe a acquis en 2011 la Banque Franck Galland & Cie SA, qui a fusionné avec la Banque Piguet & Cie SA, filiale du Groupe depuis 1991, pour donner naissance à Piguet Galland & Cie SA, un acteur important dans la gestion de fortune domestique en Suisse romande.

En 2013, le Conseil d'administration et la Direction générale ont procédé à une nouvelle réflexion sur la stratégie

et les évolutions dans le monde bancaire. Cela a conduit à la confirmation des grandes orientations de *BCVPlus* dans le cadre de la stratégie nommée *stratégie2018*. En plus de cette continuité, la nécessité de s'adapter aux évolutions des attentes de la clientèle et du cadre réglementaire, la recherche de nouvelles pistes d'amélioration du fonctionnement interne et la volonté de se différencier par la qualité de service sont prises en compte.

Stratégie

La BCV veut orienter sa stratégie d'affaires sur la création de valeur pour ses actionnaires, ses clients et ses collaborateurs. Son modèle d'affaires est celui d'une banque universelle à ancrage régional, le mieux approprié pour lui assurer une croissance durable et profitable. La Banque est centrée sur quatre activités principales, la banque des particuliers, la gestion de fortune privée et institutionnelle, la banque des entreprises et le trading, ainsi que sur certains domaines spécialisés caractérisés par un potentiel de croissance et de rentabilité attractif. Elle a adopté un profil de risque modéré et une gestion active de ses fonds propres.

La stratégie de la BCV porte le nom de *strategie2018*. Dans un esprit de continuité, elle a notamment pour ambition de maintenir la bonne dynamique de développement des différents métiers de la Banque. Parmi ses principaux axes figurent aussi l'amélioration du fonctionnement interne, la différenciation par la qualité du service et l'adaptation des métiers aux évolutions du cadre réglementaire. Pour répondre à l'évolution des besoins de la clientèle, *strategie2018* vise une meilleure intégration des différents canaux de la Banque: le réseau d'agences, les bancomats, les centres de conseil par téléphone, les services sur internet ou les applications sur téléphone mobile ou tablette tactile.

Ainsi, *strategie2018* vise en particulier:

- Une croissance dans la banque des particuliers et le domaine des PME au minimum au rythme du marché.
- Une croissance supérieure à celle du marché dans la gestion de fortune domestique.
- Un développement sélectif dans les métiers de l'Asset Management, des produits structurés et du Trade Finance.

- La poursuite du bon développement actuel des autres métiers de la Banque.

Un autre axe réside dans une évolution du fonctionnement interne résolument orientée client:

- En améliorant la qualité de service à la clientèle par une série d'initiatives ciblées.
- En enrichissant l'offre « multi-canal » afin de l'adapter à l'évolution des comportements des clients.
- En améliorant le fonctionnement opérationnel au travers de divers projets.
- En poursuivant la mise en œuvre de la stratégie de ressources humaines dans une logique de gestion proactive des enjeux humains et d'évolution continue des compétences de ses collaborateurs afin de répondre aux exigences croissantes de la clientèle.

En termes financiers, la BCV a adapté début 2013 ses objectifs clés et sa politique de dividende. Dans l'environnement de taux d'intérêt bas qui prévaut actuellement, la BCV a pour ambition de réaliser une croissance durable avec un niveau de revenus et de bénéfice brut dans la continuité de ces dernières années. A terme, elle vise une rentabilité des fonds propres (ROE) de 12-13%, un ratio charges/produits (cost/income) de 57-59% et un ratio de fonds propres de base (CET1) de 13%. Ces objectifs s'inscrivent dans un horizon de plusieurs années.

La Banque entend distribuer un dividende ordinaire compris entre CHF 22 à CHF 27 par action, auquel s'ajoute un dividende extraordinaire de CHF 10 par action, prélevé sur la réserve issue d'apports de capital. Elle a communiqué début 2013 qu'elle prévoyait d'assurer ce niveau de distribution durant cinq ans, sauf changements significatifs de l'environnement économique et réglementaire ou de la situation de la Banque.

Valeurs

La BCV affirme sa différence au travers des quatre valeurs qui sont au centre de sa culture d'entreprise: proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Elle est convaincue qu'une culture commune, partagée par tous, construite autour de valeurs fondamentales, est un levier clé

de succès à long terme. Les valeurs BCV, vécues au quotidien par l'ensemble des collaborateurs de la Banque, les guident dans leurs interactions avec les clients et leurs collègues.

Proximité

Présents au quotidien sur le terrain, nos collaborateurs cherchent à connaître et à comprendre les attentes et les besoins de leurs clients.

Professionnalisme

Chaque collaborateur de la BCV s'engage à offrir à ses clients un service de qualité irréprochable. Il aspire à être la référence dans son domaine d'activité. Pour ce faire, il s'inspire des meilleures pratiques et développe ses compétences de manière continue.

Performance

A la BCV, nous nous fixons, à tous les niveaux, des objectifs ambitieux. Focalisés sur le résultat, nos collaborateurs recherchent systématiquement des solutions pragmatiques et efficaces aux défis qui se présentent à eux chaque jour.

Responsabilité

Prendre en charge et assumer individuellement ses actions, manifester de la conscience professionnelle et être loyal envers l'entreprise sont quelques exemples de comportements professionnels avec lesquels chaque collaborateur BCV pourra s'identifier.

Au vu de l'importance qu'elle accorde aux valeurs, la Banque a mis en place un programme de sensibilisation et de formation sur le long terme. Les valeurs font également partie intégrante du processus d'évaluation de la performance des collaborateurs.

Votre banque

Responsabilité d'entreprise: la BCV et ses missions

Afin de respecter la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) et d'agir en entreprise moderne et consciente de ses responsabilités, la BCV s'est fixé plusieurs missions:

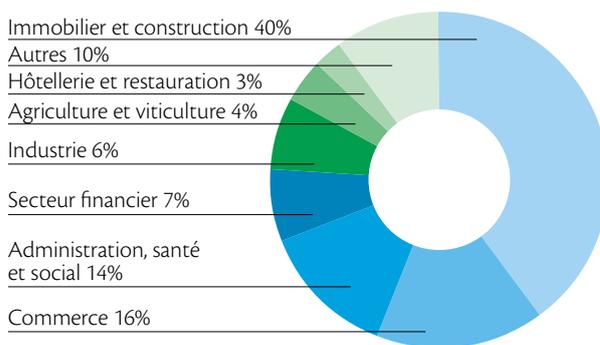
1. Contribuer au développement de toutes les branches de l'économie vaudoise, au financement des tâches des collectivités et corporations de droit public et satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton.
2. Répondre aux besoins des clients en matière de prestations bancaires et financières au moyen de produits et de services de haute qualité.
3. Porter une attention particulière aux principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux.
4. Créer durablement de la valeur pour les actionnaires.
5. Etre un employeur de référence.
6. Jouer un rôle actif dans la société civile.

1. Contribuer au développement de l'économie vaudoise

La BCV est fière d'être la première banque du canton de Vaud. Les enquêtes et études auxquelles elle procède régulièrement pour évaluer sa position sur le marché et le fait que la moitié des particuliers et des entreprises du canton sont clients de la Banque témoignent d'un excellent ancrage dans la société vaudoise. Grâce notamment au travail de fond entrepris pour améliorer la qualité des services, et malgré une concurrence toujours plus intense, la BCV est perçue comme un établissement solide, fiable et compétent. Le niveau élevé des apports de fonds depuis la crise financière de 2008-2009, de nouveaux clients et de clients existants qui intensifient leurs relations, en sont la preuve.

Sa position dans le canton, la BCV la doit à de nombreux facteurs: sa présence sur le terrain, sa compréhension des besoins de ses clients, entreprises et particuliers, son savoir-faire, son professionnalisme et son attitude responsable. La Banque joue son rôle d'établissement de référence dans le canton de Vaud, en accord avec l'article 4 de la LBCV. Selon ce dernier, elle doit « contribuer, dans les différentes régions du canton, au développement de toutes les branches de

Crédits aux entreprises par secteur d'activité



Source: BCV

l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques». La BCV doit aussi «contribuer à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton».

Dans le cadre de sa stratégie *BCVPlus*, la BCV a mis en œuvre entre 2009 et 2013 de nombreuses mesures concrètes pour mieux servir la clientèle des particuliers et des entreprises vaudoises. Il en résulte, entre autres, des améliorations continues des services et prestations. Cette démarche se poursuit dans le cadre du programme *stratégie2018*.

Etre proche des clients

La proximité géographique joue un rôle de premier plan dans la stratégie. La BCV est le premier employeur bancaire du canton et l'établissement qui y offre la plus grande disponibilité d'accueil. Elle dispose d'un réseau très dense, composé de 9 centres de décision répartis sur le territoire, 66 agences (voir la carte et les adresses des agences aux pages 160-163) et plus de 220 bancomats, installés dans les agences ou dans 59 sites en libre accès.

La Banque estime qu'un réseau d'environ 70 agences correspond à la taille idéale pour répondre efficacement aux besoins d'une population et d'une économie vaudoise dynamique et diversifiée. Ce réseau évolue d'année en année en fonction des besoins. De 2006 à 2013, l'ensemble des agences ont été réaménagées ou transformées, afin notamment de rendre les espaces dédiés à la clientèle plus confortables et conviviaux. Ce projet s'est achevé avec la fin des travaux de réaménagement du siège social, situé place Saint-François à Lausanne. Comme les années précédentes, de nouveaux bancomats ont été installés dans le canton, en agences ou ailleurs en libre-service. Certains intègrent maintenant le système vocal ATM Talking, qui permet aux malvoyants d'effectuer des retraits. Le réseau continuera d'évoluer à l'avenir.

La proximité signifie aussi une disponibilité accrue, adaptée à l'évolution des modes de vie. Dans un grand nombre d'agences, la clientèle est accueillie sans interruption durant la journée et jusqu'en début de soirée pour des conseils financiers. En outre, les particuliers et les entreprises peuvent s'adresser à la Banque par téléphone ou par courrier électronique. Ainsi, le Centre de conseil est accessible aux particuliers à tout moment entre 07h30 et 19h30, du lundi au vendredi. En 2013, il a répondu à plus de 297 000 appels

et traité plus de 123 000 courriels. Les entreprises et les indépendants du canton peuvent pour leur part s'adresser entre 08h00 et 18h00, également du lundi au vendredi, aux conseillers du Point Contact Entreprises. Ce service a pris en charge 95 000 demandes l'an dernier.

A cela s'ajoute la disponibilité 24 heures sur 24 des services bancaires accessibles via BCV-net, le guichet de la BCV sur internet, ou en libre-service via un bancomat. BCV-net est très apprécié des clients: 40% s'en servent et 7 ordres de paiement sur 10 sont traités par ce canal. La BCV a en outre lancé en décembre 2011 BCV-net mobile, une application mobile pour accéder à BCV-net depuis un iPhone, un iPad ou un smartphone utilisant Android. A fin 2013, plus de 30% des sessions e-banking des particuliers étaient effectuées via cette application. Avec environ 74 000 téléchargements depuis le lancement et 433 000 paiements durant l'année sous revue, cette application a prouvé son utilité. Elle permet notamment de consulter les comptes (soldes et opérations), les dépôts, les cartes de débit et de crédit et d'effectuer tous les types de paiements en Suisse.

Dans le négoce boursier en ligne, un domaine dans lequel la Banque fait partie des pionniers, la BCV dispose depuis 2012 d'une plateforme renouvelée sous la marque TradeDirect. Grâce à une tarification attrayante, ce service se place parmi les brokers en ligne les plus compétitifs du marché. Le site www.tradedirect.ch donne un accès en ligne à 25 marchés boursiers, à plus de 100 000 produits et à des outils performants de suivi des marchés, de recherche et d'analyse. Une application mobile de trading pour iPhone est également disponible, tandis que la version Android est attendue pour le premier semestre 2014. En 2013, le nombre d'ouvertures de comptes a augmenté de 50% par rapport à l'année précédente et les apports de fonds ont pratiquement doublé.

Quant au site internet de la BCV, www.bcv.ch, il a continué d'accroître son audience. En 2013, le nombre de visites a augmenté de 10%, pour s'inscrire à 11,5 millions. La plateforme d'annonces immobilières gratuites sur internet www.newhome.ch, commune à quinze banques cantonales, a bénéficié d'une tendance similaire. Par exemple, le nombre d'annonces concernant des objets en vente dans le canton a augmenté de 30% durant l'année.

Par ces multiples canaux, la BCV offre ainsi un service rapide, pratique et compétent, accessible de partout et en tout temps, en fonction des besoins de ses clients.

80% des crédits dans le canton de Vaud

Grâce à cette proximité, le portefeuille de crédits de la BCV couvre toutes les régions du canton de Vaud. Ce dernier représente même 80% de l'ensemble des créances.

A fin 2013, 51% des créances concernaient des particuliers et 49% des entreprises de tous les secteurs ou corporations publiques. Le dynamisme de ses collaboratrices et collaborateurs a permis à la Banque de maintenir ses positions malgré une concurrence de plus en plus intense.

Accompagner les clients en difficulté

Conformément à sa mission, la BCV accompagne proactivement et de manière individuelle les particuliers et les entreprises vaudois qui, pour une raison ou une autre, peuvent être confrontés à des difficultés temporaires. Les clients concernés sont pris en charge par des spécialistes qui les aident à trouver des solutions susceptibles de leur permettre de retrouver l'équilibre financier.

Pour qu'un tel accompagnement soit possible, il faut que la situation financière du client concerné puisse redevenir durablement saine et que le principe de non-distorsion de la concurrence soit respecté. Ce travail obéit à des règles précises répondant à des exigences éthiques élevées.

De plus, la Banque poursuit ses efforts pour garder le volume des crédits compromis à un strict minimum, moins de 2%. La BCV a démontré qu'elle sait gérer des dossiers parfois difficiles en recherchant des solutions constructives et en engageant un travail actif au cas par cas.

2. Répondre aux besoins des clients

Du point de vue de ses produits et services, la Banque se préoccupe en permanence de satisfaire les besoins en constante évolution des clients, qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises, d'institutionnels ou de corporations de droit public. Elle leur fournit une palette étoffée de prestations bancaires.

Dans la banque des particuliers, la popularité des offres pour jeunes clients en formation, notamment un compte épargne doté d'une rémunération attrayante de 2%, ne se dément pas. Autre exemple: la démarche systématique visant à contacter proactivement les clients aux étapes importantes de la relation bancaire (échéance d'une prestation, moments clés de l'existence, etc.) est appréciée.

Tous les clients particuliers, fortunés ou non, peuvent également bénéficier d'un conseil global en prévoyance. En matière de gestion de fortune proprement dite, la Banque propose un portefeuille complet de prestations, de solutions d'investissement et de conseils. La disponibilité de nos conseillers pour des échanges de vues sur l'environnement économique et financier actuel est également très appréciée de nos clients.

Dans la banque des entreprises, la BCV offre une large palette de produits et services, de financement, de gestion de la trésorerie, de prévoyance. Ce faisant, elle s'adresse aussi bien aux petites entreprises qu'aux grandes, à des artisans tournés vers le marché local qu'à des sociétés actives dans le monde entier. En 2013, la clientèle s'est notamment intéressée aux solutions de financement des investissements.

Comparaison des prêts hypothécaires, des autres crédits et des emplois du canton par région

| | Broye | Lavaux | Nord vaudois | Nyon | Morges | Riviera | Chablais | Gros-de-Vaud | Lausanne |
|--|-------|--------|--------------|------|--------|---------|----------|--------------|----------|
| Prêts hypothécaires | 4% | 11% | 14% | 17% | 12% | 11% | 7% | 8% | 16% |
| Autres crédits | 5% | 8% | 18% | 15% | 11% | 10% | 9% | 11% | 15% |
| Emplois (secteurs secondaire et tertiaire) | 3% | 5% | 11% | 10% | 9% | 9% | 5% | 5% | 43% |

Sources: BCV; Statistique Vaud
Prêts hypothécaires avec avances à terme fixe gagées par hypothèque
Emplois: Statistique structurelle des entreprises 2011

L'Asset Management propose une gamme de produits d'investissement allant du fonds d'allocation d'actifs aux produits structurés en passant par des mandats globaux dédiés à une classe d'actifs spécifique. Au cours de l'année sous revue, favorable aux marchés des actions, les produits de la Banque ont, dans l'ensemble, réalisé d'excellentes performances, tant en valeur absolue que par rapport à leur indice de référence. Les produits structurés sur actions ont connu un gain d'intérêt de la clientèle durant cette année.

Face aux évolutions réglementaires en cours et à venir dans le domaine des produits financiers, la Banque a initié un travail d'analyse et d'adaptation de son modèle de service et de sa gamme de produits. Il s'agit de garantir à tous les clients, particuliers et entreprises, un haut standard d'information et de protection.

3. Respecter les principes du développement durable

Les principes du développement durable font partie du cadre dans lequel s'inscrivent les actions de la BCV. La LBCV en précise à l'article 4 les trois piliers: économique, écologique et social. La Banque est donc attentive à l'impact de son activité. Son engagement en faveur de ces principes remonte à plusieurs années. Ainsi, elle est membre depuis 2006 de Philias, le réseau des entreprises socialement responsables.

Des trois piliers, celui de l'économie est central pour un établissement bancaire. Dans ce domaine, la BCV accompagne les sociétés durant toutes les étapes de leur cycle de vie: création, croissance, maturité et transmission. Si les partenariats de la Banque avec les entreprises en croissance ou ayant atteint la maturité sont bien connus, son rôle dans la création et la transmission l'est moins. Or en 2013, elle a financé la création de 37 nouvelles entreprises dans le canton, pour un total d'environ CHF 21 millions.

Pour les cas sortant du cadre dans lequel une banque peut agir via sa politique de crédit, la BCV s'est associée au projet Innovaud, la plateforme de l'Etat de Vaud pour la promotion de l'innovation dans le canton. La Banque finance notamment la Fondation pour l'innovation technologique (FIT) à hauteur de CHF 5 millions.

Afin de faire germer l'esprit d'entreprise dans le canton, la BCV et d'autres partenaires ont aussi lancé l'opération Silicon Valley Startup Camp. Une dizaine d'étudiants des hautes écoles vaudoises ont été invités à se plonger durant

une semaine dans le climat de la Silicon Valley. Ils ont suivi un programme, organisé par Swissnex (le consulat scientifique suisse à San Francisco), de visites, de rencontres et d'ateliers intensifs. Ils ont ainsi pu apprendre des notions de base et s'imprégner, par immersion, de l'esprit d'entreprise qui est si dense dans cette région.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche lancée il y a plusieurs années. Dans ce cadre, la BCV a aussi publié en 2011, en collaboration avec la CVCI, un guide destiné aux créateurs d'entreprises et organisé avec d'autres partenaires, à nouveau la CVCI ainsi que le SAWI et Genilem, des cours destinés aux jeunes entrepreneurs de tous âges. Le succès de cette offre montre que celle-ci répond à un besoin.

Pour continuer à remplir la mission inscrite dans la LBCV, qui est de contribuer au développement économique du canton, il est primordial que la BCV repose elle-même sur des bases solides et soit dotée d'une vision d'avenir qui lui assure une rentabilité durable. A cet effet, elle a choisi une stratégie visant une croissance durable et un profil de risque modéré en adéquation avec sa mission.

Cette vision d'un développement économique profite à toutes les parties prenantes de la Banque. C'est ainsi que,

Responsabilité sociale d'entreprise BCV

La BCV a publié en même temps que ce rapport annuel son rapport Responsabilité sociale d'entreprise (RSE) 2013. Alors que les précédents, en 2007, 2009 et 2011, ont mis tour à tour l'accent sur les aspects sociaux, environnementaux et économiques, cette quatrième édition s'est penchée sur des actions phares dans chacun de ces domaines. Pour le pilier environnemental, il s'agit du bilan de la Banque dans le cadre du Carbon Disclosure Project (CDP) et du très bon score obtenu au classement 2013, soit 81 points sur 100. Pour le pilier économique, le rapport RSE montre comment le Silicon Valley Startup Camp a immergé dix étudiants des hautes écoles vaudoises dans une région synonyme d'esprit d'entreprise. Le pilier social est abordé au travers des deux premières éditions de l'opération BCV Solidarité.

Le lecteur trouvera plus d'informations dans le rapport Responsabilité sociale d'entreprise 2013 disponible sur le site internet de la BCV (www.bcv.ch).

au titre de l'exercice 2012, elle a versé au seul canton de Vaud – son actionnaire principal – CHF 250 millions sous la forme de dividende et d'un prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital, ainsi que par le paiement d'impôts cantonaux et communaux.

Respect des principes du développement durable, responsabilité sociale d'entreprise (RSE) et présence dans toutes les branches sur l'ensemble du canton sont intrinsèquement liés. Toutes les dimensions de l'action de la Banque sont concernées. Les sections précédentes ont déjà présenté comment la BCV s'adresse à l'ensemble des habitants et des entreprises du canton. Les sections suivantes détaillent d'autres domaines d'action, notamment la valorisation des collaborateurs et l'engagement dans la société civile vaudoise.

Dans un domaine emblématique du développement durable, la préservation de l'environnement, la BCV a notamment poursuivi le travail de fond visant à réduire la consommation d'énergie et la production de déchets. Ainsi, la consommation de papier a pu être réduite de 10% grâce aux efforts visant à promouvoir les services via internet et la diffusion de documents sous forme électronique. Des investissements dans le renouvellement de l'infrastructure informatique auront aussi un impact positif sur la consommation électrique.

Dans le cadre de son activité de sponsoring, la Banque est un parrain important de PubliBike. Ce réseau de vélos en libre-service, le premier de Suisse, a absorbé velopass, un réseau d'origine vaudoise dont la BCV était déjà partenaire et qui faisait partie des pionniers dans ce domaine en Suisse.

4. Créer durablement de la valeur pour les actionnaires

La volonté du Groupe BCV est de créer durablement de la valeur pour ses actionnaires. Sa stratégie vise une croissance durable, ainsi qu'un profil de risque modéré en adéquation avec sa mission. En conséquence, la BCV a opté pour une politique de dividende attrayante à long terme pour l'ensemble de ses actionnaires.

Quelque CHF 1,8 milliard a été redistribué aux actionnaires de la Banque au titre des exercices 2007 à 2012. D'une part, la BCV a versé six dividendes ordinaires, les trois premiers de CHF 14, CHF 20 et CHF 21, les trois suivants de CHF 22

par action, soit CHF 1,04 milliard. D'autre part, sur la même période, la BCV a procédé à six versements additionnels extraordinaires libres d'impôts pour les actionnaires, représentant un montant total de CHF 710 millions: un premier de CHF 32,50 et les suivants de CHF 10. Les trois premiers ont pris la forme de remboursements de capital nominal et les trois suivants de prélèvements sur la réserve issue d'apports de capital.

L'excellente situation financière de la BCV, sa position sur le marché vaudois et son statut de banque cantonale sont reconnus par les agences de notation. Elle est notée AA par Standard and Poor's, qui a relevé sa notation le 5 décembre 2011. Cette notation est assortie d'une perspective stable depuis le 18 juin 2013. De même, Moody's a relevé le 12 octobre 2011 sa notation intrinsèque (Bank financial strength rating) de la BCV à A3 (en échelle équivalente sur le long terme) et confirmé la note à long terme à A1, assortie d'une perspective stable. Les notes d'opinion de ces agences sont disponibles dans la section Relations investisseurs du site internet de la BCV (www.bcv.ch) ou via l'application gratuite pour iPad *BCV Investor Relations*.

5. Etre un employeur de référence

La BCV est l'un des principaux employeurs vaudois et le principal employeur du secteur bancaire dans le canton. Une politique dynamique de gestion des ressources humaines est un aspect essentiel de sa mission et de sa stratégie. En complément de la définition des missions et des objectifs, le développement des compétences est en soi un facteur de performance. Pour favoriser la relève et stimuler l'ensemble de ses collaborateurs, la BCV accorde une place privilégiée à la formation. Elle veille à respecter l'équité interne et à offrir les mêmes opportunités à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs et se préoccupe de l'égalité des chances entre les genres.

Une culture d'entreprise commune est une partie intégrante de la politique des ressources humaines, qui a été révisée dans le cadre de *BCVPlus*. Au centre de cette culture se trouvent les quatre valeurs de la BCV, proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Celles-ci sont également au cœur des principes déontologiques et du «Code de conduite professionnelle» en vigueur dans le Groupe. Ce code a été revu et élargi en 2013 et a été rendu public en février 2014.

Les collaborateurs

A fin 2013, le Groupe BCV comptait 1987 emplois en équivalent plein temps, 56 de plus qu'une année auparavant. Cette variation s'explique notamment par le transfert à la BCV de 80 spécialistes informatiques provenant d'IBM.

La Maison mère emploie la majeure partie de l'effectif du Groupe avec 1936 collaboratrices et collaborateurs, correspondant à 1773 emplois en équivalent plein temps. En 2013, la Banque a repourvu 258 postes, dont 183 par des engagements externes et 75 par des transferts internes; ces derniers comprenaient l'intégration de 24 jeunes collaboratrices et collaborateurs formés en interne. Le taux moyen de rotation était de 8,7% en 2013.

S'agissant de la répartition des genres, la Maison mère employait 804 femmes (42% des effectifs) à fin 2013. Parmi elles, 225 étaient titulaires d'un rang (23% de l'encadrement) et 21 étaient membres de l'encadrement supérieur (7% de celui-ci). De plus, la BCV comptait 13 femmes responsables d'agence, fonction importante dans le pilotage du réseau. Parmi les collaboratrices de la Banque, 381 travaillaient à temps partiel (47% des femmes).

Un organisme indépendant mandaté par la Banque réalise annuellement un sondage auprès des collaboratrices et collaborateurs pour recueillir, de manière anonyme, leurs opinions sur les conditions et le climat de travail, sur leur satisfaction vis-à-vis de l'encadrement et, plus globalement, pour mesurer leur niveau d'engagement et d'implication dans la mise en œuvre de la stratégie. En 2013, avec un taux de participation de 83%, ce sondage a montré que le niveau d'engagement reste élevé, soutenu par une amélioration de la perception de l'efficacité de l'encadrement. Ce résultat s'explique notamment par la volonté de développer une culture managériale propre à la BCV.

La BCV, entreprise formatrice

A fin 2013, la BCV a compté quelque 99 collaborateurs en formation, soit 12 stagiaires universitaires, 30 maturants, 47 apprentis et les 10 personnes qui suivent la formation «Rejoignez-nous».

La Banque figure parmi les principales entreprises formatrices du canton. Elle dispose de son propre centre de formation et fait intervenir ponctuellement environ 200 animateurs, dont plus des trois quarts sont des internes.

En 2013, le Centre de formation de la BCV a contribué au développement des compétences des collaborateurs de l'ensemble de la Banque. En particulier, il est nécessaire pour les conseillers de faire évoluer régulièrement leurs compétences afin de pouvoir répondre à l'évolution constante des besoins des clients et de l'environnement réglementaire. Au niveau de l'encadrement des conseillers, la formation aux méthodes de conduite et de coaching au poste de travail s'est poursuivie. Enfin, dans le cadre de la redéfinition de la stratégie de ressources humaines, de nombreux cadres ont été formés au processus de recrutement BCV.

Une nouvelle volée de 22 participants a débuté le cursus «MicroMBA» BCV, organisé en collaboration avec l'Université de Genève HEC/Entrepreneurship et Business Development et destiné à développer des compétences interdisciplinaires et de gestion de projets. Par ailleurs, 27 collaborateurs ont obtenu en 2013 un diplôme de formation supérieure à l'externe, en grande majorité avec le soutien de la Banque. Par ces mesures, la BCV prépare la relève en vue d'être à même de repourvoir des postes à responsabilité à l'interne.

Conditions cadres

Le Groupe BCV offre à ses collaboratrices et collaborateurs les prestations d'une caisse de pensions dite «enveloppante», avec des allocations dépassant largement le minimum légal. Son plan de prévoyance est basé sur le système de la primauté des cotisations pour les prestations de retraite et sur le système de la primauté des prestations pour les prestations de risque décès et invalidité.

A fin 2013, les employés affiliés à la caisse de pensions BCV représentaient 2112 assurés actifs, dont 1891 pour la Maison mère, et 1202 bénéficiaires de rentes, dont 929 retraités. La forte augmentation du nombre global d'assurés est due à l'arrivée de collaborateurs de l'ex-banque Franck Galland dans le groupe (65 personnes) et d'une équipe d'informaticiens en provenance de la société IBM (80 personnes).

Par de multiples actions, la BCV contribue à la promotion de la santé au travail. Elle met l'accent sur la prévention

avec, par exemple, l'adoption d'une politique de locaux sans fumée, le remboursement de la vaccination contre la grippe ou le financement d'une association sportive.

6. Jouer un rôle actif dans la société civile

La Banque est consciente de ses responsabilités dans la société civile. Elle œuvre concrètement en faveur de son environnement direct et de la société. A côté des aspects purement économiques de sa mission, elle entend jouer son rôle dans les domaines culturel, sportif et social.

La BCV organise régulièrement des actions citoyennes qui permettent aux collaborateurs qui le souhaitent de participer à une action humanitaire ou environnementale. Ces actions sont menées en collaboration avec des organisations non gouvernementales. En 2013, cela a concerné le Don du Sang, les oranges de Terre des Hommes et le Mimosa du Bonheur de la Croix-Rouge.

Quant à la politique de mécénat et de sponsoring de la Banque, elle privilégie les actions qui se situent dans le canton de Vaud, dans des domaines d'intérêt public ou général. Sont en priorité soutenus des thèmes à caractère culturel, de formation et d'enseignement, sportif, environnemental ou social.

La culture faisant partie des fondements de la société vaudoise, elle occupe une place notable dans la politique de sponsoring de la Banque: Paléo Festival Nyon, Rock Oz'Arènes, Théâtre du Jorat, Théâtre de Beausobre, Cully Jazz Festival, Festival de la Cité, Orchestre de Chambre de Lausanne, Opéra de Lausanne, Fête cantonale des musiques vaudoises, Tous en Choeur, MUDAC, Fondation de l'Hermitage, Fondation Bex & Arts, Fondation Vaudoise pour la Culture, Fondation du Conservatoire de Lausanne, Prix de Lausanne et Livre sur les quais.

Des institutions du domaine social, important pour la cohésion de la société vaudoise et au-delà, bénéficient également d'un soutien: Société Vaudoise d'Utilité Publique, La Paternelle, Croix-Rouge vaudoise, Terre des Hommes, Fondation Eben-Hézer et Don du Sang.

L'avenir du canton se prépare notamment dans ses écoles et la Banque soutient diverses initiatives dans la formation et l'enseignement: Remise des prix aux écoles du canton, Centre Sport-Etudes Lausanne, Centre sport et santé EPFL-UNIL.

Le sport est un autre ciment de la société vaudoise et occupe aussi une place notable dans la politique de sponsoring: 20 km de Lausanne, FC Lausanne-Sport, Fondation Foot Avenir, Association cantonale vaudoise de football, Graines de foot, Lausanne Hockey Club, Festival International de Ballons à Château-d'Oex, Fondation d'aide aux sportifs vaudois, Montreux-Les Rochers-de-Naye, Mérite Sportif Vaudois, Centre Mondial du Cyclisme.

La Banque soutient également d'autres initiatives originales et importantes pour le canton: Forum de l'économie vaudoise, Forum des 100, AIR14, PubliBike.

Un autre événement survenu en 2013 mérite également d'être mentionné. Après un premier don de CHF 140 000 octroyé une année plus tôt à la Fondation Swissclinical à la Tour-de-Peilz, l'opération «BCV solidarité» a apporté son soutien à l'association caritative Friends of India, à Nyon. Cette opération est née de la transformation d'une petite attention destinée aux collaborateurs à la période des fêtes de fin d'année en une action commune soutenant chaque année, en leur nom, un projet humanitaire dans le monde. Le bénéficiaire a été choisi par un groupe de travail constitué de collaborateurs tirés au sort. Cette initiative se poursuivra.

Par ailleurs, la BCV a pour principe de soutenir l'engagement de ses collaborateurs dans la société civile afin de contribuer à leur développement personnel. En 2013, quelque 270 d'entre eux étaient actifs dans diverses sociétés, organisations, groupements et associations de nature sociale, politique, culturelle ou sportive.

De plus amples informations sur les mesures de la Banque pour jouer un rôle actif dans la société civile figurent dans le rapport Responsabilité sociale d'entreprise 2013.





Revue 2013

Environnement économique

Au plan mondial, la croissance s'est inscrite à 3,0% en 2013, légèrement en dessous des 3,1% réalisés l'année précédente, selon les estimations du FMI. En cause: malgré des signes de détente, l'activité a continué de ralentir dans la zone euro en raison de la crise de la dette. Aux Etats-Unis, les coupes budgétaires et le «shutdown» ont pesé sur la croissance. Les économies émergentes ont également vu leur dynamique se modérer.

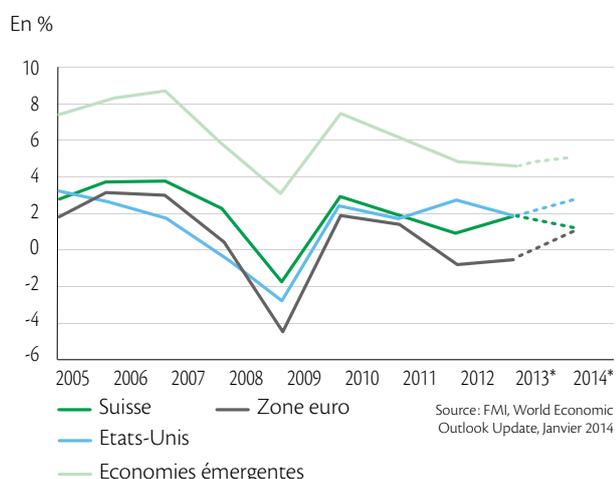
A l'inverse, en Suisse et dans le canton, la conjoncture a bénéficié de la robustesse de la demande intérieure. De plus, les activités tournées vers l'exportation ont, globalement, relativement bien résisté aux vents contraires soufflant dans d'autres régions. Résultat: la croissance s'est accélérée, passant en Suisse de 1,0% en 2012 à 1,9% en 2013, selon les estimations du SECO. Le canton a même été légèrement plus dynamique, avec une hausse du PIB de 1,2% en 2012 et de 2,1% en 2013, d'après les calculs de l'institut CREA.

Monde: nouveau ralentissement

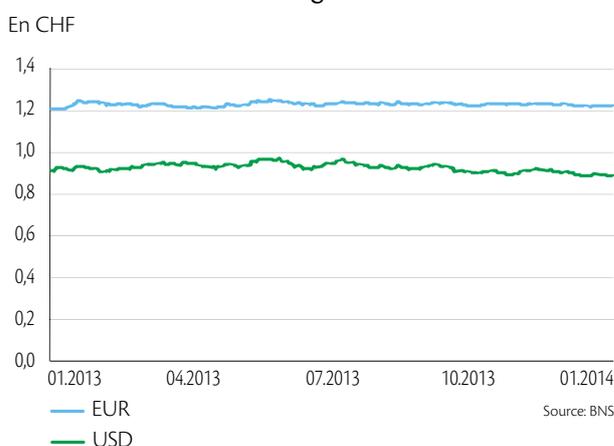
Alors qu'une timide réaccélération de l'économie mondiale était attendue pour l'an dernier, les perspectives se sont dégradées en cours d'année. Ainsi, le Fonds monétaire international (FMI) a revu à la baisse son estimation de croissance pour 2013, qui est passée de 3,5% au début de l'année sous revue à 3,0% en janvier 2014. Ce rythme était même légèrement inférieur à la croissance mondiale en 2012, qui était de 3,1%. Ce tassement de la dynamique a été perceptible dans les pays industrialisés et dans les économies émergentes.

En particulier, la zone euro a vu son produit intérieur brut (PIB) se contracter de 0,4% en 2013, selon le FMI. Sa situation s'est quelque peu stabilisée, après un repli du PIB de 0,7% en 2012, grâce notamment à la détente des conditions sur les marchés financiers permise par l'action de la Banque centrale européenne. Cependant, la crise de la dette a continué de peser sur la consommation et les investissements.

Evolution du PIB dans le monde



Evolution des cours de change



Aux Etats-Unis, la croissance a ralenti, passant de 2,8% en 2012 à 1,9% en 2013. Le secteur privé est resté relativement solide, mais le pays a ressenti les effets des coupes budgétaires et du «shutdown», soit la fermeture provisoire de nombreux services de l'administration.

Les économies émergentes ont elles aussi ressenti un tassement de leur croissance, qui est passée de 4,9% en 2012 à 4,7% en 2013. Les effets de la baisse de régime au plan mondial ont notamment touché les pays producteurs de matières premières. En Chine, par contre, l'activité est restée modérément dynamique, avec une progression du PIB de 7,7% par an durant cette période, selon le FMI.

Contraste sur les marchés financiers

Comme l'année précédente, les marchés boursiers ont réalisé en 2013 un excellent parcours malgré une conjoncture mondiale peu dynamique. En Suisse, l'indice des valeurs vedettes du SIX Swiss Exchange, le SMI, a terminé l'année sur une hausse de 20%, à 8202 points. Les actions européennes ont bénéficié d'un mouvement similaire et l'indice Euro Stoxx 50 des blue chips de la zone euro a affiché sur douze mois une progression de 18%.

Ces performances étaient toutefois inférieures aux 30% de hausse réalisés outre-Atlantique par le S&P 500, qui a même inscrit en cours d'année un nouveau record historique. A l'inverse, les marchés boursiers des pays émergents ont connu une année décevante, avec un repli de 5% de

l'indice MSCI Emerging Markets, en raison notamment du tassement de la conjoncture dans ces régions.

Sur les marchés obligataires, l'année 2013 a été marquée par une hausse des rendements à la suite de la décision de la Réserve fédérale américaine de commencer à réduire le montant de ses injections de liquidités. Ainsi, le rendement des obligations à dix ans de la Confédération est passé de 0,6% à fin 2012 à 1,3% un an plus tard. En Allemagne, les créances à dix ans du gouvernement ont vu leur rendement passer de 1,4% à 1,9%. Aux Etats-Unis, le rendement des bons à dix ans du Trésor est remonté de 1,8% à 3,0%.

L'évolution des prix n'a eu que peu d'influence dans ces mouvements. En Suisse, l'indice des prix à la consommation a reculé en moyenne de 0,2%. Aux Etats-Unis, les prix ont progressé de 1,5% en 2013, tandis que la hausse a été de 1,4% dans la zone euro.

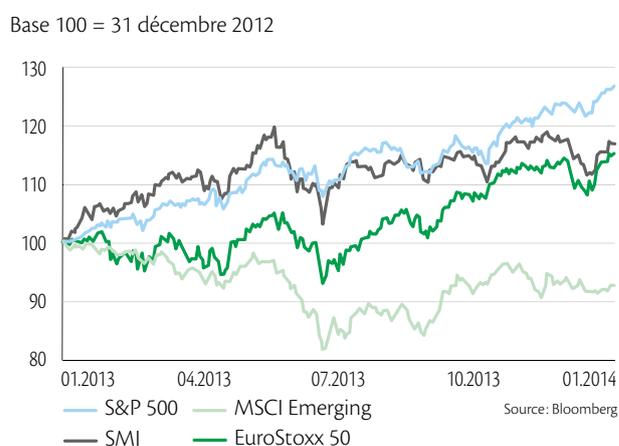
Sur le marché des métaux précieux, l'or a perdu 28% à 1205,55 dollars l'once. En francs suisses, le repli s'est inscrit à 30%, le kilo terminant l'année à CHF 34 488.

Au niveau des devises, l'euro s'est légèrement apprécié face au franc suisse, gagnant 1,6% à CHF 1,23 et s'éloignant ainsi du plancher de CHF 1,20 fixé en septembre 2011 par la Banque nationale suisse (BNS). En raison de ce plancher, la devise helvétique a évolué face au dollar en parallèle avec la monnaie unique européenne. Sur l'année, le billet vert a cédé 2,5% à CHF 0,89.

Evolution des taux d'intérêt



Evolution des indices boursiers en monnaies locales



Robustesse de l'économie suisse

Dans ce contexte d'affaiblissement de la dynamique conjoncturelle mondiale, la Suisse s'est distinguée par la robustesse de son économie. Si les investissements en biens d'équipement sont restés faibles, les dépenses de consommation privée et publique, ainsi que les investissements dans la construction, ont contribué à une accélération de la croissance dans le pays. Celle-ci est passée 1,0% en 2012 à 1,9% en 2013, selon les estimations du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO, décembre 2013).

Malgré des marchés d'exportation peu porteurs et la force persistante du franc, le commerce extérieur est resté stable à un haut niveau. Les exportations ont progressé de 0,3% en termes nominaux, à CHF 201,2 milliards.

Conséquence de cette bonne orientation de l'économie, le marché de l'emploi s'est montré robuste. Le taux de chômage n'a que peu varié, passant de 3,3% en décembre 2012 à 3,5% un an plus tard. Les créations d'emploi se sont poursuivies. Au quatrième trimestre, le pays comptait 4,2 millions d'emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire, 1,0% de plus qu'à la même période un an auparavant.

Dynamique du canton de Vaud

Le canton de Vaud s'est également distingué par une accélération de sa dynamique économique. Comme pour

l'ensemble de la Suisse, les prévisions de croissance ont été revues à la hausse à plusieurs reprises. De sorte que 2013 s'est terminé sur une progression de 2,1% du PIB cantonal, après une hausse de 1,2% en 2012, selon les estimations de l'Institut CREA de macroéconomie appliquée de la Faculté des HEC de l'Université de Lausanne (janvier 2014). Ces rythmes de croissance étaient même légèrement supérieurs à ceux de l'ensemble de la Suisse.

Les branches tournées vers la demande domestique se sont montrées dynamiques et les activités tournées vers l'extérieur ont dans l'ensemble bien résisté aux effets de la faiblesse de la conjoncture mondiale. Grâce au soutien des denrées alimentaires et de l'industrie chimique et pharmaceutique, les exportations ont progressé de 2,8% en termes nominaux, à CHF 13,7 milliards. La hausse des ventes de produits vaudois en Amérique du Nord et en Europe occidentale a plus que compensé le repli de la demande en Asie.

Les résultats de l'enquête conjoncturelle d'automne de la CVCI ont confirmé l'image d'une économie vaudoise solide, avec environ 40% d'entreprises ayant jugé bonne ou excellente la marche de leurs affaires et 45% simplement satisfaisante. Les sociétés ayant estimé leur activité mauvaise ou médiocre étaient nettement moins nombreuses, 16%. La situation était un peu moins favorable pour les petites entreprises, dans l'industrie ou pour les sociétés exportant 20% ou plus de leur production ou de leurs services.

Evolution du PIB en Suisse et dans le canton de Vaud



* Estimations décembre 2013/janvier 2014

Le marché de l'emploi est resté solide. Comme au plan national, le taux de chômage n'a que peu varié, s'inscrivant à 5,1% en décembre 2012 et à 5,3% un an plus tard. Les disparités régionales sont restées présentes, avec des taux de sans-emploi sensiblement plus bas que la moyenne dans les districts du Gros-de-Vaud (3,4%), de Lavaux-Oron (3,7%) et de Morges (3,9%). A l'inverse, ils étaient supérieurs dans les districts de l'Ouest lausannois (6,4%), d'Aigle (6,5%) et de Lausanne (6,9%). Enfin, les créations d'emplois se sont poursuivies. Au quatrième trimestre, le canton comptait 356 000 emplois dans les secteurs secondaire et tertiaire, 1,5% de plus qu'à la même période un an auparavant.

Signes de modération sur le marché immobilier

Le marché immobilier est resté dynamique, mais les signes de modération perceptibles l'année précédente se sont confirmés. Dans le domaine des appartements en proprié-

té par étage, les prix des transactions ont progressé de 4,3% dans le canton en 2013, moins que les années précédentes, selon les indices de Wüest & Partner. Dans les maisons individuelles, la progression des prix s'est inscrite à 1,6%. De plus, contrairement aux années précédentes, la dynamique vaudoise était légèrement en retrait par rapport à l'évolution au plan national.

Bien que toujours soutenue, l'activité de construction a également quelque peu fléchi. Les demandes de permis de construire se sont inscrites à CHF 5,0 milliards en 2013, en recul de 8,0% par rapport au niveau record de 2012, selon les données Statistique Vaud. Contrairement aux années précédentes, les demandes se sont repliées dans le logement (-10,9% à CHF 3,4 milliards), alors qu'elles ont augmenté pour les immeubles à vocation commerciale, industrielle ou artisanale (+4,3% à CHF 765 millions).

Evolution des branches en 2013 dans le canton de Vaud

Croissance supérieure à 2%

Activités financières et assurances
Construction
Activités immobilières, services aux entreprises, etc.
Machines, instruments, horlogerie, etc.
Administration publique, santé, éducation, sports, etc.

Croissance de 0,5% à 2%

Production et distribution d'électricité et d'eau
Commerce de gros et de détail, réparation, etc.
Chimie, pharma, caoutchouc, verre, métallurgie, etc.

Evolution de +0,5% à -0,5%

Hôtellerie et restauration

Repli de -0,5% à -2%

Transports, postes et télécommunications, édition

Repli supérieur à -2%

Alimentation, textile, cuir, bois, papier
Secteur primaire

Source: CREA, estimations janvier 2014

Le canton de Vaud et la Suisse en quelques chiffres

| | Vaud | Suisse |
|---|-------------------------------|-------------------------------|
| Superficie | 3 212 km ² | 41 285 km ² |
| Population (fin 2012) | 734 356 résidents | 8 039 060 résidents |
| Densité de la population | 229 résidents/km ² | 195 résidents/km ² |
| Population active (2012) | 405 145 personnes | 5 019 721 personnes |
| Nombre d'établissements (Stat. entreprises 2011) | 55 007 | 638 685 |
| dont | | |
| primaire | 7,6% | 9,3% |
| secondaire | 14,3% | 14,8% |
| tertiaire | 78,0% | 65,9% |
| Nombre d'emplois (Stat. entreprises 2011) | 406 790 | 4 847 398 |
| dont | | |
| primaire | 3,4% | 3,5% |
| secondaire | 17,4% | 22,3% |
| tertiaire | 79,2% | 74,1% |
| Taux de chômage (moyenne 2013) | 5,0% | 3,2% |
| PIB nominal (2012, estimé) | CHF 49,0 mia | CHF 591,9 mia |
| PIB/100 habitants | CHF 6,7 mio | CHF 7,4 mio |

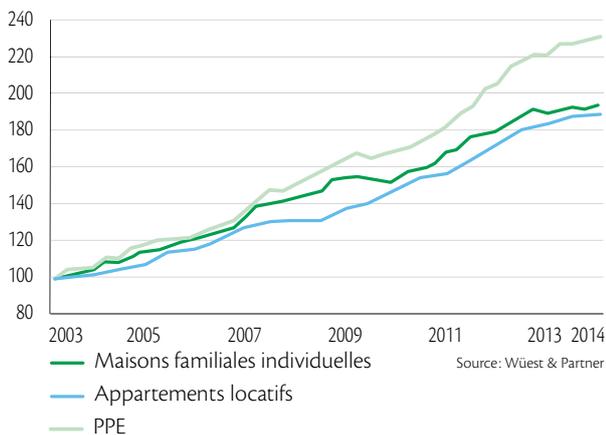
Sources: Statistique structurelle des entreprises 2011, OFS, CREA, Statistique Vaud

Les éléments ayant soutenu le marché ces dernières années étaient encore présents: la dynamique démographique, de bonnes perspectives économiques et des taux d'intérêt bas. Mais le marché a été freiné par le niveau élevé atteint par les prix et les mesures d'autorégulation introduites par le secteur bancaire en 2012, demandant notamment un apport en fonds propres sous forme de liquidités d'au moins 10%.

Un autre facteur de modération a été l'activation partielle du volant de fonds propres anticyclique décidée en février 2013 par le Conseil fédéral à la demande de la BNS. Conséquence: au 30 septembre suivant, les banques devaient détenir des fonds propres additionnels à hauteur de 1% des hypothèques finançant des objets d'habitation en Suisse, pondérées en fonction des risques. Ayant jugé l'effet de cette mesure insuffisant, la BNS a demandé en janvier 2014 de relever ce volant à 2%. Le Conseil fédéral a donné suite et cette mesure entrera en vigueur au 30 juin 2014.

Evolution des prix de l'immobilier dans le canton de Vaud

Indices, base 100 = 1^{er} trimestre 2002



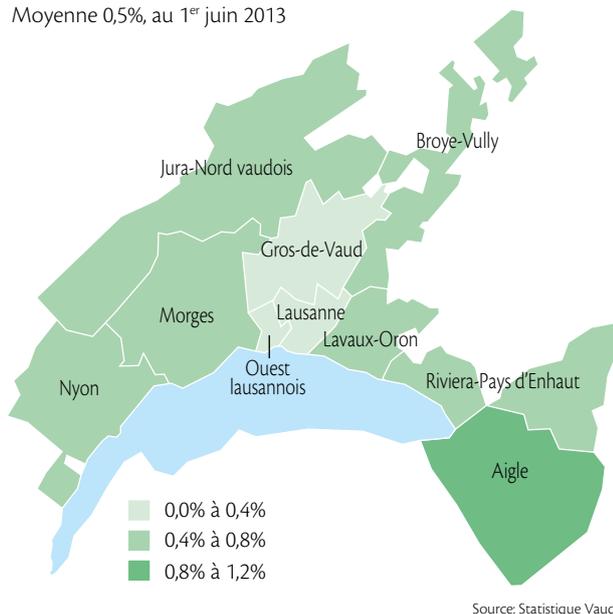
Perspectives

Pour 2014, l'économie mondiale devrait bénéficier du soutien d'une croissance américaine qui, bien que peu dynamique, reste solide, et d'une amélioration relative de la situation dans la zone euro et les pays émergents. Ces facteurs devraient permettre à la croissance mondiale de se redresser à 3,6% en 2014.

En Suisse, la croissance économique devrait continuer à s'accélérer. Selon les prévisions du SECO (décembre 2013), le PIB helvétique devrait progresser de 2,3%. Concernant le canton, le CREA attend une hausse de 2,8%.

Taux de logements vacants dans le canton de Vaud

Moyenne 0,5%, au 1^{er} juin 2013



Poursuite de la hausse de la population

La démographie du canton est le reflet de sa dynamique économique. De 2002 à 2012, la population vaudoise a augmenté de 16,4%, contre 9,9% en moyenne nationale. Certes, depuis 2008, année durant laquelle le solde migratoire – le nombre d'arrivées moins celui des départs – a atteint le record de 14 063, l'élan a fléchi. Cette année là, y compris le solde naturel, la population avait augmenté de 16 341 personnes (+2,4%). En 2013, la population vaudoise a augmenté de 13 346 personnes (+1,8%), à 743 317 personnes. Pour les années à venir, le succès en votation fédérale de l'initiative dite « contre l'immigration de masse » aura probablement une influence sur le solde migratoire. A l'heure de la rédaction du présent rapport, il était cependant encore trop tôt pour en estimer l'ampleur.

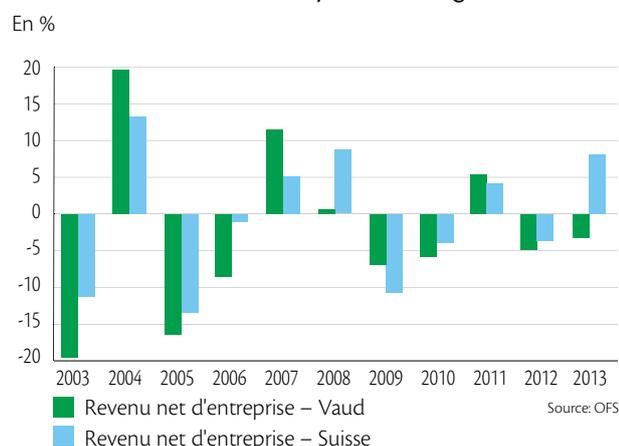
En février 2014, le succès en votation fédérale de l'initiative dite «contre l'immigration de masse» a fait craindre des effets négatifs sur la conjoncture, en raison notamment de possibles obstacles à l'engagement de spécialistes étrangers. Tant que les dispositions d'application ne seront pas publiées, il ne sera pas possible d'estimer les répercussions de ce texte.

Au niveau des taux d'intérêt, une légère remontée est vraisemblable en raison de la poursuite de la réduction progressive des injections de liquidités de la Réserve fédérale américaine. En comparaison historique, le niveau des taux devrait toutefois rester bas.

Le canton au niveau de ses branches

Le canton de Vaud bénéficie pleinement d'une économie très diversifiée, une qualité qui lui a permis de faire preuve de résistance durant les années critiques de la crise économique internationale qui a débuté en 2008 et d'afficher une croissance réjouissante par la suite. Si les principales branches ont globalement évolué dans la même direction, on observe cependant des différences entre elles.

Evolution des revenus des exploitations agricoles



Secteur primaire

L'année a été mitigée pour l'agriculture vaudoise. Selon les comptes régionaux de l'agriculture de l'Office fédéral de la statistique (OFS), la production (en valeur) et le revenu net d'exploitation se sont repliés en 2013, de respectivement 1,8% à CHF 1,1 milliard et 3,4% à CHF 285 millions. Ces évolutions s'expliquent notamment par des conditions météorologiques défavorables – un hiver long, un printemps pluvieux et froid, suivi d'un été chaud, mais accompagné de violents orages de grêle et de périodes de sécheresse – qui ont pesé sur la production végétale. Cette baisse n'a pas pu être compensée par des revenus de la production animale, en progression grâce à l'assainissement de la filière porcine, et à une hausse de la valeur de la production laitière.

Dans la viticulture, la quantité de raisin vendangée en 2013 a été la plus basse depuis 1981 en raison des conditions climatiques. S'inscrivant à 21,1 millions de litres de vin clair, la récolte a été inférieure de 8,2 millions de litres à la moyenne sur une décennie. Cependant «de belles conditions météorologiques ont permis une maturation régulière des raisins», a relevé l'Office cantonal de la viticulture. Selon ce dernier, l'état sanitaire des grappes encavées s'est révélé irréprochable grâce à un tri systématique. Si la quantité récoltée est inférieure aux besoins de la consommation, les stocks devraient permettre de satisfaire la demande.

Vaud est le deuxième contributeur à la production agricole suisse (11% en valeur), derrière Berne. Le canton est surtout le «grenier du pays» ou principal contributeur à sa production végétale (18%). Il est le premier producteur de céréales, de produits maraîchers, de plantes industrielles, de fruits et de vin (de qualité et de table). Il est moins présent dans la production de viande ou de plantes fourragères.

Secteur secondaire

L'année a été contrastée pour les différentes branches du secteur secondaire. Celles qui sont tournées vers le marché domestique ont bénéficié de la robustesse de l'économie intérieure, alors que celles qui dépendent des exportations ont ressenti les effets du tassement de la dynamique conjoncturelle mondiale et de la force du franc. Selon le sondage d'automne 2013 de la CVCI, la situation des affaires et les perspectives à court terme étaient toutefois jugées au moins satisfaisantes par huit entreprises sur dix.

Industrie

«Retour à la confiance après un début d'année difficile»: lors de son bilan de fin d'année sur la situation dans les branches de l'économie du canton, la Commission Conjoncture vaudoise a relevé que l'indicateur de la marche des affaires dans l'industrie s'est stabilisé courant 2013 et que les réserves de travail ont augmenté. L'évolution n'a toutefois pas été uniforme, cette amélioration profitant surtout aux fabricants de biens de consommation et non à ceux de biens d'investissement.

Sur les marchés étrangers, les exportations vaudoises se sont montrées plutôt résistantes, avec une hausse de 2,8% en 2013. Ici aussi, l'évolution a été contrastée, avec un repli dans les machines et une hausse dans les denrées alimentaires, ainsi que dans la chimie et la pharma.

Construction

Le secteur de la construction a continué de bénéficier d'une activité s'inscrivant à un niveau élevé. Selon l'indicateur de marche des affaires dans la branche, tant le gros œuvre que le second œuvre et les métiers techniques en ont profité. De plus, hormis une longue période de précipitations à la fin du printemps, les conditions météorologiques n'ont pas perturbé l'avancement des chantiers.

Comme les années précédentes, les deux tiers des investissements dans la construction ont concerné le logement. Cependant, la part concernant des locaux destinés à l'artisanat, à l'industrie et aux services est remontée après plusieurs années de déclin. Au niveau des prix de la construction, la pression ne s'est pas détendue. Enfin, un certain pessimisme s'est manifesté en automne, d'abord dans le gros œuvre, puis dans les autres métiers de la construction.

Dans les Alpes vaudoises, la branche anticipait les conséquences négatives de l'application de l'initiative sur les résidences secondaires. Plus largement, la Fédération vaudoise des entrepreneurs parlait aussi des effets des incertitudes sur la mise en œuvre de la nouvelle Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, adoptée en votation en mars 2013.

Secteur tertiaire

Les sociétés de services ont bénéficié du dynamisme de l'économie intérieure. Comme dans le secondaire, le son-



Pour sa 10^e étude, publiée en 2013, l'Observatoire BCV de l'économie vaudoise a choisi le thème de l'industrie horlogère. «De l'or dans la montagne! L'Arc jurassien et l'industrie horlogère» se penche sur le formidable succès que connaissent les montres suisses dans le monde et la concentration de leur fabrication le long des crêtes du Jura. L'étude montre notamment comment la Vallée de Joux est devenue le paradis des montres à complications. Elle se penche aussi sur le poids prépondérant de la Suisse romande dans cette industrie et sur le rôle de deux types de montres, à quartz abordables et mécaniques, dans son renouveau.

L'étude peut être téléchargée sur le site internet de l'Observatoire BCV (www.bcv.ch), section Actualités et médias, sous-section Observatoire économique.

dage d'automne 2013 de la CVCI a montré des chefs d'entreprises estimant à plus de 80% que la situation de leurs affaires et les perspectives à court terme étaient au moins satisfaisantes. Les autres 20% illustraient toutefois que la situation n'était pas uniforme.

Administration, santé, social

Les secteurs public et parapublic vaudois sont d'importants stabilisateurs de la conjoncture. Ils comptent pour environ un cinquième de l'économie du canton, en raison notam-

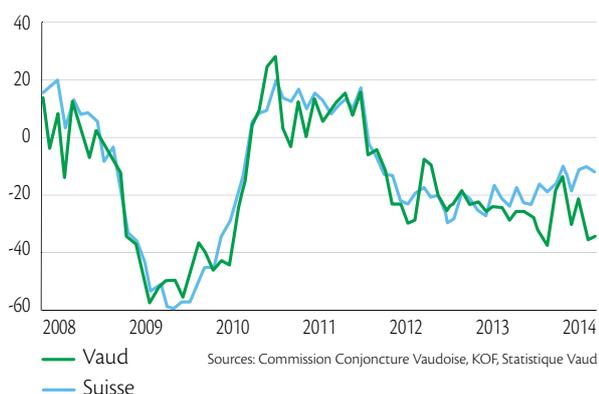
Structure de l'économie vaudoise

| Secteurs et branches | Part du PIB cantonal (2004-2013) | Croissance annuelle (2004-2013) | Nombre d'emplois (2011) | Part du total des emplois (2011) |
|---|----------------------------------|---------------------------------|-------------------------|----------------------------------|
| Primaire | | | | |
| Agriculture, sylviculture, chasse, pêche | 1,4% | -2,0% | 13 726 | 3,4% |
| Secondaire | 21,6% | 3,2% | 70 802 | 17,4% |
| Alimentation, textile, cuir, bois, papier | 2,9% | 2,2% | 11 849 | 2,9% |
| Chimie, pharma, caoutchouc, verre, métallurgie, etc. | 5,2% | 4,7% | 10 996 | 2,7% |
| Machines, instruments, horlogerie, etc. | 6,1% | 3,4% | 17 793 | 4,4% |
| Production et distribution d'électricité et d'eau | 2,3% | 1,9% | 3 864 | 0,9% |
| Construction | 5,4% | 2,5% | 26 300 | 6,5% |
| Tertiaire | 77,0% | 2,4% | 322 262 | 79,2% |
| Commerce de gros et de détail, réparation, etc. | 18,3% | 3,5% | 56 518 | 13,9% |
| Hôtellerie et restauration | 2,4% | 0,8% | 20 045 | 4,9% |
| Transports, postes et télécommunications, édition | 7,1% | 1,1% | 23 037 | 5,7% |
| Activités financières et assurances | 7,5% | 2,2% | 17 551 | 4,3% |
| Activités immobilières, services aux entreprises, etc. | 13,1% | 3,6% | 74 053 | 18,2% |
| Administration publique, santé, éducation, sports, etc. | 21,0% | 2,0% | 124 581 | 30,6% |
| Autres (y compris valeur locative) | 7,7% | 1,3% | 6 477 | 1,6% |
| PIB cantonal (après ajustements) | 100,0% | 2,5% | 406 790 | 100,0% |

Sources: CREA, Statistique Vaud, OFS

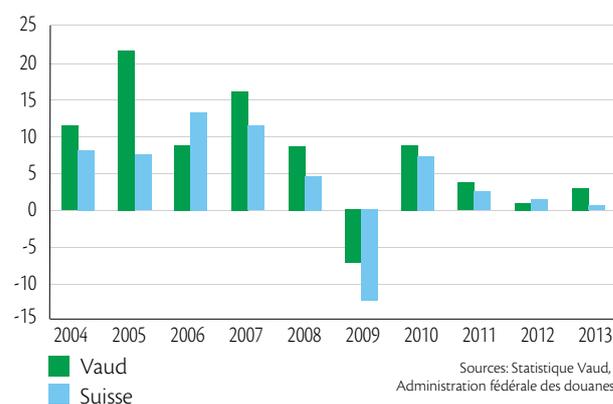
Evolution de l'indicateur synthétique de la marche des affaires dans l'industrie

Solde de réponses



Variation annuelle des exportations

En %



ment des contributions importantes des branches de la santé et de l'éducation. Bien que toujours équilibré, avec un excédent prévu de CHF 17 millions, le budget 2014 de l'Etat de Vaud prévoit une hausse des dépenses de fonctionnement et des investissements. Les premières affichent une augmentation de 3,8% à CHF 8,9 milliards, en raison notamment des besoins supplémentaires dans plusieurs domaines (en particulier le social, la santé, la formation, l'enseignement et la sécurité), tandis que les seconds s'inscrivent en progression de 11% par rapport au budget 2013, à CHF 833 millions.

Les revenus sont prévus en hausse de 3,9%, à CHF 8,9 milliards, grâce à une augmentation des rentrées fiscales liée à la dynamique économique et démographique. La situation financière du canton est restée très saine. La dette devrait s'être maintenue en dessous de CHF 1,0 milliard en 2013, soit nettement sous la barre des 5% du PIB vaudois; cette proportion était sensiblement plus élevée dix ans auparavant.

Services

Les entreprises du domaine des services (transport, information et communication, services aux entreprises, ainsi que services personnels) ont connu une année 2013 favorable. L'indicateur de la marche des affaires dans ces activités publié par la Commission Conjoncture vaudoise a évolué à un niveau relativement élevé durant l'ensemble de l'année. Si

les services aux entreprises et aux personnes sont restés globalement stables, le domaine des transports, information et communication a enregistré une évolution positive.

Commerce

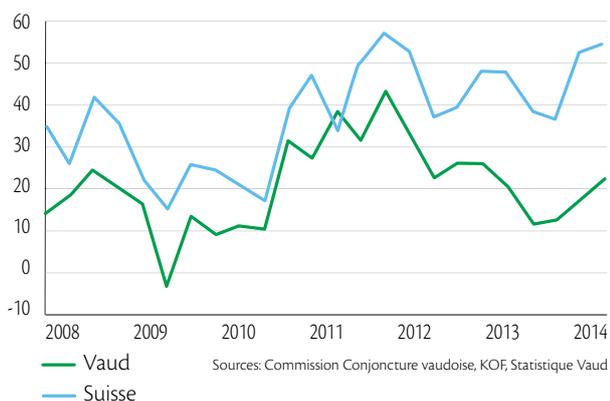
Malgré un climat de consommation relativement dynamique, le secteur du commerce a connu une année 2013 mitigée. Si les chiffres d'affaires se sont inscrits en hausse, selon l'enquête de la Commission Conjoncture vaudoise, les prix de vente ont été sous pression. Les commerçants ont ressenti les effets de la concurrence du tourisme d'achat et des discounters, ainsi que de la tendance accrue de la part des consommateurs à rechercher des promotions, en particulier pour les achats importants. Conséquence: les entreprises de la branche jugeaient leur situation bénéficiaire avec retenue. La situation était moins tendue dans le commerce alimentaire que dans les produits non alimentaires.

Tourisme, hôtellerie et restauration

La situation a semblé se stabiliser dans l'hôtellerie-restauration. Le nombre de nuitées hôtelières s'est redressé par rapport à 2012, avec une hausse de 6,0% sur l'ensemble de l'année. Y ont contribué aussi bien les hôtes indigènes que les touristes en provenance de l'étranger, notamment de France, de Belgique, du Royaume-Uni ou de Chine conti-

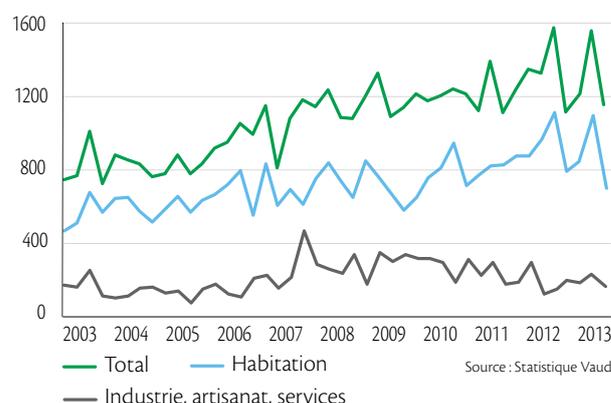
Evolution de l'appréciation de la situation des affaires dans la construction

Solde de réponses



Evolution des montants des travaux prévus dans les demandes de permis de construire dans le canton de Vaud

En millions de CHF



mentale. La branche est cependant restée dans une situation tendue, en raison d'une pression sur les prix toujours présente. Autre bémol: la région du plateau (hors Lausanne, régions des lacs et montagne) n'a pas profité de l'embellie. Un constat similaire pouvait être fait dans la restauration. Ailleurs que dans la région du plateau, les chiffres d'affaires des restaurants se sont redressés durant l'année. L'amélioration des nuitées hôtelières et une offre très diversifiée y ont notamment contribué.

Les faits marquants de 2013 dans les régions

Les grandes tendances présentées dans les pages précédentes s'observent également au plan régional. Cependant, quelques faits marquants sont à relever dans chaque région.

Broye

L'année a été marquée par plusieurs annonces d'implantation sur le site de l'Aéropôle de Payerne: la société S3, qui ambitionne de devenir leader dans la mise en orbite de petits satellites, le spécialiste du déneigement et des véhicules d'entretien communal Boschung ou l'entreprise électrique Groupe E. La région a également bénéficié de l'activité dans la construction, qui a permis aux entreprises du secteur d'afficher des carnets de commandes bien remplis. L'agriculture

a par contre ressenti les effets des conditions météorologiques défavorables.

Chablais

La branche touristique a connu une année favorable, en particulier grâce à l'enneigement de l'hiver 2012-2013. Le tissu de PME de la région a pour sa part bénéficié d'une conjoncture porteuse, malgré les mauvaises perspectives liées à l'application de l'initiative sur les résidences secondaires. Sur le marché immobilier, l'activité en plaine, soutenue par la démographie et les prix plus élevés dans d'autres régions, a contrasté avec le calme observé dans les Alpes. Dans la viticulture, la situation est restée globalement tendue en raison de la pression sur les prix.

Gros-de-Vaud

Dans le secteur primaire, les cultures ont relativement peu souffert des conditions météorologiques défavorables et l'année a été convenable dans les différentes productions. Pour sa part, la construction a continué de bénéficier d'une situation favorable, reflétant l'augmentation de la population. Grâce à cette dynamique, l'environnement a été porteur pour les entreprises de services.

Lausanne

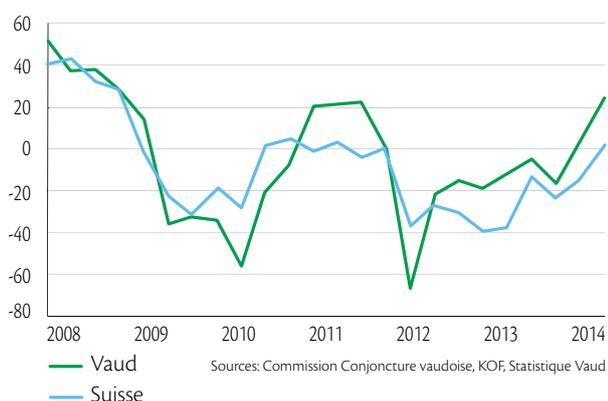
L'agglomération lausannoise a bénéficié d'une activité soutenue dans la construction, grâce à des projets importants sur les sites de l'EPFL et du Biopôle, ou de construction de logements dans les communes alentour. Les entreprises industrielles de la région ont connu une année correcte, leurs efforts de rationalisation leur ayant permis de résister aux effets de la force du franc. Dans le commerce de détail, l'année a été contrastée, certains domaines, comme l'horlogerie, la bijouterie ou la vente de cosmétiques ayant été plus porteurs que d'autres, tels que l'habillement ou le multimédia. Enfin, l'hôtellerie a vu le nombre de nuitées augmenter, mais la pression sur les prix est restée présente.

Lavaux

Le marché immobilier a été caractérisé par un certain ralentissement dans les communes proches du lac Léman. Il a par contre été plus dynamique dans le haut de la région, à Oron et dans les communes avoisinantes. L'augmentation de la population s'y explique, notamment par une des-

Evolution de l'indicateur du chiffre d'affaires dans l'hôtellerie-restauration

Solde de réponses



serte par les transports publics qui s'améliore et des prix inférieurs à ceux du bord du lac. Dans l'agriculture comme dans la viticulture, la tendance aux regroupements de domaines s'est poursuivie, se traduisant par une baisse des emplois dans le secteur primaire et un agrandissement des domaines exploitables.

Morges

Le développement des pôles économiques s'est poursuivi, à un rythme toutefois plus modéré que l'année précédente, et la région a continué d'accueillir des entreprises internationales. Les prix de l'immobilier sont restés élevés, mais des signes de modération ont été perceptibles, par exemple un allongement des délais de vente et une baisse du nombre de transactions. Cependant, les métiers du bâtiment ont connu une bonne année. Pour leur part, le secteur de la sous-traitance et les sociétés exportatrices ont vu leur situation se stabiliser malgré la force du franc. Quant au secteur viticole, il a poursuivi ses efforts pour contrer la concurrence étrangère en proposant des produits de qualité à des prix intéressants.

Nord vaudois

L'horlogerie a poursuivi sa progression, une situation dont ses sous-traitants ont aussi bénéficié. Dans d'autres domaines de l'industrie, les sous-traitants ont vu leur situation se détendre, bien que les marges soient restées sous pression sur les marchés d'exportation. Le secteur de la construction a continué de bien se porter. Le Technopôle d'Orbe a connu ses premières implantations, tandis qu'Y-Parc a poursuivi son développement, grâce à des implantations de sociétés étrangères et de spin-off de la HEIG-VD. Dans le secteur primaire, les cultures ont été affectées par les conditions météorologiques.

Nyon

Dans le secteur tertiaire, qui représente 80% des emplois de la région, l'activité est fortement influencée par la proximité de l'agglomération genevoise. Ce domaine a bénéficié du climat conjoncturel favorable. Cependant, l'augmentation de l'ordre de 30% des surfaces de bureaux vacants à Genève a peut-être été un signe d'essoufflement à venir et n'est pas passée inaperçue. Le secteur de la construction est resté dynamique. Enfin, dans l'agriculture, les récoltes ont souffert de deux violents orages de grêle. Les quantités de raisin

vendangé ont aussi été inférieures de 25% à 30% à celles des années précédentes.

Riviera

L'année 2013 a été marquée par un ralentissement du marché immobilier sur fond d'accès au financement rendu plus difficile par différentes mesures prises au niveau national. Les prix d'achat ont eu tendance à se stabiliser dans le moyen de gamme et à se replier sur le segment supérieur. Les entreprises de la région ont globalement continué de tirer parti d'un bon niveau d'activité. L'hôtellerie a bénéficié d'une augmentation du nombre de nuitées. Les marchés des écoles privées et de la santé sont restés porteurs. Par contre, certains commerces de détail et de proximité ont connu une baisse de la demande.

Structure de l'économie dans les régions BCV

| | Broye | Chablais | Gros-de-Vaud | Lausanne | Lavaux | Morges | Nord vaudois | Nyon | Riviera |
|--|--------|----------|--------------|----------|--------|--------|--------------|--------|---------|
| Nombre d'habitants à fin 2013 | 30 000 | 47 112 | 58 612 | 219 956 | 57 974 | 72 273 | 86 675 | 90 924 | 79 791 |
| Croissance de la population en 2013 | +2.8% | +2.1% | +2.9% | +1.6% | +1.4% | +2.2% | +2.1% | +1.7% | +1.2% |
| Part des habitants du canton | 4.0% | 6.3% | 7.9% | 29.6% | 7.8% | 9.7% | 11.7% | 12.2% | 10.7% |
| Nombre d'emplois (2011) | 13 650 | 21 182 | 21 728 | 173 217 | 19 894 | 36 210 | 43 293 | 40 253 | 37 361 |
| Part des emplois dans le canton | 3.4% | 5.2% | 5.3% | 42.6% | 4.9% | 8.9% | 10.6% | 9.9% | 9.2% |
| Part des emplois de la région dans le secteur primaire | 11.7% | 8.2% | 7.2% | 0.2% | 6.9% | 6.4% | 6.0% | 4.1% | 1.6% |
| Part des emplois de la région dans le secteur secondaire | 25.8% | 22.7% | 33.5% | 11.5% | 18.3% | 20.8% | 31.3% | 14.5% | 12.5% |
| Part des emplois de la région dans le secteur tertiaire | 62.5% | 69.2% | 59.2% | 88.3% | 74.9% | 72.8% | 62.7% | 81.3% | 85.9% |
| Taux de chômage en décembre 2013 | 5.3% | 6.2% | 3.7% | 6.8% | 3.7% | 3.9% | 5.2% | 4.4% | 5.6% |
| Evolution du taux de chômage en 2013 | +0.5% | +0.4% | +0.2% | +0.4% | +0.5% | -0.0% | -0.2% | +0.1% | +0.3% |

Sources : Statistique Vaud, OFS, SECO

Revue 2013

La BCV dans l'année

Le Groupe BCV a réalisé en 2013 des résultats inscrits dans la continuité. Les volumes d'affaires ont poursuivi leur augmentation dans un environnement économique contrasté, marqué par une conjoncture mondiale peu dynamique, une très bonne année boursière et une économie vaudoise en bonne santé. Le contexte de taux d'intérêt bas, la gestion prudente des liquidités et la politique de croissance volontairement modérée des affaires hypothécaires a continué de peser sur les revenus. Néanmoins, grâce à la maîtrise continue des charges d'exploitation, le Groupe a présenté de bons résultats opérationnels, avec un bénéfice brut de CHF 471 millions (-3%). En raison d'éléments exceptionnels, notamment liés au programme visant à régler le différend fiscal avec les Etats-Unis, le bénéfice net a atteint CHF 280 millions (-10%).

L'année 2013 a aussi vu l'aboutissement de la stratégie *BCVPlus*, à laquelle succède *stratégie2018*. Celle-ci confirme les grandes orientations de la Banque et prend en compte les évolutions du marché et de la réglementation. Elle intègre également la nécessité de continuer à améliorer le fonctionnement interne et d'une différenciation par une excellente qualité de service.

Contexte économique contrasté

Sur le plan économique, 2013 a été marqué par un nouveau ralentissement de la croissance mondiale, sous l'effet notamment de la crise de la dette dans la zone euro. A l'inverse, la Suisse et le canton de Vaud ont vu leur dynamique conjoncturelle se poursuivre. Et ce, bien que certaines branches exportatrices et le tourisme aient souffert du ralentissement économique des pays de l'Union européenne et de la force du franc.

Dans la gestion de fortune transfrontalière, de nombreuses questions restent ouvertes sur les évolutions à venir, notamment sur les discussions en vue de faire de l'échange automatique d'informations un standard mondial. Princi-

palement orientée vers le marché domestique, la BCV est toutefois moins concernée que d'autres établissements par cette problématique.

Enfin, les signes de modération de la dynamique sur le marché de l'immobilier dans le canton de Vaud se sont confirmés. Notamment, la hausse des prix des logements s'est ralentie. Alors qu'elle était plus élevée qu'au plan suisse les années précédentes, elle a été l'an dernier légèrement en retrait par rapport à la dynamique nationale.

Poursuite de la hausse de l'épargne

Au niveau des volumes d'affaires, les créances hypothécaires ont augmenté de 2%, à CHF 23,4 milliards, conformément à la stratégie de maîtrise de la croissance dans ce domaine. Les autres crédits sont en hausse de 7% à CHF 5,4 milliards.

Au passif du bilan, la hausse toujours très importante de l'épargne et des placements de la clientèle, de 4% à CHF 12,8 milliards, reflète la confiance accordée à la Banque. Globalement, le total du bilan a progressé de 2%, à CHF 40,5 milliards.

La masse sous gestion du Groupe a augmenté de 6%, à CHF 83,9 milliards. Les apports nets de nouveaux fonds se sont inscrits à CHF 1,6 milliard, les afflux du marché domestique (CHF 2,9 milliards) étant très largement supérieurs aux sorties de fonds offshore (CHF 1,3 milliard).

Evolution des éléments financiers

Les revenus du Groupe BCV se sont inscrits en léger repli de 2% par rapport à l'exercice 2012, à CHF 991 millions. La gestion prudente des liquidités, la croissance volontairement modérée des affaires hypothécaires et la persistance du bas niveau des taux d'intérêt se sont répercutées sur les revenus des opérations d'intérêts, qui ont diminué de 3% pour s'établir à CHF 502 millions. Sous l'influence positive de marchés

boursiers porteurs, d'une part, et d'une baisse conjoncturelle dans les affaires de Trade Finance, d'autre part, les commissions ont légèrement reculé de 2%, à CHF 341 millions. Quant au résultat des opérations de négoce, il est resté stable à un niveau élevé, à CHF 113 millions. Les autres résultats ordinaires se sont montés à CHF 35 millions (+15%).

Les charges d'exploitation ont reculé de 1%, à CHF 519 millions, malgré l'intégration au 1^{er} juillet 2013 de 80 spécialistes provenant d'IBM. Les charges de personnel ont été stables à CHF 337 millions (+1%) et les autres charges d'exploitation ont diminué de 4%, à CHF 182 millions. Une bonne maîtrise des coûts a permis d'atténuer les effets de la pression sur les revenus et le bénéfice brut s'est inscrit en légère baisse, à CHF 471 millions (-3%). Les amortissements ont été stables à CHF 86 millions. Les correctifs de valeurs, provisions et pertes se sont élevés à CHF 43 millions. Ce montant comprenait le paiement de l'acompte prévu dans le cadre de l'accord fiscal entre la Suisse et le Royaume-Uni, des provisions liées aux risques de crédit et aux risques opérationnels ainsi que des provisions, pour la Maison mère et sa filiale Piguet Galland & Cie SA, liées au programme du Département de justice des Etats-Unis visant à régler le différend fiscal avec ce pays. Les produits extraordinaires se sont inscrits à CHF 21 millions, notamment sous l'influence de récupérations de provisions liées aux risques de crédits et suite à la vente d'un bien immobilier effectué dans le cadre du regroupement sur un seul site de Piguet Galland & Cie SA à Genève. Le bénéfice net s'est monté à CHF 280 millions (-10%).

Le ratio charges/produits (cost/income) est resté stable à 61%. La gestion prudente des liquidités a continué de peser sur la marge d'intérêts nette, qui s'est inscrite à 1,23%, un niveau inférieur à celui de 2012 (1,33%). Les fonds propres sont stables à CHF 3,3 milliards. Le ratio de fonds propres de base (CET1) s'est élevé au 31 décembre 2013 à 17,8%. Enfin, le rendement des fonds propres (ROE) a fléchi à 8,5% en raison de la baisse du résultat net.

Au niveau des secteurs d'activité

Banque des particuliers

Malgré un contexte défavorable, marqué par des taux d'intérêt bas, la banque des particuliers a continué de développer ses activités. Les volumes des prêts hypothécaires ont progressé de 4,0% à CHF 7,2 milliards, tout comme

les dépôts de la clientèle qui augmentaient de 4,1% à CHF 8,0 milliards. Les revenus de la banque des particuliers s'élevaient à CHF 196 millions (+2,1%), pour un bénéfice brut de CHF 96 millions, soit une progression de 8,1% rendue possible grâce à la bonne maîtrise des coûts. Dans la continuité des années précédentes, la banque des particuliers a poursuivi son processus d'amélioration de la qualité de ses services afin de toujours mieux répondre aux besoins de la clientèle.

Banque des entreprises

En 2013, la banque des entreprises a connu un développement différencié de ses affaires. Grâce à un contexte économique favorable, les PME se sont bien développées, tandis que le Trade finance était en retrait. Sur l'année, les volumes de crédits ont augmenté de 2,5% à CHF 15,2 milliards et les dépôts se sont contractés de 1,7% à CHF 7,2 milliards. Les revenus et le bénéfice brut ont tous les deux diminué pour s'établir respectivement à CHF 276 millions (-3,9%) et CHF 232 millions (-4,2%). Le portefeuille de crédits des entreprises a confirmé sa bonne résistance avec un coût du risque faible.

Gestion de fortune

Toutes les activités de gestion de fortune ont connu un développement positif hormis le Private banking offshore dont l'environnement réglementaire est sujet de profonds changements. La masse sous gestion a progressé de 7,0% à CHF 65,7 milliards et le volume des affaires hypothécaires a augmenté de 3,4% à CHF 6,6 milliards. Les revenus et le bénéfice brut ont augmenté respectivement à CHF 371 millions (+2,6%) et CHF 208 millions (+6,9%). Piguet Galland & Cie SA a poursuivi ses efforts de gestion des coûts, notamment en regroupant ses équipes au sein d'un nouveau siège à Genève.

Trading

L'activité de trading sur devises, bien qu'en très léger retrait par rapport à 2012, s'est maintenue à un niveau élevé grâce aux flux commerciaux et aux besoins de couverture de la clientèle en monnaies étrangères. Les produits structurés affichent une performance réjouissante grâce à la reprise des émissions à destination de la clientèle. Les revenus du Trading ont augmenté à CHF 61 millions (+7,2%) et le bénéfice brut s'est établi à CHF 39 millions (+16%). Le profil de risque est resté à un niveau très bas,

grâce à des activités de trading essentiellement tournées vers la clientèle.

Faits et événements clés

Distribution extraordinaire et dividende

Au début de l'an dernier, la BCV a revu ses objectifs financiers et reconduit sa politique de distribution annoncée en 2008. Elle entend distribuer un dividende ordinaire compris entre CHF 22 et CHF 27 par action, auquel s'ajoute un dividende extraordinaire de CHF 10 par action prélevé sur la réserve issue d'apports de capital. Sauf changements significatifs de l'environnement économique et réglementaire ou de la situation de la Banque, il est prévu d'assurer ce niveau de distribution durant cinq ans.

En 2013, la Banque a poursuivi pour la cinquième année consécutive sa politique de dividende et de gestion des fonds propres. Elle a ainsi versé en mai 2013 CHF 189 millions sous forme de dividende ordinaire et distribué CHF 86 millions prélevés sur la réserve issue d'apports de capital. Sur les CHF 275 millions distribués à ses actionnaires, CHF 185 millions sont revenus à l'Etat de Vaud. Au titre des exercices 2007 à 2012, la BCV a ainsi reversé à l'ensemble de ses actionnaires près de CHF 1,8 milliard.

Notation confirmée par S&P

Suite à sa décision de relever la note du canton de Vaud à AAA, l'agence Standard & Poor's a annoncé, dans son communiqué du 14 juin 2013, le relèvement de la perspective de la BCV de négative à stable ainsi que le maintien de sa note à long terme AA, confirmant ainsi la position privilégiée du Groupe parmi les établissements financiers les mieux notés au monde.

Collaboration avec IBM

Afin d'assurer une meilleure maîtrise de son outil informatique, la BCV a accueilli début juillet quelque 80 spécialistes d'IBM assurant la maintenance et le développement de la plateforme informatique Osiris. Ce transfert, annoncé en décembre 2012, a été un franc succès. Il s'inscrit dans l'intention de la Banque de continuer à utiliser sa plateforme informatique actuelle, Osiris, jusqu'en 2018 au moins. Concomitamment, le contrat de gestion des infrastructures informatiques confié à IBM a été confirmé jusqu'en 2018.

Gestion des risques

La BCV a bénéficié de l'accomplissement d'un travail initié en 2004 visant à développer et maintenir son propre système de notation des risques de crédit. La qualité de ce système ayant été pleinement reconnue par la FINMA, la Banque a pu en tirer tout le bénéfice avec un ratio de fonds propres qui est passé de 14,4% à fin 2012 à 17,9% à fin 2013.

Différend fiscal

La BCV a, comme de nombreuses autres banques suisses, étudié le programme proposé par le Département américain de la justice pour résoudre le différend fiscal avec les Etats-Unis. De par sa position sur l'arc lémanique, une région à forte orientation internationale, la BCV a des clients considérés comme «US Persons». Il s'agit en grande partie de Suisses habitant aux Etats-Unis, d'Américains résidant dans le canton ou de binationaux. La Banque n'a jamais eu la clientèle américaine comme marché cible et n'a pas non plus mené d'activités ou de démarchage sur le sol des Etats-Unis. Cependant, compte tenu des incertitudes de ce programme, elle n'est pas en mesure de déterminer si les autorités américaines considéreraient comme conformes avec le droit américain toutes ses activités avec ces clients. Par conséquent, suivant un principe de saine gestion des risques, elle a annoncé sa participation, à ce stade en catégorie 2.

Réseau d'agences

L'année 2013 a aussi vu la fin du chantier de transformation du bâtiment historique de la place Saint-François. Cela marque l'achèvement de la phase de réaménagement du réseau d'agences initiée en 2006.

Engagement pour l'innovation

Concernant enfin son action sous l'angle de la responsabilité sociale d'entreprise, la BCV s'est associée au programme Innovaud, destiné à créer une plateforme intégrée de promotion de l'innovation dans le canton. Elle va ainsi contribuer à hauteur de CHF 5 millions sur dix ans au financement de la Fondation pour l'innovation technologique (FIT).

Projets principaux et investissements

Stratégie 2018

L'année 2013 a été marquée par l'aboutissement de la stratégie *BCVPlus*, initiée en 2008. Le bilan de ces cinq ans est très positif. La plupart des métiers de la Banque se sont développés conformément aux attentes, malgré un contexte qui n'a pas toujours été porteur durant cette période.

A l'aune de ce très bon bilan, le Conseil d'administration et la Direction générale ont reconfirmé les grandes orientations de la Banque dans le cadre de *stratégie2018* au terme d'une réflexion de fond sur les années à venir. Deux mots clés se sont imposés: d'abord «Poursuivre», parce que nous voulons maintenir notre élan et achever les projets en cours ou prévus. Ensuite «Evoluer», parce que nos métiers devront s'adapter aux évolutions du marché et de la réglementation. La Banque entend ainsi faire évoluer son fonctionnement résolument orienté client:

- En améliorant la qualité de service à la clientèle par une série d'initiatives ciblées.
- En enrichissant l'offre «multi-canal» afin de l'adapter à l'évolution des comportements des clients.
- En améliorant le fonctionnement opérationnel au travers de divers projets.
- En poursuivant la mise en œuvre de la stratégie de ressources humaines dans une logique de gestion proactive des enjeux humains et d'évolution continue des compétences de ses collaborateurs afin de répondre aux exigences croissantes de la clientèle.

Investissements

Ces trois dernières années, le Groupe BCV a investi entre CHF 70 et 80 millions par année dans des projets d'infrastructure, d'équipement, de maintenance et de développements informatiques.

Orientation stratégique et perspectives

En 2013, la BCV a lancé *stratégie2018*, dont les grandes orientations s'inscrivent dans la continuité de *BCVPlus*.

Dans un environnement bancaire exigeant, la Banque a pour ambition de maintenir la bonne dynamique de développement de ses différents métiers. Elle vise en particulier:

- Une croissance dans la banque des particuliers et le domaine des PME au minimum au rythme du marché.
- Une croissance supérieure à celle du marché dans la gestion de fortune domestique.
- Un développement sélectif dans les métiers de l'Asset Management, des produits structurés et du Trade Finance.
- La poursuite du bon développement actuel des autres métiers de la Banque.

Dans ce contexte, l'accent mis sur les valeurs de la Banque (proximité, professionnalisme, performance et responsabilité) traduit la conviction qu'une culture commune et partagée par tous est un levier clé pour la réalisation de la stratégie. Sur cette base, la Banque vise une croissance durable en assurant une stabilité de ses résultats financiers.

Objectifs financiers

Dans l'environnement de taux d'intérêt bas qui prévaut actuellement, la BCV a pour ambition de réaliser une croissance durable avec un niveau de revenus et de bénéfice brut dans la continuité de ces dernières années. A terme, elle vise une rentabilité des fonds propres (ROE) de 12-13%, un ratio charges/produits (cost/income) de 57-59% et un ratio de fonds propres de base (CET1) de 13%. Ces objectifs s'inscrivent dans un horizon de plusieurs années.

La Banque entend distribuer un dividende ordinaire compris entre CHF 22 et CHF 27 par action, auquel s'ajoute un dividende extraordinaire de CHF 10 par action, prélevé sur la réserve issue d'apports de capital. La Banque a communiqué à l'occasion de ses résultats annuels 2012 qu'elle prévoyait d'assurer ce niveau de distribution durant cinq ans, sauf changements significatifs de l'environnement économique et réglementaire ou de la situation de la Banque.

Evolution des affaires dans les filiales

Piguet Galland & Cie SA

Piguet Galland & Cie SA a poursuivi en 2013 la mise en œuvre du modèle d'affaires basé sur la gestion d'avoirs de clients domiciliés en Suisse et a étendu son offre de services dans cette direction. Durant l'année sous revue, elle a également regroupé dans son nouveau siège à Genève les équipes auparavant réparties sur plusieurs sites dans la ville.

Au niveau des résultats, l'exercice 2013 a été caractérisé par une stabilité des revenus de l'activité bancaire (CHF 69 millions) et une diminution des charges d'exploitation (CHF 56 millions, -4%). Le bénéfice brut a ainsi progressé de 19% sur l'exercice, à CHF 14 millions. Le bénéfice net s'est inscrit pour sa part à CHF 5 millions. Quant à la masse sous gestion, elle s'est légèrement repliée, à CHF 7,2 milliards (-3%).

Gérifonds SA

L'année sous revue a vu la fin du processus du transfert des 34 fonds publics de droit suisse administrés par Gérifonds pour le compte de Swisscanto. Cette opération, qui a pris deux ans et qui s'est achevée le 10 avril 2013, est la conséquence de la décision stratégique de Swisscanto de reprendre en interne l'administration de ses fonds de droit suisse, tâche effectuée jusqu'ici par Gérifonds pour les fonds publics et par Balfidor pour les fonds institutionnels. Depuis, Gérifonds administre, à une exception près, uniquement des fonds de droit suisse dont elle est également direction, soit 69 fonds pour un total de CHF 7,4 milliards au 31 décembre 2013.

Quant à la fortune des fonds sous direction, elle a augmenté de 12% à CHF 9,0 milliards. Dans cette activité, et malgré quelques regroupements et liquidations, le nombre de fonds dirigés a progressé, principalement au Luxembourg. A fin 2013, la gamme comptait 103 fonds, 68 de droit suisse et 35 de droit luxembourgeois.

Les revenus de Gérifonds SA ont fléchi de 13%, à CHF 13,3 millions, tandis que le bénéfice net s'est replié de 33%, à CHF 2,0 millions. Près de 37% du chiffre d'affaires en Suisse provient de produits des 10 promoteurs autres que la BCV.

FIR-GEP SA

Face au niveau élevé des prix de l'immobilier, GEP SA, la société de direction du Fonds Immobilier Romand (FIR), suit une stratégie d'acquisition sélective axée sur la qualité des situations et d'investissement dans l'amélioration du parc d'immeubles existant. Le FIR, qui investit dans des immeubles d'habitation exclusivement situés en Suisse romande et suit une politique de loyers non spéculatifs, a franchi en 2013 le cap du milliard de francs de fortune. Avec la mise sur le marché de 136 nouveaux logements locatifs durant le dernier exercice, les loyers encaissés ont progressé de 7% à CHF 61 millions. Parallèlement, le fonds a investi près de CHF 10 millions dans la rénovation et l'assainissement énergétique de ses bâtiments.

Revue 2013

Les secteurs d'activité

Banque des particuliers

- Malgré un contexte défavorable, marqué par des taux d'intérêt bas, la banque des particuliers a continué de développer ses activités.
- Les volumes des prêts hypothécaires ont progressé de 4,0% à CHF 7,2 milliards, tout comme les dépôts de la clientèle qui augmentaient de 4,1% à CHF 8,0 milliards.
- Les revenus de la banque des particuliers s'élevaient à CHF 196 millions (+2,1%), pour un bénéfice brut de CHF 96 millions, soit une progression de 8,1% rendue possible grâce à la bonne maîtrise des coûts.
- Dans la continuité des années précédentes, la banque des particuliers a poursuivi son processus d'amélioration de la qualité de ses services afin de toujours mieux répondre aux besoins de la clientèle.

Activités et stratégie

En 2013, la banque des particuliers employait 397 collaborateurs pour servir les besoins d'une clientèle de particuliers disposant d'avares à concurrence de CHF 250 000 ou de financements immobiliers jusqu'à CHF 1,2 million. Outre les prestations traditionnelles de gestion courante, de cartes de crédit, d'épargne et de financements immobiliers, la banque des particuliers propose également une gamme complète de produits de placement, de prévoyance individuelle et de trading on-line (TradeDirect est accessible sur www.tradedirect.ch).

Point d'entrée pour la plupart des clients BCV, la banque des particuliers leur permet de disposer d'une offre complète de canaux pour le traitement de leurs opérations: un réseau physique dense de 66 agences et un parc de plus de 220 bancomats répartis dans le canton, un centre de conseils téléphoniques performant ainsi qu'une plate-

forme transactionnelle, BCV-net, accessible via internet ou via un appareil mobile comme un smartphone ou une tablette électronique. Au total, BCV-net est utilisée par près de 40% des clients et 7 ordres de paiement sur 10 sont traités par cette plateforme. La banque des particuliers profile la BCV comme le partenaire naturel des habitants du canton de Vaud. A toutes les étapes de la vie, elle est en mesure d'accompagner ses clients, de proposer une large gamme de prestations et de relayer les clients fortunés vers le Private Banking.

L'encadrement expérimenté et la large palette de produits font de la banque des particuliers un acteur clé de la formation au sein de la BCV. Nombre de collaborateurs employés dans les autres activités de la banque ont démarré leur carrière à la banque des particuliers, que ce soit en tant qu'apprenti, stagiaire ou employé. Elle continue d'assumer ce rôle en favorisant le transfert de ses collaborateurs vers les autres entités.

Marché et environnement concurrentiel de la BCV

Avec un taux de croissance estimé de 2,1% en 2013, l'économie vaudoise a progressé à un niveau légèrement supérieur à celui de 2012 et à celui de l'économie suisse.

Les taux d'intérêt suisses sont restés à des niveaux historiquement bas durant l'année 2013. Ce contexte, associé à la croissance démographique dans le canton, a favorisé le maintien des prix de l'immobilier à un niveau élevé. Le marché hypothécaire a continué de croître, mais à un rythme moins soutenu que les années passées.

Bien que les marchés boursiers aient progressé, l'afflux d'épargne traditionnelle s'est confirmé tout au long de l'année, démontrant la préférence des vaudois pour les placements sûrs et liquides.

Commentaires sur l'année 2013

La banque des particuliers a poursuivi sa bonne dynamique avec une hausse de ses volumes d'affaires. Le volume des crédits hypothécaires a progressé de 4,0% à CHF 7,2 milliards, totalement en ligne avec l'objectif de croissance maîtrisée que la Banque s'est fixé depuis maintenant deux ans. Les volumes des dépôts de la clientèle ont affiché une augmentation de 4,1% à CHF 8,0 milliards.

Les revenus ont progressé pour s'établir à CHF 196 millions (+2,1%). Le bénéfice brut a atteint CHF 96 millions (+8,1%).

Dans la continuité de la démarche initiée en 2009 et poursuivie ces dernières années, la banque des particuliers a continué d'optimiser son modèle commercial en 2013, lui permettant de gagner en efficacité et de renforcer la proximité de la BCV avec ses clients. BCV-net mobile, l'application de e-banking de la Banque pour smartphones et tablettes électroniques, a vu ses fonctionnalités s'étoffer avec, entre autres, la possibilité de payer ses factures ou d'effectuer des virements en déplacement.

Après avoir passé plus de 5 ans à la tête de la banque des particuliers, Markus Gygax a saisi l'opportunité de rejoindre la banque Valiant en tant que CEO en novembre 2013. Le processus de recherche d'un successeur s'est achevé le 3 mars 2014 avec l'entrée en fonction de José François Sierdo au poste de responsable de la banque des particuliers.

2014: objectifs et perspectives

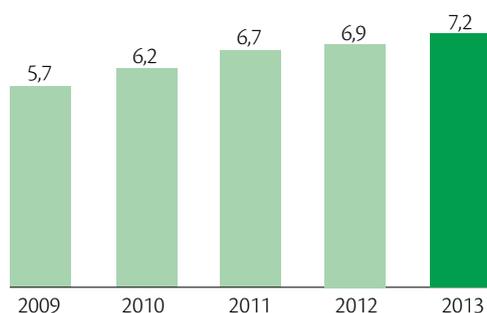
Dans le cadre de *stratégie2018*, la banque des particuliers poursuivra ses efforts d'optimisation de son fonctionnement. Elle sera notamment attentive à l'évolution des différents canaux par lesquels elle interagit avec la clientèle, que ce soit au niveau des agences, mais aussi à travers les moyens de communication nomades ou à domicile.

Enfin, elle aura toujours pour but de maintenir sa position de partenaire naturel des Vaudois par sa proximité et par son professionnalisme en offrant de façon proactive des solutions pratiques et adaptées aux besoins de chacun de ses clients.

Données financières 2009 – 2013

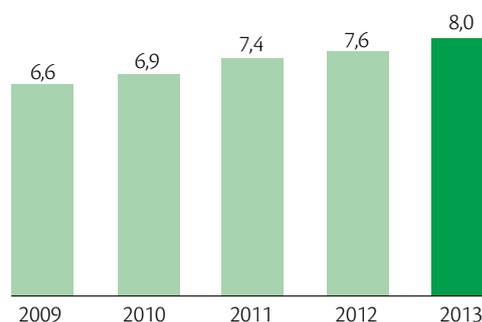
Crédits hypothécaires

En milliards de CHF



Dépôts de la clientèle

En milliards de CHF



Chiffres clés

| | 2013 | 2012 |
|---|-------|-------|
| Total des revenus (en millions de CHF) | 196,2 | 192,1 |
| Bénéfice brut (en millions de CHF) | 96,3 | 89,1 |
| Charges / Produits (hors amortissement du goodwill) | 83% | 87% |
| ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne | 17,9% | 15,5% |
| Collaborateurs | 397 | 410 |

Les chiffres de 2009 à 2012 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

Banque des entreprises

- En 2013, la banque des entreprises a connu un développement différencié de ses affaires.
- Grâce à un contexte économique favorable, les PME se sont bien développées, tandis que le Trade finance était en retrait.
- Sur l'année, les volumes de crédits ont augmenté de 2,5% à CHF 15,2 milliards et les dépôts se sont contractés de 1,7% à CHF 7,2 milliards.
- Les revenus et le bénéfice brut ont tous les deux diminué pour s'établir respectivement à CHF 276 millions (-3,9%) et CHF 232 millions (-4,2%).
- Le portefeuille de crédits des entreprises a confirmé sa bonne résistance avec un coût du risque faible.

Activités et stratégie

La banque des entreprises se compose de trois métiers: les PME, les Grandes entreprises et le Trade Finance. La gamme de produits couvre l'ensemble des prestations de financement (constructions, équipements productifs, fonds de roulement, négoce international), de couverture des risques de change et de taux, ainsi que de gestion de la trésorerie.

La BCV continue de développer son portefeuille de clientèle PME en restant fortement ancrée dans le tissu économique du canton de Vaud. Elle est la banque de plus d'une PME vaudoise sur deux. Au niveau des Grandes entreprises, la BCV est en relation d'affaires avec les deux tiers des principales sociétés du canton. Elle propose une large palette de prestations et de services aux entreprises de Suisse romande et, de façon plus sélective, à la clientèle suisse alémanique. L'arc lémanique étant un centre mondial du négoce international de matières premières, un grand nombre de sociétés de négoce y sont implantées. Dans ce métier, la BCV est un acteur reconnu, en particulier dans le domaine des métaux et de l'agroalimentaire. La Banque se concentre sur certains marchés clés et se caractérise par un suivi systématique des transactions financées.

Marché et environnement concurrentiel de la BCV

En 2013, les PME vaudoises ont confirmé leur dynamisme dans un contexte en amélioration, mais toujours en deçà des niveaux d'activité d'avant crise. Malgré la force du franc et le taux de croissance encore très faible dans les économies voisines, les branches exportatrices ont fait preuve de résistance. Cette année, les premiers signes de ralentissement du secteur immobilier sont apparus, avec notamment une baisse des prix de vente affichés dans le canton.

L'activité des Grandes entreprises a connu une baisse de l'encours moyen, en diminution de près de 5% par rapport à 2012. En effet, les niveaux de liquidités étant élevés, les grandes entreprises ont eu moins recours au crédit. Par ailleurs, le contexte de taux d'intérêt bas les a rendues plus volatiles, car elles ont cherché les meilleures opportunités pour rémunérer leurs liquidités.

L'environnement des affaires sur les marchés des matières premières est resté sous pression tout au long de l'année. En effet, après la chute des prix observée en 2012, jusqu'à -20%, l'acier est resté à un niveau bas. Concernant les matières premières agricoles, plusieurs marchés, notamment en Afrique du Nord, sont en proie à une instabilité politique ne favorisant guère les flux commerciaux. L'encours moyen des activités de trade finance a baissé de près de 11% cette année, ce qui constitue un niveau de bas de cycle.

Commentaires sur l'année 2013

La banque des entreprises a connu un bon développement de ses activités malgré un contexte difficile. Les volumes de crédits ont augmenté de 2,5% à CHF 15,2 milliards, tandis que les dépôts ont diminué de 1,7% à CHF 7,2 milliards.

Les PME affichent un bon dynamisme avec une croissance des crédits liée à l'acquisition d'environ 1300 nouveaux clients et l'augmentation des affaires hypothécaires. L'activité de crédits aux Grandes entreprises s'est réduite en 2013, et leurs placements de liquidité à court terme ont connu une volatilité élevée. Le Trade Finance a vu ses volumes d'affaires se maintenir à un niveau bas à cause notamment de la faible demande mondiale en acier.

Dans ce contexte, les revenus et le bénéfice brut ont diminué pour s'établir respectivement à CHF 276 millions (–3,9%) et CHF 232 millions (–4,2%).

Le besoin de provisionnement pour risque de crédit de la banque des entreprises s'est situé très nettement en dessous du niveau moyen attendu.

2014: objectifs et perspectives

En 2014, l'environnement général devrait légèrement s'améliorer sans toutefois permettre ni une hausse significative

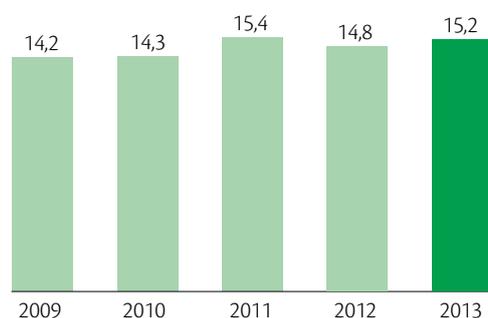
des taux d'intérêt, ni une baisse importante du franc suisse face à l'euro. Dans ces conditions, la banque des entreprises aura pour objectifs de servir sa clientèle des petites et moyennes entreprises au plus près de leurs besoins et de les accompagner dans un environnement économique toujours incertain.

En parallèle, les activités du Trade Finance et de financement aux Grandes entreprises poursuivront une approche basée sur l'optimisation de la rentabilité des activités en adéquation avec le profil de risque de la Banque.

Données financières 2009 – 2013

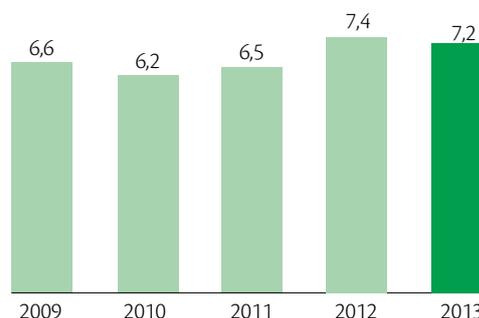
Crédits et engagements hors bilan

En milliards de CHF



Dépôts de la clientèle

En milliards de CHF



Chiffres clés

| | 2013 | 2012 |
|---|-------|-------|
| Total des revenus (en millions de CHF) | 276.1 | 287.4 |
| Bénéfice brut (en millions de CHF) | 232.1 | 242.2 |
| Charges / Produits (hors amortissement du goodwill) | 37% | 36% |
| ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne | 14.4% | 16.7% |
| Collaborateurs | 186 | 191 |

Les chiffres 2012 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

Gestion de fortune

- Toutes les activités de gestion de fortune ont connu un développement positif hormis le Private banking offshore dont l'environnement réglementaire est sujet à de profonds changements.
- La masse sous gestion a progressé de 7,0% à CHF 65,7 milliards et le volume des affaires hypothécaires a augmenté de 3,4% à CHF 6,6 milliards.
- Les revenus et le bénéfice brut ont augmenté respectivement à CHF 371 millions (+2,6%) et CHF 208 millions (+6,9%).
- Piguet Galland & Cie SA a poursuivi ses efforts de gestion des coûts, notamment en regroupant ses équipes au sein d'un nouveau siège à Genève.

Activités et stratégie

La gestion de fortune au niveau du Groupe BCV se compose des activités de la Maison mère, auxquelles s'ajoutent celles de ses filiales Piguet Galland & Cie SA, Gêrifonds SA et GEP SA. A l'échelle de la Maison mère, la gestion de fortune est répartie dans deux divisions, la Division Private Banking, dédiée à la clientèle privée « aisée » et « fortunée », et la Division Asset Management & Trading, focalisée sur la clientèle institutionnelle. Avec un effectif de 591 collaborateurs actifs dans la gestion de fortune, le Groupe BCV s'impose aujourd'hui comme un acteur régional incontournable dans la gestion privée et le numéro un de la gestion institutionnelle dans le canton de Vaud.

Au vu du potentiel important existant dans notre région, la gestion privée BCV poursuit la stratégie de croissance initiée en 2009. Le développement de la clientèle privée est coordonné avec les autres secteurs, mettant à profit les synergies résultant de la structure de banque universelle de la BCV. Ainsi, l'activité du Private Banking bénéficie d'un afflux régulier de clients à haut potentiel mis en contact par la banque des particuliers, qui couvre la majorité des plus de 740 000 résidents du canton, et par la banque des entreprises fortement intégrée dans le tissu économique régional. Leader dans le canton de Vaud, la BCV poursuit sa stratégie de croissance auprès de la clientèle institutionnelle en Suisse romande et en Suisse alémanique. A cet effet, elle capitalise sur son expertise dans la prévoyance professionnelle via la Fondation BCV deuxième pilier, qui compte environ 550 entreprises affiliées. Elle se distingue en

outre par sa gestion déléguée (mandats) pour les institutions de prévoyance. Focalisée jusqu'à présent en Suisse romande, elle a entrepris de se développer en Suisse alémanique afin de valoriser sa politique de placement ainsi que sa capacité à créer des produits financiers performants.

Filiale à 99,8% de la BCV, Piguet Galland & Cie SA est née de la fusion de la Banque Piguet & Cie SA avec la Banque Franck Galland & Cie SA acquise en 2011. Présente à Genève, Lausanne, Yverdon-les-Bains, Nyon et Neuchâtel, Piguet Galland & Cie SA a pour ambition de figurer parmi les principaux acteurs de la gestion de fortune en Suisse romande avec un service exclusif et haut de gamme.

Gêrifonds SA, filiale à 100 % de la BCV, offre à sa Maison mère et à ses autres partenaires des compétences à haute valeur ajoutée en matière de direction, d'administration, de création et de distribution de fonds de placement. Grâce à son expertise, sa position de leader dans les fonds de placement en Suisse romande, Gêrifonds SA dispose d'une solide base de clientèle externe en forte croissance.

Fondée en 1953, GEP SA est une filiale à 100% de la BCV. Elle a développé un savoir-faire unique dans la gestion de portefeuilles immobiliers. Elle gère le Fonds Immobilier Romand (FIR), fond immobilier de droit suisse coté à la Bourse suisse, qui investit exclusivement dans des immeubles d'habitation situés en Suisse romande.

Marché et environnement concurrentiel de la BCV

Dans l'ensemble, les marchés boursiers ont été orientés à la hausse durant l'année écoulée, ce qui a permis un retour timide des investisseurs comme l'atteste la hausse des volumes de transactions. Les craintes étaient toutefois encore présentes, notamment à cause de la faiblesse de la reprise économique.

Suite aux attaques contre le secret bancaire, la place financière helvétique est actuellement en proie à des changements profonds. Les banques suisses doivent ainsi faire face à de nombreuses évolutions réglementaires aux conséquences importantes. La BCV y a prêté l'attention nécessaire et elle a mobilisé les ressources adéquates afin de se préparer sereinement à ces nouveaux défis. Beaucoup de ces projets s'inscrivent sur le long terme, et la BCV poursuivra ses efforts. Depuis de nombreuses années déjà, la BCV a orienté sa gestion de fortune privée principalement vers une clientèle onshore, installée sur le canton de Vaud.

Commentaires sur l'année 2013

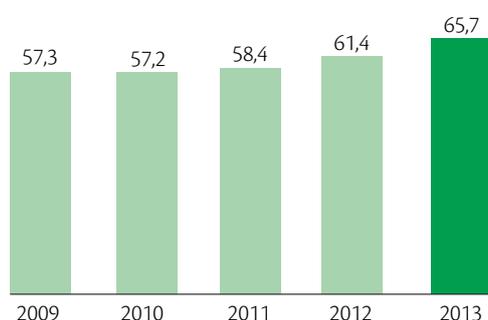
La bonne orientation des marchés financiers a permis à la Gestion de fortune de dégager de bons résultats. Ainsi, malgré la pression concurrentielle, les activités du Private Banking onshore ont poursuivi leur développement dans le canton de Vaud. Au niveau de la gestion institutionnelle, la forte volatilité sur les marchés a freiné la demande de la clientèle pour les produits d'investissement de gestion active. La stratégie de croissance de l'Asset Management en Suisse alémanique porte ses fruits avec une croissance positive des Net New Assets. Enfin, la Banque a su apporter des solutions adaptées aux nombreux changements réglementaires auxquels doit faire face le Private Banking international.

En 2013, la Gestion de fortune de la Banque a renoué avec la croissance grâce à la reprise des marchés financiers. Piguet Galland & Cie SA y a contribué en poursuivant ses efforts d'intégration avec notamment le regroupement des équipes genevoises dans un seul bâtiment. Au 31 décembre 2013, la masse sous gestion s'élevait à CHF 65,7 milliards, en hausse de 7,0%. En ce qui concerne les prêts hypothécaires, ils ont progressé de 3,4% à CHF 6,6 milliards, en ligne avec les objectifs fixés par la Banque en début d'année. Ces éléments ont permis de faire progresser les revenus de 2,6% à CHF 371 millions et le bénéfice brut de 6,9% à CHF 208 millions.

Données financières 2009 – 2013

Masse sous gestion

En milliards de CHF



Chiffres clés

| | 2013 | 2012 |
|---|-------|-------|
| Total des revenus (en millions de CHF) | 371.1 | 361.5 |
| Bénéfice brut (en millions de CHF) | 208.3 | 194.8 |
| Charges / Produits (hors amortissement du goodwill) | 64% | 67% |
| ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne | 43.7% | 44.2% |
| Collaborateurs | 591 | 599 |

Les chiffres 2012 ont été retraités pour des raisons de comparabilité

Les avoirs administrés des années 2009 à 2012 ont été adaptés afin d'exclure les avoirs détenus en pur custody

2014: objectifs et perspectives

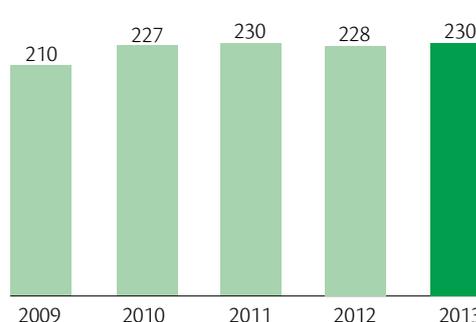
En 2014, la BCV poursuivra sa stratégie de croissance dans la gestion de fortune onshore avec pour ambition de devenir l'acteur de référence dans le canton de Vaud.

Au niveau de la gestion institutionnelle, la Banque capitalisera sur ses premiers succès obtenus en Suisse alémanique, grâce à son bureau de représentation à Zurich, pour prospecter et gagner de nouveaux mandats dans cette zone géographique. En tant que producteur et fournisseur de produits, l'Asset Management continuera à développer ses stratégies de gestion en optimisant le rapport risque/rendement. La gamme de produits sera complétée pour accroître la diversification des investissements sous l'angle géographique, des classes d'actifs et des styles d'investissement.

Pour Piguet Galland & Cie SA, après l'intégration des systèmes et des équipes, après le regroupement sur un seul site à Genève, la Banque aura pour objectif de développer ses activités sur le marché de la gestion de fortune en Suisse romande.

Revenu des commissions

En millions de CHF



Trading

- L'activité de trading sur devises, bien qu'en très léger retrait par rapport à 2012, s'est maintenue à un niveau élevé grâce aux flux commerciaux et aux besoins de couverture de la clientèle en monnaies étrangères.
- Les produits structurés affichent une performance réjouissante grâce à la reprise des émissions à destination de la clientèle.
- Les revenus du Trading ont augmenté à CHF 61 millions (+7,2%) et le bénéfice brut s'est établi à CHF 39 millions (+16%).
- Le profil de risque est resté à un niveau très bas, grâce à des activités de trading essentiellement tournées vers la clientèle.

Activités et stratégie

Afin de répondre aux besoins de transactions de la clientèle et de lui offrir une large palette de produits et de services, la BCV dispose d'une des plus grandes salles des marchés de Suisse romande. Celle-ci intervient directement sur les marchés et sur les Bourses électroniques SIX Swiss Exchange, Eurex et Scoach (Suisse). Ses activités se concentrent sur l'offre de produits d'investissement et de couverture libellés avant tout en franc suisse (devises, actions, obligations, produits dérivés et structurés) et destinés à une clientèle basée principalement en Suisse. Plus d'un tiers des clients effectuant des transactions sur devises avec la BCV utilisent la plateforme de trading e-FOREX de la Banque.

L'orientation stratégique de la salle des marchés se focalise sur les activités liées aux transactions de la clientèle, résultant en un niveau de risque faible.

Les activités de trading sont regroupées dans la Division Asset Management & Trading réunissant les activités d'asset management, la politique d'investissement et la salle des marchés. Ce regroupement permet de mieux exploiter les synergies entre l'expertise de la salle des marchés et l'Asset Management, notamment dans la mise à disposition de produits d'investissement adaptés à la clientèle et cohérents avec la politique d'investissement de la Banque.

Marché et environnement concurrentiel de la BCV

Dans un contexte de reprise mondiale, mais à un rythme modéré, les marchés boursiers ont fait preuve d'optimisme. En effet, pour la deuxième année consécutive depuis la crise financière de 2008, les marchés boursiers ont tous nettement progressé: +20,2% pour le SMI, +17,9% pour l'Euro Stoxx 50, +29,6% pour le S&P 500 ou encore +56,7% pour le Nikkei. Malgré ces performances remarquables, la hausse des volumes de transactions s'est avérée timide, tendant à montrer que les investisseurs restent toujours méfiants face à cette embellie.

Du côté des changes, l'euro s'est légèrement apprécié face au franc suisse, gagnant 1,6% à CHF 1,23, et s'éloignant ainsi du plancher de CHF 1,20 fixé en septembre 2011 par la Banque nationale suisse (BNS). Face au dollar américain, le franc suisse a évolué en dents de scie. Sur l'année, le billet vert a finalement cédé 2,5% à CHF 0,89.

Commentaires sur l'année 2013

Les activités de négoce sur devises se sont maintenues à un niveau élevé, mais toutefois en retrait par rapport à l'année 2012. La reprise des volumes d'émissions de produits structurés s'est confirmée durant l'année 2013. La salle des marchés a maintenu ses résultats 2013 à un niveau élevé.

Les revenus du secteur d'activité se sont établis en hausse de 7,2% par rapport à 2012 à CHF 61 millions. Le bénéfice brut a également progressé de 16% à CHF 39 millions.

Malgré la fixation du seuil plancher fixé par la BNS, la volatilité entre devises a été relativement élevée, notamment durant le premier semestre de l'année ce qui a favorisé l'activité dans le négoce de devises.

La demande de produits structurés en nette reprise a permis à l'activité d'afficher une hausse de ses volumes d'émission par rapport à l'année 2012.

Le profil de risque s'est maintenu à un niveau très bas avec une VaR (1 jour, 99%)¹⁾ de CHF 0,2 million au 31 décembre 2013.

¹⁾ La Value-at-Risk (VaR 1 jour, 99%) correspond à la perte maximale sur 1 jour d'un portefeuille d'instruments financiers donné, avec un intervalle de confiance de 99%.

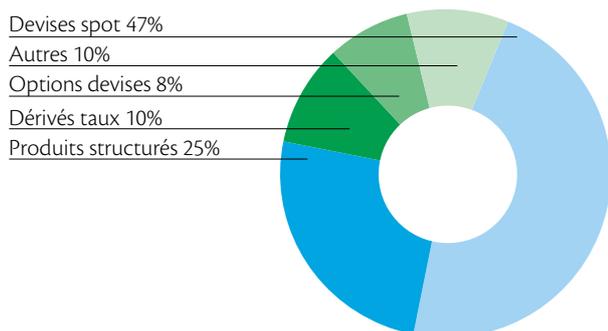
2014: objectifs et perspectives

Au cours de l'année, les activités de trading poursuivront le développement d'une offre de prestations et de services focalisée sur les besoins clés de la clientèle. Que ce soit à des fins de couverture ou d'investissement, les produits issus de la salle des marchés BCV répondent à des critères stricts de transparence.

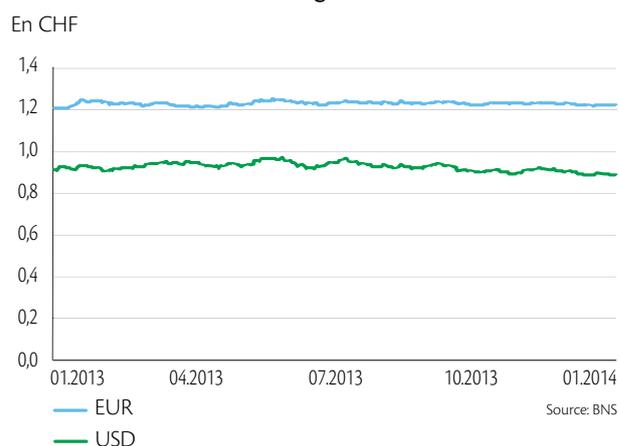
Dans ce contexte, les activités de devises et de produits structurés chercheront à acquérir et consolider leurs relations avec la clientèle en offrant un service et des produits performants.

Données financières 2013

Répartition des revenus de négoce par marché



Evolution des cours de change



Chiffres clés

| | 2013 | 2012 |
|---|-------|-------|
| Total des revenus (en millions de CHF) | 60.5 | 56.5 |
| Bénéfice brut (en millions de CHF) | 38.8 | 33.4 |
| Charges / Produits (hors amortissement du goodwill) | 34% | 40% |
| ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne | 57.3% | 61.4% |
| Collaborateurs | 60 | 63 |

Les chiffres 2012 ont été retraités pour des raisons de comparabilité





Conseil

B

C

Gestion intégrée des risques

1. Gestion intégrée des risques

1.1 Objectifs de la gestion des risques

Les métiers bancaires consistent à prendre des risques stratégiques et business, de marché et de crédit dans le but de dégager une plus-value et, de façon indirecte, en s'exposant aux risques opérationnels. A la BCV, l'ensemble des risques sont gérés de façon intégrée et cohérente par un processus qui concerne toutes les fonctions de la Banque et dont les objectifs globaux sont:

- Une connaissance de l'exposition aux risques, dans le sens qu'elle est évaluée, suivie et reportée de façon appropriée par rapport à l'environnement économique et réglementaire.
- Une adéquation entre la capacité de prise de risque de la Banque et son profil de risque.
- Une optimisation des rendements par rapport aux risques pris et donc par rapport aux fonds propres engagés.

1.2 Principes de base de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque se base sur les dix principes suivants:

1. La Banque prend des risques stratégiques et business, de crédit et des risques de marché dans le but de réaliser du profit économique.
2. La Banque cherche à minimiser son exposition aux risques opérationnels.
3. Toute prise de risque s'inscrit clairement dans l'exercice des métiers de la Banque.
4. La Banque s'assure de la transparence des risques pris, elle engage une transaction uniquement lorsqu'elle sait gérer les risques qui en découlent.
5. La gestion des risques de la Banque considère de façon cohérente l'ensemble des facteurs (sources) de risque et surveille leur impact potentiel.
6. La Banque applique dans la gestion de ses risques des définitions, des fondements méthodologiques et des principes organisationnels uniformes.
7. La Banque améliore de façon continue l'organisation, les processus et méthodes de la gestion des risques.
8. Le niveau maximal de prise de risque doit être en adéquation avec la tolérance (appétit) de risque en termes de variabilité du résultat net ainsi qu'avec les fonds propres disponibles.
9. La Banque entretient et développe de façon continue sa culture et ses compétences en matière de gestion des risques. Elle s'oriente en particulier sur les pratiques de référence et les recommandations du Comité de Bâle.
10. La Banque veut maîtriser elle-même l'ensemble des techniques de gestion des risques qu'elle utilise.

1.3 Structure des risques

La Banque surveille quatre catégories de risques pour l'ensemble de ses activités:

- **Le risque stratégique et business** qui, dans le cas du risque stratégique, résulte de l'événement d'un changement de l'environnement économique ou réglementaire affectant de façon adverse les choix stratégiques de la Banque, ou, dans le cas du risque business, pour une stratégie donnée, résulte de l'événement de changements concurrentiels affectant de façon adverse les décisions d'affaires.
- **Le risque de crédit** qui résulte de l'événement possible du défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit existe avant et lors du dénouement d'une transaction.
- **Le risque de marché** qui résulte de l'événement possible de changements adverses de paramètres du marché, en particulier des prix, des volatilités implicites, et d'autres effets de base dans les marchés (corrélation entre actifs, liquidité des marchés). Le risque de liquidité tant en termes de refinancement structurel de l'activité que de gestion à court terme des liquidités est également considéré comme un risque de marché.
- **Les risques opérationnels** qui résultent de l'événement possible d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes en interne ou à l'externe à la Banque. Les risques opérationnels incluent le risque de non-conformité dans le sens d'un risque de manquement aux prescriptions légales, normes et règles de la Banque.

Ces risques sont analysés et gérés en fonction de leur impact potentiel. Trois types d'impact sont distingués:

- **L'impact financier**, c'est-à-dire une diminution du bénéfice net, du montant comptable et/ou de la valeur économique des fonds propres.
- **L'impact réglementaire**, c'est-à-dire des investigations, des sanctions, une surveillance accrue ou une restriction de l'activité bancaire.
- **L'impact sur la réputation**, c'est-à-dire sur l'image que la Banque projette à l'extérieur.

1.4 Gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques dans toute la Banque. Les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées ici:

- Le Conseil d'administration décide des principes de base de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque de la Banque.
- Le Comité Audit et Risque s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques selon le cadre défini par le Conseil d'administration.
- La Direction générale est responsable de la mise en place, du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du contrôle du profil de risque de la Banque. Elle assure une surveillance des risques stratégiques et business et charge le Comité Risques de la Direction générale (CRDG) de préparer la surveillance et le reporting de ces risques. Le CRDG est composé du Chief Financial Officer (présidence), du président de la Direction générale, d'autres responsables de division ainsi que du responsable du Département Risk Management financier.
- Les responsables de division sont en charge de conduire et de maîtriser leurs activités, que ce soit une activité de front ou une activité de pilotage ou de support. Ils ont la responsabilité première de surveiller, d'identifier et de gérer les risques stratégiques, business, de crédit, de marché et opérationnels découlant de leurs activités respectives.
- Le Chief Financial Officer assume également le rôle de Chief Risk Officer. Avec l'appui du Département Risk Management financier et du Secteur Risques opérationnels qui lui rapportent, le CFO propose la politique et stratégie des risques, surveille le profil de risque global de la Banque, s'assure de l'adéquation des fonds propres et contribue au développement de la culture des risques des collaborateurs.
- Pour toute exposition au risque de crédit de la Banque, la Division Gestion crédit du Chief Credit Officer (CCO) est responsable de l'analyse du risque et, dans les limites de sa compétence (voir ci-après), de l'octroi ainsi que de la surveillance de l'exposition par contrepartie.

1.5 Le Département Risk Management financier

La mission du Risk Management financier est de développer et de continuer à améliorer les méthodes et principes de la gestion des risques de crédit et de marché de la Banque, de surveiller le profil de risque de la Banque et d'assurer le reporting des risques. Il est également responsable du contrôle overnight du risque de marché des activités de la salle des marchés.

1.6 Profil de risque de la Banque – chiffres clés

Les principaux indicateurs sur le profil de risque sont résumés dans le tableau ci-dessous.

2. Gestion du risque de crédit

2.1 Risque de crédit clientèle

La gestion du risque de crédit est une compétence stratégique de la BCV. Chaque phase des activités de crédit fait appel à un savoir-faire particulier en matière de gestion des risques:

- Premièrement, l'octroi de crédits se base sur des processus et des méthodes d'analyse du risque de crédit qui assurent une appréciation objective et fondée du risque tout en respectant les impératifs opérationnels.

- Deuxièmement, les crédits en cours font l'objet d'une surveillance continue, tant au niveau du portefeuille des crédits qu'au niveau de chaque crédit individuel. Cette approche permet de surveiller l'adéquation du profil de risque de crédit par rapport aux objectifs stratégiques et rend possible la détection anticipée des augmentations du risque.

- Troisièmement, les crédits compromis font l'objet d'une gestion différente, clairement définie, afin d'accompagner au mieux le débiteur en difficulté et, ce faisant, de protéger les intérêts de la Banque, de ses épargnants, créanciers et actionnaires.

Les trois phases des activités de crédit sont développées à la page suivante plus en détail.

2.1.1 Décision de crédit

Stratégie de risque et politique de crédit

Les crédits représentent la position d'actif la plus importante de la Banque. En termes de prise de risque de crédit, la Banque vise un portefeuille de crédits de qualité avec des contreparties principalement situées dans le canton de Vaud. Pour les différents segments de clientèle, la Banque a défini des limites en termes d'exposition maximale et de types de prestation de crédit proposés ainsi qu'en termes de qualité moyenne visée exprimée en perte attendue et en besoin de fonds propres. La stratégie de prise de risque et la politique de crédit sont revues régulièrement.

Profil de risque de la Banque

| | | 31.12.10 | 31.12.11 | 31.12.12 | 31.12.13 |
|--|---|----------|----------|----------|----------|
| Fonds propres BCV Groupe ¹⁾ | • Actifs pondérés par le risque FINMA (en CHF milliards) | 20,5 | 21,6 | 20,2 | 16,4 |
| | • Ratio de fonds propres FINMA | 14,0% | 13,2% | 14,4% | 17,9% |
| | • Actifs pondérés par le risque BRI (CHF milliards) | 16,2 | 16,9 | 15,8 | 16,4 |
| | • BRI tier 1 capital ratio | 17,6% | 16,8% | 18,4% | 17,8% |
| | • BRI total capital ratio | 17,6% | 16,8% | 18,4% | 17,9% |
| Crédits non compromis Maison mère | • Crédits clientèle bilan et hors bilan ²⁾ (CHF milliards) | 26,7 | 28,9 | 28,9 | 29,8 |
| | • Taux de perte attendue (par rapport à l'utilisation) | 17 bps | 14 bps | 13 bps | 13 bps |
| Crédits compromis Maison mère | • Crédits compromis ³⁾ (CHF milliards) | 0,5 | 0,4 | 0,4 | 0,3 |
| | • En % du total crédit clientèle et banques | 1,6% | 1,3% | 1,2% | 0,9% |
| | • Taux de provisionnement spécifique | 45% | 44% | 41% | 41% |
| Risque marché trading book Maison mère | • VaR ⁴⁾ département Trading (CHF millions, 1j, 99%) | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,2 |
| | • VaR ⁴⁾ nostro AM (CHF millions, 180j, 99%) | 3,5 | 3,8 | 3,0 | 1,9 |
| Risque marché banking book Maison mère | • VaR (% des FP, 90j, 99%) | 4,0% | 4,2% | 3,4% | 4,2% |
| Risques opérationnels Maison mère | • Nouvelles provisions et pertes directes (CHF millions) | 38,8 | 1,4 | 2,4 | 20,8 |

¹⁾ Selon Bâle II depuis 2009, selon Bâle III depuis 2013

²⁾ Hors immobilisations financières (obligations)

³⁾ Engagement net (Engagement des tiers compromis pour lesquels la provision est supérieure à 0)

⁴⁾ Valeur moyenne de la VaR sur l'année

Séparation des pouvoirs et compétences d'octroi

Les fonctions de vente (front) et les fonctions d'analyse et d'octroi sont strictement séparées. Les collaborateurs du front, responsables de développer les relations avec les clients ainsi que les prestations de crédit et de déterminer leur prix, sont rattachés à des départements « de front ». En revanche, l'analyse et l'octroi des crédits sont du ressort de la Division Gestion crédit sous la responsabilité du CCO. L'analyse du risque de crédit se base sur les outils (modèles de notation) développés par le Risk Management financier et les appréciations des analystes. Certaines prestations de crédit comme les prêts hypothécaires simples et peu risqués sont octroyés, dans un cadre strict, directement par le front en appliquant les notations obtenues des modèles définis par le Risk Management financier.

Les compétences d'octroi des crédits à la clientèle sont basées sur le montant de l'engagement de crédit et le niveau de la perte attendue. En fonction de ces deux éléments, l'octroi est de la compétence du Conseil d'administration, du Comité Crédit de la Direction générale, du CCO, d'un Comité Crédit sectoriel ou des analystes. Les compétences d'octroi sont définies dans le Règlement des compétences de crédit validé par le Conseil d'administration.

Analyse du risque de défaut

Le rating du risque de défaut d'une contrepartie se situe au centre de l'analyse du risque de crédit. La Banque attribue à chaque contrepartie une classe de risque reflétant une certaine probabilité de défaut. L'échelle de la Banque comprend sept classes de risque principales divisées en 17 sous-classes de risque clairement définies. La méthode de rating du risque de défaut consiste à appliquer un modèle de rating et à le compléter par des appréciations d'analyste basées sur des lignes directrices et des critères définis. En fonction de leurs caractéristiques, les contreparties sont notées par différents modèles de rating; l'attribution d'une contrepartie à un modèle de rating répond à une logique strictement définie. Les principaux modèles de rating sont: les particuliers, les entreprises avec des petits engagements de crédit, les PME, les professionnels de l'immobilier, les grandes entreprises, les corporations de droit public et les banques. Les modèles de rating sont de type scoring. Ils utilisent des variables financières et qualitatives. Ils ont été établis sur la base de techniques statistiques et répondent aux exigences des approches Internal Rating Based (IRB) de l'Accord de Bâle III. Les modèles sont sous la responsabilité du Département Risk Management financier et font l'objet d'une validation et d'une amélioration continue.

Analyse des sûretés

Le taux d'avance et le calcul de la perte attendue en cas de défaut dépendent étroitement de l'évaluation des sûretés. La valeur vénale de celles-ci est déterminée en fonction des conditions et de la situation du marché et fait intervenir le jugement d'experts immobiliers. Elle fait l'objet d'un réexamen à des fréquences déterminées ou à l'occasion d'interventions clairement définies. Pour les objets immobiliers, la Banque détermine la valeur vénale en accord avec les recommandations de l'Association suisse des banquiers (ASB). Les habitations individuelles sont traitées selon une méthode basée sur les caractéristiques des objets, leur ancienneté, leur état d'entretien et les conditions du marché local. Les immeubles d'habitation collective et commerciaux sont évalués selon leur rendement. Au moment de la décision d'octroi d'un crédit, le taux d'avance et la perte attendue en cas de défaut sont établis sur la base d'une évaluation actuelle de la sûreté. La Banque applique des taux d'avance en ligne avec les pratiques bancaires suisses.

Perte attendue et prix ajustés aux risques

Pour toutes les prestations de crédits, les prix sont déterminés individuellement, notamment en tenant compte du coût spécifique de chaque crédit ainsi que des objectifs de rentabilité des fonds propres. Le coût de crédit se compose du coût de refinancement, du coût de gestion et de la perte attendue. Cette dernière est déterminée en fonction de la probabilité de défaut (rating) de la contrepartie et de la perte attendue en cas de défaut. Cette dernière dépend en particulier de la limite et de la valeur de la sûreté.

En ce qui concerne les activités de trade finance, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de slotting de l'Accord de Bâle III. Dans l'ensemble, cette démarche permet à la Banque de demander des prix qui reflètent au mieux la qualité de chaque transaction.

2.1.2 Surveillance des crédits

Surveillance du risque de crédit

Un système d'alerte et des renouvellements internes ont pour objectif de détecter des situations individuelles à risque accru. Le système d'alerte se base sur un suivi strict des dépassements ainsi que sur d'autres facteurs (y compris des renotations automatisées), qui cherchent à déceler des situations présentant un risque accru, voire des crédits compromis. La détection de dépassements déclenche

des actions spécifiques de la part des conseillers et des analystes. Ces actions sont surveillées par une entité de contrôle située dans l'organisation du CCO. Le système de renouvellements internes définit, pour des crédits qui n'ont pas nécessité d'intervention suite à une alerte et qui sont d'une certaine importance, la durée maximale entre deux analyses. Celle-ci est définie en fonction de la nature du crédit et du type de contrepartie.

Analyse du portefeuille de crédits

Le profil de risque du portefeuille de crédits est suivi trimestriellement. Pour les différents segments de clientèle, les expositions de crédit, la distribution des classes de risque, la distribution des pertes en cas de défaut, la distribution des pertes attendues et des actifs pondérés par le risque sont analysés et reportés au management.

2.1.3 Gestion des crédits compromis

Politique des Affaires spéciales

Les crédits compromis sont gérés par le Département des Affaires spéciales au sein de la Division Gestion crédit. Chaque dossier de crédit compromis est attribué à une des cinq stratégies de gestion possibles. Cette attribution se fait sur la base de critères définis qui, pour des entreprises, tiennent en particulier compte de la possibilité d'un redressement financier et de la volonté du client de collaborer avec la Banque.

Provisionnement

La Banque détermine des provisions spécifiques pour chaque crédit compromis. Le besoin en provisions est déterminé individuellement pour chaque dossier de crédit compromis sur la base d'une analyse reposant sur une procédure clairement définie. Dans cette analyse, les sûretés sont prises à leur valeur de liquidation, qui reflète la valeur nette que la Banque estime obtenir en les réalisant aux conditions actuelles du marché en tenant compte des frais de réalisation et des coûts liés à une détention éventuelle de la sûreté. La valeur de liquidation est obtenue en appliquant une décote déterminée par le Risk Management financier à la valeur vénale.

2.2 Risque de crédits bancaires

2.2.1 Stratégie de risque et politique de crédit

Le risque de crédit sur les banques résulte principalement de placements de la trésorerie, des activités de trading de déri-

vés de gré à gré, des opérations de titres et de paiement (dénouement) ainsi que des garanties bancaires dans le cadre du Trade Finance. La Banque revoit au moins annuellement les limites applicables à chaque contrepartie bancaire.

2.2.2 Compétences et surveillance

En matière d'exposition sur les banques, des compétences d'octroi sont définies pour les limites d'engagements avant dénouement et pour l'exposition de dénouement maximale. En fonction de l'importance de la limite, l'octroi des limites bancaires est de la compétence du Conseil d'administration, du Comité Crédit de la Direction générale ou du Comité Crédit Banques. Les niveaux de compétence sont définis.

Le Département Analyse crédits Grandes entreprises/Trade Finance/Banques rattaché au CCO est responsable d'analyser le risque de crédit sur les banques et de surveiller l'utilisation des limites bancaires.

2.2.3 Collateral management

Avec la plupart de ses contreparties bancaires, la BCV a mis en place des accords de collateral management portant sur l'ensemble des activités de trading de dérivés de gré à gré. Ces accords permettent de réduire de façon significative les expositions au risque de crédit.

2.3 Exposition au risque de crédit

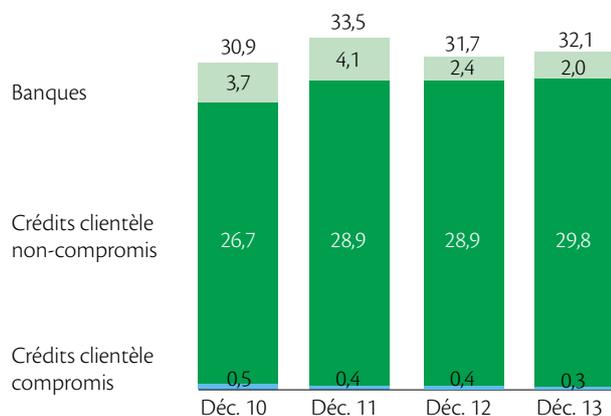
L'exposition crédit totale de la Maison mère s'élevait à CHF 32,1 milliards au 31 décembre 2013, soit une hausse de 1% par rapport à fin 2012. L'exposition aux banques représentait CHF 2,0 milliards, soit 6% de l'exposition totale.

L'exposition de crédit dans le canton de Vaud représente 80% de l'exposition totale clientèle de la Banque, reflet d'une activité principalement orientée vers le canton. Les financements de crédit aux entreprises reflètent la structure économique du canton, avec néanmoins un poids prépondérant du secteur Immobilier et construction, qui représente 40% de l'exposition de crédit aux entreprises.

La répartition des crédits par segment est stable par rapport à 2012. Le segment Retail et Private Banking représente toujours une part prépondérante des crédits avec 52% du total de l'exposition des crédits non compromis à fin 2013.

Evolution des crédits banques et clientèle

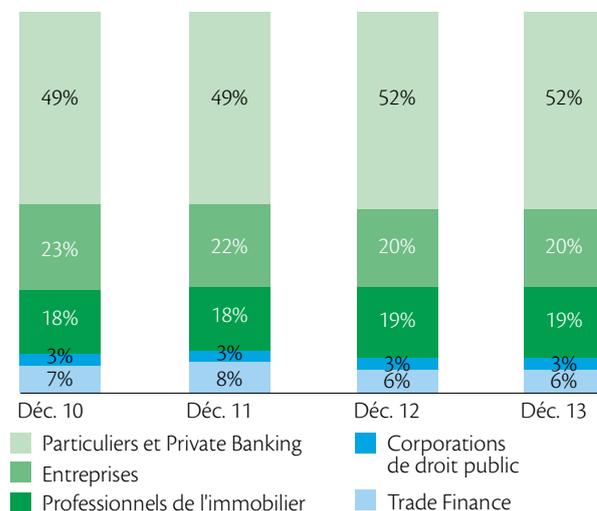
En milliards de CHF, bilan et hors-bilan, Maison mère¹⁾



¹⁾ Hors immobilisations financières.

Crédits clientèle par segment

En % de l'exposition des crédits clientèle non compromis, Maison mère



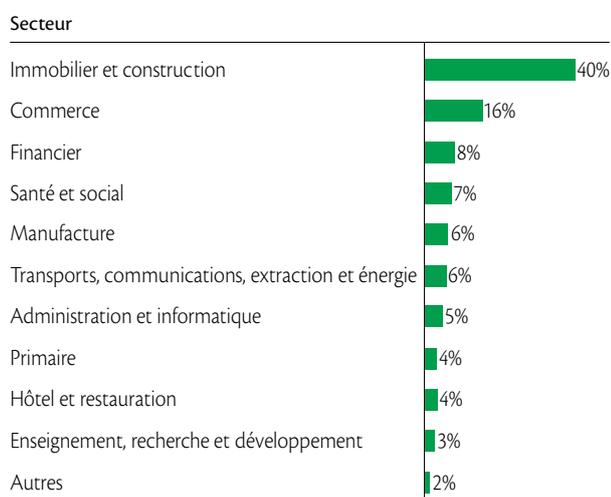
Crédits clientèle par zone géographique

En % de l'exposition de crédit, au bilan, Maison mère

| Domicile du client | 31.12.2012 | 31.12.2013 |
|-------------------------------------|------------|------------|
| Canton de Vaud | 80% | 80% |
| Suisse hors Vaud | 13% | 13% |
| Union européenne + Amérique du nord | 2% | 2% |
| Autres | 5% | 5% |

Crédits aux entreprises par secteur économique

En % de l'exposition de crédit aux entreprises au bilan, Maison mère, au 31.12.2013

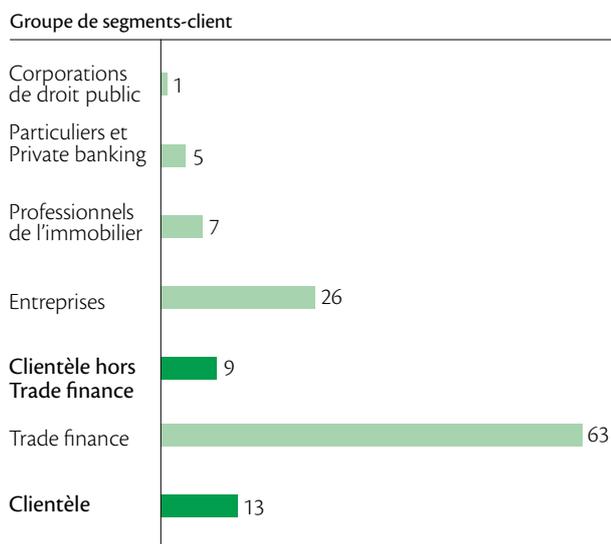


Les bas niveaux de taux de perte attendue et de crédits compromis attestent de la qualité du portefeuille crédit de la Banque. Le taux de perte attendue par rapport à l'utilisation des crédits reflète la qualité des contreparties, le degré de couverture des limites de crédit et l'importance des limites non utilisées. Pour l'ensemble des crédits clientèle non compromis, le taux de perte attendue se situe à 13 points de base, 9 points de base hors Trade Finance. Quant aux crédits compromis, leur montant était inférieur à CHF 300 millions, soit 0,9% du total des crédits.

Le rapport Bâle III pilier 3 contient des informations complémentaires détaillées sur le profil de risque du portefeuille de crédits de la Banque.

Taux de perte attendue

En points de base de l'utilisation des crédits clientèle, y compris produits dérivés OTC, au 31.12.2013



3. Risque de marché

La Banque prend des risques de marché dans le cadre de ses activités de négoce (trading) et, dans une certaine mesure, dans la gestion du risque de taux au niveau du banking book. Une gestion des risques en adéquation avec les risques engagés permet de viser un rendement adapté à la prise de risque.

3.1 Risque de marché dans le trading book

3.1.1 Stratégie de risque et politique de négoce

Les activités de négoce sont gérées par la Division Asset Management & Trading. On distingue le portefeuille trading, qui regroupe les positions du Département Salle des marchés, du portefeuille nostro de gestion financière géré par le Département Asset Management.

Le Département Salle des marchés intervient sur les marchés actions, produits de taux et devises (y compris les métaux précieux) pour le compte de contreparties externes et internes. Il a également acquis une expertise dans le domaine des produits structurés dont il assure l'ensemble du processus, de l'émission du produit à son animation sur le marché secondaire (market making). Depuis l'arrêt de l'activité de négoce pour compte propre dans les dérivés actions à fin 2009, la Salle des marchés se consacre essentiellement au traitement des flux clientèle.

Par ailleurs, le Département Asset Management gère le portefeuille nostro de gestion financière. Les positions sous-jacentes peuvent être des actions, des obligations, des dérivés simples, des produits structurés, des fonds et des fonds de fonds. Toutes les transactions sont conclues sur des bourses réglementées ou des marchés représentatifs (fonds et fonds de fonds mis à part). Le portefeuille sert à accompagner la création de nouveaux fonds de l'Asset Management et au maintien d'une certaine liquidité tout en restant à un niveau minimal de prise de risque.

3.1.2 Organisation de la gestion du risque de marché dans le trading book

Tout nouveau produit ou instrument de la Division Asset Management & Trading (DAMT) fait l'objet d'une validation par le Comité Produits et Instruments DAMT (CPID) composé du directeur général de la DAMT (présidence), des responsables de départements de la DAMT, du responsable du département Risk Management financier ainsi que du responsable des Opérations. Ce processus permet de vérifier que tous les prérequis de la gestion des risques, de l'asset and liabilities management, de la trésorerie, des back-offices, du juridique, du compliance et de l'informatique sont remplis avant qu'un produit soit lancé.

Pour l'ensemble des positions de négoce, le contrôle overnight du risque de marché est assuré par le Secteur Risques marché du Département Risk Management financier, rattaché à la Division Finance et risques, ce qui assure une indépendance par rapport à la Division Asset Management & Trading. Le Secteur Risques marché définit également les mesures de contrôle de risque et surveille l'adéquation du contrôle de risque pour des nouveaux produits de négoce.

3.1.3 Exposition au risque de marché dans le trading book

Pour le portefeuille du Département Salle des marchés, différentes mesures de risque sont utilisées:

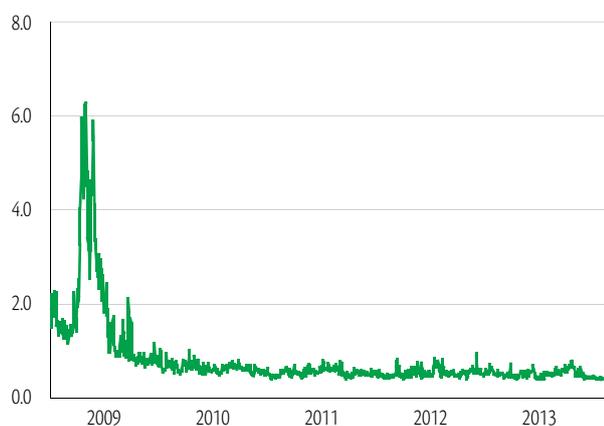
- Une Value-at-Risk (VaR) historique overnight avec un horizon à 1 jour et un intervalle de confiance de 99%.
- Des analyses des pertes en cas de stress statiques.
- Les contrôles de sensibilité de type delta, gamma, véga, thêta, rho.

Les limites définies font l'objet d'un contrôle et d'un reporting quotidien par le Secteur Risques marché.

La décision prise fin 2008 d'arrêter le trading pour compte propre des positions sur les dérivés actions s'est traduite par une diminution significative de la VaR en 2009 avec la liquidation de ces positions: d'un niveau se situant au-delà de CHF2 millions début 2008, la VaR est constamment restée en deçà de CHF0,6 million depuis fin 2009. Sur l'ensemble de l'année 2013, la VaR du portefeuille de trading est globalement demeurée proche de CHF0,3 million.

VaR du portefeuille de trading (1 jour, 99%)

En millions de CHF



3.2 Risque de marché dans le banking book

Les principaux risques de marché dans le banking book sont le risque de taux et le risque de liquidité.

3.2.1 Risque de taux dans le banking book

L'exposition au risque de taux au banking book résulte des différences entre la taille et les échéances des taux des positions d'actif et de passif du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine de ce risque qui affecte directement le produit d'intérêts et la valeur des fonds propres de la Banque.

La stratégie et les limites de prise de risque de taux sont proposées par l'ALCO (Comité Asset & Liabilities Management) de la Direction générale et validées par le Conseil d'administra-

tion. La gestion opérationnelle du risque de taux est assurée par le Département Asset & Liabilities Management-Gestion financière (ALM-GF) rattaché à la Division Finance et risques.

La gestion du risque de taux cherche à optimiser la marge d'intérêt et la valeur présente des fonds propres.

L'exposition au risque de taux est mesurée en Value-at-Risk, en termes de sensibilité des fonds propres à la courbe de taux, en duration des fonds propres et en perte de marge d'intérêt en cas de stress de taux et de comportement de la clientèle.

3.2.2 Risque de liquidité dans le banking book

L'exposition au risque de liquidité résulte de l'obligation pour la Banque d'honorer ses engagements vis-à-vis de sa clientèle et de ses contreparties, de satisfaire les normes réglementaires et d'assurer la continuité du refinancement de ses activités. Ce risque est appréhendé d'une part par la gestion à court terme des besoins de liquidité et d'autre part par la gestion à long terme du refinancement de l'activité. La Banque poursuit une stratégie de minimisation du risque de liquidité selon ces deux axes. Elle limite son exposition au risque de liquidité par le maintien d'une structure de bilan solide reposant notamment sur la constitution d'une réserve de liquidité lui permettant de couvrir les effets d'une crise de liquidité de grande ampleur et le maintien d'une structure de refinancement long terme pérenne et diversifiée capable d'assurer le développement de l'activité. Ceci se traduit par le maintien de marges de sécurité définies par le Conseil d'administration par rapport aux exigences réglementaires et sur des ratios de structure de bilan.

Le cadre de gestion de la liquidité est proposé par l'ALCO de la Direction générale et validé par le Conseil d'administration. La gestion opérationnelle du refinancement à long terme et de la liquidité à court terme est sous la responsabilité du Département ALM-GF qui inclut la Trésorerie.

La mesure de l'exposition au risque de liquidité repose sur une gamme complète d'indicateurs qui comprend entre autres la composition de la réserve de liquidité, les indicateurs de suivi des conditions de marché, les ratios réglementaires et les simulations des besoins de refinancement selon plusieurs scénarios.

4. Risques opérationnels

Le concept de gestion des risques opérationnels utilisé par la Banque se base sur les bonnes pratiques édictées par le Comité de Bâle. Il se caractérise par une approche transversale permettant une vue cohérente et intégrée des risques opérationnels et cherchant à identifier ainsi qu'à mieux maîtriser les facteurs pouvant déclencher des incidents opérationnels. Il s'agit des facteurs suivants:

- Comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients ou d'autres acteurs.
- Caractéristiques inappropriées des systèmes informatiques, de l'infrastructure et/ou de l'organisation de la Banque.

Des potentiels d'amélioration des processus, des systèmes informatiques, de l'infrastructure et de l'organisation de la Banque sont recherchés dans le cadre d'auto-évaluations impliquant tous les cadres de la Banque et gérées par la fonction Risques opérationnels, rattachée au CFO.

En cas d'occurrence d'un événement important de risque opérationnel, la Banque fonde sa gestion de l'incident sur l'application de mesures clairement définies, telles que le plan de continuité des activités (PCA).

Les incidents de risques opérationnels sont annoncés, reportés et analysés dans un but d'améliorer le dispositif de contrôle de ces risques.

5. Gestion de la conformité et de la fonction Compliance

Les activités et le fonctionnement d'une banque universelle doivent répondre à un grand nombre d'exigences découlant de la législation et de la réglementation bancaires. Leur transposition en directives et autres instructions internes ainsi que le contrôle indépendant de leur application sont assurés par différentes entités de la Banque selon leur périmètre de compétence. Les réglementations concernant la relation avec la clientèle, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la surveillance des marchés et la transparence institutionnelle sont de la compétence de la fonction Compliance rattachée au Chief Financial Officer. Les autres départements avec des missions de contrôle de conformité sont notamment le Risk Management financier,

la Comptabilité financière, la Direction des systèmes informatiques, la Sécurité et les Ressources humaines.

L'objectif de la fonction Compliance est de contribuer à un fonctionnement de la Banque en conformité avec les exigences de son périmètre de compétence. Elle cherche ainsi à réduire le risque qu'un choix stratégique, une décision business, une instruction de travail ou l'exécution des opérations au quotidien ne soient pas conformes.

A ce titre, la fonction Compliance poursuit quatre missions:

- **Veille réglementaire à deux niveaux:** la fonction Compliance coordonne la veille de l'ensemble des évolutions en matière de droit bancaire et financier, et de façon plus approfondie détecte, analyse et informe les organes sur les évolutions des exigences en matière de relation avec la clientèle, de blanchiment et de financement du terrorisme, de surveillance des marchés et de transparence institutionnelle.
- **Adaptation des normes internes:** dans son périmètre de compétence, la fonction Compliance fait évoluer le cadre de fonctionnement interne (directives et autres instructions internes) compte tenu des nouvelles exigences.
- **Support des métiers:** avec une connaissance approfondie des différents métiers de la Banque, la fonction Compliance contribue à la prévention des situations de non-conformité.
- **Contrôles de niveau 2 et reporting:** périodiquement, la fonction Compliance vérifie l'application des règles faisant partie de son périmètre de compétence. Sur cette base, un reporting est établi à l'attention des organes et des auditeurs, lequel comprend une appréciation maîtrisée des facteurs de risque qui pourraient provoquer une situation de non-conformité et une mise en évidence des axes d'amélioration.

Système de contrôle interne (SCI)

Le SCI de la BCV a été défini en suivant les recommandations du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) et du Comité de Bâle, et en application de la circulaire FINMA 08/24 et des Normes d'audit suisses (NAS 890). La finalité du SCI est d'assurer que les activités de la Banque correspondent à la poursuite de ses objectifs au sens large du terme. Plus concrètement, le SCI aide la Banque à atteindre trois objectifs:

- L'objectif de performance en termes de résultat et du contrôle de sa variabilité.
- L'objectif de fiabilité des informations communiquées en interne et externe.
- L'objectif de conformité par rapport aux exigences légales, réglementaires et d'autoréglementation.

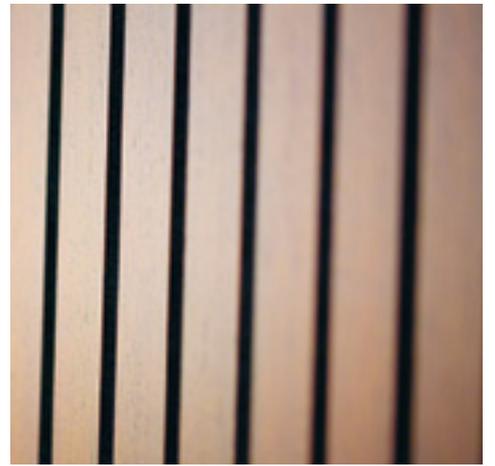
Le SCI de la BCV est un système intégré pour toute la Banque. Son périmètre englobe toutes les fonctions et tous les niveaux hiérarchiques de la Banque. Au-delà des activités découlant directement de l'exercice des métiers, il s'applique aussi aux fonctions de support, de pilotage et de contrôle de la Banque ainsi qu'aux prestations de service externalisées, notamment celles tombant sous la circulaire FINMA 08/7 relative à l'outsourcing.

La BCV investit dans le développement de la culture de contrôle afin que chaque collaborateur comprenne son rôle dans le SCI. A ce titre, le système d'évaluation des performances et de développement des compétences des collaborateurs intègre ces notions.

Le dispositif de contrôle interne de la Banque est constitué de trois niveaux. Les deux premiers niveaux de contrôle interne relèvent de la responsabilité de la Direction générale; le troisième niveau de celle du Conseil d'administration:

- 1^{er} niveau: les contrôles opérationnels et managériaux réalisés respectivement par les collaborateurs et leur supérieur hiérarchique constituent le premier niveau.
- 2^e niveau: le contrôle de l'adéquation et de l'efficacité du niveau 1 est réalisé par des entités hiérarchiquement indépendantes de la ligne. Ces contrôles sont attribués à des centres de compétence fonctionnels. Il s'agit notamment de contrôles réalisés par le Département Compliance, le Département Risk Management financier, le Secteur Risques opérationnels, la Comptabilité financière, le Contrôle de gestion, la Direction des systèmes informatiques, la Sécurité et les Ressources humaines.
- 3^e niveau: la revue périodique du bon fonctionnement des niveaux 1 et 2 est réalisée par l'Audit interne.

La responsable des Risques opérationnels, rattachée au CFO, réalise une revue annuelle de l'adéquation et de l'efficacité de son SCI, dont le rapport est présenté aux organes de la Banque ainsi qu'à son organe de révision externe.





Gouvernance d'entreprise

| | |
|---|----|
| Principes généraux | 60 |
| 1. Structure du Groupe et actionariat | 61 |
| 2. Structure du capital | 61 |
| 3. Conseil d'administration | 63 |
| 4. Direction générale | 75 |
| 5. Rémunérations, participations et prêts | 82 |
| 6. Droit de participation des actionnaires | 85 |
| 7. Prises de contrôle et mesures de défense | 87 |
| 8. Organe de révision | 87 |
| 9. Politique d'information | 88 |
| 10. Adresses de contact | 89 |

Principes généraux

Consciente de ses responsabilités, la BCV répond aux critères prescrits en matière de gouvernance d'entreprise. Elle veut notamment:

- Communiquer de manière transparente: les indications fournies dans le présent chapitre sont conformes à la directive concernant les informations relatives au «Corporate Governance», émise par la SIX Swiss Exchange le 1^{er} juillet 2002¹⁾, et revue en 2003, 2004, 2006, 2007 et 2009.
- Appliquer les principaux standards en matière de gouvernance d'entreprise: la BCV se conforme aux dispositions du «Code suisse de bonne pratique pour la gouvernance d'entreprise»²⁾ chaque fois que ces recommandations sont compatibles avec son statut de société anonyme de droit public.
- Repenser en permanence son organisation selon ses besoins et son développement et impliquer chacun de ses dirigeants dans son fonctionnement.
- Améliorer concrètement et en permanence les informations qu'elle communique, notamment par le biais de son Rapport annuel et d'un rapport séparé sur la Responsabilité sociale d'entreprise, publié tous les 2 ans.

Le présent chapitre expose dans les grandes lignes l'application de ces principes. Des compléments d'information se trouvent dans les Statuts et la Charte BCV ainsi que dans la Loi cantonale du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise, qui sont disponibles sur internet³⁾.

¹⁾ Voir le site http://www.six-exchange-regulation.com/obligations/governance_fr.html

²⁾ Ce texte est disponible sur le site internet www.economiesuisse.ch

³⁾ Voir le site www.bcv.ch

1. Structure du Groupe et actionariat

1.1 Structure du Groupe

1.1.1 Présentation de la structure opérationnelle du Groupe (au 31.12.2013)

La liste détaillée des sociétés du Groupe BCV figure sous le point 11 «Périmètre de consolidation» des comptes du Groupe (page 119). La BCV est la seule société cotée incluse dans le périmètre de consolidation du Groupe BCV.

1.1.2 Sociétés cotées incluses dans le périmètre de consolidation

| Raison sociale | Banque Cantonale Vaudoise |
|--------------------------|--|
| Statut juridique | Société anonyme de droit public fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845 et régie par la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007 et le 2 mars 2010 |
| Adresse du siège social | Place Saint-François 14, 1003 Lausanne, Suisse |
| Lieu de cotation | Les actions de la BCV sont cotées à la SIX Swiss Exchange |
| Capitalisation boursière | Au 31 décembre 2013, la valeur des actions cotées de la BCV avec une valeur nominale de CHF 10 était de CHF 4,2 milliards |
| Numéro de valeur | 1.525.171 |
| Code ISIN | CH 0015251710 |

1.1.3 Sociétés non cotées dans le périmètre de consolidation (au 31.12.2013)

Le Conseil d'administration et la Direction générale de la Maison mère fonctionnent également comme Conseil d'administration, respectivement Direction générale, du Groupe, sans avoir la structure d'une holding. Pour le surplus, les relations entre la Banque et ses filiales sont définies par une directive groupe.

Sur le plan opérationnel, les filiales du Groupe BCV sont rattachées chacune à une division de la Banque en fonction de leur domaine d'activité.

Chaque chef de division est en principe également membre et/ou président du Conseil d'administration de chacune des filiales rattachées à sa division.

Le capital social des filiales de la BCV et la participation détenue par la Maison mère sont indiqués sous le point 11 des comptes du Groupe (page 119).

1.2 Actionnaires importants

Au 1^{er} janvier 2014, l'Etat de Vaud détenait 66,95% du capital-actions de la Banque. Aucun autre actionnaire connu ne détient une participation atteignant ou dépassant 5% des droits de vote ou du capital. A ce jour, le Groupe BCV n'est pas informé de l'existence de pactes d'actionnaires. Hormis l'Etat de Vaud, les actionnaires inscrits au registre des actionnaires représentaient 19,41% au 31 décembre 2013.

1.3 Participations croisées

Il n'existe pas de participations croisées supérieures à la limite des 5% des droits de vote ou du capital entre la Banque et d'autres sociétés.

2. Structure du capital

| | |
|---|----------------|
| Capital ordinaire (actions nominatives) | CHF 86 061 900 |
| Capital autorisé | Aucun |
| Capital conditionnel | Aucun |
| Options pour le personnel | Aucune |

2.1 Capital-actions

La composition du capital-actions de la Banque et son évolution en 2011, 2012 et 2013 figurent aux points 5.5 et 5.6 des comptes de la Maison mère (pages 152 et 153). Des informations supplémentaires sur les fonds propres sont publiées à la page 107 des comptes du Groupe.

Au 31 décembre 2013, le capital-actions de la BCV s'élevait à CHF 86 061 900. Il était composé de 8 606 190 actions nominatives d'un nominal de CHF 10.

2.2 Capital autorisé et capital conditionnel

Au 31 décembre 2013, il n'existait pas de capital autorisé, ni de capital conditionnel.

2.3 Modifications du capital (exercices 2011, 2012 et 2013)

Il n'y a pas eu de modification du capital-actions au courant des trois derniers exercices.

Nombre de titres

En unités

| Capital social | 31.12.2011 | 31.12.2012 | 31.12.2013 |
|---|------------|------------|------------|
| Capital-actions (actions nominatives, entièrement libérées) | 8 606 190 | 8 606 190 | 8 606 190 |

Evolution des fonds propres du Groupe

En millions de CHF

| Fonds propres | 31.12.2011 | 31.12.2012 | 31.12.2013 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Capital social (entièrement libéré) | 86 | 86 | 86 |
| Réserves issues du capital et du bénéfice | 2 492 | 2 524 | 2 532 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 704 | 704 | 704 |
| Fonds propres, part des minoritaires | 19 | 1 | 0 |
| Total | 3 301 | 3 315 | 3 322 |

2.4 Actions et bons de participation

Actions nominatives au 31.12.2013

| | |
|--|-----------------------------|
| Nombre d'actions | 8 606 190 |
| Proposition de dividende ordinaire | CHF 22 |
| Proposition de versement par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital | CHF 10 |
| Valeur nominale | CHF 10 |
| Cotation en bourse | SIX Swiss Exchange |
| Droit de vote | Un droit de vote par action |

2.5 Bons de jouissance

La BCV n'a pas émis de bons de jouissance.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des « nomines »

Les dispositions concernant le transfert des actions nominatives sont indiquées à l'article 13 des Statuts de la BCV.

2.6.1 Restrictions de transfert

Début de citation des Statuts:

Article 13 – Transfert d'actions nominatives

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- a) pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur les bourses et les valeurs mobilières. (...) Cette limite ne s'applique ni à l'Etat de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise;
- b) si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte;
- c) dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

Fin de citation des Statuts.

2.6.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Il n'y a pas eu d'octroi de dérogations pendant l'exercice.

2.6.3 Inscriptions de « nommées »

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte.

2.6.4 Privilèges statutaires et restrictions de transférabilité

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions prises alors le seront à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (article 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise), cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

2.7 Emprunts convertibles et options

Au 31 décembre 2013, aucun emprunt convertible, aucun warrant, produit structuré, ni aucune option OTC portant sur le titre BCV comme sous-jacent et émis par la BCV n'étaient en circulation.

3. Conseil d'administration

3.1 Membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2013, le Conseil d'administration est composé exclusivement de membres non exécutifs. Le président et les membres du Conseil d'administration de la Maison mère n'exercent aucune autre fonction dans le Groupe BCV et n'en ont exercé aucune au cours des trois dernières années, à l'exception du mandat de M. Olivier Steimer comme président du Conseil d'administration de Piguët Galland & Cie SA (qui a pris fin le 25 mai 2012). Ils entretiennent des relations d'affaires qui peuvent être qualifiées d'usuelles avec la BCV et les sociétés du Groupe.

Aux termes des articles 12, alinéa 2bis, de la Loi organisant la BCV et 21, alinéa 3, des Statuts, le Conseil d'Etat nantit les membres du Conseil d'administration qu'il nomme d'une lettre de mission. Il est rappelé que le Conseil d'Etat nomme quatre des sept membres du Conseil d'administration. Il s'agit de MM. Olivier Steimer, Stephan A. J. Bachmann, Luc Recordon et Paul-André Sanglard. La lettre de mission a pour objet de décrire le cadre général de la mission que le Conseil d'Etat leur confie dans le cadre du mandat de membre du Conseil d'administration de la BCV et de définir l'ensemble de leurs relations avec l'Etat de Vaud dans ce

contexte. Elle comprend notamment le soin de veiller fidèlement aux intérêts de la BCV et à ceux de l'Etat de Vaud, consistant notamment à respecter la mission légale de la BCV et à exercer son pouvoir de désignation de certains membres des organes de la Banque. La lettre de mission précise les éléments qui doivent en particulier être pris en considération au niveau de l'organisation, du fonctionnement et de la composition des organes, ainsi que de la mission et de la stratégie, en particulier veiller à la mise en place d'une stratégie permettant à la Banque d'exercer sa mission de manière optimale, tout en assurant un rendement de nature à asseoir sa solidité financière dans le long terme et contribuer à définir des objectifs tenant compte de la mission de la Banque et de sa rentabilité (voir aussi l'article 24, alinéa 2, des Statuts). Elle décrit également ce que le Conseil d'Etat attend en termes de communication vis-à-vis de l'Etat de Vaud, des actionnaires de la BCV, de la communauté financière et du public, étant ici rappelée la convention d'information prévue par la Loi organisant la BCV et les Statuts (voir notamment l'article 24, alinéa 2 in fine, des Statuts). Dans le Comité Audit et Risque siègent deux membres nommés par le Conseil d'Etat (M. Stephan A. J. Bachmann, président, et Paul-André Sanglard) – et donc porteurs d'une lettre de mission – et un membre nommé par l'Assemblée générale (M. Reto Donatsch). La répartition des membres du Conseil d'administration au sein de ses comités s'effectue en fonction de leurs connaissances professionnelles personnelles et de leurs domaines respectifs de prédilection, dans l'intérêt de la Banque, de ses actionnaires et de l'ensemble de ses partenaires.

| Nom, date de naissance et nationalité | Formation | Parcours professionnel |
|---|---|---|
| Olivier Steimer, 1955, Suisse | Licence en droit de l'Université de Lausanne. | Président du Conseil d'administration depuis le 30 octobre 2002. Après ses études et divers stages bancaires, il a accompli tout son parcours professionnel au Credit Suisse. Dès 1983, il y a pris des responsabilités successives (direction de la succursale du Credit Suisse de Nyon, chef du secteur financier du Credit Suisse Lausanne) et occupé différents postes à Los Angeles, New York et Zurich. Ainsi, il a exercé des fonctions dans les métiers de crédit, les métiers domestiques et internationaux, et dans ceux de la gestion de fortune. En 1995, il a été nommé directeur régional au Credit Suisse Genève. En 1997, il est devenu membre du Directoire de Credit Suisse Private Banking à Zurich, fonction à laquelle s'est ajoutée, en 2001, celle de membre du Directoire de Credit Suisse Financial Services, en qualité de CEO de l'unité d'affaires Private Banking International. Au printemps 2002, il a été nommé au Directoire de Credit Suisse Group. |
| Stephan A.J. Bachmann, 1946, Suisse | Expert comptable diplômé. | M. Bachmann est entré en fonction le 1 ^{er} janvier 2008 et assume depuis cette date la présidence du Comité Audit et Risque. Depuis le 5 mai 2011, il est également vice-président du Conseil d'administration. Après une formation initiale bancaire, suivie de séjours en Suisse romande, en Angleterre et en Italie, il a poursuivi sa carrière auprès de PricewaterhouseCoopers SA et des entreprises qui l'ont précédée. Il est entré au sein de la Société Fiduciaire Suisse à Bâle en 1969, où ses fonctions l'ont conduit en 1975 à New York auprès de Coopers & Lybrand, pour revenir ensuite aux bureaux de Lausanne et Genève. En tant que membre du Directoire, il a dirigé le secteur Audit et Conseil de la Suisse de 1991 à 2006, tout d'abord de la société STG Coopers & Lybrand SA et, à partir de 1998, en tant que membre du Conseil d'administration de PricewaterhouseCoopers SA. En sa qualité d'expert-comptable diplômé et ancien réviseur responsable bancaire, il dispose d'une grande expérience de l'audit des entreprises financières et industrielles. |
| Reto Donatsch, 1950, Suisse | Licence en sciences économiques de l'Université de Genève. | Après ses études et deux stages bancaires, il a débuté au Credit Suisse au Siège de Zurich en 1978 dans la gestion de fortune, où il est resté dix ans et a atteint le rang de directeur adjoint. Il est ensuite devenu responsable au Credit Suisse Genève du département financier de 1989 à 1993, avec le rang de directeur. En 1993, il a rejoint la Bank Leu AG à Zurich, dont il est devenu le président de la Direction générale en 1996. De 1997 à 2001, il était également membre de la Direction générale de Credit Suisse Private Banking représentant les «banques indépendantes» du groupe. De 2004 à 2007, il a été vice-président du Conseil d'administration de la Bank Leu AG. Depuis lors, il est membre de plusieurs conseils d'administration et de fondation. |
| Beth Krasna, 1953, Suisse et Américaine | Diplôme d'ingénieur en génie chimique de l'EPFZ et Master's degree in Management de la Sloan School, MIT à Cambridge USA. | Mme Krasna a été nommée par l'Assemblée générale du 30 octobre 2002 et est entrée en fonction à cette date. Depuis 2009, elle est présidente du Comité Innovation et Opportunités. Après cinq ans chez Philip Morris, elle a passé dix ans dans le capital-risque, trois ans dans la consultance, puis dix ans dans la restructuration d'entreprises en tant qu'administratrice déléguée de Valtronic aux Charbonnières (de 1992 à 1996) et de Symalit à Lenzburg, avant de reprendre la Direction générale de Sécheron à Genève de 1998 à 2000. De 2001 à 2003, elle a été CEO d'Albert-Inc. SA à Lausanne. Depuis 2004, elle est administratrice indépendante de sociétés. |

| | | |
|--|--|---|
| Pierre Lamunière, 1950, Suisse | Licence en HEC de l'Université de Lausanne et MBA with major in Finance & Marketing de la Wharton Business School de l'University of Pennsylvania. | M. Lamunière a été nommé par l'Assemblée générale du 24 avril 2008 et est entré en fonction à cette date. Depuis le 1 ^{er} septembre 2011, il est également président du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination. Après avoir débuté en 1971 comme auditeur chez Coopers & Lybrand, à Bâle et Milan, il a exercé diverses fonctions en sein du Groupe Edipresse à partir de 1977. Vice-président du Conseil d'administration de ce groupe de 1982 à 2002, il en est depuis cette date le président du Conseil d'administration. Il a été membre du Conseil d'administration de la Poste Suisse de 1997 à 2002. |
| Luc Recordon, 1955, Suisse | Docteur en droit de l'Université de Lausanne, avocat vaudois breveté, ingénieur physicien diplômé de l'EPFL et titulaire d'un certificat de gestion d'entreprise de cette école. | Juriste auprès de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire de 1980 à 1981, il a été ingénieur technico-commercial chez Granit SA, à Lausanne, de 1981 à 1982, avant de devenir conseiller juridique et technique indépendant. Avocat stagiaire de 1987 à 1989, avocat au barreau depuis 1989, il est depuis lors associé d'une étude d'avocats lausannoise. |
| Paul-André Sanglard, 1950, Suisse | Docteur en sciences économiques, mention économie politique de l'Université de Genève. | Après avoir été assistant au Département d'économie politique de l'Université de Genève, il a travaillé comme économiste au Département fédéral des affaires économiques extérieures. De 1978 à 1979, il a été research fellow à la Stanford University et au Massachusetts Institute of Technology. En 1979, il a été nommé chef de la trésorerie générale de l'Etat du Jura et, dès 1982, il a été chargé de cours en finances publiques à l'Université de Genève. De 1984 à 1989, il a été membre du comité exécutif du World Economic Forum. Depuis 1989, il est économiste indépendant. |

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt

| | |
|------------------------------|--|
| Olivier Steimer | <ul style="list-style-type: none"> • Vice-président du Conseil d'administration des CFF, à Berne • Vice-président du Conseil de banque de la Banque nationale suisse, à Berne et Zurich • Membre du Conseil d'administration d'Allreal Holding AG, à Baar • Membre du Conseil d'administration d'ACE Limited, à Zurich • Membre du Conseil des EPF • Président du Conseil de fondation du Swiss Finance Institute, à Zurich • Membre du Comité directeur d'economiesuisse, à Zurich • Président du Comité du Bureau de construction de l'Université de Lausanne, à Lausanne • Membre du conseil des fondations suivantes: Fondation BCV à Lausanne; Avenir Suisse, à Berne (vice-président); Aide sportive suisse (vice-président); Centre pour le Dialogue Humanitaire, à Genève |
| Stephan A.J. Bachmann | <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration et président du Comité d'audit de La Nationale Suisse, à Bâle • Président du Comité d'éthique de la Chambre Fiduciaire • Président du Conseil de la Fondation La Longeraie, à Morges |
| Reto Donatsch | <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration de Constellation Capital AG, à Freienbach • Commanditaire de Constellation Flore Fröhlich & Cie, à Freienbach • Président du Comité de placement de la Caisse de pension du canton de Berne, à Berne • Membre du Conseil de la Fondation humanitaire de la Croix-Rouge suisse, à Berne |

| | |
|----------------------------|--|
| Beth Krasna | <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration et présidente du Comité d'audit des Ecoles polytechniques fédérales • Membre du Conseil d'administration et présidente du Comité d'audit de Bonnard & Gardel Holding SA, à Lausanne • Membre du Conseil d'administration et du Comité d'audit de Coop, à Bâle • Membre du Conseil d'administration de Raymond Weil SA, à Genève • Présidente de la Fondation en faveur de l'art chorégraphique • Membre de l'Académie suisse des sciences techniques et du Conseil stratégique du canton de Genève |
| Pierre Lamunière | <ul style="list-style-type: none"> • Président et administrateur délégué du Groupe Edipresse, à Lausanne • Membre du Conseil d'administration de Tamedia SA, à Zurich • Président du Conseil d'administration de Lamunière SA et de ses filiales, à Lausanne • Président du Conseil d'administration de Payot Naville Distribution SA, à Genève • Membre du Conseil d'administration de Le Temps SA, à Genève • Membre du Conseil d'administration de QoQa Services SA, à Bussigny-Lausanne • Membre du Conseil d'administration de la Fédération internationale de la presse périodique (FIPP) • Membre du Conseil de fondation du Grand Prix de l'Horlogerie, à Genève |
| Luc Recordon | <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration de SEG, Swiss Education Group SA, à Lausanne • Président du Conseil d'administration de la Coopérative Tunnel-Riponne (CTR), à Lausanne • Membre des Conseils d'administration des sociétés suivantes: Clavel SA, à Berne et NECC SA, à Lausanne • Consultant pour la commune de Jouxteins-Mézery et ASIGOS • Président des comités suivants: Association Alliance énergétique, à Soleure et Association Pro AI VD, à Lausanne • Président des conseils de fondation suivants: Fondation des écoles privées suisses, à Berne et Fondation 50^e du CSP, à Lausanne • Membre de la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL), à Lausanne • Président de la Commission paritaire professionnelle (CPP), à Lausanne • Président du comité de RoMédCo, Association romande pour le développement et l'intégration des médecines complémentaires, à Lausanne • Président de l'Assemblée générale de l'AVDEMS, à Pully • Président du comité de l'Association des Amis du Peintre André Gasser, à Lausanne • Membre du comité des sociétés suivantes: ASLOCA-agglomération lausannoise, à Lausanne, ATE-VD, à Lausanne, E-Changer, Partenaires dans l'échange et pour le changement, à Fribourg et Dakomed, Dachverband Komplementärmedizin, à Berne • Membre du conseil de fondation d'IPT (Fondation intégration pour tous), à Lausanne • Conseiller municipal, à Jouxteins-Mézery • Membre du comité directeur de l'ASIGOS (association gérant l'arrondissement scolaire secondaire de Prilly), à Prilly • Conseiller aux Etats • Membre du comité consultatif du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), à Berne • Membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe • Membre du comité des Verts vaudois • Avocat indépendant |
| Paul-André Sanglard | <ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'administration du Groupe Vaudoise Assurances, à Lausanne • Président du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura, à Porrentruy • Président du Conseil d'administration d'OnO (Ophthalmologic Network Organisation), à Onex • Membre du Conseil d'administration de la Compagnie d'assurances TSM, à La Chaux-de-Fonds, de la Compagnie Benjamin de Rothschild SA, à Meyrin, et de QNB Banque Privée (Suisse) SA, à Genève • Membre du Conseil de fondation de FITEC à Délémont et de CODECO, à Porrentruy, ainsi que du Comité de placement de la Chaîne du Bonheur, à Genève • Membre du Conseil de fondation de l'Observatoire de la finance, à Genève |

Beth Krasna

Membre du Conseil d'administration



Olivier Steimer

Président du Conseil d'administration



Stephan A.J. Bachmann

Vice-président du Conseil d'administration



Luc Recordon

Membre du Conseil d'administration



Paul-André Sanglard

Membre du Conseil d'administration



Reto Donatsch

Membre du Conseil d'administration



Pierre Lamunière

Membre du Conseil d'administration

3.3 Election et durée du mandat

3.3.1 Principes

Le Conseil d'administration est composé statutairement de 7, 9 ou 11 membres. Son président et la moitié des autres membres sont nommés par le Conseil d'Etat. L'autre moitié des membres est élue de manière individuelle par les actionnaires lors de l'Assemblée générale, l'Etat s'abstenant de voter.

Le président et les autres membres du Conseil d'administration sont nommés pour 4 ans. Ils sont rééligibles, la durée de leur mandat ne pouvant excéder 16 ans à compter de la date de leur nomination. Ils doivent se démettre de leurs fonctions à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent 70 ans.

3.3.2 Première élection et durée du mandat

Le tableau ci-dessous indique les dates de début et de fin du mandat des membres actuels du Conseil d'administration.

3.4 Organisation interne

3.4.1 Répartition des tâches

Le Conseil d'administration est présidé par M. Olivier Steimer. Son vice-président est M. Stephan A. J. Bachmann. Les autres membres sont Mme Beth Krasna, MM. Reto Donatsch, Pierre Lamunière, Luc Recordon et Paul-André Sanglard.

Les Statuts et le Règlement d'organisation de la BCV prévoient que le Conseil d'administration peut déléguer cer-

taines de ses attributions à des comités constitués en son sein, dans la mesure où les dispositions légales permettent une telle délégation.

Le Conseil d'administration a constitué en son sein un Comité Audit et Risque et un Comité de Rémunération, de promotion et de nomination. Ces deux comités n'ont en principe pas de compétences décisionnelles. Ils préparent les décisions du Conseil et donnent leur préavis. Le Conseil d'administration peut également constituer d'autres comités ad hoc chargés de traiter des dossiers qui doivent lui être soumis.

3.4.2 Composition, attributions et délimitations des compétences des comités

Comité Audit et Risque

En 2013, le Comité Audit et Risque était formé de MM. Stephan A. J. Bachmann (président), Reto Donatsch et Paul-André Sanglard.

Depuis 2010, le Comité Audit et Risque s'est vu octroyer un rôle accru en s'assurant de la mise en place et du fonctionnement de la gestion et du contrôle des risques. Ainsi, ce comité appuie le Conseil d'administration dans l'appréciation des différents types de risques auxquels la Banque est exposée, de même que dans celle de la structure, de l'organisation et des processus de gestion et de contrôle des risques. Il formule des préavis et des recommandations au Conseil d'administration, notamment sur l'examen critique auquel il procède en matière d'appréciation régulière ou ponctuelle des principaux risques du Groupe, de la « Politique et stratégie des risques », des

| Membres du Conseil d'administration | Année de naissance | Première élection | Echéance ultime possible du mandat | Nommé par |
|---|--------------------|------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| Olivier Steimer (président) | 1955 | 30 octobre 2002 | 2018 | Conseil d'Etat ¹⁾ |
| Stephan A. J. Bachmann (vice-président) | 1946 | 1 ^{er} janvier 2008 | 2016 | Conseil d'Etat ²⁾ |
| Reto Donatsch | 1950 | 5 mai 2011 | 2020 | Assemblée générale |
| Beth Krasna | 1953 | 30 octobre 2002 | 2018 | Assemblée générale ³⁾ |
| Pierre Lamunière | 1950 | 24 avril 2008 | 2020 | Assemblée générale ⁴⁾ |
| Luc Recordon | 1955 | 1 ^{er} février 2002 | 2018 | Conseil d'Etat ¹⁾ |
| Paul-André Sanglard | 1950 | 30 octobre 2002 | 2018 | Conseil d'Etat ¹⁾ |

¹⁾ Mandats renouvelés jusqu'au 31 décembre 2017

²⁾ Mandat renouvelé jusqu'au 31 décembre 2015

³⁾ Mandat renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire 2010 pour 4 ans

⁴⁾ Mandat renouvelé par l'Assemblée générale ordinaire 2012 pour 4 ans

rapports sur les risques et de la conformité aux exigences de fonds propres.

Le comité examine trimestriellement les éléments financiers et le rapport du Risk Management financier, et semestriellement les rapports du chef de l'Audit interne, du Chief Compliance Officer et du responsable du Département Juridique et, sans pouvoir de décision, donne son préavis au Conseil d'administration à leur égard.

Il supervise l'activité de l'Audit interne ainsi que celle de l'organe de révision externe. Avec le représentant de ce dernier, il examine ses recommandations touchant à l'organisation, l'appréciation des risques de la Banque, donne son opinion sur la qualification de l'Audit interne et sur la collaboration des divers organes dans l'accomplissement des tâches de révision. Le Comité Audit et Risque discute aussi avec le chef de l'Audit interne afin de connaître son opinion quant à l'organisation et au fonctionnement de la BCV, ainsi que son analyse des risques essentiels d'audit (REA). Il donne également son appréciation sur l'Audit interne et s'informe sur l'état des procès en cours contre la BCV.

Pour remplir ses devoirs, fixés plus concrètement dans une Charte du Comité Audit et Risque (qui se trouve sur le site internet de la BCV, www.bcv.ch), et pour s'instruire sur différents sujets concernant ses activités, le Comité Audit et Risque se réunit au moins une fois par trimestre pour une journée entière. Une séance supplémentaire est consacrée prioritairement au bouclage annuel des comptes.

Le chef de l'Audit interne, les représentants du réviseur externe et le Chief Financial Officer participent à toutes les séances du comité, à l'exception de quelques sujets particuliers. Selon les points de l'ordre du jour, les membres de la Direction générale concernés, le responsable du Département Risk Management financier, le Chief Compliance Officer, le chef comptable et le responsable du Département Juridique y participent aussi.

Outre son rôle en matière de risque évoqué ci-dessus, la tâche principale du Comité Audit et Risque est le soutien du Conseil d'administration dans son devoir de surveillance et dans sa responsabilité concernant l'intégrité des comptes consolidés et les rapports financiers. Le Comité Audit et Risque s'assure en plus de la qualité et de l'indépendance de la révision interne et externe. Il discute du contenu des rapports d'audit de la Maison mère et, dans

le sens d'une surveillance consolidée, des sociétés affiliées et s'assure de la réalisation des recommandations faites par ces organes au moyen d'une liste de suivis. Ce comité décide des plans d'audit tant de l'Audit interne que du réviseur externe.

En dehors de ses tâches permanentes et régulières, le comité a, en 2013, bénéficié d'une journée de formation, portant notamment sur plusieurs thèmes liés au risque, au compliance et à la gouvernance.

Une fois par année, le Comité Audit et Risque procède à une évaluation de l'Audit interne (voir aussi chiffre 3.6 page 74) et de l'organe de révision externe, ainsi qu'à son auto-évaluation.

Comité de Rémunération, de promotion et de nomination

Le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination était composé en 2013 de MM. Pierre Lamunière (président), Olivier Steimer et Luc Recordon. Le président de la Direction générale y participe à titre consultatif.

Ce comité apporte un appui important au Conseil d'administration, notamment dans la définition de la stratégie en matière de ressources humaines, y compris la gestion de la relève. Il contribue à l'élaboration des profils, aux sélections et propositions de nomination des organes et des cadres supérieurs.

Sans pouvoir de décision, ce comité définit le profil requis pour le président et les autres membres du Conseil d'administration ainsi que pour le président et les autres membres de la Direction générale. Il prépare et préavis les propositions pour la sélection et l'engagement des hauts responsables de la Banque et examine le système d'indemnités du Conseil d'administration. Il prépare et préavis également les décisions du Conseil d'administration sur les rémunérations de son président (hors sa présence), du président de la Direction générale, des membres de la Direction générale, du chef de l'Audit interne ainsi que sur la politique et l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

En outre, il évalue l'activité du président de la Direction générale et prend connaissance du rapport d'évaluation des membres de la Direction générale, établi par ce dernier.

Enfin, il prévoit les nominations et promotions des cadres supérieurs de la Banque.

Autres comités

Le Conseil d'administration a aussi créé en son sein le Comité Innovation et Opportunités, dont les missions sont notamment d'être l'unité de réflexion destinée à initier et approfondir en amont certains sujets d'importance stratégique et d'agir comme unité de veille pour suivre les derniers développements et tendances de l'industrie bancaire avec comme objectif une focalisation toujours plus axée sur les besoins de la clientèle. Il oeuvre enfin en tant que comité chargé à l'interne de la responsabilité sociale d'entreprise. Ce comité est composé de Mme Beth Krasna (présidente), MM. Olivier Steimer, Luc Recordon et Pascal Kiener. Il s'est réuni à trois reprises en 2013.

3.4.3 Méthodes de travail du Conseil d'administration et des comités

En 2013, le Conseil d'administration s'est réuni en séance plénière ordinaire à douze reprises. Les séances plénières ordinaires se déroulent en général sur une demi-journée, sauf trois séances d'une journée entière. En outre, le Conseil d'administration a participé en 2013 à deux retraites de deux jours, en partie avec la Direction générale, et à trois conférences téléphoniques. Lors des retraites, le Conseil d'administration traite de manière plus approfondie des sujets stratégiques, notamment les stratégies de la Banque, des ressources humaines, financière, informatique et de gestion des risques.

Les comités du Conseil d'administration se réunissent dans le cadre nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. En 2013, le Comité Audit et Risque s'est réuni à sept reprises et a bénéficié d'une journée de formation; le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination a siégé à six reprises.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent les procès-verbaux et l'ensemble des documents transmis aux comités. Les présidents des comités informent lors des séances du Conseil d'administration des points importants traités en comité et répondent aux questions éventuelles des membres du Conseil. En ce qui concerne les méthodes de travail des comités, voir sous point 3.4.2.

Le président de la Direction générale assiste à toutes les séances régulières et aux retraites du Conseil d'administration. Les membres de la Direction générale sont présents pour les sujets concernant leur division.

Si nécessaire, un spécialiste externe participe à une séance de Conseil d'administration ou de comité pour présenter un thème particulier.

Le Conseil d'administration a adopté un mode de fonctionnement entre lui-même et la Direction générale décrivant précisément, et par sujets, le rythme de conduite des organes supérieurs. Ce «modus operandi», adapté régulièrement, fixe la fréquence et la forme avec lesquelles les sujets sont traités par ces organes, y compris les comités. Son objectif est de permettre une bonne gouvernance en assurant que tous les sujets pertinents sont traités au bon niveau, que l'allocation du temps disponible des différents organes est optimale et que l'implication des organes est en adéquation avec leur responsabilité (voir aussi point 3.6). Depuis 2009, le Conseil d'administration a renforcé la délégation du traitement et de la préparation des sujets par ses comités, la compétence de décision demeurant en principe au Conseil d'administration.

3.4.4 Evaluation de la performance du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se fixe des objectifs annuels les plus concrets possibles. Il examine après un semestre et en fin d'année si ces objectifs ont été atteints. Il revoit et améliore aussi régulièrement son fonctionnement.

En 2011, le Conseil d'administration avait mandaté Egon Zehnder International pour procéder à une analyse indépendante de son fonctionnement et de son efficacité, y compris ses comités. Globalement, l'analyse avait souligné le très bon fonctionnement du Conseil d'administration, tout en amenant quelques points de réflexion intéressants qui ont été partagés lors d'une séance du Conseil d'administration. Cet exercice n'a pas été effectué en 2012 et 2013 mais, s'étant révélé très positif, il sera renouvelé périodiquement.

En outre, le Conseil d'administration fixe des objectifs à son président. Leur atteinte est évaluée par le vice-président du Conseil et ses collègues, en l'absence de l'intéressé. Cette évaluation sert de base à la fixation de la rémunération fixe et variable du président du Conseil d'administration.

3.5 Compétences

Le Conseil d'administration définit la politique générale de la Banque. Il en exerce la haute direction et établit les instructions nécessaires. Il exerce également la haute surveillance sur sa gestion et les personnes qui en sont chargées. En outre, il contrôle l'accomplissement des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise.

Le Conseil d'administration exerce les compétences inaliénables décrites à l'article 24, alinéa 4, des Statuts et remplit toutes les tâches qui ne sont pas confiées à d'autres organes par la Loi, les Statuts ou les Règlements.

Dans le détail, il a en outre les attributions suivantes:

Le Conseil d'administration définit le cercle des sociétés faisant partie du Groupe BCV, en respectant les dispositions légales relatives au périmètre de surveillance consolidée. Sous réserve des compétences intransmissibles et inaliénables des filiales, il exerce les mêmes compétences à l'égard du Groupe, par les directives que la BCV émet et par les instructions qu'elle donne à ses représentants au sein du Groupe.

Il décide de la création, de l'acquisition, de la vente et de la suppression des filiales, des succursales et des agences, ainsi que des représentations à l'étranger. Il valide la politique d'investissement et de développement de la Banque et en examine périodiquement l'adéquation. Il veille à la mise en œuvre et au maintien de systèmes de reddition des comptes et de planification financière répondant aux exigences réglementaires ainsi que du dispositif de contrôles interne et externe.

Le Conseil d'administration, conformément à la circulaire de la FINMA 08/24 «Surveillance et contrôle interne», réglemente, instaure, maintient, surveille et valide régulièrement l'adéquation du système de contrôle interne (SCI). Il a adopté la directive interne cadre en la matière. Il discute régulièrement avec la Direction générale de son appréciation sur l'adéquation et de l'efficacité du SCI.

En matière de nominations, outre les compétences définies à l'article 24, alinéa 4, des Statuts, le Conseil d'administration fixe, d'entente avec le Conseil d'Etat, les conditions d'engagement de son président. Il nomme et révoque le chef et les cadres supérieurs de niveau réviseur respon-

sable ou équivalent de l'Audit interne, et nomme et révoque les cadres de la Banque avec signature sociale. Il fixe la rémunération de ses membres, du chef de l'Audit interne et du CEO, ainsi que, sur proposition de ce dernier, celle des autres membres de la Direction générale, ainsi que l'enveloppe globale de rémunération de la Banque. Il valide les conditions applicables à la Direction générale. Il fixe le mode de signature, qui est collectif à deux.

Le Conseil d'administration fixe l'organisation et définit les compétences à l'aide d'un règlement d'organisation, de l'organigramme des divisions et des départements, d'autres règlements et tableaux de compétences; il arrête en particulier les compétences chiffrées attribuées à la Direction générale. Il approuve, sur proposition de la Direction générale, la politique de crédit et, sur proposition du Comité de crédit de la Direction générale, le règlement des compétences de crédit et les normes techniques. Il décide de l'octroi des crédits aux organes de la Banque.

Il examine les rapports annuels du réviseur indépendant, chaque membre du Conseil d'administration attestant en avoir pris connaissance, ainsi que les rapports d'activité de l'Audit interne. Il établit les rapports, comptes et autres documents et propositions destinés à l'Assemblée générale et adopte les plans de développements stratégiques et d'investissements. Enfin, il approuve le budget et les objectifs définis par la Direction générale.

Le Conseil d'administration décide de la Stratégie financière et de la Politique et stratégie des risques (PSR) et en vérifie périodiquement l'adéquation. De cette façon, il fixe le cadre général de la gestion globale du bilan et des risques pour la Direction générale. Il en surveille l'application, en particulier par l'examen des rapports périodiques d'évaluation des risques établis selon ses instructions ainsi que des rapports exigés par le cadre réglementaire.

Enfin, il est rappelé le mode de fonctionnement que le Conseil d'administration a mis en place et qui est décrit au chiffre 3.4.3.

La Direction générale assume la gestion et la surveillance directe des affaires de la Banque. Dans les limites de ses compétences, elle définit les conditions et modalités des opérations mentionnées à l'article 4 des Statuts, entrant dans le cadre des missions définies à l'article 4 de la Loi organisant

la Banque Cantonale Vaudoise. Elle est compétente pour ester en justice et y représenter la Banque; elle en assure l'information au Conseil d'administration.

En outre, la Direction générale exécute les décisions prises par le Conseil d'administration. Elle veille à ce que l'organisation ainsi que le contrôle interne de la Banque répondent aux exigences de la circulaire de la FINMA 08/24 « Surveillance et contrôle interne » sur le système de contrôle interne et à la directive cadre en la matière du Conseil d'administration; à cet effet, la Direction générale émet les directives nécessaires et exerce une supervision adéquate. Elle a notamment mis en vigueur la directive d'application du SCI.

La Direction générale assure l'élaboration de la Stratégie financière par le CFO, de la Politique et stratégie des risques par son Comité risques et de la Politique de crédit par son Comité crédit. Elle est responsable de l'établissement de rapports périodiques d'évaluation des risques conformes aux instructions du Conseil d'administration et établit tous les documents nécessaires à la prise de décision et à la surveillance des opérations et affaires comportant des risques particuliers. Elle assume la gestion globale du risque dans le cadre défini par le Conseil d'administration, contrôle régulièrement le respect des exigences d'annonce et de reporting fixées par le cadre réglementaire et surveille le respect des limites d'exposition au risque arrêtées par le Conseil d'administration.

Après approbation par le Conseil d'administration, la Direction générale publie les comptes, établit les états de liquidité et de fonds propres et procède à leur communication conformément à la réglementation en vigueur. Elle établit le budget des produits et des charges prévisibles et les soumet au Conseil d'administration. Elle fixe les taux et conditions applicables aux divers types d'opérations de la Banque. Elle assure de plus la coordination des activités et des processus des unités stratégiques et des divisions.

Elle peut émettre ou décider de participer à des emprunts publics ou privés pour propre compte, acheter, vendre, équiper, transformer des immeubles dans les limites arrêtées par le Conseil d'administration et effectuer les autres opérations pour propre compte dans le cadre des principes fixés par ce dernier. Elle peut approuver l'externalisation d'activités (outsourcing) conformément aux directives de la FINMA.

Sous réserve des compétences du Conseil d'administration, elle engage et licencie les collaborateurs dont les droits,

obligations et responsabilités sont fixés dans le règlement du personnel. Elle nomme et révoque les cadres supérieurs conformément aux compétences qui lui sont octroyées dans le Règlement d'organisation. Elle prévise à l'attention du Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination, l'enveloppe globale de rémunération de la Banque.

3.6 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce sa surveillance et son contrôle de la Direction générale en s'appuyant sur l'Audit interne, sur l'organe de révision externe et sur les travaux des comités du Conseil d'administration selon le « modus operandi » décrit au point 3.4.3 et qui a comme objectif d'assurer une bonne gouvernance.

Le président de la Direction générale est présent à toutes les séances du Conseil d'administration, y compris les retraites. Le CFO assiste systématiquement aux points de l'ordre du jour concernant les états financiers, les risques, l'ALM (Asset and Liabilities Management), le compliance et le juridique. Les membres de la Direction générale sont en principe présents pour les sujets concernant leur division. Deux fois par an, les directeurs généraux des divisions de front présentent au Conseil d'administration une revue de leurs activités (business reviews). Dans le cadre du « modus operandi » susmentionné, outre l'approbation trimestrielle des états financiers provenant de la Comptabilité financière et présentés en détail tant au Comité Audit et Risque qu'au Conseil d'administration, la Direction générale adresse et, selon les cas, présente au Conseil d'administration notamment des rapports trimestriels sur les risques, l'ALM (Asset Liabilities Management), l'état des fonds propres, les relations avec les investisseurs, les ressources humaines et la politique de placement, et semestriels sur le compliance et le juridique.

La partie « Gestion intégrée des risques » (pages 48-57) fournit une synthèse du fonctionnement de la gestion des risques de la BCV ainsi qu'une vue d'ensemble de son profil de risque. Le chapitre 10 de la partie « Données financières » (pages 115-118) explique les principes d'évaluation et de gestion des risques. Relevons enfin que la Banque publie sur son site internet son rapport Bâle III, pilier 3, qui est mis à jour tous les six mois et que l'on trouve dans la rubrique « Relations investisseurs » du site de la BCV (www.bcv.ch).

Pour le suivi et le pilotage de la performance, la Banque dispose d'un Management Information System (MIS), validé par le Conseil d'administration, qui s'intègre à toute la Banque selon une déclinaison par métier. Les rapports mensuels sont destinés à chaque manager d'un métier spécifique et une présentation a lieu chaque mois en Direction générale. Le MIS ne contient pas seulement des informations sur la performance financière, mais aussi sur l'activité commerciale, les marges, les risques, les indicateurs opérationnels et les ressources humaines. Il comprend aussi des comparaisons avec le marché. Le CEO informe le Conseil d'administration lors de chaque séance sur la marche des affaires et le suivi budgétaire en se basant sur un extrait de ces rapports. Ce dernier en reçoit par ailleurs semestriellement une synthèse.

Aucun membre du Conseil d'administration ne fait partie de la Direction générale ou n'exerce une quelconque fonction de direction dans la Banque ou ses filiales, pour respecter le principe de l'indépendance fixé à l'article 8, alinéa 2, OB.

Audit interne

L'Audit interne est un organe de la BCV au sens de l'article 14 de ses Statuts. Il est subordonné directement au Conseil d'administration. Il effectue des contrôles réguliers portant sur toute l'activité de la Banque et dispose pour cela d'un droit illimité à l'information. Son organisation, son champ d'activité, son fonctionnement et la collaboration avec le réviseur externe indépendant sont fixés dans son règlement. Il est indépendant de la Direction générale. L'Audit interne étend ses activités à tous les établissements contrôlés directement ou indirectement par la Banque et qui sont actifs dans les domaines bancaires, financiers et informatiques.

Le responsable de l'Audit interne établit une planification quinquennale revue à un rythme annuel, laquelle est coordonnée avec la société d'audit, avec les Directions générales de la Maison mère et des sociétés du groupe BCV, puis est arrêtée par le Comité Audit et Risque et soumise pour information au Conseil d'administration. Le plan d'activité annuel découle de cette planification à moyen terme. Ce plan peut être modifié en cours d'année par le responsable de l'Audit interne, avec l'accord du Comité Audit et Risque.

Sur la base du plan d'activité annuel, l'Audit interne bénéficie d'une entière liberté au niveau de la définition de son mode de préparation et de réalisation des mandats, puis de

restitution des conclusions. A la fin de ses travaux, il émet à l'intention de la Direction générale, du Comité Audit et Risque et du Conseil d'administration des rapports d'audit détaillés, qu'il remet en copie à la société d'audit avec laquelle il échange l'ensemble de ses conclusions. D'autre part, à un rythme semestriel, l'Audit interne établit un rapport d'activité qui intègre en outre un état de situation de l'ensemble des actions d'audit ouvertes au sein du Groupe. Ce rapport d'activité est destiné au Comité Audit et Risque et est discuté également en séances de Direction générale et du Conseil d'administration.

La surveillance et l'évaluation régulière de l'Audit interne sont dévolues au Comité Audit et Risque, lequel juge annuellement l'efficacité de l'Audit interne, veille à ce qu'il dispose des ressources nécessaires et des compétences appropriées, s'assure qu'il exerce ses activités avec indépendance et objectivité et examine la coopération qu'il entretient avec la société d'audit.

Le responsable de l'Audit interne participe à toutes les séances du Comité Audit et Risque, et ponctuellement à celles de la Direction générale et du Conseil d'administration.

4. Direction générale

4.1 Membres de la Direction générale

La Direction générale est formée des personnes suivantes (à noter que, selon l'article 27 des Statuts, seul le président de la Direction générale est nommé par le Conseil d'Etat, les autres membres étant nommés par le Conseil d'administration):

| Nom, date de naissance et nationalité | Titre et entrée en fonction | Formation | Parcours professionnel |
|--|--|---|---|
| Pascal Kiener, 1962, Suisse | CEO depuis le 1 ^{er} mai 2008 et CFO du 1 ^{er} juin 2003 jusqu'au 31 décembre 2008. | Master of Science en ingénierie mécanique de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) en 1985. MBA à l'INSEAD de Fontainebleau en 1992. | De 1985 à 1991, il a exercé l'activité d'ingénieur chez Fides Informatics à Zurich et chez Hewlett Packard à Genève. Dès 1993, il a travaillé au sein du cabinet de conseil McKinsey & Company, où il a été élu partenaire et membre du comité de direction de McKinsey Suisse dès l'an 2000. Durant ces années, il a acquis une expérience dans le domaine financier, bancaire en particulier, en travaillant comme conseiller auprès d'instituts financiers en Suisse et en Europe. Il a notamment géré des projets d'envergure dans les domaines de la stratégie, de la gestion des risques, du controlling et de l'amélioration des processus opérationnels. Il a rejoint la BCV le 1 ^{er} juin 2003 en tant que CFO. |
| Aimé Achard, 1954, Français et Suisse | Directeur général de la Division Services depuis le 1 ^{er} avril 2006. | Diplôme d'ingénieur d'Etat en informatique à l'Institut d'Informatique d'Entreprise (IIE) de Paris en 1978. | Il est entré en 1979 dans le Groupe BNP Paribas où il a occupé divers postes à haute responsabilité à Londres, Oslo, Bâle, Paris et Genève dans les domaines du management, de l'élaboration et de l'exploitation des systèmes IT et des back offices. Avant de rejoindre la BCV le 1 ^{er} avril 2006, il était en charge dans le Groupe BNP Paribas de l'intégration au plan opérationnel des acquisitions dans le domaine de la banque privée. Aimé Achard a acquis la nationalité suisse en septembre 2011. |
| Stefan Bichsel, Suisse | Directeur général de la Division Asset Management & Trading depuis le 1 ^{er} mai 2009. | 1982 Brevet d'avocat, Berne. 1986 Master of Laws (LL.M) Georgetown University, Washington DC. 1987 Admission aux barreaux de New York et Connecticut. 1994 Advanced Management Program Wharton School, Philadelphia. | Après des études de droit à Lausanne et Berne, il effectue ses débuts à l'UBS. Il est admis aux barreaux de New York et Connecticut, avant de rejoindre Pictet & Cie à Genève. En 1994, Stefan Bichsel devient le premier CEO de Swissca Holding AG. De 1998 à 2001, il est président du Conseil de la Swiss Funds Association (SFA). Dès 2002, au sein de la Direction générale de Robeco Group à Rotterdam, il est responsable de toutes les activités de la société en dehors de la Hollande. Dès 2003 et jusqu'en 2005, il préside l'European Fund and Asset Management Association (EFAMA, à Bruxelles). Stefan Bichsel rejoint LODH en 2006 en tant qu'associé du Holding Group et est membre du Group Management. Il a rejoint la BCV le 1 ^{er} mai 2009 en qualité de directeur général de la Division Asset Management & Trading. |
| Markus Gygax, 1962, Suisse | Directeur général de la Division Retail depuis le 1 ^{er} octobre 2008 et jusqu'au 15 novembre 2013. | Diplôme en économie d'entreprise de la Haute école de gestion de Zurich en 1987. Diplôme MBA-FSI de l'Université de St-Gall en 2004. | Depuis 1978 à 1986 à la Banque Cantonale de Zurich, son parcours passe par la SBS et Helsana, où il est responsable des produits de détail et de la distribution à la clientèle privée. Il rejoint PostFinance en 2002 en tant que membre de la Direction générale et au titre de chef de la Division distribution, où il y assume la responsabilité de tous les systèmes et canaux de distribution ciblant la clientèle tant commerciale que privée dans l'ensemble de la Suisse. Il a rejoint la BCV le 1 ^{er} octobre 2008 en qualité de directeur général de la Division Retail. Il l'a quittée le 15 novembre 2013 pour reprendre la fonction de CEO de la banque Valiant. |

| | | | |
|---|--|--|--|
| Gérard Haerberli , 1961, Suisse | Directeur général de la Division Private Banking depuis le 1 ^{er} juillet 2009. | Licencié ès sciences économiques mention gestion d'entreprises, en 1983, à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne. Diplômé de l'International Bankers School à New-York, de la Harvard Business School à Boston et de l'IMD à Lausanne. | Entré au Credit Suisse en 1985, il y a effectué l'entier de sa carrière jusqu'au 30 juin 2009. Dès 1987, il a été en charge de la gestion privée à Yverdon-les-Bains puis à Zurich avant de partir aux Etats-Unis, à New York et Miami. De retour en Suisse, il a développé à Lausanne dès 1994 la gestion privée pour la clientèle latine et dès 1998 pour la région Vaud. En 2000, sa responsabilité dans le domaine du Private Banking s'est étendue à la Suisse romande. En 2006, il a été nommé responsable de la région Suisse romande. Il a rejoint la BCV le 1 ^{er} juillet 2009 où il occupe le poste de directeur général de la Division Private Banking. |
| Thomas W. Paulsen , 1965, Suisse | CFO, Directeur général de la Division Finance et Risques depuis le 1 ^{er} janvier 2009. | Licence en économie politique à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne en 1988. Master of Science en économie politique de la London School of Economics (LSE) en 1989. Doctorat en économie politique de l'Université de Lausanne en 1992. | Après une première étape dans le négoce d'électricité (EGL), il entre en 1995 au cabinet de conseil McKinsey & Company où il est nommé Associate principal en 2000. Chez McKinsey, il gère un grand nombre de projets stratégiques, notamment en matière de gestion des risques, pour des établissements financiers et des grandes entreprises du secteur de l'énergie en Suisse et dans d'autres pays européens. En juillet 2002, il rejoint la BCV en tant que Chief Risk Officer (CRO), responsable du Département Risk Management qu'il a créé en 2002. Il a été nommé CFO et responsable de la Division Finance et Risques au 1 ^{er} janvier 2009. |
| Bertrand Sager , 1966, Suisse | CCO, Directeur général de la Division Gestion Crédit depuis le 15 février 2010. | Master of Law de l'Université de Lausanne en 1990. «Programme supérieur pour dirigeants» de l'INSEAD à Fontainebleau en 2007. | Dès son entrée au Credit Suisse en 1991, il évolue dans le domaine des crédits avant de rejoindre la BCV en 1998. A la tête du Département Affaires spéciales crédits de la BCV depuis 2003, il a joué un rôle déterminant dans l'assainissement du bilan grâce à la réduction du volume des crédits compromis de la Banque. De plus, en tant que membre du Comité de crédit de la Direction générale depuis 2008, il possède une excellente vue d'ensemble des activités de crédits à la BCV. Il a été nommé Chief Credit Officer et responsable de la Division Gestion Crédit au 15 février 2010. |
| Jean-François Schwarz , 1955, Suisse | Directeur général de la Division Entreprises depuis le 1 ^{er} mars 2003. | Licencié ès sciences économiques mention gestion d'entreprises, en 1976, à l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne. | Entré en 1976 à la BCV en tant que collaborateur de la Division commerciale, il y a occupé ensuite la fonction d'assistant du chef de Division, puis de conseiller à la clientèle dans le domaine des crédits commerciaux, du financement du négoce et des crédits à l'exportation. Dès 1986, il a travaillé pour le Credit Suisse à Lausanne, à New York, à Zurich, à Genève et à Sion, puis de nouveau à Genève et à Lausanne. Dans sa dernière fonction, il assumait la conduite de cinq régions de front en qualité de chef de la clientèle Entreprises Suisse romande. Il est directeur général de la Division Entreprises depuis le 1 ^{er} mars 2003. |
| José François Sierdo , 1963, Suisse | Directeur général de la Division Retail depuis le 3 mars 2014. | Master en sciences économiques et business management de l'Université de Lausanne (HEC), en 1992, et MBA de l'IMD Lausanne, en 2001. | Il a débuté sa carrière bancaire à l'UBS dans le Retail Banking en 1993. Par la suite, il a travaillé en Project Finance à New York puis dans les crédits à Zurich avant de rejoindre Lombard Odier & Cie de 1998 à 2002. De retour à l'UBS, il a assumé d'importantes responsabilités managériales dans les domaines du Retail Banking, Private Banking et Corporate Banking; il a notamment été responsable Private Banking pour la région Suisse romande, CEO d'UBS Luxembourg et chef de la clientèle Entreprises pour la Suisse. Préalablement à sa carrière bancaire, il a été pilote militaire et membre de l'Escadre de Surveillance. Il est entré en fonction comme directeur général de la Division Retail le 3 mars 2014. |

Aimé Achard
Directeur général,
Division Services



Pascal Kiener
Président de la Direction générale



Jean-François Schwarz
Directeur général,
Division Entreprises



Stefan Bichsel
Directeur général,
Division Asset Management
& Trading



Thomas W. Paulsen
Directeur général,
Division Finance et Risques



Gérard Haerberli
Directeur général,
Division Private Banking



José F. Sierdo
Directeur général,
Division Retail



Bertrand Sager
Directeur général,
Division Gestion Crédit

4.2 Autres activités et groupements d'intérêts

Les autres mandats des membres de la Direction générale sont les suivants:

| | |
|---|--|
| Pascal Kiener | <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers (ASB) • Membre du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration de l'Union des banques cantonales suisses (UBCS) • Membre du Comité et du Conseil stratégique de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) • Président du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV • Membre du Conseil de fondation de la Fondation BCV • Membre du Conseil de fondation de la Fondation Genève Place Financière • Membre du Strategic Advisory Board de l'EPFL et du Conseil de fondation EPFL Plus • Membre du Conseil de fondation Foot Avenir, Paudex |
| Aimé Achard | <ul style="list-style-type: none"> • Trésorier de l'Association Vaudoise des Banques (AVB) • Trésorier de la Fondation vaudoise pour la formation bancaire (FVFB) |
| Stefan Bichsel | <ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'administration de GEP SA, Lausanne • Président du Conseil d'administration de Gérifonds SA, Lausanne • Membre du Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy • Membre du Conseil d'administration de Swisssanto Holding SA, Berne • Membre du Comité d'Orientation International de l'EDHEC, Lille et Nice • Président de l'Association Pro Aventico, Avenches |
| Markus Gygax (jusqu'au 15 novembre 2013) | <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration d'Aduno Holding SA • Membre du Conseil d'administration de Viseca Card Services SA • Membre du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV • Membre du Conseil d'administration de newhome.ch AG • Membre du Conseil d'administration de e-research AG |
| Gérard Haerberli | <ul style="list-style-type: none"> • Président du Conseil d'administration de Piguet Galland & Cie SA |
| Thomas W. Paulsen | <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil d'administration et du Comité Audit et Risque de Piguet Galland & Cie SA • Président du Comité des émissions des banques cantonales suisses • Membre du Conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses • Président du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise • Membre du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV • Membre de la Commission de régulation des marchés financiers et des prescriptions comptables de l'Association suisse des banquiers (ASB) |
| Bertrand Sager | <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité de la Chambre Vaudoise Immobilière • Membre du Conseil d'administration de GEP SA • Membre du Conseil de fondation de la Fondation de prévoyance en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV • Membre du Conseil de fondation du Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV • Juge pour les affaires patrimoniales auprès du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois |
| Jean-François Schwarz | <ul style="list-style-type: none"> • Membre du Comité exécutif du Développement économique vaudois (DEV) • Membre du Conseil économique du canton de Vaud • Membre du Conseil de fondation de la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise |

Organisation interne de la Direction générale

Dans le respect des prescriptions de la législation applicable, des conventions de l'Association suisse des banquiers, des circulaires de la FINMA et des autorités de surveillance compétentes, ainsi que des directives du Conseil d'administration, la Direction générale peut déléguer ses tâches et compétences en application du Règlement d'organisation.

Elle peut en particulier désigner des comités et leur déléguer la charge de préparer et d'exécuter ses décisions, de prendre des décisions et de surveiller certaines affaires.

La Direction générale a constitué en son sein plusieurs comités, qui se composent d'un président et de membres désignés par la Direction générale et choisis en son sein ou parmi les cadres supérieurs, pour une durée indéterminée.

Aux termes du Règlement d'organisation, le CEO dispose d'un droit de veto qui doit être protocolé lorsqu'il est exercé. Dans ce cas, le CEO doit en informer le président du Conseil d'administration.

4.3 Contrat de management

La Banque n'a conclu aucun contrat de management.

**Composition des comités
(au 01.04.2014)**

Rôles principaux

Comité risques

Thomas W. Paulsen (président)
Pascal Kiener
Stefan Bichsel
Jean-François Schwarz
Bertrand Sager
Maxime Mermier

- Proposer la politique et la stratégie des risques (PSR) à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Assurer la mise en place et faire évoluer la gestion et le contrôle des risques de toute la Banque et pour toutes les catégories de risques
- Surveiller le profil de risque de la Banque dans son ensemble
- Piloter tous les projets de gestion des risques de la Banque

**Comité Asset and Liabilities
Management (ALCO)**

Pascal Kiener (président)
Thomas W. Paulsen
Gérard Haeberli
José François Sierdo
Christopher Cherdel
Michel Aubry
Fernando Martins da Silva

- Examiner l'exposition du banking book au risque de taux et au risque de change, ainsi que l'exposition de la Banque au risque de liquidité
- Gérer l'exposition du risque de taux au bilan
- Gérer la liquidité et le refinancement

Comité de crédit

Bertrand Sager (président)
Pascal Kiener
Jean-François Schwarz
José François Sierdo
Christian Zünd
Laurent Michel

- Proposer la politique de crédit, les normes techniques et le règlement des compétences de crédit de la Banque à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Décider de l'attribution de compétences de crédit nominatives
- Décider de l'octroi et du renouvellement des affaires de crédit importantes dans le cadre de ses compétences
- Suivre l'évolution du portefeuille de crédits de la Banque, notamment les aspects sectoriels
- Surveiller la gestion des limites et des dépassements

Comité informatique

Aimé Achard (président)
Pascal Kiener
Thomas W. Paulsen
José François Sierdo
Frédéric Le Hellard
Serge Messin

- Proposer la stratégie IT à la Direction générale pour validation par le Conseil d'administration
- Proposer le cadre budgétaire et le plan à moyen terme des évolutions prioritaires
- Suivre la mise en œuvre de projets informatiques
- S'informer des incidents majeurs et des mesures correctrices prises

5. Rémunérations, participations et prêts

**5.1 Contenu et procédure de fixation des rémunérations
et des programmes de participation**

Le Conseil d'administration a adopté un «Règlement de rémunération» le 5 mars 2010. Ce règlement précise notamment les rôles et responsabilités en matière de rémunération du Conseil d'administration, du Comité de rémunération, de promotion et de nomination, de la Direction générale et des Ressources humaines et décrit de manière

détaillée les différentes composantes du système de rémunération ainsi que les règles d'application y relatives.

Pour définir sa politique de rémunération, la Banque participe chaque année à deux enquêtes salariales menées par les instituts spécialisés que sont Hostettler Kramarsch partner et TowersWatson. Les principaux employeurs du marché financier au niveau national prennent part à ces enquêtes, qui permettent d'avoir une vision de l'évolution du marché sur la quasi-totalité des fonctions. De plus, pour le top management, la Banque s'appuie sur des comparaisons

de groupes de référence comprenant des sociétés du secteur bancaire et du domaine industriel relativement comparables (notamment concernant la capitalisation boursière, le chiffre d'affaires, le profit ou le nombre d'employés).

Le système de rémunération actuellement en vigueur au sein de notre établissement vise notamment à promouvoir le développement des compétences et du professionnalisme des collaborateurs ainsi que la performance individuelle et collective.

Les diverses composantes du système sont le salaire fixe, la rémunération variable, la participation des employés au capital-actions de la BCV. La Direction générale et les chefs de département bénéficient, en plus, d'un salaire variable long terme. La rémunération ne comprend aucun plan «stock options».

Les tableaux détaillés des rémunérations se trouvent dans l'annexe aux comptes, page 130.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration reçoit des indemnités de participation aux différents comités de la Banque, afin de valoriser le rôle et les responsabilités de chacun au sein des comités. De ce fait, la rémunération du Conseil d'administration comprend des honoraires, des indemnités pour participations aux comités et des frais de représentation.

Seul son président bénéficie d'une indemnité fixe annuelle ainsi que d'une rémunération variable dépendant de la performance. L'attribution de la part variable tient compte de l'évaluation des objectifs fixés en début d'année 2013.

La rémunération des membres du Conseil, sauf son président, est décidée par le Conseil d'administration in corpore, sur proposition du Comité de rémunération. Pour le président, la rémunération est décidée par le Conseil d'administration, hors la présence du président, sur proposition de son vice-président (voir également chiffre 3.4.4, p. 72).

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration sont revues annuellement.

Direction générale

La rémunération des membres de la Direction générale est revue annuellement et décidée sur la base de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs non pondérés, fixés et éva-

lués, pour les membres, par le CEO, et pour ce dernier, par le Conseil d'administration. L'ensemble des rémunérations de la Direction générale est de la compétence du Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération.

Pour l'ensemble de la Direction générale et au titre de l'exercice 2013, le rapport entre le salaire de base et la rémunération variable liée à la performance annuelle s'est élevé à 110%.

La rémunération de la Direction générale comprend tous les éléments décrits ci-dessous.

Salaire fixe

Le salaire fixe est déterminé pour chaque collaborateur selon la fonction occupée et en tenant compte des pratiques du marché. Son évolution dépend du niveau d'atteinte des objectifs de développement des compétences.

Rémunération variable annuelle

Tous les collaborateurs sont éligibles à la rémunération variable annuelle. Sur la base des stratégies et des plans d'action de la Banque, des objectifs de performance stratégiques, financiers et qualitatifs sont définis pour chacune des divisions et déclinés à tous les niveaux de l'organisation. L'évaluation finale se fonde sur le degré d'atteinte des objectifs fixés en début de période. Sur cette base, le responsable hiérarchique procède à une appréciation globale de la performance afin de pouvoir attribuer la rémunération variable annuelle.

L'approche de détermination de l'enveloppe globale de la rémunération variable annuelle est ancrée sur la performance financière en tenant compte du niveau de risque des activités de la Banque. Elle est ajustée sur la base d'une appréciation du développement de la stratégie d'affaire, de l'atteinte des projets stratégiques, de l'excellence opérationnelle et de l'évolution de la satisfaction clientèle. La performance financière est évaluée sur la base d'une mesure de ROE (Return on Equity).

Cette démarche permet ainsi de tenir compte des principaux leviers de la création de valeur économique pour l'actionnaire.

La répartition de l'enveloppe globale tient compte des résultats spécifiques des divisions et départements dans lesquels les collaborateurs travaillent.

30% de la rémunération variable annuelle sont attribués obligatoirement en actions BCV bloquées entre 3 et 10 ans pour les membres de la Direction générale ainsi que pour les chefs de département.

Les autres collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable annuelle de CHF 30 000 et plus ont le choix entre le paiement à 100% en espèces ou un paiement à 70% en espèces et 30% en actions BCV bloquées 3 ans. Dans ce dernier cas, la Banque majore la part actions de 30%.

Au titre de l'exercice 2013, ces actions, d'une valeur nominale de CHF 10, seront attribuées à un prix équivalant au cours de Bourse du 21 mars 2014 à la clôture.

Participation des employés

Les organes dirigeants considèrent que la participation des collaborateurs au capital de la Banque est un élément essentiel d'appartenance et d'identification. Un programme de souscription interne permet à l'ensemble des collaborateurs de souscrire un nombre d'actions défini selon le niveau de responsabilité de la fonction occupée. Le prix de souscription est fixé chaque année par le Conseil d'administration. Dans un but de fidélisation, les actions souscrites sont bloquées pendant 3 ans à dater du jour de l'attribution.

Les membres du Conseil d'administration de la Banque ne participent pas au programme de souscription interne.

Rémunération variable à long terme

Cette rémunération s'adresse à un nombre très restreint de cadres, soit aux membres de la Direction générale et aux chefs de département.

Le but de cette rémunération est de favoriser le développement de la Banque à long terme par la création d'une valeur économique pérenne pour l'actionnaire.

Les objectifs sont ainsi définis par plan sur une période de 3 ans avec un nouveau plan débutant chaque année.

La rémunération variable à long terme est payée exclusivement en actions BCV, totalement ou partiellement, selon le niveau d'atteinte (entre 0% et 150%) des objectifs définis.

Les objectifs des plans de rémunération variable à long terme sont formulés dans les dimensions financière, stratégique et qualitative.

La dimension financière est mesurée par le profit économique. Le profit économique tient compte du résultat généré après déduction du coût des fonds propres – élément qui intègre le niveau de risque de la Banque. La performance financière est ensuite ajustée par une appréciation d'un nombre restreint d'objectifs clés liés au développement de la stratégie d'affaire, des principaux projets, de l'excellence opérationnelle et de l'évolution de la satisfaction clientèle (objectifs stratégiques et qualitatifs).

En plus des objectifs à l'échelle de la Banque, les directeurs généraux et les chefs de département des divisions de front ont des objectifs financiers à l'échelle de leur division.

La comptabilisation du coût du plan est réalisée sur la durée. Le coût est réévalué en fonction de l'atteinte des objectifs et du nombre de participants restants et ajusté en conséquence. La charge des plans est répartie sur les trois exercices concernés.

A l'échéance de chaque plan, l'écart éventuel entre le nombre de titres réellement distribués aux participants et celui stocké sera libéré et enregistré en augmentation ou en diminution des « Charges de personnel ».

Tous les revenus et dividendes sur les titres BCV stockés dans le cadre des plans reviennent à la Banque. Ces revenus sont enregistrés comme résultat des opérations d'intérêts sous la rubrique « Produit des intérêts et de dividendes des immobilisations financières ».

Le plan 2011-2013, arrivé à échéance le 31 décembre 2013, se basait sur le profit économique réalisé cumulé de la Banque ainsi que sur les objectifs stratégiques et qualitatifs suivants:

- Efficacité commerciale améliorée pour les segments clientèle Retail, PME et Private Banking.
- Gestion de fortune privée onshore développée avec succès sur le canton.
- Asset management implanté en Suisse alémanique.
- Atteinte des objectifs processus crédit.
- Reconfiguration de la fonction IT finalisée.
- Atteinte des objectifs du projet Stratégie RH.

De plus, les directeurs généraux et les chefs de département du front ont été évalués sur l'atteinte des objectifs financiers de leur division.

Suite à l'évaluation de ces éléments, l'atteinte globale des objectifs est de 90%.

Dans le cadre de l'évaluation des objectifs, l'attribution individuelle varie entre 47% et 121% du nombre d'actions défini initialement.

En regard de ces résultats, 5537 actions ont été distribuées en mars 2014 aux bénéficiaires.

Un nouveau plan sur 3 ans a débuté en 2013, dont les objectifs ont été définis conformément aux principes décrits ci-dessus.

Autres rémunérations

En outre, la rémunération comprend la partie fiscalisée des frais de représentation.

De plus, conformément au règlement du personnel, une prime d'ancienneté correspondant à un salaire mensuel est payable à tous les collaborateurs fêtant leur jubilé après 10, 20, 30 et 40 ans de service. En remplacement de cette prime, le collaborateur peut choisir de bénéficier de jours de congé, soit 20 jours pour un plein temps.

Contrats

Les membres de la Direction générale ainsi que le CEO sont au bénéfice d'un contrat de travail dont le délai de résiliation est de douze mois.

Appréciation du système de rémunération

La FINMA a publié en novembre 2009 la circulaire sur les rémunérations. La BCV ne fait pas partie des établissements financiers devant appliquer impérativement ladite circulaire. Néanmoins, la FINMA recommande à ces établissements de reprendre les principes mentionnés dans leurs systèmes de rémunération.

Depuis de nombreuses années, les systèmes en place à la BCV s'inscrivaient déjà largement dans le cadre des nouvelles exigences de la FINMA, entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2010. Les adaptations apportées en 2011 et 2012 permettent à la Banque d'être en adéquation avec ces exigences bien qu'elle ne soit pas soumise à la circulaire.

Deux aspects importants sont tout de même à relever. D'une part, depuis de nombreuses années la rémunération

variable allouée tient compte des risques pris par la Banque et, d'autre part, une partie de cette rémunération est payée de manière différée en actions bloquées au minimum 3 ans. De plus, les rémunérations à la BCV sont raisonnables et n'incitent à aucune prise de risque inconsidérée.

5.2 Transparence des rémunérations, participations et prêts par les sociétés émettrices qui ont leur siège à l'étranger.

Ce point ne s'applique pas à la BCV.

6. Droit de participation des actionnaires

Article 18 des Statuts de la BCV – Droit de vote

Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote et les autres droits qui y sont liés ne peuvent être exercés en Assemblée générale que par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant. La justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1 Clauses statutaires sur les limitations des droits de vote

Les limitations des droits de vote sont indiquées aux articles 12 et 13 des Statuts de la BCV, dont les dispositions principales figurent ci-dessous:

Article 12 – Registre des actions

Un actionnaire n'est reconnu comme tel que s'il est valablement inscrit au registre. Seule cette personne est habilitée à exercer envers la Banque les droits que lui confèrent ses actions, sous réserve des restrictions statutaires.

L'actionnaire sans droit de vote ne peut ni exercer ce dernier ni les droits attachés au droit de vote. L'actionnaire avec droit de vote peut exercer tous les droits attachés à l'action.

Article 13 – Transfert d'actions nominatives

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. (...) Si le Conseil

d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de l'acquéreur dans les vingt jours, ce dernier est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un acquéreur en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote:

- a) pour la part excédant 5% du capital-actions de la Banque détenue par un seul actionnaire ou des actionnaires formant un groupe au sens de la Loi sur les bourses et les valeurs mobilières. (...) Cette limite ne s'applique ni à l'Etat de Vaud, ni aux tiers auxquels il vendrait une partie de sa participation, ni en cas de reprise d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise;
- b) si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis ses actions en son nom propre et pour son propre compte;
- c) dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la Banque d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle des actionnaires.

Il résulte de l'article 16 des Statuts de la BCV (convocation de l'Assemblée générale), reproduit ci-après (voir chiffre 6.4), qu'un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de trente mille francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale.

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur une éventuelle suppression de toute clause relative aux restrictions de transfert d'actions nominatives, les décisions y relatives seront prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, chaque action donnant droit à une voix (article 11, alinéas 3 et 4, de la Loi du 20 juin 1995 organisant la Banque Cantonale Vaudoise),

cela conformément aux règles applicables à toute décision de l'Assemblée générale.

6.1.2 Octroi de dérogations pendant l'exercice

Au cours de l'exercice 2013, aucune dérogation aux limitations susmentionnées n'a été octroyée.

Les règles concernant la participation à l'Assemblée générale sont définies aux articles 16 et 18 des Statuts, dont les éléments principaux figurent aux chiffres 6.3, 6.4 et 6.5.

6.2 Quorums statutaires

Les clauses concernant le quorum sont indiquées à l'article 19 des Statuts de la BCV:

Article 19 – Quorum, décisions

L'Assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des actions représentées.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées; en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. L'élection des membres du Conseil d'administration, selon l'article 15, lettre b, des Statuts, intervient sans que les actions appartenant à l'Etat ne participent au vote.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

Article 16 – Convocation

L'Assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'administration au moins une fois par année.

L'Assemblée générale ordinaire se réunit dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, au siège social ou à tout autre endroit choisi dans le canton par le Conseil d'administration.

Les Assemblées générales extraordinaires sont convoquées aussi souvent qu'il est nécessaire. (...)

Au besoin, l'Assemblée générale peut aussi être convoquée par l'organe de révision.

6.4 Inscription à l'ordre du jour

Article 16 (extrait) – Convocation

Un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de trente mille francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Toute proposition individuelle devant être suivie d'un vote est soumise au président du Conseil d'administration, par écrit, au moins quarante-cinq jours avant l'Assemblée générale.

6.5 Inscription au registre des actions

L'article 18, alinéa 2, des Statuts précise que la justification de la qualité d'actionnaire et du droit de représentation est établie sur la situation du registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale.

En vertu du 1^{er} alinéa de ce même article, le droit de vote est exercé en Assemblée générale par l'actionnaire inscrit au registre des actions ou par son représentant, qui n'est pas nécessairement un actionnaire. La BCV mettra à disposition des actionnaires un représentant indépendant pour l'Assemblée générale du 1^{er} mai 2014.

7. Prises de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Il n'existe aucune clause statutaire d'opting out ou d'opting up fondée sur l'article 22 LBVM.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe aucun accord, ni programme élaborés en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale ainsi que d'autres membres de l'encadrement de la BCV relatifs à d'éventuelles prises de contrôle.

8. Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Le Conseil d'administration a désigné pour l'exercice 2013 PricewaterhouseCoopers SA, dont le siège est à Zurich et qui assume le mandat depuis 2009, comme «réviseur indépendant au sens de la législation applicable aux banques», c'est-à-dire comme «société d'audit» au sens de la LFINMA. Le responsable du mandat est M. Alex Astolfi, associé. Sur proposition du Conseil d'administration de la Banque, l'Assemblée générale du 25 avril 2013 a décidé de confier également à PricewaterhouseCoopers SA le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2013.

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires de PricewaterhouseCoopers SA relatifs à l'audit des comptes de la Maison mère et des comptes consolidés, à l'audit selon les dispositions de la Loi fédérale sur les banques et de la Loi sur les bourses et valeurs mobilières (y compris les travaux d'audit réglementaires demandés par la FINMA) et à l'audit de la fonction banque dépositaire de la BCV pour les fonds de placement s'élèvent, pour l'exercice 2013, à CHF 1 749 082.

Les honoraires de PricewaterhouseCoopers SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs aux audits financiers et réglementaires des autres sociétés du Groupe BCV s'élèvent, pour l'exercice 2013, à CHF 570 447.

Les honoraires totaux de PricewaterhouseCoopers SA pour la révision de l'ensemble des sociétés du Groupe BCV s'élèvent, pour l'exercice 2013, à CHF 2 319 529.

8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires dus à des sociétés du groupe PricewaterhouseCoopers SA en relation avec des prestations liées à l'audit, en particulier des attestations requises par des lois spéciales ou par contrats, s'élèvent à CHF 167 766 pour la Maison mère et à CHF 27 520 pour les autres entités du Groupe. Les honoraires de consultation, notamment pour des projets relatifs à l'informatique et des conseils fiscaux, se sont élevés à CHF 117 720 pour la Maison mère et à CHF 12 579 pour les filiales.

Les honoraires supplémentaires totaux de PricewaterhouseCoopers SA, en Suisse et à l'étranger, relatifs à l'exercice 2013 pour l'ensemble des entités du Groupe BCV s'élèvent ainsi à CHF 325 585.

Les règles d'indépendance du réviseur et le respect des dispositions y relatives ont été vérifiées par le Comité Audit et Risque.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Le Comité Audit et Risque étudie les activités du réviseur externe. Il examine en particulier l'indépendance et la performance de l'organe de révision pour le compte du Conseil d'administration, afin que ce dernier puisse émettre une recommandation à l'Assemblée générale des actionnaires en vue du renouvellement du mandat de révision. Ainsi, semestriellement, le réviseur externe transmet au Comité Audit et Risque un rapport d'activité qui est discuté en séance en présence des représentants de ce dernier. Annuellement, ce comité procède à une évaluation détaillée du réviseur externe.

Le Comité Audit et Risque recommande au Conseil d'administration l'approbation des honoraires du réviseur externe sur la base d'une lettre d'engagement revue annuellement. Il discute notamment de la planification, de l'approche de la révision, de l'appréciation des risques, de la coordination entre la révision externe et interne. Les mandats hors révision sont préalablement admis par le Comité Audit et Risque qui examine, avec le réviseur externe, le respect des règles d'indépendance.

Le président du Conseil d'administration et le président du Comité Audit et Risque reçoivent une copie de l'ensemble des rapports, attestations et prises de position émis par le réviseur externe dans l'exercice des mandats qui lui ont été confiés. Le Comité Audit et Risque traite annuellement des rapports financier et prudentiel de la Maison mère et un résumé des rapports des sociétés affiliées. Le réviseur externe est régulièrement invité à participer aux séances du Comité Audit et Risque pour le résultat de ses travaux, pour formuler des recommandations sur le système de contrôle interne ou prendre connaissance des rapports d'autres intervenants invités à participer à ces séances. En 2013, les représentants du réviseur externe ont participé partiellement à trois séances du Conseil d'administration et à toutes les séances ordinaires du Comité Audit et Risque.

Le président du Conseil d'administration a un entretien environ une fois par trimestre avec le réviseur responsable du mandat et une fois par an conjointement avec le président du Comité Audit et Risque pour s'assurer du bon déroulement de leur mission. Le président du Comité Audit et Risque rencontre également le responsable du mandat régulièrement, mais au moins une fois par trimestre. Une synthèse de ces remarques est ensuite faite à l'ensemble du Conseil d'administration, du Comité Audit et Risque et de la Direction générale.

9. Politique d'information

9.1 Transparence de l'information

Aux termes des alinéas 8 et 9 de l'article 24 des Statuts de la Banque, le Conseil d'administration veille à s'informer. Il veille également à ce que les actionnaires soient correctement et loyalement informés sur la situation de la Banque, dans toute la mesure compatible avec le respect légitime des secrets des affaires et bancaires et du droit boursier. Il est en particulier chargé de régler par voie de convention l'information donnée à l'Etat de Vaud.

9.2 Convention d'information

La BCV et l'Etat de Vaud ont conclu une première Convention d'information le 13 septembre 2004. Courant 2009, les parties ont négocié une nouvelle Convention d'information, signée le 7 octobre 2009 et entrée en vigueur immédiatement.

Ce texte engage les parties dans la pratique d'une transparence accrue en matière d'information. Notamment, la Convention d'information:

- Structure le contenu des échanges d'informations, leur rythme, les procédures de transmission d'informations, ainsi que le type et la périodicité des rencontres entre les représentants de l'Etat et ceux de la BCV.
- Définit les règles de confidentialité qui entourent ces échanges.
- Désigne les personnes représentant la Banque et l'Etat pour transmettre et recevoir l'information.

- Convient de l'interdiction d'exploiter l'information transmise et reçue par l'une ou l'autre des parties.
- Rappelle les principes légaux applicables, en particulier l'obligation de rendre publiques les informations susceptibles d'influencer les cours des actions de la BCV.

9.3 Autres informations

Les publications régulières destinées aux actionnaires sont le Rapport de gestion, diffusé en avril, et les Comptes intermédiaires au 30 juin, diffusés en septembre. Tous deux peuvent être obtenus sous forme imprimée, sur demande, à l'adresse suivante: BCV, Secteur édition, Case postale 300, 1001 Lausanne, Suisse.

Une information publique est faite dans les jours suivant l'adoption des comptes consolidés par le Conseil d'administration, par voie de communiqué et de conférence de presse pour les comptes semestriels et annuels, par voie de communiqué uniquement pour les comptes intermédiaires.

En outre, la BCV diffuse aussi souvent que nécessaire, sous la forme de communiqués de presse, les informations importantes concernant la vie de la Banque et la marche de ses affaires.

Le Rapport de gestion, les comptes intermédiaires et les communiqués de presse sont tous mis à disposition sur le site internet de la Banque (www.bcv.ch). Le Rapport de gestion et les comptes intermédiaires sont publiés en français et en anglais, les communiqués de presse généralement en français, en allemand et en anglais.

Le Rapport Bâle III - pilier 3, publié semestriellement, ainsi que d'autres données intéressant particulièrement les investisseurs sont également fournis dans la section « Relations investisseurs » du site de la BCV (www.bcv.ch). Depuis l'exercice 2003, la Banque donne en outre des indications sur ses comptes consolidés trimestriels à fin mars et à fin septembre.

La BCV publie dans la FOSC une préconvocation à l'Assemblée générale ordinaire environ soixante jours avant sa tenue. La convocation et l'ordre du jour de cette Assemblée sont également publiés dans la FOSC et dans quelques journaux quotidiens locaux. Les actionnaires inscrits au re-

gistre des actionnaires au moins vingt jours avant l'Assemblée y sont en outre convoqués par courrier personnel.

10. Adresses de contact

Relations investisseurs

M. Grégory Duong
Tél.: 021 212 20 71
Fax: 021 212 33 43
E-mail: gregory.duong@bcv.ch

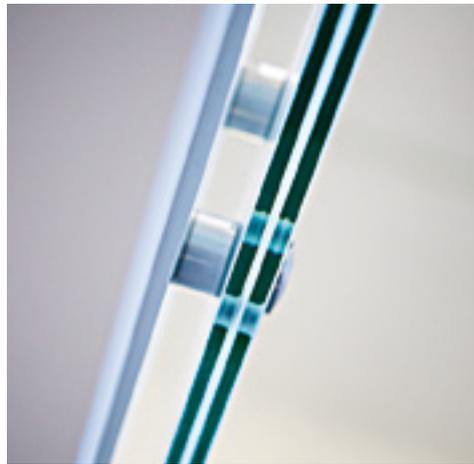
Porte-parole

M. Christian Jacot-Descombes
Tél.: 021 212 28 61
Fax: 021 212 21 06
E-mail: christian.jacot-descombes@bcv.ch

Agenda 2014

| | |
|---------------------|--|
| 1 ^{er} mai | Assemblée générale ordinaire |
| 1 ^{er} mai | Communiqué des résultats du du 1 ^{er} trimestre 2014 |
| 5 mai | Détachement du dividende (ex-date) ¹⁾ |
| 7 mai | Clôture du registre des ayants droit au dividende (record date) ¹⁾ |
| 8 mai | Païement du dividende ¹⁾ |
| 21 août | Présentation des résultats semestriels 2014 |
| 13 novembre | Communiqué des résultats du 3 ^e trimestre 2014 |

¹⁾ Distribution totale composée de CHF 22 par action de dividende ordinaire et de CHF 10 par action par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.





L'action BCV

Dans un contexte de reprise économique mondiale à un rythme modéré, les marchés boursiers ont manifesté leur optimisme, comme l'atteste la forte hausse des principaux indices: +20,2% pour le SMI, +17,9% pour l'Euro Stoxx 50, +29,6% pour le S&P 500 ou encore +56,7% pour le Nikkei. Preuve d'un regain d'intérêt des investisseurs pour les marchés, les volumes de transactions sont également en progression par rapport à l'année dernière.

S'agissant de l'action BCV, elle a commencé l'année sur l'annonce de la reconduction de la politique de distribution de la Banque à un niveau plus élevé pour les cinq prochaines années. Après quatre mois de progression, le cours de Bourse de l'action a ensuite été sous pression durant le reste de l'année à la suite de plusieurs événements externes à la Banque. Tout d'abord, les débats autour du différend fiscal entre les Etats-Unis et la Suisse ont suscité des incertitudes à partir de mai 2013. Puis en novembre, l'action BCV est sortie des indices MSCI après une année

boursière durant laquelle l'action BCV a moins progressé que les autres valeurs du MSCI. Ainsi, le 26 novembre 2013, date de la sortie effective des indices, plus de 247 000 actions BCV ont été échangées, constituant un nouveau volume record de transactions.

Pour autant, malgré les vents contraires qui ont soufflé sur le parcours boursier de la BCV cette année, l'action a dégagé un rendement total pour ses actionnaires de près de 7%, représentant l'évolution du cours de Bourse ainsi que les dividendes de CHF 32 par action. Depuis novembre 2008, date de l'annonce de *BCVPlus*, le rendement total pour l'actionnaire s'élève à 139%.

Du côté des agences de notation qui suivent la BCV, Standard & Poors a confirmé sa notation AA de la Banque et a rehaussé sa perspective de « négative » à « stable ». Moody's a également maintenu sa notation inchangée à A1 assortie d'une perspective stable.

Evolution du rendement total pour l'actionnaire¹⁾

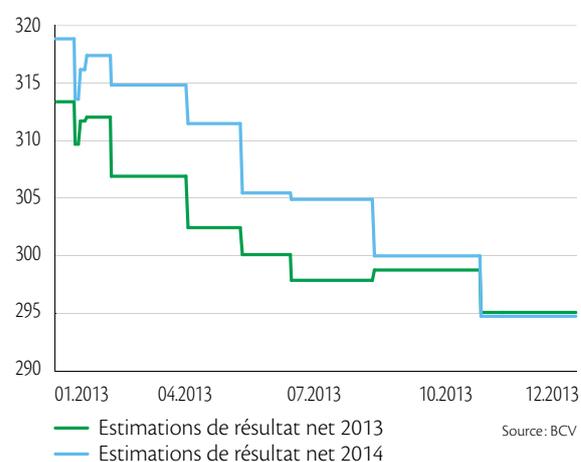


¹⁾ Performance boursière de la période additionnée des dividendes et distributions de capital

Cotation: SIX Swiss Exchange
 Prix nominal de l'action: CHF 10
 Numéro de valeur: 1 525 171
 Numéro ISIN: CH0015251710
 Symbole de cotation: Bloomberg: BVCN
 Telekurs: BVCN
 Reuters: BVCN.S

Consensus des analystes

En millions de CHF, au 31.12.2013



| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--|--------------|----------------|-------------|---------------|--------------------|
| Nombres d'actions (en milliers) | 8 606 | 8 606 | 8 606 | 8 606 | 8 606 |
| Cours en fin de période (en CHF) | 411.00 | 491.00 | 456.25 | 484.75 | 486.50 |
| Cours extrêmes (prix historique, en CHF) | | | | | |
| – au plus haut | 427 | 507 | 547 | 519 | 559 |
| – au plus bas | 260 | 397 | 392 | 442 | 445 |
| Bénéfice net publié par action ¹⁾ (en CHF) | 35.0 | 36.4 | 35.1 | 36.1 | 32.5 |
| Bénéfice net ajusté par action ²⁾ (en CHF) | 35.0 | 36.4 | 35.1 | 36.1 | 32.5 |
| Dividende par action (en CHF) | 21.0 | 22.0 | 22.0 | 22.0 | 22.0 ³⁾ |
| Rendement du dividende ⁴⁾ (en %) | 5.1 | 4.5 | 4.8 | 4.5 | 4.5 |
| Distribution totale ⁵⁾ (en CHF) | 31.0 | 32.0 | 32.0 | 32.0 | 32.0 ³⁾ |
| Rendement de la distribution totale ⁴⁾ (en %) | 7.5 | 6.5 | 7.0 | 6.6 | 6.6 |
| Notation Standard & Poor's à long terme | AA- / stable | AA- / positive | AA / stable | AA / négative | AA / stable |
| Notation Standard & Poor's à court terme | A-1+ | A-1+ | A-1+ | A-1+ | A-1+ |
| Notation Moody's à long terme | A1 / stable | A1 / stable | A1 / stable | A1 / stable | A1 / stable |
| Notation Moody's à court terme | Prime-1 | Prime-1 | Prime-1 | Prime-1 | Prime-1 |

¹⁾ Basé sur le bénéfice net après minoritaire

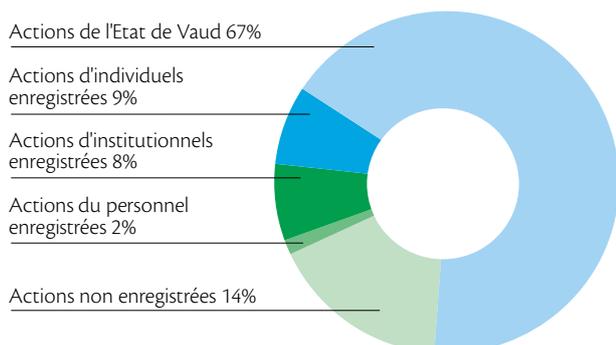
²⁾ Basé sur le bénéfice net après minoritaire, hors attribution à la réserve bancaire pour risques généraux

³⁾ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 1^{er} mai 2014

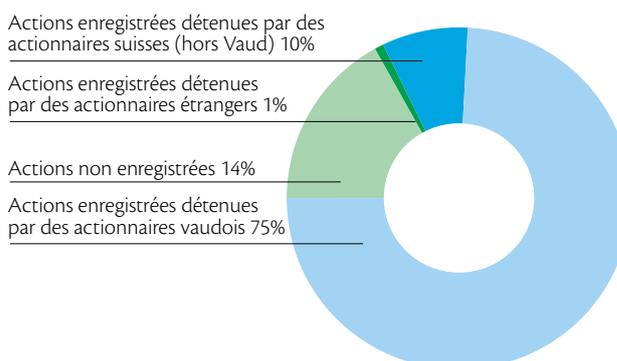
⁴⁾ Selon le cours de clôture en fin de période

⁵⁾ Distribution totale aux actionnaires sous forme de dividende ordinaire complété par une réduction de la valeur nominale ou un prélèvement sur la réserve légale issue d'apports de capital

Types d'actionnaires



Distribution géographique des actionnaires







Données financières

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| Commentaires des comptes du Groupe | 98 | 13.15 Répartition des actifs par pays / groupes de pays | 134 |
| Comptes du Groupe | 103 | 13.16 Répartition du bilan par monnaie | 135 |
| 1. Bilan consolidé | 103 | 14. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan | 136 |
| 2. Opérations hors bilan | 104 | 14.1 Instruments financiers dérivés ouverts | 136 |
| 3. Avoirs administrés (masse sous gestion) | 104 | 15. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé | 137 |
| 4. Compte de résultat consolidé | 105 | 15.1 Produits d'intérêts | 137 |
| 5. Tableau de financement consolidé | 106 | 15.2 Charges d'intérêts | 137 |
| 6. Justification des capitaux propres | 107 | 15.3 Commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements | 137 |
| 7. Commentaires relatifs à l'activité et effectif | 108 | 15.4 Commissions sur les autres prestations de service | 137 |
| 8. Evénements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture | 108 | 15.5 Résultat des opérations de négoce | 137 |
| 9. Principes d'établissement des comptes consolidés | 109 | 15.6 Charges de personnel | 138 |
| 10. Principes d'évaluation et de gestion des risques | 115 | 15.7 Autres charges d'exploitation | 138 |
| 11. Périmètre de consolidation | 119 | 15.8 Amortissements sur l'actif immobilisé | 138 |
| 12. Autres participations | 120 | 15.9 Correctifs de valeurs, provisions et pertes | 139 |
| 13. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé | 121 | 15.10 Produits extraordinaires | 139 |
| 13.1 Créances résultant de papiers monétaires | 121 | 15.11 Charges extraordinaires | 139 |
| 13.2 Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan | 121 | 15.12 Impôts | 139 |
| 13.3 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce | | 15.13 Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire | 139 |
| Immobilisations financières et participations | 122 | 16. Autres informations | 140 |
| 13.4 Actif immobilisé | 122 | 16.1 Etat des fonds propres réglementaires | 140 |
| 13.5 Autres actifs et autres passifs | 123 | 16.2 Informations par secteur d'activité | 141 |
| 13.6.1 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements | 123 | 16.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans | 144 |
| 13.6.2 Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres | 123 | 16.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans | 145 |
| 13.7 Propres institutions de prévoyance professionnelle | 124 | 17. Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés | 146 |
| 13.8 Obligations de caisse par taux et par échéance | 125 | | |
| 13.9 Emprunts à long terme | 126 | | |
| 13.10 Correctifs de valeurs et provisions | | | |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 127 | | |
| 13.11 Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers | 128 | | |
| 13.12 Rémunérations et crédits accordés aux organes | 128 | | |
| 13.13 Créances et engagements envers les sociétés liées | 133 | | |
| 13.14 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger | 134 | | |

| | |
|---|-----|
| Comptes de la Maison mère | 148 |
| 1. Bilan | 148 |
| 2. Compte de résultat | 149 |
| 3. Opérations hors bilan | 150 |
| 4. Commentaires et principes des comptes de la Maison mère | 150 |
| 5. Informations et notes se rapportant au bilan | 151 |
| 6. Informations et notes se rapportant au compte de résultat | 155 |
| 7. Propositions du Conseil d'administration | 156 |
| 8. Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels | 157 |

Données financières

Commentaires des comptes du Groupe

Poursuite de la hausse des volumes d'affaires avec la clientèle

1. Actif

Le total de l'actif s'élevait à CHF 40,5 milliards à fin 2013, en augmentation de CHF 654 millions ou 2% par rapport au début de l'exercice.

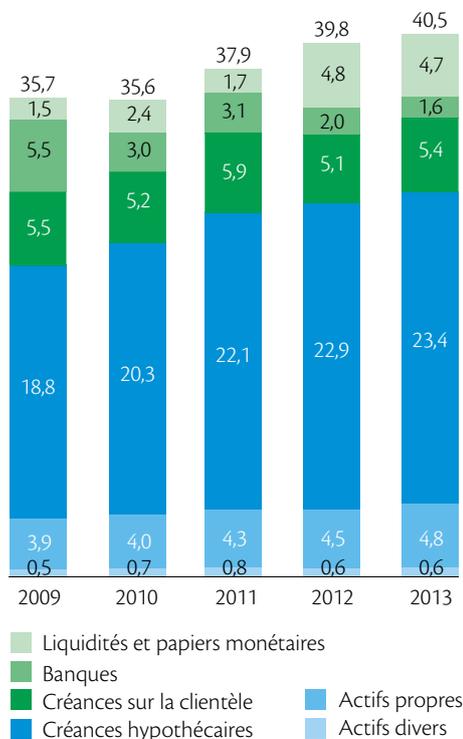
Les liquidités et papiers monétaires sont restés stables à un niveau très élevé, à CHF 4,7 milliards; ces fonds ont été essentiellement placés auprès de la BNS. Pour leur part, les créances sur les banques ont diminué de CHF 398 millions (-20%) à CHF 1,6 milliard.

Les avances à la clientèle ont augmenté de CHF 851 millions à CHF 28,8 milliards par rapport à l'exercice précédent. Le volume des affaires hypothécaires a progressé de CHF 511 millions (+2%) à CHF 23,4 milliards conformément à la stratégie de développement modéré dans ce marché. Les autres crédits ont augmenté de CHF 340 millions (+7%) à CHF 5,4 milliards.

Le total des crédits compromis s'est inscrit à CHF 300 millions, en diminution de CHF 100 millions (-25%). Il représentait un peu moins de 1% de l'ensemble des crédits, démontrant ainsi la bonne résistance du portefeuille de crédits.

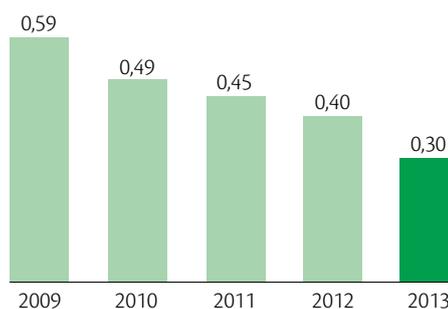
Actif

En milliards de CHF



Crédits compromis

En milliards de CHF



2. Passif – fonds étrangers

Au passif, les fonds étrangers ont augmenté de CHF 647 millions (+2%) à CHF 37,1 milliards par rapport à la fin 2012.

Les engagements envers les banques et les papiers monétaires ont diminué de CHF 483 millions à CHF 2,0 milliards.

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de CHF 1,0 milliard (+4%) à CHF 28,3 milliards. L'épargne a continué sa progression, augmentant de CHF 504 millions ou 4% à CHF 12,8 milliards, alors que les autres engagements envers la clientèle se sont accrus de CHF 544 millions (+4%) à CHF 15,5 milliards. Quant aux obligations de caisse, elles ont continué leur baisse en se réduisant de CHF 50 millions (-38%) à CHF 81 millions.

Les emprunts à long terme ont affiché une augmentation de CHF 227 millions à CHF 6,1 milliards. Cette hausse était essentiellement due à l'augmentation des encours des produits structurés (+27% ou CHF 173 millions à CHF 0,8 milliard).

Les correctifs de valeurs et provisions ont poursuivi leur baisse en diminuant de CHF 4 millions (-2%) à CHF 171 millions.

3. Passif – fonds propres

Les fonds propres totaux sont restés stables à CHF 3,3 milliards. L'augmentation des fonds propres induite par le résultat net de l'exercice sous revue, de CHF 280 millions, a été réduite de CHF 275 millions résultant de la distribution décidée par l'Assemblée générale des actionnaires d'avril 2013.

Taux de couverture FINMA / BRI

A la fin de l'année, le taux de couverture FINMA s'élevait à un niveau confortable de 224%, ce qui représentait un ratio tier 1 de 17,8%. Le ratio capital total était de 17,9%. Ces ratios, calculés selon l'approche Bâle III dès le 1^{er} janvier 2013, témoignent de la solidité financière de la Banque.

Voir note sous «Autres informations», chiffre 16.1, page 140.

Passif

En milliards de CHF



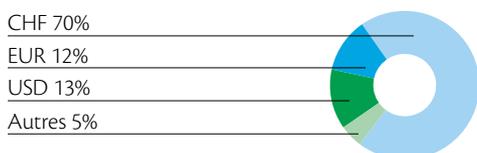
| Ratios de fonds propres | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| FINMA | | | | | |
| - taux de couverture | 176% | 175% | 165% | 180% | 224% |
| - ratio Tier 1 | 14.1% | 14.0% | 13.2% | 14.4% | 17.8% |
| BRI - capital total | 17.8% | 17.6% | 16.8% | 18.4% | 17.9% |

Hausse de la masse sous gestion

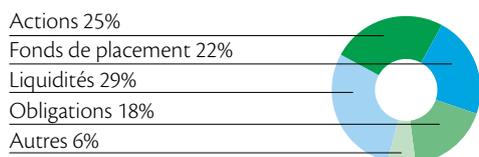
4. Masse sous gestion (avoirs administrés)

La masse sous gestion du Groupe a augmenté de 6% (CHF 4,7 milliards) à CHF 83,9 milliards. Les apports nets de nouveaux fonds se sont inscrits à CHF 1,6 milliard.

Répartition de la masse sous gestion par monnaie

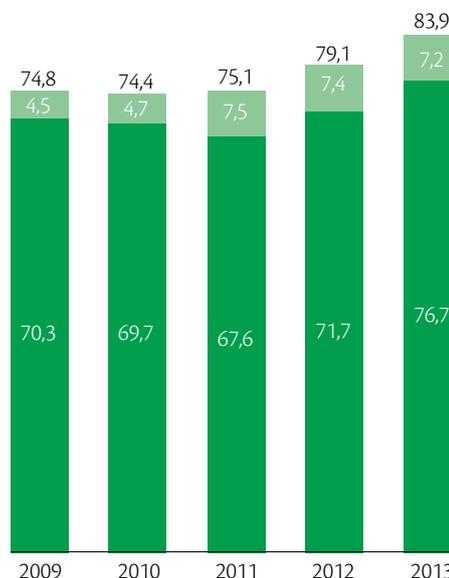


Répartition de la masse sous gestion par type d'investissements



Masse sous gestion¹⁾

En milliards de CHF



■ Maison mère, Gérifonds, GEP
■ Piguet Galland

¹⁾ Les avoirs administrés des années 2009 à 2012 ont été adaptés afin d'exclure les avoirs détenus en pur custody

Revenus en léger repli dans un environnement contrasté

5. Revenus

Les revenus du Groupe BCV sont en léger repli de 2% par rapport à l'exercice 2012, à CHF 991 millions.

L'évolution des sources de revenus s'est présentée comme suit:

- Le résultat des opérations d'intérêts s'est inscrit en légère baisse de CHF 18 millions (-3%) à CHF 502 millions contre CHF 519 millions en 2012. Ce recul, qui est intervenu en dépit de la hausse des volumes d'affaires, est la conséquence de la gestion prudente des liquidités et du bas niveau persistant des taux d'intérêt.

Revenus

En millions de CHF



■ Intérêts ■ Négoces
■ Commissions ■ Autres

- Le résultat des opérations de commissions a affiché une baisse de CHF 6 millions (-2%) à CHF 341 millions. Les commissions sur les opérations de crédit ont présenté une diminution de CHF 6 millions (-11%) à CHF 45 millions, essentiellement due aux opérations documentaires. Les commissions perçues sur les opérations de négoce et de placements se sont inscrites en hausse de CHF 4 millions (+1%) à CHF 285 millions. Les commissions sur les autres prestations de service ont affiché une baisse de CHF 2 millions (-3%) à CHF 77 millions. Quant aux charges des commissions, elles se sont inscrites en augmentation de CHF 1 million (+2%) à CHF 65 millions.
- Le résultat des opérations de négoce est resté stable à un niveau élevé, à CHF 113 millions. Alors que le résultat de l'activité titres a progressé de CHF 4 millions (+16%) à CHF 26 millions, le résultat sur les devises et métaux précieux a affiché un recul de CHF 5 millions (-6%) à CHF 81 millions.
- Les autres résultats ordinaires se sont établis à CHF 35 millions, en hausse de CHF 5 millions (+15%).

6. Charges d'exploitation

Le total des charges d'exploitation a reculé de 1%, à CHF 519 millions contre CHF 524 millions une année auparavant, malgré l'intégration au 1^{er} juillet 2013 de 80 spécialistes provenant d'IBM.

Les charges de personnel sont restées stables à CHF 337 millions (+1%).

Les autres charges d'exploitation se sont inscrites à CHF 182 millions, en diminution de CHF 7 millions ou 4%.

Revenus



Charges d'exploitation



7. Bénéfice brut

La maîtrise des coûts a permis d'atténuer les effets de la pression sur les revenus et le bénéfice brut s'est inscrit en légère baisse, à CHF 471 millions (-3%).

Le ratio charges/produits, comparant les charges d'exploitation et les amortissements (hors amortissement du goodwill) au total des produits, a passé de 60 à 61%.

8. Bénéfice net

Le bénéfice net total s'est inscrit à CHF 280 millions contre CHF 311 millions pour la même période de l'exercice précédent, soit une diminution de CHF 31 millions ou 10%.

Les amortissements sur l'actif immobilisé sont restés stables à CHF 86 millions.

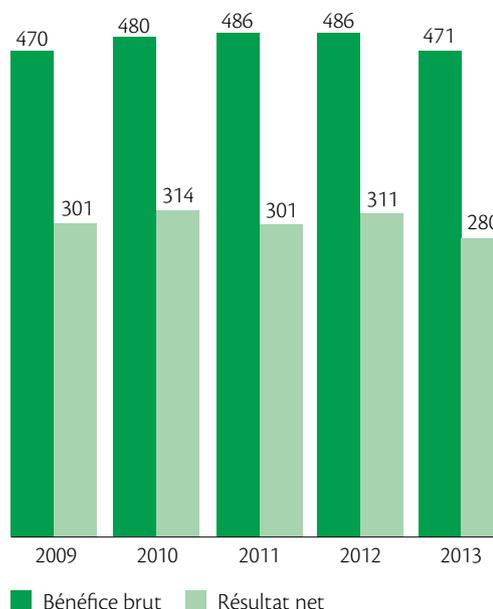
Les correctifs de valeurs, provisions et pertes se sont inscrits à CHF 43 millions contre CHF 4 millions en 2012, en hausse de CHF 39 millions. Ce montant inclut le paiement de l'acompte prévu dans le cadre de l'accord fiscal entre la Suisse et le Royaume-Uni, des provisions liées aux risques de crédits et aux risques opérationnels ainsi que des provisions, pour la Maison mère et sa filiale Piquet Galland & Cie SA, liées au programme du Département de justice des Etats-Unis visant à régler le différend fiscal avec ce pays

Les produits extraordinaires se sont élevés à CHF 21 millions; ils sont essentiellement composés de la dissolution de provision pour risque de défaillance du 2^e semestre (CHF 9 millions) et du résultat de la cession d'un bien immobilier effectué dans le cadre du regroupement sur un seul site, à Genève, de la filiale Piquet Galland & Cie SA.

La charge fiscale s'est élevée à CHF 84 millions contre CHF 92 millions en 2012, soit une diminution de CHF 8 millions ou 9%.

Résultats brut et net

En millions de CHF



Données financières

Comptes du Groupe

1. Bilan consolidé (en millions de CHF)

| | Notes ¹⁾ | 31.12.13 | 31.12.12 | Variation absolue | Variation en % |
|---|------------------------|---------------|---------------|----------------------|-------------------|
| Liquidités | 13.11 | 4 669 | 4 735 | -66 | -1 |
| Créances résultant de papiers monétaires | 13.1/13.11 | 39 | 26 | 13 | 50 |
| Créances sur les banques | 13.11 | 1 609 | 2 007 | -398 | -20 |
| Créances sur la clientèle | 13.2/13.11 | 5 434 | 5 094 | 340 | 7 |
| Créances hypothécaires | 13.2/13.11 | 23 375 | 22 864 | 511 | 2 |
| Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce | 13.3/13.11 | 932 | 667 | 265 | 40 |
| Immobilisations financières | 13.3/13.11 | 3 146 | 3 101 | 45 | 1 |
| Participations non consolidées | 13.3/13.4 | 50 | 52 | -2 | -4 |
| Immobilisations corporelles | 13.4 | 602 | 621 | -19 | -3 |
| Valeurs immatérielles | 13.4 | 32 | 37 | -5 | -14 |
| Comptes de régularisation | | 196 | 198 | -2 | -1 |
| Autres actifs | 13.5 | 370 | 398 | -28 | -7 |
| Actifs | 13.6/13.14/13.15/13.16 | 40 454 | 39 800 | 654 | 2 |
| Total des créances de rang subordonné | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés | | 8 | 8 | 0 | 0 |
| <i>dont total des créances sur le canton de Vaud</i> | | 5 | 5 | 0 | 0 |
| Engagements résultant de papiers monétaires | 13.11 | 43 | 3 | 40 | 1 333 |
| Engagements envers les banques | 13.11 | 1 921 | 2 444 | -523 | -21 |
| Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements | 13.11 | 12 799 | 12 295 | 504 | 4 |
| Autres engagements envers la clientèle | 13.11 | 15 452 | 14 908 | 544 | 4 |
| Obligations de caisse | 13.8/13.11 | 81 | 131 | -50 | -38 |
| Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) et emprunts | 13.9/13.11 | 6 064 | 5 837 | 227 | 4 |
| Comptes de régularisation | | 224 | 231 | -7 | -3 |
| Autres passifs | 13.5 | 377 | 461 | -84 | -18 |
| Correctifs de valeurs et provisions | 13.2/13.10 | 171 | 175 | -4 | -2 |
| Fonds étrangers | 13.7 | 37 132 | 36 485 | 647 | 2 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 13.10 | 704 | 704 | 0 | 0 |
| Capital social | | 86 | 86 | 0 | 0 |
| Réserves issues du capital | | 192 | 275 | -83 | -30 |
| Propres titres de participation | | -11 | -11 | 0 | 0 |
| Réserves issues du bénéfice | | 2 071 | 1 949 | 122 | 6 |
| Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres | | 0 | 1 | -1 | -100 |
| Bénéfice net total | | 280 | 311 | -31 | -10 |
| <i>dont part des intérêts minoritaires au bénéfice</i> | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fonds propres | | 3 322 | 3 315 | 7 | 0 |
| Passifs | 13.14/13.16 | 40 454 | 39 800 | 654 | 2 |
| Total des engagements de rang subordonné | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total des engagements envers les participations non consolidées et les participants qualifiés | | 1 287 | 1 331 | -44 | -3 |
| <i>dont total des engagements envers le canton de Vaud</i> | | 1 284 | 1 327 | -43 | -3 |

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 121 à 135

2. Opérations hors bilan (en millions de CHF)

| | Notes ¹⁾ | 31.12.13 | 31.12.12 | Variation absolue | Variation en % |
|---|---------------------|--------------|--------------|----------------------|-------------------|
| Garanties irrévocables et similaires | | 642 | 647 | - 5 | - 1 |
| Autres prestations de garanties | | 501 | 589 | - 88 | - 15 |
| Autres engagements conditionnels | | 1 | 2 | - 1 | - 50 |
| Engagements conditionnels | 13.2 | 1 144 | 1 238 | - 94 | - 8 |
| Engagements irrévocables | 13.2 | 1 140 | 1 105 | 35 | 3 |
| <i>dont l'engagement de versement au profit de l'organisme de garantie des dépôts</i> | | <i>138</i> | <i>157</i> | <i>- 19</i> | <i>- 12</i> |
| Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires | 13.2 | 93 | 94 | - 1 | - 1 |
| Engagements résultant de paiements différés | | 23 | 31 | - 8 | - 26 |
| Crédits par engagement | 13.2 | 23 | 31 | - 8 | - 26 |
| Instruments financiers dérivés | | | | | |
| Valeurs de remplacement positives brutes | 13.5/14.1 | 521 | 509 | 12 | 2 |
| Valeurs de remplacement négatives brutes | 13.5/14.1 | 585 | 641 | - 56 | - 9 |
| Montants du sous-jacent | 14.1 | 52 701 | 45 821 | 6 880 | 15 |
| Placements fiduciaires | | 315 | 358 | - 43 | - 12 |
| Prêts fiduciaires et autres opérations financières fiduciaires | | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Opérations fiduciaires | | 316 | 359 | - 43 | - 12 |

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 121 à 136

3. Avoirs administrés (masse sous gestion) (en millions de CHF)

| | 31.12.13 | 31.12.12 | Variation absolue | Variation en % |
|--|---------------|---------------|----------------------|-------------------|
| Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre | 25 740 | 21 922 | 3 818 | 17 |
| Avoirs sous mandats de gestion | 11 186 | 10 622 | 564 | 5 |
| Autres avoirs administrés | 46 924 | 46 585 | 339 | 1 |
| Total des avoirs administrés (y compris prises en compte doubles) | 83 850 | 79 129 | 4 721 | 6 |
| <i>dont prises en compte doubles</i> | <i>7 624</i> | <i>7 023</i> | <i>601</i> | <i>9</i> |
| Apports/retraits nets d'argent frais (y compris prises en compte doubles) | 1 554 | 160 | 1 394 | 871 |

La définition des avoirs administrés et des apports / retraits d'argent frais figure dans les Principes d'établissement des comptes consolidés, chiffre 9.9.

Les avoirs administrés de l'année 2012 ont été adaptés suite à une modification de la définition «custody only». Il s'agit essentiellement de dépôts de banques pour lesquels la notion de prestation de services supplémentaires a été redéfinie dans un sens plus restrictif, réduisant ainsi les avoirs de plus de CHF 2 milliards.

4. Compte de résultat consolidé (en millions de CHF)

| | Notes ¹⁾ | 2013 | 2012 | Variation absolue | Variation en % |
|---|---------------------|----------------|----------------|----------------------|-------------------|
| Produit des intérêts et des escomptes | | 672.7 | 712.3 | - 39.6 | - 6 |
| Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières | | 56.3 | 57.9 | - 1.6 | - 3 |
| Charges d'intérêts | | - 227.5 | - 250.9 | - 23.4 | - 9 |
| Résultat des opérations d'intérêts | 15.1/15.2/15.13 | 501.5 | 519.3 | - 17.8 | - 3 |
| Produit des commissions sur les opérations de crédit | | 44.5 | 50.2 | - 5.7 | - 11 |
| Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements | | 285.4 | 281.9 | 3.5 | 1 |
| Produit des commissions sur les autres prestations de service | | 76.7 | 79.1 | - 2.4 | - 3 |
| Charges de commissions | | - 65.3 | - 64.2 | 1.1 | 2 |
| Résultat des opérations de commissions et des prestations de service | 15.3/15.4/15.13 | 341.3 | 347.0 | - 5.7 | - 2 |
| Résultat des opérations de négoce | 15.5/15.13 | 112.8 | 113.1 | - 0.3 | - 0 |
| Résultat des aliénations d'immobilisations financières | | 1.8 | 5.9 | - 4.1 | - 69 |
| Produit total des participations | | 9.6 | 4.8 | 4.8 | 100 |
| <i>dont autres participations non consolidées</i> | | 9.6 | 4.8 | 4.8 | 100 |
| Résultat des immeubles | | 11.5 | 11.3 | 0.2 | 2 |
| Autres produits ordinaires | | 15.2 | 9.5 | 5.7 | 60 |
| Autres charges ordinaires | | - 3.1 | - 1.1 | 2.0 | 182 |
| Autres résultats ordinaires | 15.13 | 35.0 | 30.4 | 4.6 | 15 |
| Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire | | 990.6 | 1 009.8 | - 19.2 | - 2 |
| Charges de personnel | 15.6/15.13 | - 337.3 | - 334.7 | 2.6 | 1 |
| Autres charges d'exploitation | 15.7/15.13 | - 182.1 | - 189.3 | - 7.2 | - 4 |
| Charges d'exploitation | | - 519.4 | - 524.0 | - 4.6 | - 1 |
| Bénéfice brut | | 471.2 | 485.8 | - 14.6 | - 3 |
| Amortissements sur l'actif immobilisé | 13.4/15.8 | - 85.7 | - 86.2 | - 0.5 | - 1 |
| Correctifs de valeurs, provisions et pertes | 13.10/15.9 | - 42.7 | - 3.9 | 38.8 | 995 |
| Résultat intermédiaire | | 342.8 | 395.7 | - 52.9 | - 13 |
| Produits extraordinaires | 13.10/15.10 | 21.3 | 9.0 | 12.3 | 137 |
| Charges extraordinaires | 15.11 | - 0.1 | - 1.6 | - 1.5 | - 94 |
| Impôts | 15.12 | - 83.9 | - 92.0 | - 8.1 | - 9 |
| Bénéfice net total | | 280.1 | 311.1 | - 31.0 | - 10 |
| Intérêts minoritaires | | 0.0 | - 0.1 | - 0.1 | - 100 |
| Bénéfice net, part du Groupe | | 280.1 | 311.0 | - 30.9 | - 10 |

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 121 à 139

5. Tableau de financement consolidé (en millions de CHF)

| | Notes ¹⁾ | 2013 | | | 2012 | | |
|---|---------------------|------------------|------------------|--------------------|------------------|------------------|--------------------|
| | | Sources de fonds | Emplois de fonds | Flux nets de fonds | Sources de fonds | Emplois de fonds | Flux nets de fonds |
| Résultat de l'exercice | | 280 | | | 311 | | |
| Amortissements sur l'actif immobilisé | 15.8 | 86 | | | 86 | | |
| Correctifs de valeurs et provisions | 13.10 | 73 | 28 | | 56 | 41 | |
| Comptes de régularisation actifs et passifs | | | 5 | | 24 | | |
| Résultats (y c. mises en équivalence, ventes d'immobilisations) | | 8 | | | | | |
| Dividende de l'exercice précédent | | | 189 | | | 189 | |
| Flux de fonds du résultat opérationnel | | 447 | 222 | 225 | 477 | 230 | 247 |
| Prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital | | | 86 | | | 86 | |
| Propres titres de participation | | 30 | 27 | | 27 | 29 | |
| Modification périmètre, variation minoritaires, écart de conversion | | | 1 | | | 21 | |
| Flux de fonds des capitaux propres | | 30 | 114 | -84 | 27 | 136 | -109 |
| Participations | 13.4 | 4 | 3 | | 36 | | |
| Immeubles | 13.4 | | 3 | | 2 | 2 | |
| Autres immobilisations corporelles | 13.4 | | 23 | | | 25 | |
| Programmes informatiques | 13.4 | | 43 | | | 49 | |
| Goodwill | 13.4 | | | | 2 | 8 | |
| Flux de fonds de l'actif immobilisé | | 4 | 72 | -68 | 40 | 84 | -44 |
| Flux de fonds de l'activité bancaire | | | | | | | |
| Engagements envers les banques | | | 75 | | | 50 | |
| Engagements envers la clientèle | | | 228 | | | 1 | |
| Obligations de caisse | | 3 | 53 | | 9 | 87 | |
| Emprunts à long terme | 13.9 | 1 626 | 1 399 | | 1 330 | 877 | |
| Fonds d'épargne et de placement | | 504 | | | 675 | | |
| Autres engagements | | | 84 | | | 62 | |
| Créances sur les banques | | | 20 | | 17 | | |
| Créances sur la clientèle | | | 340 | | | 152 | |
| Créances hypothécaires | | | 511 | | | 793 | |
| Utilisations conformes au but des provisions | 13.10 | | 55 | | | 47 | |
| Immobilisations financières | | | 39 | | | 125 | |
| Autres créances | | 28 | | | 168 | | |
| Opérations à moyen et long termes (> 1 an) | | 2 161 | 2 804 | -643 | 2 199 | 2 194 | 5 |
| Engagements résultant de papiers monétaires | | 40 | | | | 3 | |
| Engagements envers les banques | | | 448 | | 142 | | |
| Engagements envers la clientèle | | 772 | | | 822 | | |
| Créances résultant de papiers monétaires | | | 13 | | 2 | | |
| Créances sur les banques | | 418 | | | 1 104 | | |
| Créances sur la clientèle | | | | | 952 | | |
| Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce | | | 265 | | | 94 | |
| Opérations à court terme | | 1 230 | 726 | 504 | 3 022 | 97 | 2 925 |
| Liquidités | | 66 | | 66 | | 3 024 | -3 024 |
| Total | | 3 938 | 3 938 | 0 | 5 765 | 5 765 | 0 |

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 122 à 139

Les flux nets de fonds positifs correspondent à une source de fonds alors que les flux nets négatifs représentent un emploi de fonds.

6. Justification des capitaux propres (en millions de CHF)

| | Capital social | Réserves issues du capital | Propres titres de participation | Réserves issues du bénéfice ¹⁾ | Ecart de conversion | Réserves pour risques bancaires généraux | Fonds propres, part du Groupe | Fonds propres, part des minoritaires | Total des fonds propres |
|--|----------------|----------------------------|---------------------------------|---|---------------------|--|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|
| Etat au 1^{er} janvier 2012 | 86 | 360 | - 8 | 2 142 | - 2 | 704 | 3 282 | 19 | 3 301 |
| Dividende 2011 | | | | - 189 | | | - 189 | | - 189 |
| Autre distribution | | - 86 | | | | | - 86 | | - 86 |
| Achats (au coût d'acquisition) | | | - 29 | | | | - 29 | | - 29 |
| Ventes (au coût d'acquisition) | | | 26 | | | | 26 | | 26 |
| Résultat d'aliénation de propres titres de participation et dividendes | | 1 | | | | | 1 | | 1 |
| Ecarts de conversion | | | | | | | 0 | | 0 |
| Modification du périmètre, variation des minoritaires | | | | - 2 | | | - 2 | - 18 | - 20 |
| Résultat de l'exercice | | | | 311 | | | 311 | 0 | 311 |
| Etat au 31 décembre 2012 | 86 | 275 | - 11 | 2 262 | - 2 | 704 | 3 314 | 1 | 3 315 |
| Dividende 2012 | | | | - 189 | | | - 189 | | - 189 |
| Autre distribution | | - 86 | | | | | - 86 | | - 86 |
| Achats (au coût d'acquisition) | | | - 27 | | | | - 27 | | - 27 |
| Ventes (au coût d'acquisition) | | | 27 | | | | 27 | | 27 |
| Résultat d'aliénation de propres titres de participation et dividendes | | 3 | | | | | 3 | | 3 |
| Ecarts de conversion | | | | | 1 | | 1 | | 1 |
| Modification du périmètre, variation des minoritaires | | | | - 1 | | | - 1 | - 1 | - 2 |
| Résultat de l'exercice | | | | 280 | | | 280 | 0 | 280 |
| Etat au 31 décembre 2013 | 86 | 192 | - 11 | 2 352 | - 1 | 704 | 3 322 | 0 | 3 322 |

| Nombre d'actions (en unités) | Total | Propres titres |
|--|------------------|----------------|
| Etat au 1^{er} janvier 2012 | 8 606 190 | 17 468 |
| Achats | | 51 016 |
| Ventes | | - 45 985 |
| Etat au 31 décembre 2012 | 8 606 190 | 22 499 |
| Achats | | 43 495 |
| Ventes | | - 42 588 |
| Etat au 31 décembre 2013 | 8 606 190 | 23 406 |

¹⁾ Y compris le résultat de l'exercice

| | | |
|---|----------|----------|
| Taux de participation | 31.12.13 | 31.12.12 |
| Principal actionnaire, avec droit de vote | | |
| Etat de Vaud, participation directe | 66.95% | 66.95% |

7. Commentaires relatifs à l'activité et effectif

7.1 Commentaires relatifs à l'activité

La Banque Cantonale Vaudoise, organisée en société anonyme de droit public, agit en tant que banque universelle de proximité et a pour mission de contribuer au développement de l'économie vaudoise.

L'activité déployée comprend une offre complète de services dans les domaines de la banque de réseau, de gestion de fortune, de banque des entreprises et de trading. Outre les activités traditionnelles de dépôt et de crédit, de gestion de fortune privée et institutionnelle, la BCV participe au financement de grandes entreprises et de manière sélective à celui des activités de négoce, principalement liées à l'agroalimentaire et aux métaux. La BCV est par ailleurs un acteur important des marchés financiers, disposant d'une offre étendue de services boursiers comprenant le négoce sur actions, sur dérivés et instruments de taux d'intérêts. Elle est également active dans le commerce des devises ainsi que dans le développement et l'émission de produits structurés.

La BCV se trouve à la tête d'un groupe bancaire et financier. Ce groupe comprend une banque privée spécialisée dans la gestion de fortune, ainsi que deux sociétés de direction de fonds de placement. La BCV dispose d'une succursale à Guernsey (Banque Cantonale Vaudoise Guernsey Branch) qui exerce ses activités dans les domaines des produits structurés et des placements fiduciaires; les services administratifs ainsi que la fonction de compliance ont été confiés à Butterfield Bank (Guernsey) Ltd.

La BCV a confié au Centre de Compétences Bancaires IBM à Prilly entre autres les activités de stockage de données, d'exploitation et d'entretien de banques de données, l'exploitation de systèmes informatiques ainsi que l'impression et l'envoi de documents bancaires; cette gestion de ses systèmes de technologie de l'information est conforme aux exigences légales sur l'externalisation (outsourcing). IBM et la BCV ont procédé au 30 juin 2013 au transfert à la BCV de 80 spécialistes d'IBM, assurant la maintenance et le développement d'Osiris. IBM demeure le prestataire de la BCV pour les services d'hébergement.

Depuis début 2011, la BCV utilise les modèles d'évaluation fournis par Wüest & Partner (fonctions d'évaluation hédonistes pour le logement en propriété, modèle de capitalisation pour l'évaluation des immeubles de rendement). Le contrat signé intègre les exigences légales en matière d'outsourcing découlant du stockage de données.

7.2 Effectif du Groupe

| Unités de travail à plein temps | 31.12.13 | 31.12.12 |
|---------------------------------|----------|----------|
| Groupe | 1 987 | 1 931 |
| dont Maison mère | 1 773 | 1 713 |

8. Evénements particuliers et événements postérieurs à la date de clôture

8.1 Evénements particuliers

L'événement suivant est à relever pour 2013:

Dans la volonté de trouver une solution au différend fiscal avec les Etats-Unis et répondant aux appels des autorités fédérales helvétiques, la BCV et sa filiale Piguet Galland & Cie SA ont annoncé le 13 décembre 2013 leur participation au programme proposé par le Département de la justice américain (DoJ). Compte tenu des incertitudes de ce programme, la BCV n'est pas en mesure de déterminer si les autorités américaines considéreraient comme conformes avec le droit américain toutes les activités de la Banque avec les clients considérés comme «US Persons»; c'est la raison pour laquelle la Banque s'est annoncée, à ce stade, en catégorie 2 de ce programme.

En outre, et malgré de nombreuses incertitudes liées au déroulement et à l'interprétation d'éléments clés de cet accord et dans le cadre d'une logique de saine gestion des risques, une provision a néanmoins été constituée à charge de l'exercice 2013 afin de couvrir les coûts engendrés (frais administratifs et juridiques ainsi qu'une éventuelle pénalité) par ce programme. Cette provision a été déterminée en tenant compte de manière objective de tous les éléments connus à la date d'établissement des comptes et en se basant sur des hypothèses et des scénarios d'évaluation pragmatiques et transparents.

Autre événement en cours:

En marge de l'ouverture d'actions aux Etats-Unis en août 2010 intentée par les liquidateurs du feeder fund Fairfield Sentry à l'encontre de la Banque Piguet & Cie SA (aujourd'hui Piguet Galland & Cie SA) et de la BCV, le liquidateur de Bernard L. Madoff Investment Securities LLC a introduit le 6 juin 2012, également aux Etats-Unis, une demande en paiement à l'encontre de la BCV d'un montant d'USD 9,7 millions au titre de subsequent transferee, au même titre que d'autres institutions financières en Suisse et à l'étranger. Il s'agit pour le Trustee Madoff de s'assurer que la partie des fonds (refund) versés par BLMIS au feeder fund Fairfield soit récupérable auprès des investisseurs finaux qui ont été remboursés dans les deux ans précédant la faillite de BLMIS. Cette procédure se superposant à la précédente, ni le risque financier ni le risque juridique ne se sont aggravés. En conséquence, et à l'instar de ce qui avait été publié dans les rapports annuels 2011 et 2012, aucune provision n'a été constituée, hormis celle nécessaire aux frais de défense juridique de la BCV.

8.2 Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une influence notable sur les comptes annuels n'était connu à la date du 7 mars 2014, clôture de la rédaction du présent Rapport annuel.

9. Principes d'établissement des comptes consolidés

9.1 Principes régissant l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe BCV sont établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB) du 8 novembre 1934, à son Ordonnance du 17 mai 1972 (OB) et aux Directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes du 20 novembre 2008.

Modifications des principes comptables

Aucune modification des principes comptables n'est intervenue en 2013.

9.2 Périmètre de consolidation

Les banques, sociétés financières et sociétés immobilières dans lesquelles la BCV détient directement ou indirectement la majorité des voix ou du capital font l'objet d'une intégration globale.

Les participations de 20 à 50% dans des sociétés ayant une activité financière et de services sont assimilées à des entreprises associées. Elles sont mises en équivalence (part aux actifs nets).

Les participations de moins de 20%, les sociétés d'importance mineure, les filiales ayant des activités autres que financières et les parts d'entreprises détenues exclusivement en vue de leur cession ultérieure sont exclues du périmètre de consolidation. Elles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, sous déduction des amortissements appropriés.

9.3 Méthode de consolidation

La consolidation du capital se fait selon la méthode anglo-saxonne purchase. Le prix d'acquisition de la participation est compensé avec les fonds propres existant au moment de la prise de contrôle. L'écart de consolidation actif (goodwill) est porté au bilan et amorti en fonction de la durée d'utilisation estimée (20 ans au maximum). Un éventuel écart de consolidation passif (survaleur) est affecté, selon sa nature, soit aux réserves issues du bénéfice, soit aux provisions.

Pour les participations acquises avant 1992, le 1^{er} janvier 1992 a été fixé comme date d'acquisition.

9.4 Principe de l'image fidèle

Les comptes du Groupe BCV reflètent l'état réel du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe bancaire.

Les comptes consolidés sont fondés sur les comptes annuels des sociétés du Groupe établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation.

9.5 Date de clôture des comptes consolidés

Les comptes sont arrêtés au 31 décembre.

9.6 Saisie régulière des opérations

Le résultat de toutes les opérations conclues quotidiennement est intégré dans le compte de résultat. L'inscription au bilan de toutes les opérations conclues au comptant mais non encore exécutées s'effectue selon le principe de la date de conclusion.

9.7 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères survenues en cours d'année sont converties aux cours en vigueur au moment de la transaction.

Les positions en monnaies étrangères existant lors de la clôture annuelle sont converties aux cours du jour correspondant à la date de clôture dans la mesure où elles ne sont pas évaluées aux coûts historiques.

Les gains et les pertes de change, y compris ceux non réalisés sur les contrats de change à terme ouverts à la date du bilan, sont enregistrés au compte de résultat.

La conversion des comptes des sociétés étrangères du Groupe à des fins de consolidation se fait aux cours de la date de bouclage pour l'ensemble du Groupe pour les postes de bilan et les affaires hors bilan, à l'exception des fonds propres investis dans les sociétés du Groupe, qui sont convertis aux cours historiques.

Les postes de résultats sont convertis aux cours moyens de la période fixés pour l'ensemble du Groupe. Les différences résultant de la conversion des fonds propres et du compte de résultat sont comptabilisées directement dans les fonds propres.

| Principales monnaies en CHF | Unités | Cours au 31.12.13 | Cours au 31.12.12 |
|-----------------------------|--------|-------------------|-------------------|
| Euro | 1 | 1.2255 | 1.2068 |
| Dollar américain | 1 | 0.8894 | 0.9154 |
| Livre sterling | 1 | 1.4730 | 1.4879 |
| Yen japonais | 100 | 0.8462 | 1.0586 |

9.8 Principes de présentation des rubriques individuelles

9.8.1 Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces et billets de banque courants et les avoirs en compte auprès de la Banque centrale; elles sont portées au bilan à la valeur nominale.

9.8.2 Créances résultant de papiers monétaires et créances sur les banques

Les créances résultant de papiers monétaires et les créances sur les banques sont comptabilisées au bilan à leur valeur nominale.

9.8.3 Créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les correctifs de valeurs nécessaires sont enregistrés au passif sous la rubrique «Correctifs de valeurs et provisions».

Les créances sur la clientèle font l'objet d'analyses individuelles. Pour les créances compromises, des provisions sont constituées selon les principes exposés au chiffre 10.2 du chapitre «Principes d'évaluation et de gestion des risques». Les intérêts en souffrance (intérêts et commissions échus de plus de 90 jours) ne sont pas comptabilisés au compte de résultat mais directement à la rubrique «Correctifs de valeurs et provisions».

Les créances jugées irrécupérables et celles constatées par une attestation d'insolvabilité sont amorties par le débit du compte correspondant de correctifs de valeurs; d'éventuelles récupérations sur des créances amorties sont créditées à la rubrique «Correctifs de valeurs et provisions».

9.8.4 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

La rubrique «Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce» comprend les positions en titres de participation, en titres de créance et en métaux précieux détenues pour mettre à profit les fluctuations de prix de marché ainsi que les positions nécessaires à la couverture des produits structurés émis par la Banque. Ces positions sont évaluées à la

juste valeur découlant de prix donnés par un marché liquide. Pour quelques positions qui ne sont pas traitées sur des marchés suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide d'un modèle d'évaluation.

Les gains et pertes réalisés provenant des achats et ventes de ces positions ainsi que les gains et pertes non réalisés découlant des variations de la juste valeur sont enregistrés au «Résultat des opérations de négoce». Le coût de refinancement des titres détenus dans les portefeuilles de négoce est compensé avec le produit des intérêts et dividendes desdits portefeuilles et enregistré sous «Résultat des opérations de négoce».

9.8.5 Immobilisations financières

Sous cette rubrique figurent les titres et les métaux précieux acquis dans un but de placement à moyen et à long termes ainsi que les titres de participation détenus ni dans le dessein de négoce, ni dans le dessein d'un placement permanent. Les immeubles repris dans les opérations de crédit et destinés à la vente y sont aussi enregistrés.

Les titres productifs d'intérêts (valeurs mobilières), destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, sont évalués à leur valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio ou du disagio (composantes du taux) sur la durée (accrual method). Les gains et pertes résultant d'une vente ou d'un remboursement anticipé sont pris en compte proportionnellement jusqu'à l'échéance initiale prévue.

Les titres productifs d'intérêts (valeurs mobilières) qui ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Le solde des adaptations de valeur est porté sous la rubrique «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires».

Les positions en titres de participation et les immeubles destinés à la revente sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Les prêts partiels à des sociétés actives dans le domaine immobilier sont classés au bilan pour leur valeur nette, c'est-à-dire sous déduction des correctifs de valeur en relation, sous la rubrique «Immobilisations financières» (substance over form).

9.8.6 Participations

La rubrique «Participations» englobe les titres de participation d'entreprises qui ne sont pas consolidées, y compris les sociétés immobilières, et qui sont détenus dans le dessein d'un placement permanent indépendamment de la part donnant droit aux voix. Elle comprend également les participations à caractère d'infrastructure pour le Groupe, en particulier à des entreprises conjointes.

9.8.7 Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres

Les titres vendus avec un engagement de rachat (mise en pension / Repurchase Agreements) ainsi que les titres prêtés (Securities Lending) restent inscrits au bilan et sont évalués conformément aux principes comptables applicables aux portefeuilles destinés au négoce, respectivement aux immobilisations financières, cela tant que le Groupe conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés. Les montants en argent reçus provenant des encaisses sur la vente de ces titres ou reçus à titre de garanties de ces prêts sont portés au bilan sous «Engagements envers la clientèle» ou «Engagements envers les banques».

Les titres acquis avec l'engagement d'une vente future (prise en pension / Reverse Repurchase Agreements) ainsi que les titres empruntés (Securities Borrowing) ne sont pas inscrits au bilan tant que le pouvoir de disposition des titres transférés n'est pas abandonné par la partie cédante. Les montants en argent versés pour l'acquisition de ces titres ou remis en garantie pour ces emprunts sont enregistrés sous les rubriques «Créances sur la clientèle» ou «Créances sur les banques».

Les produits et charges d'intérêts relatifs à ces créances et engagements sont enregistrés au compte de résultat selon le principe de la délimitation dans le temps (accrual method).

Les revenus et les charges liés aux prêts et emprunts de titres sont comptabilisés dans le résultat de négoce lorsqu'il s'agit d'opérations pour propre compte, et dans le résultat des commissions lorsqu'il s'agit d'opérations effectuées pour la clientèle.

9.8.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition ou, pour les logiciels informatiques créés par la Banque pour son propre usage, à leur prix de revient direct de production.

Elles sont amorties linéairement sur la base de leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit:

- 50 ans pour les immeubles;
- 10 ans pour les installations techniques;
- 5 ans pour les machines, le mobilier et les aménagements;
- 5 ans pour les matériels et logiciels informatiques.

Les amortissements effectués selon le plan d'amortissement défini ainsi que les amortissements additionnels non planifiés sont portés en charge du résultat de la période sous la rubrique «Amortissements sur l'actif immobilisé».

L'adéquation de la valeur activée est revue annuellement. Si cet examen fait apparaître une diminution de valeur ou un changement de la durée d'utilisation, il est procédé à un amortissement non planifié et la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée.

Si les facteurs ayant motivé un amortissement non planifié cessent d'exister, la Banque procède à une réévaluation afin de supprimer entièrement ou partiellement une dépréciation de valeur saisie dans des périodes précédentes.

9.8.9 Valeurs immatérielles

Le goodwill (écart de consolidation actif) est porté au bilan et amorti en fonction de la durée d'utilisation estimée (20 ans au maximum).

9.8.10 Comptes de régularisation actifs et passifs

Ces postes comprennent principalement les intérêts courus, les impôts dus et les autres actifs et passifs transitoires.

9.8.11 Autres actifs – autres passifs

Ces rubriques enregistrent essentiellement les valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés ainsi que les coupons, les impôts indirects et le solde des comptes de règlement.

Les valeurs de remplacement positives et négatives se rapportant à des transactions d'une même contrepartie et couvertes par un accord de compensation sont portées au bilan à leur valeur nette. Leur valeur brute est présentée dans les opérations hors bilan.

9.8.12 Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements

Les dépôts de la clientèle, dont la dénomination comporte un lien avec la notion d'épargne, et les engagements consécutifs à des placements pour lesquels une restriction de retrait est prévue sont comptabilisés sous cette rubrique.

9.8.13 Autres engagements envers la clientèle

Tous les engagements envers la clientèle, à l'exception de ceux devant figurer sous la rubrique précédente, composent ce poste.

Sont notamment enregistrés sous cette rubrique les produits structurés de participation de type «Certificats» qui représentent une fraction de «panier» d'actions ainsi que les produits d'optimisation de performance. Ils sont évalués globalement à la juste valeur et les réévaluations subséquentes sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce».

9.8.14 Obligations de caisse

Sous ce poste sont enregistrées les obligations de caisse émises par la Banque pour une durée de 2 à 8 ans; elles sont portées au bilan à la valeur nominale.

9.8.15 Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses et emprunts

Cette rubrique comprend les prêts accordés par la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses ainsi que les propres emprunts obligataires émis par la Banque. Ils sont évalués à la valeur nominale; l'agio ou le disagio éventuel est réparti sur la durée (accrual method).

Les produits structurés contenant une composante de «taux d'intérêt» et contribuant à fournir une source de financement font l'objet d'une séparation du ou des dérivés incorporés et du contrat hôte. Le contrat hôte est enregistré au nominal comme une dette émise par la Banque sous la

présente rubrique. Sont inclus dans cette famille les structurés de type «reverse convertibles» et de type «protection du capital», sur des sous-jacents «actions» et «indices d'actions».

Le ou les dérivés incorporés sont enregistrés au bilan dans les «Valeurs de remplacement positives ou négatives» à la juste valeur. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées sous «Résultat des opérations de négoce». Les intérêts courus sont enregistrés selon l'accrual method sous «Résultat des opérations d'intérêts».

9.8.16 Propres titres de créance

Les positions en propres titres de créance de la BCV (obligations de caisse, emprunts obligataires et emprunts produits structurés) sont compensées avec les positions passives correspondantes.

9.8.17 Engagements de prévoyance

Le traitement des engagements de prévoyance se fonde sur la directive Swiss GAAP RPC 16.

Par engagements de prévoyance, on entend tous les engagements issus des plans et des institutions de prévoyance qui prévoient des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité.

Selon la norme, il existe un avantage économique si le Groupe a la possibilité d'obtenir, par suite d'un excédent de couverture dans les institutions de prévoyance, un effet positif sur les flux de trésorerie futurs. En outre, en cas d'excédent de couverture, il y a un avantage économique s'il est licite et envisagé d'utiliser cet excédent pour réduire les cotisations de l'employeur, les rembourser à l'employeur en vertu de la législation locale ou les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur. A contrario, un engagement économique existe si, en raison d'un découvert dans les institutions de prévoyance, le Groupe décide ou est contraint de participer au financement.

A chaque bouclage annuel, le Groupe détermine pour chaque institution de prévoyance s'il existe des actifs (avantages) ou des passifs (engagements) autres que les prestations de cotisations et les ajustements y relatifs. Cet examen est fait sur la base de la situation financière des institutions de prévoyance selon leurs comptes intermédiaires arrêtés au 30 septembre.

Un engagement est porté au bilan dans les «Correctifs de valeurs et provisions»; l'avantage économique est comptabilisé dans les «Autres actifs». La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est enregistrée, pour chaque institution de prévoyance, dans les «Charges de personnel»; il en va de même pour les cotisations ajustées à la période.

9.8.18 Correctifs de valeurs et provisions

Des provisions et des correctifs de valeurs individuels sont constitués pour tous les risques de perte tangibles et latents, selon le principe de prudence. Voir le chiffre 10.2.7 dans le chapitre «Principes d'évaluation et de gestion des risques».

A l'exception des correctifs de valeurs en relation avec les prêts partiariaires à des sociétés actives dans l'immobilier qui sont compensés à l'actif, ces correctifs de valeurs sont inscrits au passif du bilan.

9.8.19 Impôts

Les impôts comprennent les impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés du Groupe ainsi que les attributions aux provisions pour impôts latents. Ils sont déterminés conformément au principe de rattachement à la période de référence.

9.8.20 Réserves pour risques bancaires généraux

Pour la couverture des risques inhérents à l'activité bancaire, non couverts par des provisions spécifiques, le Groupe constitue préventivement des «Réserves pour risques bancaires généraux». Ces réserves font partie des fonds propres et sont imposées fiscalement ou font l'objet d'un impôt latent.

9.8.21 Capital social

Le capital social comprend le capital-actions.

9.8.22 Réserves issues du capital

Les réserves issues du capital comprennent les plus-values (agio) qui sont réalisées lors de l'émission de titres de participation et lors de l'exercice de droit de conversion et d'option ainsi que les résultats réalisés lors du rachat de propres titres de participation.

9.8.23 Propres titres de participation

Les positions en propres titres de participation (actions nominatives de la Banque Cantonale Vaudoise) sont portées en déduction des fonds propres au coût d'acquisition. Les paiements de dividendes et le résultat des aliénations sont attribués directement aux «Réserves issues du capital».

9.8.24 Réserves issues du bénéfice

Les réserves issues du bénéfice sont des fonds propres accumulés par le Groupe; en font notamment partie les différences qui résultent de l'élimination des participations lors de la première consolidation, les bénéfices thésaurisés, les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères, les influences de mutations dans le périmètre de consolidation.

9.8.25 Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan du Groupe à la juste valeur (fair value). Pour toutes les positions se traitant sur un marché liquide et efficient en ce qui concerne les prix, la juste valeur est déterminée par le prix du marché. Dans le cas où un tel marché ne serait pas présent, la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation.

Les résultats (réalisés et non réalisés) sur les instruments financiers dérivés traités par le Groupe dans le cadre des opérations de négoce sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique «Résultat des opérations de négoce».

Le Groupe utilise également des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion du bilan, principalement pour gérer son exposition au risque de taux. Ces opérations sont enregistrées comme des opérations de couverture du type «micro et macro hedges»

et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêt sous la rubrique «Produits des intérêts et des escomptes». La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés dans un but de couverture est enregistrée au «Compte de compensation» sous les rubriques «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Dans tous les cas où des instruments financiers dérivés sont utilisés à des buts de couverture, les opérations, les buts et stratégies de l'organe de gestion des risques de marché du bilan de la Banque ainsi que la méthode de vérification de l'efficacité de la couverture sont documentés.

9.9 Avoirs administrés (masse sous gestion)

Tous les avoirs de la clientèle qui sont détenus ou gérés à des fins de placement sont réputés «avoirs administrés». Cette définition, qui ressort des directives d'établissement des comptes FINMA, englobe essentiellement tous les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements, ainsi que les comptes à terme, les placements fiduciaires, toutes les valeurs en dépôts dûment évaluées et les comptes à vue liés. Les avoirs détenus à des fins de placement par les clients institutionnels, les entreprises et les clients privés ainsi que les avoirs des fonds de placement sont pris en compte, à moins qu'il ne s'agisse d'avoirs sous simple garde (custody, c'est-à-dire les avoirs pour lesquels le Groupe assume uniquement la garde et n'effectue que les opérations sur titres). Les dépôts qui bénéficient de prestations de services supplémentaires, essentiellement de gestion, conseil, d'administration de fonds de placement, sont inclus dans les avoirs administrés.

Apports / retraits nets d'argent frais

Les apports et retraits nets d'argent frais de la clientèle sont déterminés selon le même périmètre que celui des avoirs administrés. Ces flux nets, survenus durant l'année, découlent de l'acquisition de nouveaux clients, des départs de clients ainsi que des apports et retraits de clients existants. Les évolutions des avoirs dues aux fluctuations de cours, aux effets de monnaie, aux paiements d'intérêts et de dividendes ne représentent ni un apport, ni un retrait. Les variations d'avoirs administrés générées lors d'acquisition, de vente ou de fermeture de société ou d'activité entière ne sont pas considérées comme des mouvements d'argent frais.

10. Principes d'évaluation et de gestion des risques

10.1 Introduction

Le Conseil d'administration réalise périodiquement une analyse des principaux risques encourus par la Banque. Cette analyse repose sur les processus et méthodes mis en place en matière de gestion des risques ainsi que sur une réflexion prospective sur les risques auxquels la BCV est exposée. Lors de son analyse des risques, le Conseil d'administration tient compte du système de contrôle existant en vue de gérer et réduire les risques.

Les objectifs et approches en matière de gestion des risques sont développés au chapitre «Gestion intégrée des risques» alors que les présents commentaires expliquent plus en détail les principes utilisés en matière d'évaluation des risques.

10.2 Risque de crédit

10.2.1 Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité qu'une contrepartie fasse défaut sur ses obligations financières envers la Banque. Le risque de crédit inclut le risque de règlement. Toutes les formes d'engagements de crédit (bilan et hors bilan) avec les contreparties non bancaires et bancaires représentent un risque de crédit pour la Banque.

La Banque distingue cinq types d'exposition au risque de crédit:

- les expositions financières, caractérisées par une sortie de fonds;
- les expositions commerciales hors bilan, impliquant une garantie donnée par la Banque ou obtenue de la part d'une contrepartie;
- les expositions résultant des contrats dérivés bilatéraux avec des valeurs de remplacement positives;
- les expositions résultant d'opérations de mise/prise en pension de titres (repo et reverse repo) et de prêts/emprunts de titres (securities lending and borrowing);
- les expositions de règlement, résultant d'un délai dans le temps entre l'envoi des fonds ou des titres et la réception des fonds ou des titres achetés.

Toute position avec risque de crédit est clairement attribuée à l'une de ces catégories d'exposition. Des méthodes définies établissent l'exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition. Des limites globales ou spécifiques sont définies pour les expositions au risque de crédit de types financier, commercial hors bilan et dérivés OTC. Pour les contreparties bancaires, des limites aux expositions de règlement sont définies. Lorsque les positions sont dénouées sur la base d'un système de règlement simultané (notamment le continuous linked settlement, CLS), le risque de règlement n'est pas considéré.

Pour les activités de trade finance, le risque de crédit est fortement dépendant du risque pays sur des pays émergents. Afin de surveiller ce type de risque, la Banque analyse et limite son exposition financière (risque de transfert financier) et son exposition non financière (risque de non-dénouement d'opération physique), en particulier sur les pays émergents.

10.2.2 Classes de risque de défaut

La Banque considère une contrepartie «en défaut» lorsqu'elle remplit une ou plusieurs conditions spécifiques (voir définition du défaut sous chiffre 10.2.5). Chaque contrepartie est attribuée à une classe de risque de défaut sur la base de modèles définis. Une «classe de risque de défaut» est définie comme un intervalle de probabilités de défaut. Sept classes de risque principales et dix-sept sous-classes de risque sont utilisées afin de catégoriser les contreparties selon leur risque de défaut.

10.2.3 Perte en cas de défaut et perte attendue

La perte en cas de défaut exprime le montant que la Banque estime perdre sur une prestation de crédit au moment du défaut de la contrepartie. Pour chaque prestation de crédit, la perte en cas de défaut est déterminée en tenant compte, en particulier, de la limite octroyée et du taux de couverture, c'est-à-dire de la valeur des sûretés par rapport à la limite. Les sûretés sont évaluées à leur valeur vénale (voir sous chiffre 10.2.4).

Pour des créances non compromises (voir sous chiffre 10.2.5), la Banque estime le montant qu'elle s'attend à perdre sur une année «moyenne». Ce montant est appelé la perte attendue. Pour les expositions de crédit en dehors du Trade Finance, la perte attendue est déterminée sur la

base de la probabilité de défaut (reflétée par la classe de risque) et du montant de la perte en cas de défaut. Pour les expositions du Trade Finance, la perte attendue est estimée par transaction selon une approche développée à partir des critères de «slotting» de l'Accord de Bâle III.

10.2.4 Valeur de marché des sûretés

La Banque évalue les sûretés en se basant sur leur valeur de marché, dans le cas où un marché pertinent existe. Différentes méthodes d'évaluation sont utilisées tenant compte des différentes caractéristiques et sources d'information en fonction de la sûreté. Chaque sûreté est clairement attribuée à une méthode d'évaluation.

Plus spécifiquement, pour un objet immobilier, la valeur de marché est le prix estimé auquel le bien devrait s'échanger, à la date de l'évaluation, entre un acheteur et un vendeur consentants dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale, où chaque partie agit en pleine connaissance de cause, à l'issue d'un processus de commercialisation approprié.

10.2.5 Créances compromises

Les créances compromises sont la somme des créances «non performantes» et des créances des contreparties «réputées en difficulté».

Une contrepartie est «en défaut» et toutes ses créances sont considérées comme «non performantes» lorsqu'elle a accumulé un retard de plus de 90 jours sur une de ses obligations de paiement envers la Banque, ou lorsque la Banque s'attend à ce qu'une partie d'une exposition présentant un risque de crédit sur la contrepartie ne soit pas récupérée. Les créances «non performantes» provisionnées sont compromises au sens du chiffre marginal 226b des Directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes. Pour ces créances, la Banque considère qu'il est peu vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs.

Une contrepartie est classée «réputée en difficulté» lorsqu'elle ne remplit pas les critères de défaut, mais que la Banque considère qu'une partie d'une exposition présentant un risque de crédit sur la contrepartie présente un risque accru de ne pas être récupérée, ou que pour une des pres-

tations de crédit de la contrepartie auprès de la Banque un manquement important au contrat est survenu et demeure sans faire l'objet d'une exemption temporaire ou définitive. Ces créances ne sont pas compromises au sens du chiffre marginal 226b des Directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes, car la Banque considère qu'il reste vraisemblable que le débiteur soit en mesure de faire face à ses engagements futurs.

10.2.6 Créances avec intérêts en souffrance

Une créance non performante est en plus considérée «avec des intérêts en souffrance» lorsqu'au moins un des trois critères suivants est rempli:

- avances à terme et prêts hypothécaires: les intérêts et commissions sont échus depuis plus de 90 jours;
- crédits en compte courant: la limite de crédit accordée est dépassée au niveau des intérêts et commissions depuis plus de 90 jours;
- la prestation de crédit a été dénoncée par la Banque.

10.2.7 Provisions pour risque de crédit

L'objectif des provisions pour risque de crédit est de porter à la date du bilan le montant des pertes attendues sur les créances compromises. Les provisions pour risque de crédit incluent des provisions pour des risques liés spécifiquement à la contrepartie ainsi que des provisions pour risque pays.

Les provisions spécifiques pour risque de contrepartie sont déterminées individuellement par contrepartie. L'analyse tient spécifiquement compte de l'ensemble des expositions de crédit au bilan et hors bilan, des sûretés considérées à leur valeur de liquidation, de la situation du marché, de la qualité du management ainsi que de la capacité et volonté de la contrepartie de rembourser ses engagements.

La valeur de liquidation est l'estimation de la valeur nette de réalisation de l'objet. Elle se calcule sur la base de la valeur vénale actuelle de l'objet en tenant compte d'un objectif de délai de vente, des conditions actuelles du marché et des frais de vente (incluant d'éventuels coûts de détention jusqu'à la réalisation et les charges liées à la réalisation).

Les provisions pour risque pays cherchent à couvrir les pertes potentielles résultant des expositions financières ou non financières – résultant du dénouement des opérations – dans des pays à risque.

10.2.8 Besoin en fonds propres pour risques de crédit

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la FINMA, elle applique depuis 2009 l'approche IRB de base (foundation) pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires d'une large part des expositions au risque de crédit. Le périmètre concerné est détaillé dans le rapport Bâle III – pilier 3 de la Banque. Le reliquat est traité selon l'approche standard internationale (AS-BRI).

10.3 Risque de marché du portefeuille de négoce (trading book)

Le risque de marché résulte de la possibilité de perte sur une position de négoce de la Banque suite à des changements de paramètres du marché, en particulier au niveau du prix du sous-jacent et de sa volatilité. Les positions de négoce sont des positions d'actions, de taux, de devises (y compris métaux précieux). Elles sont de type «simple», c'est-à-dire une action, une obligation, des devises, ou de type «dérivé», c'est-à-dire un future (contrat à terme), un swap ou une option sur une position simple.

Chaque position de négoce est évaluée au prix coté d'un marché de référence ou sur la base du prix établi par un modèle d'évaluation intégrant des paramètres observables sur le marché.

La Banque contrôle son risque de marché du trading book en posant des limites au niveau de la valeur nette du portefeuille, au niveau de la Value-at-Risk (VaR), au niveau des pertes en cas de stress et au niveau des sensibilités (grecques).

La VaR est une mesure statistique. Elle est calculée avec un intervalle de confiance fixé à 99%. Pour un horizon temps donné, la VaR caractérise donc la distribution des résultats en indiquant le meilleur résultat pour le 1% de cas représentant les pires résultats possibles. Elle est mesurée au niveau portefeuille et par sous-portfeuille. Le calcul de la VaR se base sur des réévaluations complètes des positions en appliquant les variations historiques des paramètres de marché. Pour les positions de la salle des marchés, l'horizon de liquidation est d'un jour. Pour le portefeuille nostro géré par le Département Asset Management, cet horizon est de six mois.

L'analyse de la perte en cas de stress cherche à évaluer

les pertes potentielles non prises en compte par l'analyse VaR. Les stress font intervenir des scénarios définis visant des mouvements adverses des facteurs de risques les plus défavorables. Ils sont définis au niveau de l'ensemble des positions de négoce ainsi qu'au niveau des différents sous-portfeuilles.

Pour l'ensemble des positions de négoce, la Banque utilise des scénarios de stress instantanés à portefeuille statique (stress court terme) et, pour le portefeuille nostro géré par le Département Asset Management, des scénarios à six mois tenant compte des résultats cumulés sur cette période.

Des mesures de sensibilité (grecques) sont utilisées pour suivre l'exposition locale au risque des positions de négoce, c'est-à-dire pour des variations marginales des facteurs de risque. Les mesures suivantes sont principalement utilisées pour les portefeuilles du trading book: delta, gamma, véga, thêta, rho.

La Banque détermine son besoin en fonds propres pour risque de marché sur la base de l'approche standard.

10.4 Risque de marché hors portefeuille de négoce (banking book)

Au niveau du risque de marché des positions du banking book, la Banque évalue le risque de taux et le risque de liquidité.

10.4.1 Risque de taux du banking book

Le risque de taux résulte des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions d'actif et de passif du banking book. Les mouvements de la courbe de taux ainsi que les changements du comportement des clients sont à l'origine du risque de taux au banking book. Ces variations affectent directement le produit d'intérêts et la valeur des fonds propres de la Banque. Pour des positions à taux variables (prêts hypothécaires à taux variable, épargne traditionnelle sans échéance fixe et comptes à vue), des modèles sont utilisés pour répliquer au mieux le rythme et l'ampleur des modifications des taux clients en fonction de l'évolution du taux de marché.

La Banque surveille deux mesures de perte par rapport au risque de taux au bilan:

- la perte de marge d'intérêt au bilan, qui est une perte économique et comptable;

- la perte de valeur des fonds propres économiques, qui par définition n'est pas reflétée dans les comptes.

La Banque calcule mensuellement différentes mesures du risque de taux au bilan permettant de suivre les impacts sur la marge d'intérêt et la valeur des fonds propres économiques:

- indicateurs statiques: pour le suivi de la valeur des fonds propres économiques, la Banque calcule la durée des fonds propres, la sensibilité de la valeur des fonds propres à un choc de taux et une Value-at-Risk historique avec un intervalle de confiance de 99% sur un horizon de 3 mois. Pour le suivi de la marge nette d'intérêt, la Banque établit des impasses de taux (gaps) par échéance résiduelle;
- indicateurs dynamiques: la Banque établit mensuellement des scénarios de taux et de production nouvelle, combinés à différentes stratégies de couvertures. Ces simulations dynamiques tiennent compte du comportement de la clientèle en fonction des taux et permettent ainsi de simuler la marge d'intérêt et les pertes potentielles entre un scénario probable et des scénarios de stress. Pour chaque scénario, les indicateurs de durée et de valeur économique des fonds propres sont calculés à plusieurs dates futures afin de mesurer l'exposition future des fonds propres au risque de taux.

10.4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'éventualité pour la Banque de ne pas disposer des moyens de pouvoir faire face, chaque jour, à l'écoulement potentiel pouvant résulter de l'ensemble de ses engagements au passif et de l'évolution de l'actif. Le rythme de retrait, la concentration des engagements, la capacité de la Banque à lever des fonds ainsi que les termes et conditions des marchés interbancaires et de capitaux sont déterminants pour le risque de liquidité.

La Banque surveille son exposition au risque de liquidité à moyen et long termes ainsi qu'à court terme en établissant d'une part des échéanciers des encours au bilan, en calculant des ratios de structure du bilan, et d'autre part en simulant la structure future du bilan à partir des simulations dynamiques. Lors de ces simulations, la Banque calcule également à différents horizons de temps les ratios réglementaires: le ratio actuel de liquidité II et les futurs ratios réglementaires comprenant le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et le Net Stable Funding Ratio (NSFR). Ces simulations permettent à la Banque de déterminer le programme

de refinancement à long terme, notamment auprès de la Centrale de lettres de gage et sur le marché obligataire, ainsi que la taille et la composition de sa réserve de liquidité. La Banque effectue également des scénarios de stress des ratios de liquidité réglementaire.

10.5 Risques opérationnels

Le risque opérationnel résulte d'une inadéquation ou d'un dysfonctionnement au niveau des processus, des personnes ou des systèmes informatiques en interne ou en externe à la Banque. Le risque opérationnel qui est inhérent aux activités bancaires résulte:

- de comportements inappropriés ou malveillants des collaborateurs, des fournisseurs, des contreparties bancaires, des clients ou d'autres acteurs externes;
- de caractéristiques inappropriées des systèmes d'information (applications, interfaces et hardware) ou d'autres systèmes de communication (téléphonie, fax);
- d'une infrastructure inappropriée;
- d'une organisation inadéquate aussi bien en termes de concept (méthode, processus, organigramme) que de cadre organisationnel (règlements, politiques, directives et manuels).

La Banque surveille son exposition aux événements de risque opérationnel, qui sont classés en sept catégories principales:

- la fraude interne;
- la fraude externe;
- les incidents liés aux ressources humaines, y compris la sécurité du travail;
- les incidents liés aux relations clients et aux pratiques commerciales;
- les pertes des moyens d'exploitation;
- la défaillance des systèmes informatiques;
- les incidents liés à la gestion des transactions et des processus.

Les événements de risque opérationnel avérés sont directement enregistrés comme perte effective, les surcoûts attendus mais pas encore réalisés sont provisionnés. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de Bâle II, la Banque détermine son besoin en fonds propres réglementaires pour risques opérationnels selon l'approche standard.

11. Périmètre de consolidation

Aucune des sociétés du Groupe n'est cotée en Bourse, hormis la Maison mère.

11.1 Sociétés du Groupe intégrées globalement

| | | | 31.12.13 | 31.12.12 |
|--|----------------------|------|----------|----------|
| | Capital | | Contrôle | Contrôle |
| | en millions d'unités | | en % | en % |
| Participations bancaires | | | | |
| Piguet Galland & Cie SA, Yverdon-les-Bains | CHF | 28.4 | 99.8 | 99.1 |
| Sociétés financières et immobilières | | | | |
| Gérifonds SA, Lausanne | CHF | 2.9 | 100 | 100 |
| Gérifonds (Luxembourg) SA, Luxembourg | EUR | 0.1 | 100 | 100 |
| Sociétés pour la gestion de placements collectifs GEP SA, Lausanne | CHF | 1.5 | 100 | 100 |

Principaux changements enregistrés dans le périmètre de consolidation en 2013

Le périmètre s'est réduit de trois sociétés par rapport au 31 décembre 2012. Suite à la cession de leur activité, TransOcean Bank et sa filiale Franck Asset Management ainsi qu'Initiative Capital SA ont été mises en liquidation et sorties du périmètre de consolidation.

12. Autres participations

12.1 Sociétés évaluées selon la méthode de la mise en équivalence

Le Groupe BCV ne détient pas de société évaluée selon le principe de la mise en équivalence.

12.2 Autres participations non consolidées

| | | | 31.12.13 | 31.12.12 |
|---|-----|------------------------------------|------------------|------------------|
| | | Capital en millions d'unités | Contrôle en % | Contrôle en % |
| Sociétés financières et de services communes aux banques cantonales | | | | |
| Aduno Holding SA, Zurich | CHF | 25.0 | 4.8 | 4.8 |
| Caleas SA, Zurich | CHF | 6.0 | 4.7 | 4.7 |
| Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich ¹⁾ | CHF | 825.0 | 13.6 | 13.6 |
| Swisscanto Holding SA, Berne | CHF | 24.2 | 7.3 | 7.3 |
| ¹⁾ dont non libérés CHF 660,0 millions | | | | |
| Sociétés financières et de services communes aux banques suisses | | | | |
| SIX Group SA, Zurich | CHF | 19.5 | 2.5 | 2.5 |
| Swiss Bankers Prepaid Services SA, Grosshöchstetten | CHF | 10.0 | 3.2 | 3.2 |
| Autres participations | | | | |
| Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire CVCH, Pully | CHF | 1.1 | – | – |
| Dynagest SA, Genève | CHF | 1.0 | 7.5 | 15.0 |
| Initiative Capital SA en liquidation, Lausanne | CHF | 1.7 | 100.0 | 100.0 |
| newhome.ch AG, Zurich | CHF | 0.1 | 10.7 | – |
| Office vaudois de cautionnement agricole société coopérative (OVCA), Lausanne | CHF | 1.4 | – | – |
| Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés (SVLM) SA, Crissier | CHF | 2.0 | 45.0 | 45.0 |
| VDCapital Private Equity Partners LTD, St Helier (Jersey) | CHF | 0.1 | 25.0 | 25.0 |

12.3 Positions essentielles en titres de participation figurant dans les «Immobilisations financières»

Sociétés cotées à la Bourse suisse

| | | | | |
|---|-----|------|-----|-----|
| Banque Cantonale du Jura SA, Porrentruy | CHF | 42.0 | 4.8 | 4.8 |
| Romande Energie Holding SA, Morges | CHF | 28.5 | 3.4 | 3.4 |

13. Informations et notes se rapportant au bilan consolidé

13.1 Créances résultant de papiers monétaires (en millions de CHF)

| | 31.12.13 | 31.12.12 |
|---|-----------|-----------|
| Créances comptables | 0 | 0 |
| Effets de change et chèques | 39 | 26 |
| Créances résultant de papiers monétaires | 39 | 26 |

13.2 Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan (en millions de CHF)

| | Garanties hypothécaires | Autres garanties | En blanc | Total | |
|--|-------------------------|------------------|--------------|---------------|--------|
| Créances sur la clientèle | 528 | 1 617 | 3 289 | 5 434 | |
| Créances hypothécaires | 23 375 | | | 23 375 | |
| <i>Immeubles d'habitation</i> | 19 092 | | | 19 092 | |
| <i>Immeubles commerciaux</i> | 2 938 | | | 2 938 | |
| <i>Artisanat et industrie</i> | 1 319 | | | 1 319 | |
| <i>Autres</i> | 26 | | | 26 | |
| Prêts | 23 903 | 1 617 | 3 289 | 28 809 | |
| | 31.12.12 | 23 435 | 1 418 | 3 105 | 27 958 |
| Engagements conditionnels | 6 | 274 | 864 | 1 144 | |
| Engagements irrévocables | 232 | 13 | 895 | 1 140 | |
| Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires | | | 93 | 93 | |
| Crédits par engagement | | | 23 | 23 | |
| Hors bilan | 238 | 287 | 1 875 | 2 400 | |
| | 31.12.12 | 205 | 416 | 1 847 | 2 468 |

| | Créances brutes | Valeur de liquidation des sûretés | Créances nettes | Correctifs de valeurs individuels | |
|---|-----------------|-----------------------------------|-----------------|-----------------------------------|-----|
| Créances compromises ¹⁾ | 300 | - 143 | 157 | 123 | |
| | 31.12.12 | 400 | - 156 | 244 | 166 |
| Variation absolue | - 100 | - 13 | - 87 | - 43 | |
| Variation en % | - 25 | - 8 | - 36 | - 26 | |
| dont créances réputées en difficultés | 73 | - 44 | 29 | 11 | |
| | 31.12.12 | 96 | - 43 | 53 | 20 |
| Variation absolue | - 23 | 1 | - 24 | - 9 | |
| Variation en % | - 24 | 2 | - 45 | - 45 | |
| dont créances non performantes ²⁾ | 227 | - 99 | 128 | 112 | |
| | 31.12.12 | 304 | - 113 | 191 | 146 |
| Variation absolue | - 77 | - 14 | - 63 | - 34 | |
| Variation en % | - 25 | - 12 | - 33 | - 23 | |

¹⁾ Les créances compromises telles que définies par les Principes d'évaluation et de gestion des risques (voir chiffre 10.2.5 ci-avant) sont la somme des créances des contreparties réputées en difficulté et des créances non performantes, pour autant qu'elles soient provisionnées

²⁾ Les créances non performantes correspondent à la définition des créances compromises au sens du chiffre marginal 226b des Directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes de la FINMA

13.3 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Immobilisations financières et participations (en millions de CHF)

| | 31.12.13 | 31.12.12 |
|--|------------|------------|
| Titres de créance | 413 | 411 |
| <i>cotés (négociés auprès d'une Bourse reconnue)</i> | 413 | 411 |
| <i>non cotés</i> | 0 | 0 |
| Titres de participation | 244 | 236 |
| Métaux précieux | 275 | 20 |
| Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce | 932 | 667 |
| <i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i> | 34 | 28 |

| | 31.12.13 | | 31.12.12 | |
|--|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Titres de créance | 3 081 | 3 152 | 3 037 | 3 181 |
| <i>titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance</i> | 3 043 | 3 113 | 2 994 | 3 137 |
| <i>titres portés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse</i> | 38 | 39 | 43 | 44 |
| Titres de participation | 42 | 88 | 45 | 92 |
| <i>participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)</i> | 13 | 13 | 12 | 12 |
| Immeubles destinés à la revente | 23 | 26 | 19 | 22 |
| Prêts partiariaires à des sociétés actives dans l'immobilier | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations financières | 3 146 | 3 266 | 3 101 | 3 295 |
| <i>dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités</i> | 2 914 | – | 2 914 | – |

| | 31.12.13 | 31.12.12 |
|--------------------------------------|-----------|-----------|
| Participations sans valeur boursière | 50 | 52 |
| Participations | 50 | 52 |

13.4 Actif immobilisé (en millions de CHF)

| | Valeur d'acquisition | Amortissements cumulés | Valeur comptable à la fin de l'exercice 2012 | Changement d'affectation - Modification de périmètre | Investissements | Désinvestissements | Amortissements | Valeur comptable à la fin de l'exercice 2013 |
|--|----------------------|------------------------|--|--|-----------------|--------------------|----------------|--|
| Participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Autres participations | 124 | – 72 | 52 | 3 | – | – 4 | – 1 | 50 |
| Participations | 124 | – 72 | 52 | 3 | 0 | – 4 | – 1 | 50 |
| Immeubles à l'usage du Groupe | 395 | – 114 | 281 | – 17 | 2 | – 8 | – 8 | 250 |
| Autres immeubles | 307 | – 116 | 191 | 17 | 1 | – | – 5 | 204 |
| Autres immobilisations corporelles | 263 | – 197 | 66 | – 1 | 23 | – | – 18 | 70 |
| Programmes informatiques | 143 | – 60 | 83 | 1 | 43 | – | – 49 | 78 |
| Immobilisations corporelles | 1 108 | – 487 | 621 | 0 | 69 | – 8 | – 80 | 602 |
| Goodwill | 50 | – 13 | 37 | – | – | – | – 5 | 32 |
| Valeurs immatérielles | 50 | – 13 | 37 | 0 | 0 | 0 | – 5 | 32 |
| Valeur d'assurance incendie des immeubles | | | 676 | | | | | 667 |
| Valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles | | | 153 | | | | | 151 |

13.5 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

| | 31.12.13 | | 31.12.12 | |
|---|---------------|----------------|---------------|----------------|
| | Autres actifs | Autres passifs | Autres actifs | Autres passifs |
| Valeurs de remplacement nettes des instruments financiers dérivés (positives / négatives) | 239 | 303 | 246 | 378 |
| Compte de compensation | 77 | 0 | 103 | 0 |
| Impôts indirects | 5 | 23 | 5 | 26 |
| Coupons / Coupons et titres échus | 14 | 10 | 11 | 1 |
| Comptes de règlement | 22 | 22 | 19 | 39 |
| Actifs et passifs divers | 13 | 19 | 14 | 17 |
| Autres actifs et autres passifs | 370 | 377 | 398 | 461 |

13.6.1 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

| | 31.12.13 | | 31.12.12 | |
|---|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| | Montant ou valeur comptable du gage | Engagements effectifs | Montant ou valeur comptable du gage | Engagements effectifs |
| Actifs engagés en faveur de la BNS | 200 | 0 | 190 | 0 |
| Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS | 6 745 | 5 006 | 6 925 | 4 963 |
| Autres | 236 | 230 | 517 | 512 |
| Actifs mis en gage | 7 181 | 5 236 | 7 632 | 5 475 |

13.6.2 Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres (en millions de CHF)

| | 31.12.13 | 31.12.12 |
|--|----------|----------|
| Valeur comptable des prétentions découlant de la mise en gage de « cash » lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension | 537 | 311 |
| Valeur comptable des engagements découlant du « cash » reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension | 860 | 939 |
| Valeur comptable des titres, détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension <i>dont les titres pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i> | 758 | 941 |
| Juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction <i>dont juste valeur des titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie</i> | 566 | 332 |
| | 44 | 0 |

13.7 Propres institutions de prévoyance professionnelle (en millions de CHF)

13.7.1 Engagements ressortant au bilan

| | 31.12.13 | 31.12.12 |
|--|------------|-----------|
| Autres engagements envers la clientèle | 111 | 53 |
| Emprunts obligataires | 11 | 7 |
| Total | 122 | 60 |

13.7.2 Indications relatives aux plans de prévoyance

| Avantage / engagement économique et charges de prévoyance | Excédent de couverture / découvert 31.12.13 | Avantage / engagement économique | | | Cotisations ajustées à la période 2013 | Charges de prévoyance comprises dans les « Charges de personnel » | |
|---|--|----------------------------------|----------|-----------|---|---|-------------|
| | | 31.12.13 | 31.12.12 | Variation | | 2013 | 2012 |
| Institutions de prévoyance patronales: | | | | | | | |
| Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV ¹⁾ | 39 | 0 | 0 | 0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Institutions de prévoyance sans excédent de couverture ou découvert: Caisse de pensions BCV | 0 | 0 | 0 | 0 | 35.1 | 35.1 | 33.9 |
| Institutions de prévoyance avec excédent de couverture: Fondation de prévoyance complémentaire en faveur de l'encadrement supérieur de la BCV | 0 | 0 | 0 | 0 | 2.0 | 2.0 | 1.7 |
| Total | 39 | 0 | 0 | 0 | 37.1 | 37.1 | 35.6 |

¹⁾ Comme il n'est pas envisagé d'utiliser les excédents pour réduire les cotisations de l'employeur, de les rembourser à l'employeur ou de les utiliser en dehors des prestations réglementaires pour un autre usage économique de l'employeur, il n'y a pas d'élément identifiable comme avantage économique à reconnaître au bilan

L'excédent de couverture ou le découvert des institutions de prévoyance est basé sur leurs comptes intermédiaires non audités, arrêtés au 30 septembre 2013.

Institutions de prévoyance

Les collaborateurs du Groupe BCV sont affiliés à la Caisse de pensions de la Banque Cantonale Vaudoise (CP BCV). Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées par voie réglementaire. Elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la LPP et assure une couverture plus large que les exigences minimales de la LPP.

Les cadres supérieurs assurés à la CP BCV sont de plus affiliés à la Fondation de prévoyance complémentaire de la Banque Cantonale Vaudoise. Son but est de les assurer contre les conséquences économiques résultant de la retraite, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations fixées par voie réglementaire.

Le Fonds de prévoyance en faveur du personnel de la BCV est un fonds patronal qui aide les employés de la BCV à faire face aux conséquences économiques qui peuvent découler notamment de la vieillesse, de l'invalidité, de la maladie ou en cas de retraite anticipée.

13.8 Obligations de caisse par taux et par échéance (en millions de CHF)

| Taux | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019-2021 | 31.12.13 | 31.12.12 |
|----------------|-----------|-----------|-----------|----------|----------|-----------|-----------|------------|
| jusqu'à 1,875% | 31 | 12 | 8 | 2 | 3 | 3 | 59 | 85 |
| 2 - 2,875% | 4 | 2 | 2 | 3 | 2 | 1 | 14 | 25 |
| 3 - 3,500% | 2 | 3 | 3 | | | | 8 | 21 |
| Total | 37 | 17 | 13 | 5 | 5 | 4 | 81 | 131 |

13.9 Emprunts à long terme (en millions de CHF)

| Taux | Emis en | Valeur nominale | Echéance remboursement | Titres détenus en propres | 31.12.13 En cours | 31.12.12 |
|--|---------|-----------------|------------------------|---------------------------|----------------------|--------------|
| 2.500% | 2010 | 200 | 25.03.20 | 44 | 156 | |
| 1.625% | 2011 | 125 | 30.11.26 | 32 | 93 | |
| Emprunts obligataires ¹⁾ | | 325 | | 76 | 249 | 238 |
| Centrale de lettres de gage des BCS | | | | | 5 006 | 4 963 |
| Emprunts produits structurés | | | | | 809 | 636 |
| Emprunts à long terme | | | | | 6 064 | 5 837 |
| <i>dont emprunts subordonnés</i> | | 0 | | 0 | 0 | 0 |

¹⁾ Aucun emprunt ne peut être dénoncé au remboursement avant l'échéance

| Emprunts à long terme par échéance | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019-2029 | Total | 31.12.13 Taux moyens |
|-------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|-------------------------|
| Emprunts obligataires | | | | | | 249 | 249 | 2.2% |
| Centrale de lettres de gage des BCS | 510 | 583 | 258 | 412 | 307 | 2 936 | 5 006 | 2.3% |
| Emprunts produits structurés | 389 | 231 | 186 | 2 | 1 | | 809 | 0.3% |
| Total | 899 | 814 | 444 | 414 | 308 | 3 185 | 6 064 | |

| | Etat à la fin de l'exercice 2012 | Emissions Souscriptions | Rembour- sements | Variation nette des propres titres | Etat à la fin de l'exercice 2013 |
|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|---------------------|--|--|
| Emprunts obligataires | 238 | | | 11 | 249 |
| Centrale de lettres de gage des BCS | 4 963 | 787 | - 744 | | 5 006 |
| Emprunts produits structurés | 636 | 839 | - 615 | - 51 | 809 |
| Total | 5 837 | 1 626 | - 1 359 | - 40 | 6 064 |

13.10 Correctifs de valeurs et provisions

Réserves pour risques bancaires généraux (en millions de CHF)

| | Etat à la fin de l'exercice | Utilisations conformes à leur but | Modifications de périmètre | Recouvre- ments, intérêts en souffrance, différences de change | Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat | Dissolutions au profit du compte de résultat | Variation nette: nouvelles constitutions - dissolutions | Etat à la fin de l'exercice |
|--|--------------------------------|---|-------------------------------|--|--|---|---|--------------------------------|
| | 2012 | | | | | | | 2013 |
| Provisions pour impôts latents | 3 | | | | | | 0 | 3 |
| Risque de contrepartie | 166 | - 50 | | 14 | 19 | - 26 | - 7 | 123 |
| Risque pays | 1 | | | | | - 1 | - 1 | 0 |
| Correctifs de valeurs et provisions pour risque de crédit | 167 | - 50 | 0 | 14 | 19 | - 27 | - 8 | 123 |
| Autres provisions | 11 | - 5 | | | 40 | - 1 | 39 | 45 |
| Correctifs de valeurs et provisions | 181 | - 55 | 0 | 14 | 59 | - 28 | 31 | 171 |
| Correctifs de valeurs compensés direc- tement à l'actif | - 6 | | | | | | | 0 |
| Correctifs de valeurs et provisions selon le bilan | 175 | | | | | | | 171 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 704 | | | | | | | 704 |

13.11 Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds étrangers (en millions de CHF)

| | A vue | Démon- çable | Echéant | | | | Immobilisé | Total | |
|---|----------|-----------------|--------------------|--|---|-----------------------|--------------|-----------|---------------|
| | | | dans les 3 mois | dans plus de 3 mois jusqu'à 12 mois | dans plus de 12 mois jusqu'à 5 ans | dans plus de 5 ans | | | |
| Liquidités | 4 669 | | | | | | | 4 669 | |
| Créances résultant de papiers monétaires | 2 | | 37 | | | | | 39 | |
| Créances sur les banques | 1 012 | | 493 | 29 | 75 | | | 1 609 | |
| Créances sur la clientèle | 167 | 1 877 | 1 613 | 344 | 808 | 625 | | 5 434 | |
| Créances hypothécaires | 404 | 428 | 3 819 | 2 245 | 10 206 | 6 273 | | 23 375 | |
| Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce | 932 | | | | | | | 932 | |
| Immobilisations financières | 74 | | 239 | 269 | 1 329 | 1 212 | 23 | 3 146 | |
| Actif circulant | 31.12.13 | 7 260 | 2 305 | 6 201 | 2 887 | 12 418 | 8 110 | 23 | 39 204 |
| | 31.12.12 | 8 019 | 2 181 | 5 558 | 3 149 | 13 225 | 6 343 | 19 | 38 494 |
| Engagements résultant de papiers monétaires | 43 | | | | | | | 43 | |
| Engagements envers les banques | 690 | | 1 006 | 75 | 150 | | | 1 921 | |
| Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements | 10 | 12 789 | | | | | | 12 799 | |
| Autres engagements envers la clientèle | 14 161 | | 788 | 124 | 312 | 67 | | 15 452 | |
| Obligations de caisse | | | 11 | 26 | 40 | 4 | | 81 | |
| Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts | | | 299 | 600 | 1 980 | 3 185 | | 6 064 | |
| Fonds étrangers | 31.12.13 | 14 904 | 12 789 | 2 104 | 825 | 2 482 | 3 256 | | 36 360 |
| | 31.12.12 | 13 754 | 12 284 | 2 607 | 1 276 | 2 911 | 2 786 | | 35 618 |

13.12 Rémunérations et crédits accordés aux organes

13.12.1 Rémunérations et crédits accordés aux membres en exercice des organes dirigeants

Rémunérations détaillées

Membres du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2013, les sept membres du Conseil d'administration, en fonction au 31 décembre 2013, ont reçu une rémunération brute de CHF 1 900 010, dont une rémunération variable annuelle, dépendante de la performance, de CHF 290 000 attribuée à son président. Cette rémunération variable a été versée en partie en espèces, en mars 2014, pour un montant de CHF 203 000, et le solde de CHF 87 000 sera versé en avril 2014 sous forme d'actions bloquées entre 3 et 10 ans selon le choix du bénéficiaire. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations du Conseil d'administration (AVS/AC/LAA et 2^e pilier) se sont élevées à CHF 396 247.

La rémunération comprend des honoraires, des indemnités et des frais de représentation.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les indemnités ont remplacé les jetons de présence. Pour les trois principaux comités créés par le Conseil d'administration, à savoir le Comité Audit et Risque, le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination et le Comité Innovation et opportunités, les indemnités annuelles ont été fixées comme suit: CHF 40 000 pour la présidence du Comité Audit et Risque et CHF 20 000 pour la fonction de membre de ce comité; les indemnités des deux autres comités correspondent à CHF 20 000 pour la présidence et à CHF 10 000 pour les autres membres.

La rémunération moyenne des membres du Conseil d'administration, hors son président, s'est élevée à CHF 146 667.

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires.

Membres de la Direction générale

Au titre de l'exercice 2013, les sept membres de la Direction générale, en fonction au 31 décembre 2013, ont reçu une rémunération brute de CHF 7 694 012, dont une rémunération variable annuelle, dépendante de la performance, de CHF 3 540 000. Cette rémunération variable a été versée en partie en espèces en mars 2014 pour un montant de CHF 2 478 000 et le solde de CHF 1 062 000 sera versé en avril 2014 sous forme d'actions bloquées entre 3 et 10 ans selon le choix du bénéficiaire. Les charges sociales pour l'ensemble des rémunérations de la Direction générale (AVS/AC/LAA, perte de gain, allocations familiales et 2^e pilier) se sont élevées à CHF 1 795 753.

Attribution d'actions au titre de l'exercice 2013*Membres du Conseil d'administration*

Au titre de l'exercice 2013, seul le président du Conseil d'administration recevra des actions BCV bloquées pour un montant correspondant à 30% de sa rémunération variable annuelle, dépendante de la performance, et dont le nombre a été déterminé en fonction du cours de Bourse de clôture du 21 mars 2014. Les autres membres du Conseil d'administration ne sont pas éligibles à l'attribution d'actions à quelque titre que ce soit.

Membres de la Direction générale

Au titre de l'exercice 2013, les membres de la Direction générale, en fonction au 31 décembre 2013, recevront des actions BCV bloquées pour un montant correspondant à 30% de leur rémunération variable annuelle, dépendante de la performance, et dont le nombre a été déterminé en fonction du cours de Bourse de clôture du 21 mars 2014. En outre, en ce qui concerne le plan de participation, les membres de la Direction générale ont souscrit 1200 actions bloquées. Le prix de souscription était de CHF 360 alors que le cours de Bourse au moment réel de l'acquisition était de CHF 523. Chaque année, le Conseil d'administration fixe le prix de souscription des actions selon l'évolution du cours de Bourse et définit le nombre d'actions souscriptible par les membres de la Direction générale.

Dans le cadre du salaire variable long terme, plan 2011-2013, 2080 actions ont été attribuées aux membres de la Direction générale (voir chapitre 5, page 84).

Personnes proches

En 2013, aucune action n'a été attribuée aux proches (personnes vivant sous le même toit) des organes dirigeants.

Honoraires et rémunérations additionnelles

Les membres des organes supérieurs n'ont pas perçu de la BCV d'honoraires ou de bonifications qui ne soient pas compris dans les rémunérations indiquées ci-dessus. Par ailleurs, les indemnités ou autres montants perçus par les membres de la Direction générale représentant la Banque au sein de conseils d'administration doivent être entièrement reversés à celle-ci. Dans ce cadre, en 2013, la somme globale des montants rétrocédés à la Banque s'est élevée à CHF 306 034.

Crédits aux organes

Les crédits octroyés aux membres du Conseil d'administration en activité ne bénéficient d'aucune condition préférentielle. Pour les membres de la Direction générale, le taux appliqué en matière de prêts hypothécaires 1^{er} rang à taux variable est de 1,9% au 31 décembre 2013, comme pour l'ensemble du personnel. Pour les prêts à taux fixe (moyen – long termes), l'intérêt appliqué est majoré de 0,25% par rapport aux taux du marché.

Détention d'actions*Membres du Conseil d'administration*

Par décision du Conseil d'administration du 7 octobre 2002, chacun de ses membres est tenu de posséder au minimum 100 actions BCV.

Au 31 décembre 2013, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de leurs proches détenaient 9552 actions BCV.

Membres de la Direction générale

Au 31 décembre 2013, l'ensemble des membres de la Direction générale et de leurs proches détenaient 21 245 actions BCV.

Rémunérations versées au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2013 (en CHF)

| | Olivier Steimer | Stephan A.J. Bachmann | Reto Donatsch | Beth Krasna | Pierre Lamunière | Luc Recordon | Paul-André Sanglard | Total | Rémunération moyenne hors Président |
|---|------------------|-----------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|---------------------|------------------|-------------------------------------|
| | Président | Vice-président | Membre | Membre | Membre | Membre | Membre | | |
| Honoraires | 700 008 | 130 001 | 110 000 | 110 001 | 110 000 | 110 000 | 110 000 | 1 380 010 | 113 334 |
| Indemnités comités | | 40 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 140 000 | 23 333 |
| Rémunération variable versée en espèces | 203 000 | | | | | | | 203 000 | 0 |
| Rémunération variable versée en actions ¹⁾ | 87 000 | | | | | | | 87 000 | 0 |
| Autres | 30 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 90 000 | 10 000 |
| Total | 1 020 008 | 180 001 | 140 000 | 140 001 | 140 000 | 140 000 | 140 000 | 1 900 010 | 146 667 |
| Exercice précédent | | | | | | | | 1 930 011 | 146 667 |
| Charges sociales | 282 831 | 19 658 | 19 765 | 16 941 | 19 765 | 19 765 | 17 522 | 396 247 | 18 903 |
| Exercice précédent | | | | | | | | 393 469 | 18 500 |

¹⁾ Nombre d'actions calculé en fonction du cours de Bourse du 21 mars 2014 (1^{er} jour de la période de souscription), arrondi à l'unité supérieure

Rémunérations versées à la Direction générale au titre de l'exercice 2013 (en CHF)

| | Total | | Pascal Kiener CEO | |
|---|------------------------|------------------|------------------------|------------------|
| | Actions (en unités) | | Actions (en unités) | |
| Rémunération fixe | | 3 900 012 | | 900 000 |
| Rémunération variable versée en espèces | | 2 478 000 | | 595 000 |
| Rémunération variable versée en actions | ¹⁾ | 1 062 000 | ¹⁾ | 255 000 |
| Actions du plan d'intéressement: plus-value de CHF 163 par action ²⁾ | 1 200 | 195 600 | 200 | 32 600 |
| Stock options (aucun plan n'existe à la BCV) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres | | 58 400 | | 6 000 |
| Total | | 7 694 012 | | 1 788 600 |
| Exercice précédent | | 8 612 312 | | |
| Salaire variable long terme exercice 2011 - 2013 | | | | |
| Attribution d'actions à CHF 514.50 par action ³⁾ | 2 080 | 1 070 160 | 396 | 203 742 |
| Exercice précédent | 0 | 0 | | |
| Total global | | 8 764 172 | | 1 992 342 |
| Exercice précédent | | 8 612 312 | | |
| Charges sociales | | 1 795 753 | | 340 890 |
| Exercice précédent | | 1 889 230 | | |

¹⁾ Nombre d'actions calculé en fonction du cours de Bourse du 21 mars 2014 (1^{er} jour de la période de souscription), arrondi à l'unité supérieure

²⁾ Différence entre le prix d'acquisition (CHF 360) et le cours de Bourse du 30 avril 2013 (CHF 523)

³⁾ Cours de Bourse du 7 mars 2014

Crédits aux organes (en CHF)

| | Fonction | Nominal | Couvert | Non couvert | 31.12.13 Exploité |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------|----------------------|
| Conseil d'administration | | | | | |
| Olivier Steimer | Président | 3 200 000 | 3 200 000 | 0 | 3 200 000 |
| Stephan A.J. Bachmann | Vice-président | 0 | | | 0 |
| Reto Donatsch | Membre | 0 | | | 0 |
| Beth Krasna | Membre | 0 | | | 0 |
| Pierre Lamunière | Membre | 0 | | | 0 |
| Luc Recordon | Membre | 0 | | | 0 |
| Paul-André Sanglard | Membre | 0 | | | 0 |
| Total | | 3 200 000 | 3 200 000 | 0 | 3 200 000 |
| Exercice précédent | | 3 200 000 | 3 200 000 | 0 | 3 200 000 |
| Direction générale | | | | | |
| Total | | 23 116 000 | 23 116 000 | 0 | 14 524 000 |
| Exercice précédent | | 19 625 000 | 19 625 000 | 0 | 11 530 000 |
| Jean-François Schwarz ¹⁾ | Directeur général | 8 950 000 | 8 950 000 | 0 | 916 000 |

¹⁾ Crédit individuel le plus élevé de la Direction générale

Aucun crédit n'a été accordé à des conditions non conformes à la pratique du marché à des personnes proches (personnes vivant sous le même toit).

Crédits accordés aux sociétés liées aux organes (en CHF)

| | Nominal | Couvert | Non couvert | 31.12.13 Exploité |
|--------------------|------------------|------------------|------------------|----------------------|
| Total | 6 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 0 |
| Exercice précédent | 6 000 000 | 3 000 000 | 3 000 000 | 0 |

Détention d'actions et d'options

| | | 31.12.13 | 31.12.12 |
|---------------------------------|----------------------------|------------------------|------------------------|
| | | Actions (en unités) | Actions (en unités) |
| Conseil d'administration | | | |
| Olivier Steimer | Président | 7 952 | 7 769 |
| Stephan A.J. Bachmann | Vice-président | 600 | 600 |
| Reto Donatsch | Membre | 100 | 100 |
| Beth Krasna | Membre | 200 | 100 |
| Pierre Lamunière | Membre | 100 | 100 |
| Luc Recordon | Membre | 100 | 100 |
| Paul-André Sanglard | Membre | 500 | 500 |
| Total | | 9 552 | 9 269 |
| Direction générale | | | |
| Pascal Kiener | CEO | 9 088 | 8 355 |
| Thomas W. Paulsen | CFO | 1 533 | 1 738 |
| Bertrand Sager | Gestion crédit | 2 414 | 2 042 |
| Jean-François Schwarz | Entreprises | 1 799 | 1 382 |
| Gérard Haerberli | Private Banking | 2 163 | 1 604 |
| Stefan Bichsel | Asset Management & Trading | 2 410 | 1 908 |
| Aimé Achard | Services | 1 838 | 1 667 |
| Total | | 21 245 | 18 696 |

Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne détiennent pas d'options au 31 décembre 2013.

13.12.2 Rémunérations et crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

Rémunérations versées aux anciens membres des organes dirigeants au titre de l'exercice 2013

La rémunération globale versée à un ancien membre de la Direction générale représentait CHF 404 898.

Crédits accordés aux anciens membres des organes dirigeants

Depuis le 1^{er} novembre 2002, les membres du Conseil d'administration ne bénéficient d'aucune condition préférentielle sur les prestations bancaires, alors que d'anciens membres en fonction avant cette date continuent à bénéficier de conditions identiques à celles des collaborateurs et conformes à celles pratiquées sur le marché.

Aucun crédit n'était accordé au 31 décembre 2013 à d'anciens membres de la Direction générale aux conditions prévues pour les collaborateurs.

13.13 Créances et engagements envers les sociétés liées (en millions de CHF)

| | 31.12.13 | 31.12.12 |
|---|------------|------------|
| Créances sur la clientèle | 36 | 34 |
| Créances hypothécaires | 14 | 14 |
| Immobilisations financières | 5 | 5 |
| Créances | 55 | 53 |
| Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements | 4 | 6 |
| Autres engagements envers la clientèle | 276 | 292 |
| Engagements | 280 | 298 |

Sont considérées comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée. Les opérations effectuées avec ces sociétés sont faites aux conditions du marché.

13.14 Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger (en millions de CHF)

| | 31.12.13 | | 31.12.12 | |
|---|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | Suisse | Etranger | Suisse | Etranger |
| Liquidités | 4 659 | 10 | 4 725 | 10 |
| Créances résultant de papiers monétaires | 39 | | 26 | |
| Créances sur les banques | 704 | 905 | 1 223 | 784 |
| Créances sur la clientèle | 4 574 | 860 | 4 250 | 844 |
| Créances hypothécaires | 23 375 | | 22 864 | |
| Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce | 448 | 484 | 214 | 453 |
| Immobilisations financières | 2 206 | 940 | 2 388 | 713 |
| Participations non consolidées | 50 | | 52 | |
| Immobilisations corporelles | 602 | | 621 | |
| Valeurs immatérielles | 32 | | 37 | |
| Comptes de régularisation | 194 | 2 | 197 | 1 |
| Autres actifs | 217 | 153 | 398 | |
| Actifs | 37 100 | 3 354 | 36 995 | 2 805 |
| Total en % | 92 | 8 | 93 | 7 |
| Engagements résultant de papiers monétaires | 43 | | 3 | |
| Engagements envers les banques | 1 546 | 375 | 2 033 | 411 |
| Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements | 12 082 | 717 | 11 616 | 679 |
| Autres engagements envers la clientèle | 12 912 | 2 540 | 12 195 | 2 713 |
| Obligations de caisse | 81 | | 131 | |
| Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts | 5 774 | 290 | 5 437 | 400 |
| Comptes de régularisation | 223 | 1 | 230 | 1 |
| Autres passifs | 244 | 133 | 461 | |
| Correctifs de valeurs et provisions | 171 | | 175 | |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 704 | | 704 | |
| Capital social | 86 | | 86 | |
| Réserves issues du capital | 192 | | 275 | |
| Propres titres de participation | - 11 | | - 11 | |
| Réserves issues du bénéfice | 2 071 | | 1 949 | |
| Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres | 0 | | 1 | |
| Bénéfice net total | 280 | | 311 | |
| Passifs | 36 398 | 4 056 | 35 596 | 4 204 |
| Total en % | 90 | 10 | 89 | 11 |

13.15 Répartition des actifs par pays / groupes de pays (en millions de CHF)

| | 31.12.13 | | 31.12.12 | |
|----------------------------|----------------|------------|----------------|------------|
| | Valeur absolue | Part en % | Valeur absolue | Part en % |
| Europe | 2 847 | 7 | 2 255 | 6 |
| <i>Royaume-Uni</i> | 738 | 3 | 377 | 1 |
| <i>France</i> | 580 | 1 | 567 | 2 |
| <i>Luxembourg</i> | 401 | 1 | 360 | 1 |
| <i>Pays-Bas</i> | 240 | 1 | 274 | 1 |
| <i>Allemagne</i> | 239 | 1 | 165 | 0 |
| <i>Autriche</i> | 159 | 0 | 95 | 0 |
| <i>Autres</i> | 490 | 0 | 417 | 1 |
| Asie | 226 | 1 | 228 | 1 |
| Amérique latine, Caraïbes | 131 | 0 | 151 | 0 |
| Etats-Unis, Canada | 77 | 0 | 112 | 0 |
| Autres | 73 | 0 | 59 | 0 |
| Actifs à l'étranger | 3 354 | 8 | 2 805 | 7 |
| Suisse | 37 100 | 92 | 36 995 | 93 |
| Actifs | 40 454 | 100 | 39 800 | 100 |

13.16 Répartition du bilan par monnaie (en millions de CHF)

| | CHF | EUR | USD | Autres | Total |
|--|-----------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| Liquidités | 4 619 | 44 | 3 | 3 | 4 669 |
| Créances résultant de papiers monétaires | 35 | 3 | 1 | | 39 |
| Créances sur les banques | 232 | 545 | 724 | 108 | 1 609 |
| Créances sur la clientèle | 3 764 | 430 | 1 210 | 30 | 5 434 |
| Créances hypothécaires | 23 373 | 2 | | | 23 375 |
| Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce | 430 | 272 | 171 | 59 | 932 |
| Immobilisations financières | 2 766 | 379 | 1 | | 3 146 |
| Participations non consolidées | 50 | | | | 50 |
| Immobilisations corporelles | 602 | | | | 602 |
| Valeurs immatérielles | 32 | | | | 32 |
| Comptes de régularisation | 187 | 7 | 1 | 1 | 196 |
| Autres actifs | 329 | 17 | 13 | 11 | 370 |
| Positions portées à l'actif | 36 419 | 1 699 | 2 124 | 212 | 40 454 |
| Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options | 15 486 | 6 896 | 14 539 | 2 195 | 39 116 |
| Actifs | 31.12.13 | 51 905 | 8 595 | 16 663 | 79 570 |
| | 31.12.12 | 49 321 | 6 736 | 13 671 | 72 246 |
| Engagements résultant de papiers monétaires | 43 | | | | 43 |
| Engagements envers les banques | 538 | 637 | 605 | 141 | 1 921 |
| Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements | 12 710 | 89 | | | 12 799 |
| Autres engagements envers la clientèle | 11 193 | 1 856 | 2 038 | 365 | 15 452 |
| Obligations de caisse | 81 | | | | 81 |
| Prêts de la Centrale de lettres de gage des BCS et emprunts | 5 914 | 117 | 33 | | 6 064 |
| Comptes de régularisation | 210 | 10 | 3 | 1 | 224 |
| Autres passifs | 336 | 28 | 10 | 3 | 377 |
| Correctifs de valeurs et provisions | 155 | 16 | | | 171 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 704 | | | | 704 |
| Capital social | 86 | | | | 86 |
| Réserves issues du capital | 192 | | | | 192 |
| Propres titres de participation | - 11 | | | | - 11 |
| Réserves issues du bénéfice | 2 071 | | | | 2 071 |
| Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres | | | | | 0 |
| Bénéfice net total | 280 | | | | 280 |
| Positions portées au passif | 34 502 | 2 753 | 2 689 | 510 | 40 454 |
| Engagements de livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options | 17 401 | 5 947 | 13 873 | 1 872 | 39 093 |
| Passifs | 31.12.13 | 51 903 | 8 700 | 16 562 | 79 547 |
| | 31.12.12 | 49 677 | 6 609 | 13 461 | 72 259 |
| Position nette par devise | 31.12.13 | 2 | - 105 | 101 | 23 |
| | 31.12.12 | - 356 | 127 | 210 | - 13 |

14. Informations et notes se rapportant aux opérations hors bilan

14.1 Instruments financiers dérivés ouverts (en millions de CHF)

| | Instruments de négoce | | | Instruments de couverture | | | |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------|--------------|
| | Valeurs de remplacement positives | Valeurs de remplacement négatives | Montants des sous-jacents | Valeurs de remplacement positives | Valeurs de remplacement négatives | Montants des sous-jacents | |
| Swaps | 93 | 95 | 4 440 | 87 | 182 | 7 449 | |
| Futures | | | 65 | | | | |
| Options (OTC) | | | | | | 48 | |
| Instruments de taux | 93 | 95 | 4 505 | 87 | 182 | 7 497 | |
| Contrats à terme | 21 | 24 | 3 355 | | | | |
| Swaps combinés d'intérêts et de devises | 257 | 233 | 34 202 | | | | |
| Options (OTC) | 21 | 19 | 2 543 | | | | |
| Devises et métaux précieux | 299 | 276 | 40 100 | 0 | 0 | 0 | |
| Futures | | | 15 | | | | |
| Options (OTC) | 41 | 32 | 581 | | | | |
| Options (exchange traded) | 1 | | 3 | | | | |
| Titres de participation / indices | 42 | 32 | 599 | 0 | 0 | 0 | |
| Total | 31.12.13 | 434 | 403 | 45 204 | 87 | 182 | 7 497 |
| | 31.12.12 | 403 | 415 | 38 332 | 106 | 226 | 7 489 |
| | | | | Valeurs de remplacement positives | Valeurs de remplacement négatives | Montants des sous-jacents | |
| Récapitulation | | | | | | | |
| Instruments de négoce | | | | 434 | 403 | 45 204 | |
| Instruments de couverture | | | | 87 | 182 | 7 497 | |
| Total avant impact des contrats de netting | | 31.12.13 | | 521 | 585 | 52 701 | |
| | | 31.12.12 | | 509 | 641 | 45 821 | |
| Total après impact des contrats de netting | | 31.12.13 | | 239 | 303 | 52 701 | |
| | | 31.12.12 | | 246 | 378 | 45 821 | |
| Variation | | absolue | | -7 | -75 | 6 880 | |
| | | en % | | -3 | -20 | 15 | |

15. Informations et notes se rapportant au compte de résultat consolidé

15.1 Produits d'intérêts (en millions de CHF)

| | 2013 | 2012 | Variation absolue | Variation en % |
|--|--------------|--------------|----------------------|-------------------|
| Papiers monétaires | 4.1 | 6.2 | - 2.1 | - 34 |
| Banques | 2.4 | 6.7 | - 4.3 | - 64 |
| Clientèle | 666.2 | 699.4 | - 33.2 | - 5 |
| Intérêts et dividendes des immobilisations financières | 56.3 | 57.9 | - 1.6 | - 3 |
| Total | 729.0 | 770.2 | - 41.2 | - 5 |

15.2 Charges d'intérêts (en millions de CHF)

| | | | | |
|-----------------------------------|--------------|--------------|---------------|------------|
| Banques | 9.0 | 12.0 | - 3.0 | - 25 |
| Clientèle | 53.4 | 69.4 | - 16.0 | - 23 |
| Obligations de caisse et emprunts | 128.2 | 141.9 | - 13.7 | - 10 |
| Autres charges d'intérêts | 36.9 | 27.6 | 9.3 | 34 |
| Total | 227.5 | 250.9 | - 23.4 | - 9 |

15.3 Commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements (en millions de CHF)

| | | | | |
|---------------------------------|--------------|--------------|------------|----------|
| Administration de valeurs | 48.4 | 45.0 | 3.4 | 8 |
| Courtages | 63.9 | 58.6 | 5.3 | 9 |
| Produits des émissions | 12.2 | 11.0 | 1.2 | 11 |
| Commissions de gestion | 42.9 | 42.6 | 0.3 | 1 |
| Activités de fonds de placement | 114.2 | 120.8 | - 6.6 | - 5 |
| Autres | 3.8 | 3.9 | - 0.1 | - 3 |
| Total | 285.4 | 281.9 | 3.5 | 1 |

15.4 Commissions sur les autres prestations de service (en millions de CHF)

| | | | | |
|-----------------------------------|-------------|-------------|--------------|------------|
| Trafic des paiements | 24.3 | 26.9 | - 2.6 | - 10 |
| Frais de comptes | 15.4 | 16.1 | - 0.7 | - 4 |
| Location de coffres-forts (safes) | 2.7 | 2.4 | 0.3 | 13 |
| Autres | 34.3 | 33.7 | 0.6 | 2 |
| Total | 76.7 | 79.1 | - 2.4 | - 3 |

15.5 Résultat des opérations de négoce (en millions de CHF)

| | | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|------------|
| Commerce de devises et métaux précieux | 80.7 | 85.4 | - 4.7 | - 6 |
| Négoce de billets de banque | 11.8 | 11.0 | 0.8 | 7 |
| Négoce de titres (coût de refinancement déduit) et produits dérivés | 26.1 | 22.5 | 3.6 | 16 |
| Charges de commissions de négoce | - 5.8 | - 5.8 | 0.0 | 0 |
| Total | 112.8 | 113.1 | - 0.3 | - 0 |

15.6 Charges de personnel (en millions de CHF)

| | 2013 | 2012 | Variation absolue | Variation en % |
|--|--------------|--------------|----------------------|-------------------|
| Rémunérations fixes et variables | 259.4 | 259.1 | 0.3 | 0 |
| Charges sociales | 23.8 | 23.8 | 0.0 | 0 |
| Contributions aux institutions de prévoyance en faveur du personnel | 37.1 | 35.6 | 1.5 | 4 |
| Autres frais de personnel | 17.0 | 16.2 | 0.8 | 5 |
| Total | 337.3 | 334.7 | 2.6 | 1 |

15.7 Autres charges d'exploitation (en millions de CHF)

| | | | | |
|---|--------------|--------------|--------------|------------|
| Locaux | 21.9 | 23.1 | - 1.2 | - 5 |
| Informatique | 75.2 | 76.4 | - 1.2 | - 2 |
| Machines, mobilier, véhicules, etc. | 4.2 | 4.1 | 0.1 | 2 |
| Matériel de bureau | 11.8 | 16.7 | - 4.9 | - 29 |
| Télécommunication et ports | 8.6 | 9.0 | - 0.4 | - 4 |
| Communication, publicité, dons et cotisations | 18.1 | 15.3 | 2.8 | 18 |
| Informations financières | 14.1 | 14.4 | - 0.3 | - 2 |
| Honoraires | 7.9 | 10.2 | - 2.3 | - 23 |
| Frais d'émissions | 8.1 | 6.9 | 1.2 | 17 |
| Autres charges d'exploitation | 12.2 | 13.2 | - 1.0 | - 8 |
| Total | 182.1 | 189.3 | - 7.2 | - 4 |

15.8 Amortissements sur l'actif immobilisé (en millions de CHF)

| | | | | |
|--------------------------|-------------|-------------|--------------|------------|
| Immeubles | 13.2 | 13.5 | - 0.3 | - 2 |
| Programmes informatiques | 48.7 | 51.0 | - 2.3 | - 5 |
| Autres investissements | 17.9 | 17.2 | 0.7 | 4 |
| Participations | 0.8 | 0.3 | 0.5 | 167 |
| Goodwill | 5.1 | 4.2 | 0.9 | 21 |
| Total | 85.7 | 86.2 | - 0.5 | - 1 |

15.9 Correctifs de valeurs, provisions et pertes (en millions de CHF)

| | 2013 | 2012 | Variation absolue | Variation en % |
|---|-------------|------------|----------------------|-------------------|
| Provisions pour risque de crédit ^{1) 3)} | 0.7 | | 0.7 | n/a |
| Provisions diverses | 40.0 | 1.4 | 38.6 | 2 757 |
| Pertes diverses | 2.0 | 2.5 | -0.5 | -20 |
| Total | 42.7 | 3.9 | 38.8 | 995 |

¹⁾ Pour 2013, correspond à l'attribution nette du 1^{er} semestre

15.10 Produits extraordinaires (en millions de CHF)

| | | | | |
|--|-------------|------------|-------------|------------|
| Dissolution de provisions pour risque de crédit ^{2) 3)} | 8.9 | 4.4 | 4.5 | 102 |
| Dissolution de provisions diverses | 1.2 | 0.9 | 0.3 | 33 |
| Cession d'immobilisations corporelles | 9.0 | 1.9 | 7.1 | 374 |
| Autres produits exceptionnels | 2.2 | 1.8 | 0.4 | 22 |
| Total | 21.3 | 9.0 | 12.3 | 137 |

²⁾ Pour 2013, correspond à la dissolution nette du 2^e semestre

³⁾ La dissolution nette de provisions pour risque de crédit pour l'exercice 2013 représente CHF 8,2 millions; elle correspond à la variation nette des correctifs de valeurs et provisions pour risque de crédit du tableau 13.10

15.11 Charges extraordinaires (en millions de CHF)

| | | | | |
|----------------------------------|------------|------------|-------------|------------|
| Diverses charges extraordinaires | 0.1 | 1.6 | -1.5 | -94 |
| Total | 0.1 | 1.6 | -1.5 | -94 |

15.12 Impôts (en millions de CHF)

| | | | | |
|-------------------------------|-------------|-------------|-------------|-----------|
| Impôt fédéral direct | 23.4 | 25.3 | -1.9 | -8 |
| Impôts cantonaux et communaux | 60.4 | 65.3 | -4.9 | -8 |
| Impôts latents | 0.1 | 1.4 | -1.3 | -93 |
| Total | 83.9 | 92.0 | -8.1 | -9 |

15.13 Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire (en millions de CHF)

| | 2013 | | 2012 | |
|--|--------------|-------------|--------------|-------------|
| | Suisse | Etranger | Suisse | Etranger |
| Résultat des opérations d'intérêts | 501.4 | 0.1 | 519.6 | -0.3 |
| Résultat des opérations de commissions | 332.8 | 8.5 | 338.0 | 9.0 |
| Résultat des opérations de négoce | 104.7 | 8.1 | 104.2 | 8.9 |
| Autres résultats ordinaires | 35.0 | | 30.4 | |
| Produits | 973.9 | 16.7 | 992.2 | 17.6 |
| Charges de personnel | 337.1 | 0.2 | 334.3 | 0.4 |
| Autres charges d'exploitation | 180.4 | 1.7 | 187.9 | 1.4 |
| Charges | 517.5 | 1.9 | 522.2 | 1.8 |

La répartition géographique des produits n'est pas représentative dans la mesure où des activités à l'étranger génèrent des produits en Suisse.

16. Autres informations

16.1 Etat des fonds propres réglementaires (en millions de CHF)

| | 31.12.13 (Bâle III) | 31.12.12 (Bâle II) |
|--|------------------------|-----------------------|
| Fonds propres de base durs (CET1) | 2 914 | 2 908 |
| Instrumentes et réserves | 3 046 | 3 040 |
| <i>dont capital social</i> | 86 | 86 |
| <i>dont réserves apparentes</i> | 2 960 | 2 953 |
| Ajustements réglementaires | - 81 | - 132 |
| <i>dont goodwill</i> | - 32 | - 37 |
| <i>dont surplus de pertes attendues réglementaires versus provisions</i> | - 48 | - 62 |
| Volant anticyclique | - 51 | |
| Fonds propres de base supplémentaires (AT1) | 0 | 0 |
| Instrumentes | 0 | 0 |
| Ajustements réglementaires | 0 | 0 |
| Fonds propres complémentaires (T2) | 21 | 0 |
| Réserves forcées dans les titres de participation et provisions forfaitaires | 21 | 22 |
| Ajustements réglementaires | 0 | - 22 |
| Fonds propres pouvant être pris en compte | 2 935 | 2 908 |
| Actifs pondérés par le risque | | |
| Risque de crédit | 13 528 | 12 809 |
| Actifs sans contrepartie | 736 | 847 |
| Risque de marché | 340 | 360 |
| Risque opérationnel | 1 774 | 1 775 |
| Actifs pondérés par le risque, selon BRI | 16 377 | 15 790 |
| Risque de crédit | 0 | 2 697 |
| Actifs sans contrepartie | 0 | 1 693 |
| Risque de marché | 0 | 0 |
| Risque opérationnel | 0 | 0 |
| Marge FINMA | 0 | 4 390 |
| Actifs pondérés par le risque, selon FINMA | 16 377 | 20 180 |
| Ratios de fonds propres BRI | | |
| Ratio CET1 | 17.8% | 18.4% |
| Ratio T1 | 17.8% | 18.4% |
| Capital total | 17.9% | 18.4% |
| Ratios de fonds propres FINMA | | |
| Ratio CET1 | 17.8% | 14.4% |
| Ratio T1 | 17.8% | 14.4% |
| Capital total | 17.9% | 14.4% |

La Banque ayant reçu en décembre 2008 l'homologation de la FINMA, elle applique depuis 2009 l'approche IRB de base (foundation) en matière de risque de crédit dans le cadre du calcul de l'adéquation des fonds propres.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'adéquation des fonds propres est déterminée selon les normes de l'Accord de Bâle III.

Un document informant notamment sur l'adéquation des fonds propres, les méthodes d'évaluation des risques et le niveau des risques pris est établi conformément aux exigences de publication du pilier 3 de l'Accord de Bâle III. Il est disponible sur le site de la Banque: www.bcv.ch (relations investisseurs).

16.2 Informations par secteur d'activité

16.2.1 Notice méthodologique

Les résultats par secteur d'activité sont présentés au niveau du Groupe BCV et sont fondés sur les métiers de la Banque.

La **banque des particuliers** couvre les besoins de la clientèle disposant d'avoirs à concurrence de CHF 250 000 ou de financement immobilier jusqu'à CHF 1,2 million.

Le secteur d'activité **banque des entreprises** englobe les marchés des PME y compris les micro-entreprises, des grandes entreprises, des collectivités publiques et de trade finance.

La **gestion de fortune** couvre les besoins de la clientèle privée et institutionnelle. Ce secteur inclut également l'activité de banque dépositaire ainsi que les filiales Piguet Galland & Cie SA, Gérifonds SA et GEP SA.

Le **Trading** comprend la gestion des opérations traitées pour compte propre et pour clients sur les marchés des devises, actions, taux, métaux, options, dérivés et structurés.

Le **Corporate Center** regroupe la Direction générale, le Département des Ressources humaines, le Département Stratégie et organisation, le Département Média et information, la Division Finance et risques (Risk Management, Comptabilité financière, Contrôle de gestion, ALM-Gestion financière, Compliance et Juridique), la Division Gestion crédit (Analyses, Support et Affaires spéciales) et la Division Services (Gestion et infrastructure IT, Evolutions et développements IT, Infrastructures et services généraux et Opérations) ainsi que la filiale Initiative Capital SA.

D'une manière générale, les produits bruts sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

Pour les secteurs opérant avec la clientèle, la rubrique «Opérations d'intérêts» correspond à la marge commerciale brute, qui représente l'écart entre le taux client et le taux du marché monétaire, compte tenu de la nature et de la durée de l'opération (méthode des taux de cession).

Pour le Corporate Center, les opérations d'intérêts contiennent le résultat de la transformation des échéances, l'activité interbancaire, le résultat des immobilisations ainsi que la marge commerciale brute des dossiers traités aux Affaires spéciales.

Le résultat des opérations de négoce sur titres est déterminé par portefeuille, puis affecté au secteur d'activité auquel est rattaché le responsable du portefeuille. Le résultat des opérations de négoce clientèle sur devises et produits structurés est attribué au secteur d'activité Trading, qui rétrocède une partie de ces revenus aux autres secteurs d'activité, en fonction du rattachement du client.

Les «Autres résultats» sont attribués compte par compte, en fonction de leur nature.

Les charges d'exploitation sont réparties en deux étapes. La première consiste à imputer les charges directes aux secteurs d'activité qui emploient les ressources (personnel, locaux, informatique, etc.). La deuxième étape permet de répartir les charges indirectes en fonction des prestations internes fournies entre les secteurs d'activité.

Dans la rubrique «Pertes sur débiteurs» sont imputées les pertes attendues par secteur d'activité. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur débiteurs est attribué au Corporate Center.

Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur.

Les volumes du bilan et du hors bilan représentent les affaires liées avec la clientèle. De manière générale et selon la même règle définie pour les produits, les volumes d'affaires sont attribués au secteur d'activité auquel est rattaché le client, respectivement son conseiller.

La délimitation des avoirs administrés est définie dans les Principes d'établissement des comptes consolidés, chiffre 9.9.

Les fonds propres sont alloués en fonction du type d'affaire dans chaque secteur d'activité selon les normes réglementaires: en 2012 Bâle II à 9,6 % (120%), en 2013 Bâle III à 13%. Le surplus de fonds propres est enregistré au Corporate Center.

| | Banque des particuliers | | Banque des entreprises | |
|--|-------------------------|--------------|------------------------|---------------|
| | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 |
| 16.2.2 Volumes clientèle par secteur d'activité (en millions de CHF) | | | | |
| Bilan | | | | |
| Créances sur la clientèle | 158 | 205 | 4 353 | 3 996 |
| Créances hypothécaires | 7 198 | 6 920 | 8 800 | 8 777 |
| Avances à la clientèle | 7 356 | 7 125 | 13 153 | 12 773 |
| Épargne et placements | 7 115 | 6 898 | 1 104 | 1 038 |
| Autres engagements | 809 | 694 | 6 134 | 6 319 |
| Obligations de caisse | 36 | 54 | 4 | 7 |
| Dépôts de la clientèle | 7 960 | 7 646 | 7 242 | 7 364 |
| Engagements hors bilan | 49 | 60 | 2 061 | 2 072 |
| Avoirs administrés (masse sous gestion) ¹⁾ (y compris prises en compte doubles) | 8 427 | 8 151 | 9 219 | 8 949 |

16.2.3 Résultat par secteur d'activité (en millions de CHF)

| | | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Opérations d'intérêts | 118.5 | 113.9 | 212.1 | 216.6 |
| Opérations de commissions | 58.1 | 56.9 | 51.7 | 58.9 |
| Opérations de négoce | 17.5 | 19.3 | 7.7 | 7.2 |
| Autres résultats | 2.1 | 2.0 | 4.6 | 4.7 |
| Produit brut bancaire | 196.2 | 192.1 | 276.1 | 287.4 |
| Charges de personnel | -50.5 | -53.2 | -31.4 | -31.9 |
| Charges d'exploitation | -49.4 | -49.8 | -12.6 | -13.3 |
| Bénéfice brut | 96.3 | 89.1 | 232.1 | 242.2 |
| Amortissements | -17.9 | -18.1 | -3.4 | -3.5 |
| Facturation interne | -44.7 | -46.1 | -54.6 | -55.6 |
| Bénéfice brut après amortissements et facturation interne | 33.7 | 24.9 | 174.1 | 183.1 |
| Pertes sur débiteurs ²⁾ | -3.4 | -3.3 | -29.9 | -31.6 |
| Autres pertes et provisions | -1.2 | -1.8 | -0.5 | -0.1 |
| Produits et charges extraordinaires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Impôts calculés ³⁾ et intérêts minoritaires | -6.4 | -4.4 | -31.6 | -33.3 |
| Bénéfice net | 22.7 | 15.4 | 112.1 | 118.1 |

16.2.4 Indicateurs

| | | | | |
|---|------------|------------|--------------|--------------|
| Fonds propres moyens (en millions de CHF) ⁴⁾ | 188 | 161 | 1 212 | 1 095 |
| Ratios de rentabilité (%) | | | | |
| ROE sur bénéfice brut après amortissements et facturation interne ⁵⁾ | 17.9 | 15.5 | 14.4 | 16.7 |
| ROE sur bénéfice net ⁵⁾ | 12.0 | 9.6 | 9.2 | 10.8 |
| Charges / produits ⁶⁾ | 82.8 | 87.0 | 36.9 | 36.3 |
| Effectif moyen | 397 | 410 | 186 | 191 |

Les chiffres 2012 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

¹⁾ Les avoirs administrés de l'année 2012 ont été adaptés suite une modification de la définition «custody only». Il s'agit essentiellement de dépôts de banques pour lesquels la notion de prestation de services supplémentaires a été redéfinie dans un sens plus restrictif, réduisant ainsi les avoirs de plus de CHF 2 milliards

²⁾ Dans les secteurs d'activité sont imputées les pertes attendues sur débiteurs. L'écart entre le besoin de nouvelles provisions et les pertes attendues sur débiteurs est enregistré au Corporate Center

³⁾ Les impôts sont calculés par secteur d'activité selon la charge fiscale réelle en vigueur

| Gestion de fortune | | Trading | | Corporate Center | | Groupe BCV | |
|--------------------|--------|---------|-------|------------------|--------|------------|---------|
| 2013 | 2012 | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 |
| 640 | 628 | 0 | 1 | 283 | 264 | 5 434 | 5 094 |
| 6 616 | 6 399 | 0 | 0 | 761 | 768 | 23 375 | 22 864 |
| 7 256 | 7 027 | 0 | 1 | 1 044 | 1 032 | 28 809 | 27 958 |
| 4 410 | 4 178 | 0 | 0 | 170 | 181 | 12 799 | 12 295 |
| 7 547 | 6 784 | 694 | 742 | 268 | 369 | 15 452 | 14 908 |
| 39 | 67 | 2 | 3 | 0 | 0 | 81 | 131 |
| 11 996 | 11 029 | 696 | 745 | 438 | 550 | 28 332 | 27 334 |
| 66 | 69 | 14 | 14 | 210 | 253 | 2 400 | 2 468 |
| 65 670 | 61 375 | 0 | 0 | 534 | 654 | 83 850 | 79 129 |
| 119.1 | 113.9 | 1.8 | 1.3 | 50.0 | 73.6 | 501.5 | 519.3 |
| 229.9 | 228.1 | 0.6 | 0.1 | 1.0 | 3.0 | 341.3 | 347.0 |
| 19.4 | 17.6 | 58.1 | 55.1 | 10.1 | 13.9 | 112.8 | 113.1 |
| 2.7 | 1.9 | 0 | 0 | 25.6 | 21.8 | 35.0 | 30.4 |
| 371.1 | 361.5 | 60.5 | 56.5 | 86.7 | 112.3 | 990.6 | 1 009.8 |
| -117.1 | -118.3 | -13.3 | -14.1 | -125.0 | -117.2 | -337.3 | -334.7 |
| -45.7 | -48.4 | -8.4 | -9.0 | -66.0 | -68.8 | -182.1 | -189.3 |
| 208.3 | 194.8 | 38.8 | 33.4 | -104.3 | -73.7 | 471.2 | 485.8 |
| -18.3 | -16.2 | -2.0 | -1.9 | -44.1 | -46.5 | -85.7 | -86.2 |
| -60.6 | -61.5 | 3.5 | 2.2 | 156.4 | 161.0 | 0 | 0.0 |
| 129.4 | 117.1 | 40.3 | 33.7 | 8.0 | 40.8 | 385.5 | 399.6 |
| -3.5 | -3.5 | -0.8 | -0.8 | 27.3 | 12.8 | -10.3 | -26.4 |
| -0.9 | -2.6 | 0 | 0 | -39.6 | 0.6 | -42.2 | -3.9 |
| 10.6 | 2.5 | 0 | 0 | 20.4 | 31.3 | 31.0 | 33.8 |
| -32.0 | -26.1 | -8.7 | -7.2 | -5.2 | -21.1 | -83.9 | -92.1 |
| 103.6 | 87.4 | 30.8 | 25.7 | 10.9 | 64.4 | 280.1 | 311.0 |
| 296 | 265 | 70 | 55 | 1 514 | 1 684 | 3 280 | 3 260 |
| 43.7 | 44.2 | 57.3 | 61.4 | | | 11.8 | 12.3 |
| 35.0 | 33.0 | 43.8 | 46.7 | | | 8.5 | 9.5 |
| 63.8 | 67.4 | 33.5 | 40.3 | | | 60.6 | 60.0 |
| 591 | 599 | 60 | 63 | 722 | 710 | 1 956 | 1 973 |

⁴⁾ En 2012 selon normes Bâle II à 9,6% (120%), en 2013 selon normes Bâle III à 13%. Le surplus de fonds propres est enregistré au Corporate Center

⁵⁾ En 2012 selon normes Bâle II à 9,6% (120%), en 2013 selon normes Bâle III à 13%

⁶⁾ Dans le ratio charges / produits par secteur d'activité, les charges correspondent aux charges de personnel, charges d'exploitation, amortissements et facturation interne

16.3 Compte de résultat consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Produit des intérêts et des escomptes ¹⁾ | 790.1 | 739.1 | 735.8 | 712.3 | 672.7 |
| Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières | 51.2 | 59.2 | 58.4 | 57.9 | 56.3 |
| Charges d'intérêts | - 327.0 | - 273.8 | - 261.1 | - 250.9 | - 227.5 |
| Résultat des opérations d'intérêts | 514.3 | 524.5 | 533.1 | 519.3 | 501.5 |
| Produit des commissions sur les opérations de crédit ¹⁾ | 52.1 | 52.5 | 47.2 | 50.2 | 44.5 |
| Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements | 276.6 | 288.2 | 291.8 | 281.9 | 285.4 |
| Produit des commissions sur les autres prestations de service ¹⁾ | 64.6 | 68.4 | 73.1 | 79.1 | 76.7 |
| Charges de commissions | - 71.5 | - 71.1 | - 71.9 | - 64.2 | - 65.3 |
| Résultat des opérations de commissions et des prestations de service | 321.8 | 338.0 | 340.2 | 347.0 | 341.3 |
| Résultat des opérations de négoce | 98.6 | 97.9 | 114.9 | 113.1 | 112.8 |
| Résultat des aliénations d'immobilisations financières | 14.9 | 26.0 | 10.7 | 5.9 | 1.8 |
| Produit total des participations | 7.8 | 3.9 | 5.5 | 4.8 | 9.6 |
| <i>dont autres participations non consolidées</i> | 7.8 | 3.9 | 5.5 | 4.8 | 9.6 |
| Résultat des immeubles | 11.2 | 10.3 | 10.4 | 11.3 | 11.5 |
| Autres produits ordinaires | 11.9 | 10.0 | 9.4 | 9.5 | 15.2 |
| Autres charges ordinaires | - 4.9 | - 14.8 | - 7.0 | - 1.1 | - 3.1 |
| Autres résultats ordinaires | 40.9 | 35.4 | 29.0 | 30.4 | 35.0 |
| Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire | 975.6 | 995.8 | 1 017.2 | 1 009.8 | 990.6 |
| Charges de personnel | - 316.4 | - 325.5 | - 339.2 | - 334.7 | - 337.3 |
| Autres charges d'exploitation | - 189.2 | - 190.2 | - 192.3 | - 189.3 | - 182.1 |
| Charges d'exploitation | - 505.6 | - 515.7 | - 531.5 | - 524.0 | - 519.4 |
| Bénéfice brut | 470.0 | 480.1 | 485.7 | 485.8 | 471.2 |
| Amortissements sur l'actif immobilisé | - 79.0 | - 77.6 | - 83.9 | - 86.2 | - 85.7 |
| Correctifs de valeurs, provisions et pertes | - 18.0 | - 5.2 | - 19.8 | - 3.9 | - 42.7 |
| Résultat intermédiaire | 373.0 | 397.3 | 382.0 | 395.7 | 342.8 |
| Produits extraordinaires | 16.9 | 45.3 | 16.6 | 9.0 | 21.3 |
| Charges extraordinaires | - 0.3 | - 35.4 | - 7.8 | - 1.6 | - 0.1 |
| Impôts | - 88.2 | - 93.1 | - 89.7 | - 92.0 | - 83.9 |
| Bénéfice net total | 301.4 | 314.1 | 301.1 | 311.1 | 280.1 |
| Intérêts minoritaires | - 0.8 | - 0.9 | 1.0 | - 0.1 | 0.0 |
| Bénéfice net, part du Groupe | 300.6 | 313.2 | 302.1 | 311.0 | 280.1 |

¹⁾ A des fins de comparaison, les chiffres 2009 à 2011 ont été ajustés suite au reclassement de certains produits

16.4 Bilan consolidé – évolution sur 5 ans (en millions de CHF)

| | 31.12.09 | 31.12.10 | 31.12.11 | 31.12.12 | 31.12.13 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Liquidités | 1 404 | 389 | 1 711 | 4 735 | 4 669 |
| Créances résultant de papiers monétaires | 88 | 1 935 | 28 | 26 | 39 |
| Créances sur les banques | 5 469 | 3 018 | 3 128 | 2 007 | 1 609 |
| Créances sur la clientèle | 5 542 | 5 247 | 5 894 | 5 094 | 5 434 |
| Créances hypothécaires | 18 770 | 20 254 | 22 071 | 22 864 | 23 375 |
| Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce | 397 | 478 | 573 | 667 | 932 |
| Immobilisations financières | 2 870 | 2 879 | 2 975 | 3 101 | 3 146 |
| Participations non consolidées | 81 | 87 | 88 | 52 | 50 |
| Immobilisations corporelles | 597 | 588 | 628 | 621 | 602 |
| Valeurs immatérielles | 5 | 4 | 35 | 37 | 32 |
| Comptes de régularisation | 219 | 198 | 206 | 198 | 196 |
| Autres actifs | 291 | 508 | 566 | 398 | 370 |
| Actifs | 35 733 | 35 585 | 37 903 | 39 800 | 40 454 |
| Engagements résultant de papiers monétaires | 4 | 1 | 6 | 3 | 43 |
| Engagements envers les banques | 2 065 | 2 016 | 2 352 | 2 444 | 1 921 |
| Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements | 9 842 | 10 885 | 11 620 | 12 295 | 12 799 |
| Autres engagements envers la clientèle | 13 563 | 12 879 | 14 087 | 14 908 | 15 452 |
| Obligations de caisse | 507 | 275 | 209 | 131 | 81 |
| Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) et emprunts | 5 605 | 5 284 | 5 384 | 5 837 | 6 064 |
| Comptes de régularisation | 225 | 229 | 215 | 231 | 224 |
| Autres passifs | 403 | 522 | 523 | 461 | 377 |
| Correctifs de valeurs et provisions | 297 | 223 | 206 | 175 | 171 |
| Fonds étrangers | 32 511 | 32 314 | 34 602 | 36 485 | 37 132 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 704 | 704 | 704 | 704 | 704 |
| Capital social | 172 | 86 | 86 | 86 | 86 |
| Réserves issues du capital | 357 | 359 | 360 | 275 | 192 |
| Propres titres de participation | -7 | -7 | -8 | -11 | -11 |
| Réserves issues du bénéfice | 1 681 | 1 801 | 1 838 | 1 949 | 2 071 |
| Part des intérêts minoritaires aux capitaux propres | 14 | 14 | 20 | 1 | 0 |
| Bénéfice net total | 301 | 314 | 301 | 311 | 280 |
| Fonds propres | 3 222 | 3 271 | 3 301 | 3 315 | 3 322 |
| Passifs | 35 733 | 35 585 | 37 903 | 39 800 | 40 454 |

17. Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Banque Cantonale Vaudoise, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement et l'annexe (pages 103 à 139) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux directives régissant l'établissement des comptes des banques et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. En outre, l'audit comprend une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiff. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Alex Astolfi

Expert-réviseur

Réviseur responsable

David Molleyres

Expert-réviseur

Lausanne, le 12 mars 2014

Données financières

Comptes de la Maison mère

1. Bilan (en millions de CHF)

| | Notes ¹⁾ | 31.12.13 | 31.12.12 | Variation absolue | Variation en % |
|--|---------------------|---------------|---------------|----------------------|-------------------|
| Liquidités | | 4 645 | 4 694 | - 49 | - 1 |
| Créances résultant de papiers monétaires | | 39 | 26 | 13 | 50 |
| Créances sur les banques | | 1 575 | 1 934 | - 359 | - 19 |
| Créances sur la clientèle | 5.8 | 5 272 | 4 936 | 336 | 7 |
| Créances hypothécaires | 5.2/5.8 | 23 010 | 22 527 | 483 | 2 |
| Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce | | 933 | 668 | 265 | 40 |
| Immobilisations financières | 5.2/5.8 | 3 109 | 3 058 | 51 | 2 |
| Participations | | 155 | 159 | - 4 | - 3 |
| Immobilisations corporelles | | 537 | 553 | - 16 | - 3 |
| Comptes de régularisation | | 188 | 188 | 0 | 0 |
| Autres actifs | 5.1 | 367 | 394 | - 27 | - 7 |
| Actifs | | 39 830 | 39 137 | 693 | 2 |
| Total des créances de rang subordonné | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total des créances sur les sociétés du Groupe et les participants qualifiés | | 12 | 22 | - 10 | - 45 |
| <i>dont total des créances sur le canton de Vaud</i> | | 5 | 5 | 0 | 0 |
| Engagements résultant de papiers monétaires | | 43 | 3 | 40 | 1 333 |
| Engagements envers les banques | | 2 490 | 3 132 | - 642 | - 20 |
| Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements | 5.8/5.9 | 12 789 | 12 284 | 505 | 4 |
| Autres engagements envers la clientèle | 5.3/5.8 | 14 410 | 13 714 | 696 | 5 |
| Obligations de caisse | | 81 | 131 | - 50 | - 38 |
| Prêts de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (BCS) et emprunts | 5.3 | 6 064 | 5 837 | 227 | 4 |
| Comptes de régularisation | | 209 | 214 | - 5 | - 2 |
| Autres passifs | 5.1 | 361 | 452 | - 91 | - 20 |
| Correctifs de valeurs et provisions | 5.4 | 150 | 159 | - 9 | - 6 |
| Fonds étrangers | | 36 597 | 35 926 | 671 | 2 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 5.4 | 691 | 691 | 0 | 0 |
| Capital social | 5.5 | 86 | 86 | 0 | 0 |
| Réserve légale générale | | 521 | 607 | - 86 | - 14 |
| <i>dont réserve issue d'apports de capital</i> | | 437 | 523 | - 86 | - 16 |
| Réserve pour propres titres de participation | 5.4 | 10 | 10 | 0 | 0 |
| Autres réserves | | 1 628 | 1 497 | 131 | 9 |
| Bénéfice de l'exercice | 7.1 | 297 | 320 | - 23 | - 7 |
| Fonds propres | 5.6 | 3 233 | 3 211 | 22 | 1 |
| Passifs | | 39 830 | 39 137 | 693 | 2 |
| Total des engagements de rang subordonné | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total des engagements envers les sociétés du Groupe et les participants qualifiés | | 1 897 | 2 058 | - 161 | - 8 |
| <i>dont total des engagements envers le canton de Vaud</i> | | 1 284 | 1 327 | - 43 | - 3 |

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 151 à 156

2. Compte de résultat (en millions de CHF)

| | Notes ¹⁾ | 2013 | 2012 | Variation absolue | Variation en % |
|---|---------------------|----------------|----------------|----------------------|-------------------|
| Produit des intérêts et des escomptes | | 664.4 | 704.2 | - 39.8 | - 6 |
| Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières | | 56.4 | 57.5 | - 1.1 | - 2 |
| Charges d'intérêts | | - 227.2 | - 251.8 | - 24.6 | - 10 |
| Résultat des opérations d'intérêts | | 493.6 | 509.9 | - 16.3 | - 3 |
| Produit des commissions sur les opérations de crédit | | 44.4 | 50.1 | - 5.7 | - 11 |
| Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements | | 193.1 | 188.1 | 5.0 | 3 |
| Produit des commissions sur les autres prestations de service | | 71.7 | 75.2 | - 3.5 | - 5 |
| Charges de commissions | | - 38.7 | - 37.5 | 1.2 | 3 |
| Résultat des opérations de commissions et des prestations de service | | 270.5 | 275.9 | - 5.4 | - 2 |
| Résultat des opérations de négoce | 6.1 | 104.4 | 104.7 | - 0.3 | - 0 |
| Résultat des aliénations d'immobilisations financières | | 3.9 | 5.8 | - 1.9 | - 33 |
| Produit des participations | | 26.5 | 11.5 | 15.0 | 130 |
| Résultat des immeubles | | 11.0 | 10.7 | 0.3 | 3 |
| Autres produits ordinaires | | 15.6 | 10.0 | 5.6 | 56 |
| Autres charges ordinaires | | - 2.8 | - 0.4 | 2.4 | 600 |
| Autres résultats ordinaires | | 54.2 | 37.6 | 16.6 | 44 |
| Total des résultats de l'activité bancaire ordinaire | | 922.7 | 928.1 | - 5.4 | - 1 |
| Charges de personnel | | - 290.0 | - 287.2 | 2.8 | 1 |
| Autres charges d'exploitation | | - 161.5 | - 166.0 | - 4.5 | - 3 |
| Charges d'exploitation | | - 451.5 | - 453.2 | - 1.7 | - 0 |
| Bénéfice brut | | 471.2 | 474.9 | - 3.7 | - 1 |
| Amortissements sur l'actif immobilisé | | - 76.4 | - 79.2 | - 2.8 | - 4 |
| Correctifs de valeurs, provisions et pertes | 5.4 | - 28.4 | - 3.2 | 25.2 | 788 |
| Résultat intermédiaire | | 366.4 | 392.5 | - 26.1 | - 7 |
| Produits extraordinaires | 5.4 | 10.5 | 16.7 | - 6.2 | - 37 |
| Charges extraordinaires | 5.4 | 0.0 | - 0.4 | - 0.4 | - 100 |
| Impôts | | - 80.3 | - 88.6 | - 8.3 | - 9 |
| Bénéfice de l'exercice | | 296.6 | 320.2 | - 23.6 | - 7 |
| Répartition du bénéfice | | | | | |
| Bénéfice de l'exercice | | 296.6 | 320.2 | | |
| Bénéfice au bilan | | 296.6 | 320.2 | | |
| Répartition du bénéfice | 7.1 | | | | |
| - Attribution aux autres réserves | | 107.3 | 130.9 | | |
| - Attribution à la réserve légale générale | | 0.0 | 0.0 | | |
| - Distribution sur le capital social | | 189.3 | 189.3 | | |
| Autre distribution | | | | | |
| Distribution par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital | 7.2 | 86.1 | 86.1 | | |

¹⁾ Le détail de ces notes se trouve en pages 151 à 156

3. Opérations hors bilan (en millions de CHF)

| | 31.12.13 | 31.12.12 | Variation absolue | Variation en % |
|---|--------------|--------------|----------------------|-------------------|
| Engagements conditionnels | 1 122 | 1 223 | - 101 | - 8 |
| Engagements irrévocables | 1 133 | 1 101 | 32 | 3 |
| <i>dont l'engagement de versement au profit de l'organisme de garantie des dépôts</i> | <i>134</i> | <i>155</i> | <i>- 21</i> | <i>- 14</i> |
| Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires | 93 | 94 | - 1 | - 1 |
| Crédits par engagement | 23 | 31 | - 8 | - 26 |
| Instrument financiers dérivés | | | | |
| Valeurs de remplacement positives brutes | 522 | 514 | 8 | 2 |
| Valeurs de remplacement négatives brutes | 586 | 641 | - 55 | - 9 |
| Montants du sous-jacent | 52 725 | 45 839 | 6 886 | 15 |
| Placements fiduciaires auprès de banques tierces | 115 | 192 | - 77 | - 40 |

Autres engagements conditionnels

Responsabilité solidaire envers les filiales membres du groupe d'imposition TVA

4. Commentaires et principes des comptes de la Maison mère

4.1 Commentaires relatifs à l'activité et effectif

Voir sous le chiffre 7 des comptes du Groupe.

4.2 Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes de la Banque Cantonale Vaudoise sont présentés conformément au Code suisse des obligations, à la Loi sur les banques et à l'Ordonnance d'exécution y relative, ainsi qu'aux Directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes du 20 novembre 2008.

Modifications des principes comptables

Aucune modification des principes comptables n'est intervenue en 2013.

4.3 Principes de présentation des rubriques individuelles

Les règles d'évaluation des comptes de la Maison mère (boucllement individuel) sont les mêmes que celles des comptes consolidés, excepté pour les postes suivants:

4.3.1 Portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Cette rubrique contient les positions en propres titres de participation évaluées et portées au bilan à la juste valeur.

4.3.2 Participations

Sont classés sous cette rubrique les actions et les autres titres de participation d'entreprises détenus dans le dessein d'un placement permanent. Les actions et autres titres de participation considérés comme participations permanentes sont évalués, au plus, à leur valeur d'acquisition moins les amortissements nécessaires.

4.4 Principes d'évaluation et de gestion des risques

Voir sous le chiffre 10 des comptes du Groupe.

5. Informations et notes se rapportant au bilan

5.1 Autres actifs et autres passifs (en millions de CHF)

| | 31.12.13 | | 31.12.12 | |
|---|---------------|----------------|---------------|----------------|
| | Autres actifs | Autres passifs | Autres actifs | Autres passifs |
| Valeurs de remplacement nettes des instruments financiers dérivés (positives / négatives) | 237 | 301 | 248 | 374 |
| Compte de compensation | 76 | 0 | 98 | 0 |
| Impôts indirects | 5 | 20 | 5 | 22 |
| Coupons / Coupons et titres échus | 14 | 11 | 10 | 1 |
| Comptes de règlement | 22 | 22 | 19 | 39 |
| Actifs et passifs divers | 13 | 7 | 14 | 16 |
| Autres actifs et autres passifs | 367 | 361 | 394 | 452 |

5.2 Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (en millions de CHF)

| | 31.12.13 | | 31.12.12 | |
|---|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| | Montant ou valeur comptable du gage | Engagements effectifs | Montant ou valeur comptable du gage | Engagements effectifs |
| Actifs engagés en faveur de la BNS | 200 | 0 | 190 | 0 |
| Créances hypothécaires engagées en faveur de la Centrale de lettres de gage des BCS | 6 745 | 5 006 | 6 925 | 4 963 |
| Autres | 230 | 230 | 512 | 512 |
| Actifs mis en gage | 7 175 | 5 236 | 7 627 | 5 475 |

5.3 Propres institutions de prévoyance professionnelle (en millions de CHF)

| | 31.12.13 | 31.12.12 |
|--|------------|-----------|
| Autres engagements envers la clientèle | 110 | 53 |
| Emprunts obligataires | 11 | 7 |
| Engagements ressortant au bilan | 121 | 60 |

5.4 Correctifs de valeurs et provisions

Réserves pour risques bancaires généraux

Réserve pour propres titres de participation (en millions de CHF)

| | Etat à la fin de l'exercice | Utilisations conformes à leur but | Modifications de l'affectation | Recouvre- ments, intérêts en souffrance, différences de change | Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat | Dissolutions au profit du compte de résultat | Variation nette: nouvelles constitutions - dissolutions | Etat à la fin de l'exercice |
|--|--------------------------------|---|-----------------------------------|--|--|---|---|--------------------------------|
| | 2012 | | | | | | | 2013 |
| Correctifs de valeurs et provisions pour risque de défaillance (risque de contrepartie et risque pays) | 159 | -44 | | 14 | 19 | -27 | -8 | 121 |
| Autres provisions | 6 | -2 | | | 26 | -1 | 25 | 29 |
| Correctifs de valeurs et provisions | 165 | -46 | | 14 | 45 | -28 | 17 | 150 |
| Correctifs de valeurs compensés directement à l'actif | -6 | | | | | | | 0 |
| Correctifs de valeurs et provisions selon le bilan | 159 | | | | | | | 150 |
| Réserves pour risques bancaires généraux | 691 | | 0 | | | | | 691 |
| Réserve pour propres titres de participation | 10 | | 0 | | | | | 10 |

5.5 Capital social (en millions de CHF)

| | Nominal | 2013 | | 2012 | |
|--|---------|------------------------------------|------------------------------|------------------------------------|------------------------------|
| | | Nombre de titres (en unités) | Valeur nominale totale | Nombre de titres (en unités) | Valeur nominale totale |
| Capital-actions | | | | | |
| Action nominative, entièrement libérée | Nominal | | CHF 10.00 | | CHF 10.00 |
| Etat au 1 ^{er} janvier | | 8 606 190 | 86 | 8 606 190 | 86 |
| Pas de mouvement | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Etat au 31 décembre | | 8 606 190 | 86 | 8 606 190 | 86 |
| <i>dont capital-actions donnant droit au dividende</i> | | | 86 | | 86 |

Capital-participation

La BCV n'a aucun capital-participation.

Capital conditionnel

La BCV n'a aucun capital conditionnel.

Capital autorisé

La BCV n'a aucun capital autorisé.

| | 31.12.13 | | | 31.12.12 | | |
|--|---------------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------------|---------------------------|--------------------------|
| | Nombre d'actions (en unités) | Valeur nominale totale | Taux de participation | Nombre d'actions (en unités) | Valeur nominale totale | Taux de participation |
| Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote | | | | | | |
| Avec droit de vote | | | | | | |
| Etat de Vaud, participation directe | 5 762 252 | 57.6 | 66.95% | 5 762 252 | 57.6 | 66.95% |

5.6 Justification des capitaux propres (en millions de CHF)

| | Capital- actions | Réserve légale générale: réserve issue d'apports de capital | Réserve légale générale: autres réserves | Réserves pour risques bancaires généraux | Réserve pour propres titres de participation | Autres réserves | Résultat de l'exercice | Total des fonds propres |
|--|---------------------|--|---|---|---|--------------------|---------------------------|----------------------------|
| Etat au 1^{er} janvier 2011 | 86 | 695 | 84 | 694 | 7 | 1 252 | 310 | 3 128 |
| Attribution aux autres réserves | | | | | | 121 | - 121 | 0 |
| Dividende 2010 | | | | | | | - 189 | - 189 |
| Distribution par la réserve issue d'apports de capital | | - 86 | | | | | | - 86 |
| Variation de la réserve pour propres titres de participation | | | | - 1 | 1 | | | 0 |
| Résultat de l'exercice | | | | | | | 314 | 314 |
| Etat au 31 décembre 2011 | 86 | 609 | 84 | 693 | 8 | 1 373 | 314 | 3 167 |
| Attribution aux autres réserves | | | | | | 124 | - 124 | 0 |
| Dividende 2011 | | | | | | | - 189 | - 189 |
| Distribution par la réserve issue d'apports de capital | | - 86 | | | | | | - 86 |
| Variation de la réserve pour propres titres de participation | | | | - 2 | 2 | | | 0 |
| Résultat de l'exercice | | | | | | | 320 | 320 |
| Etat au 31 décembre 2012 | 86 | 523 | 84 | 691 | 10 | 1 497 | 320 | 3 211 |
| Attribution aux autres réserves | | | | | | 131 | - 131 | 0 |
| Dividende 2012 | | | | | | | - 189 | - 189 |
| Distribution par la réserve issue d'apports de capital | | - 86 | | | | | | - 86 |
| Variation de la réserve pour propres titres de participation | | | | 0 | 0 | | | 0 |
| Résultat de l'exercice | | | | | | | 297 | 297 |
| Etat au 31 décembre 2013 | 86 | 437 | 84 | 691 | 10 | 1 628 | 297 | 3 233 |

5.7 Rémunérations et crédits accordés aux organes

Le détail des rémunérations et crédits accordés aux organes figure au chiffre 13.12 des comptes du Groupe.

5.8 Créances et engagements envers les sociétés liées (en millions de CHF)

| | 31.12.13 | 31.12.12 |
|---|------------|------------|
| Créances sur la clientèle | 36 | 34 |
| Créances hypothécaires | 13 | 14 |
| Immobilisations financières | 5 | 5 |
| Créances | 54 | 53 |
| Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements | 4 | 6 |
| Autres engagements envers la clientèle | 276 | 292 |
| Engagements | 280 | 298 |

Sont considérées comme sociétés liées les établissements de droit public du canton de Vaud et les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton de Vaud détient une participation qualifiée. Les opérations effectuées avec ces sociétés sont faites aux conditions du marché.

5.9 Compte spécial de la Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise (en millions de CHF)

Garantie par l'Etat de Vaud et gérée par la Banque Cantonale Vaudoise selon décret du 20 juin 1995

| | 2013 | 2012 |
|--|------------|------------|
| Le capital en dépôt au 1^{er} janvier | 302 | 338 |
| a enregistré les mouvements suivants: | | |
| excédent net des paiements durant l'exercice | - 33 | - 36 |
| capitalisation des intérêts nets au 31 décembre | 0 | 0 |
| soit une variation nette de | - 33 | - 36 |
| Le capital en dépôt s'élève au 31 décembre à | 269 | 302 |
| <i>dont garantis par l'Etat de Vaud</i> | <i>188</i> | <i>214</i> |

| | 31.12.13 | 31.12.12 | Evolution |
|--|------------|------------|-------------|
| Répartition et évolution par type de prestation | | | |
| Livrets et comptes Epargne nominatifs | 166 | 182 | - 16 |
| Livrets et comptes Epargne Senior | 62 | 68 | - 6 |
| Livrets Epargne au porteur | 39 | 48 | - 9 |
| Livrets et comptes Epargne Jeunesse | 2 | 4 | - 2 |
| Total | 269 | 302 | - 33 |

6. Informations et notes se rapportant au compte de résultat

6.1 Résultat des opérations de négoce (en millions de CHF)

| | 2013 | 2012 | Variation absolue | Variation en % |
|---|--------------|--------------|----------------------|-------------------|
| Commerce de devises et métaux précieux | 72.6 | 77.2 | - 4.6 | - 6 |
| Négoce de billets de banque | 11.4 | 10.6 | 0.8 | 8 |
| Négoce de titres (coût de refinancement déduit) et produits dérivés | 26.2 | 22.6 | 3.6 | 16 |
| Charges de commissions de négoce | - 5.8 | - 5.7 | 0.1 | 2 |
| Total | 104.4 | 104.7 | - 0.3 | - 0 |

7. Propositions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 1^{er} mai 2014, la répartition du bénéfice et la distribution suivantes:

7.1 Répartition du bénéfice

Le bénéfice ressortant du bilan, de CHF 296,6 millions, est réparti comme suit:

| | Dividende en CHF par action nominative | Nombre de titres (en unités) | Répartition (en millions de CHF) |
|--|--|---------------------------------|--|
| Versement d'un dividende ordinaire de | 22.00 | 8 606 190 | 189.3 |
| Attribution à la réserve légale générale | | | 0 |
| Attribution aux autres réserves | | | 107.3 |
| | | | 296.6 |

Si cette proposition est acceptée, le dividende sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans tous les points de vente de la Banque dès le 8 mai 2014.

7.2 Autre distribution

En outre, il est proposé de distribuer, par un prélèvement sur le compte d'apports de capital de la réserve légale générale (réserve issue d'apports de capital) un montant de CHF 86,1 millions:

| | Montant en CHF par action nominative | Nombre de titres (en unités) | Distribution (en millions de CHF) |
|---|--|---------------------------------|---|
| Versement par prélèvement sur la réserve issue d'apports de capital | 10.00 | 8 606 190 | 86.1 |
| | | | 86.1 |

Si cette proposition est acceptée, la distribution sera payable, sans déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans tous les points de vente de la Banque dès le 8 mai 2014.

8. Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Cantonale Vaudoise, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe (pages 148 à 156) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, chiff. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Alex Astolfi

Expert-réviseur

Réviseur responsable

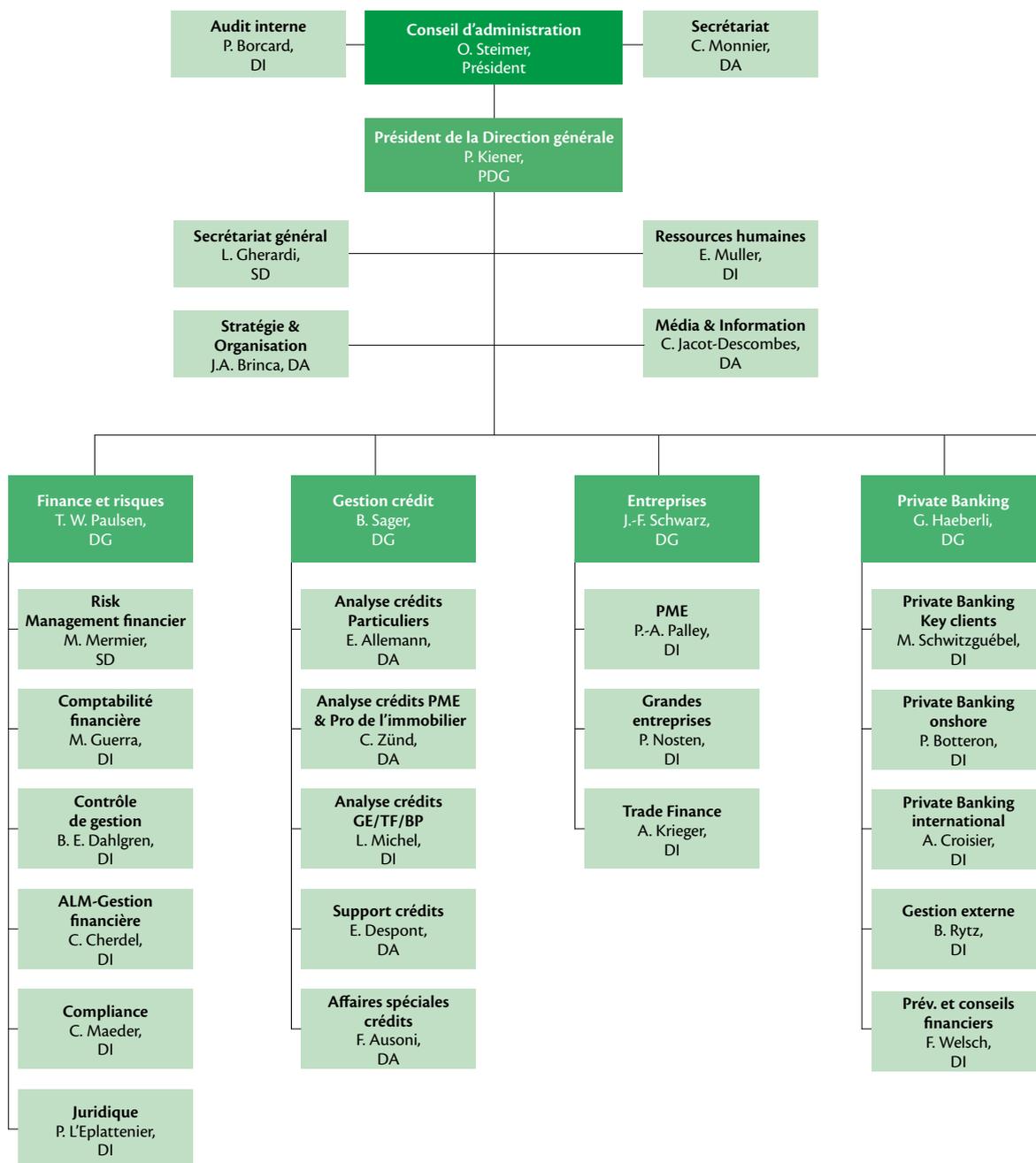
David Molleyres

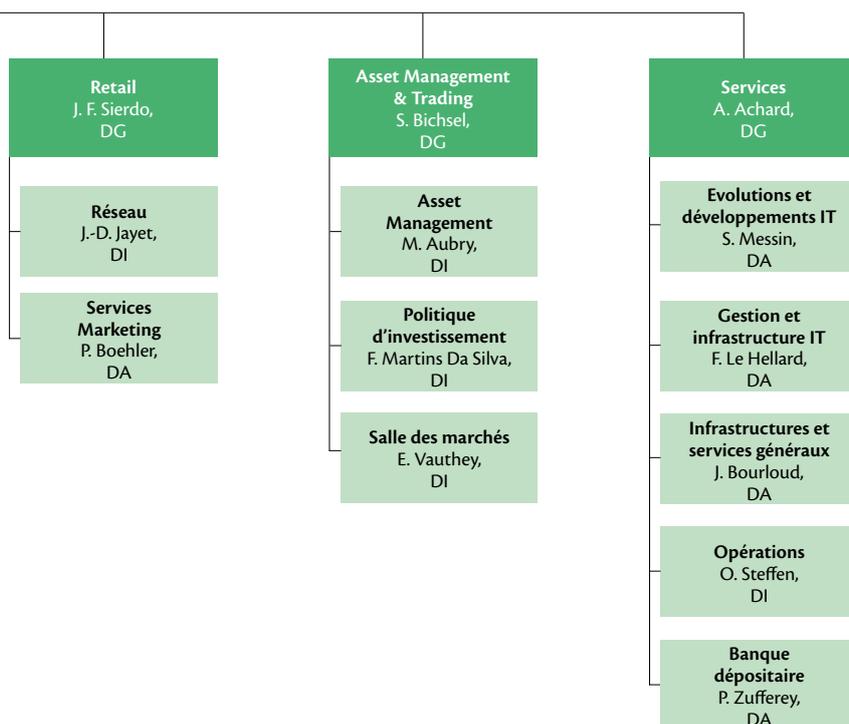
Expert-réviseur

Lausanne, le 12 mars 2014

Organigramme

Situation au 01.03.2014





DG: directeur(rice) général(e)

DI: directeur(rice)

DA: directeur(rice) adjoint(e)

SD: sous-directeur(rice)

Organisation du réseau

Situation au 01.03.2014



Responsables régionaux

Situation au 01.03.2014

Région Broye

Clientèle privée
Private Banking
PME

Francis Collaud
André Cherbuin
Fabrice Chollet

Région Morges

Clientèle privée
Private Banking
PME

Philippe Diserens
Daniel Vuffray
Patrick Blanc

Région Chablais / Alpes vaudoises

Clientèle privée
Private Banking
PME

Eric Barroud
Vincent Mottier
Sébastien Roduit

Région Nord vaudois

Clientèle privée
Private Banking
PME

Steve Magnenat
Adrian Kocher
Bernard Mettraux

Région Gros-de-Vaud

Clientèle privée
Private Banking
PME

Pascal Udry
Pierre-Yves Zimmermann
Alexandre Berthoud

Région Nyon

Clientèle privée
Private Banking
PME

Grégory Gay
Jean-Michel Isoz
Jean-Daniel Gebhard

Région Lausanne

Clientèle privée
Private Banking
PME

Thierry Magnin
Pascal Aubry
Henri-Pierre Monney

Région Riviera

Clientèle privée
Private Banking
PME

Pierre-Alain Favre
Christophe Millius
Didier Muller

Région Lavaux

Clientèle privée
Private Banking
PME

Sébastien Rod
Olivier Engler
Cédric Ottet

Agences

Situation au 01.03.2014

Région Broye

Avenches

Rue Centrale 4
Case postale 47
1580 Avenches

Lucens

Avenue de la Gare 4 A
Case postale 69
1522 Lucens

Payerne

Rue du Temple 9
Case postale 64
1530 Payerne

Région Chablais / Alpes vaudoises

Aigle

Rue du Collège 2
Case postale 449
1860 Aigle

Bex

Rue Centrale 5
Case postale 62
1880 Bex

Château-d'Oex

Grand-Rue 82
Case postale 172
1660 Château-d'Oex

Les Diablerets

Les Ormonts 7
Case postale 27
1865 Les Diablerets

Leysin

Place du Marché
Case postale 83
1854 Leysin

Villars

Avenue Centrale 119
Case postale 7
1884 Villars

Villeneuve

Grand-Rue 1
Case postale 27
1844 Villeneuve

Région Gros-de-Vaud

Cheseaux-sur-Lausanne

Rue du Pâquis 1
Case postale 68
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

Cugy

Centre commercial Migros
Route de Bottens 1
Case postale 8
1053 Cugy

Echallens

Place de la Gare 7
Case postale 31
1040 Echallens

Moudon

Rue du Temple 10
Case postale 32
1510 Moudon

Penthalaz

Place Centrale 3
Case postale 7
1305 Penthalaz

Romanel

Centre commercial Romanel
En Félezin
1032 Romanel

Région Lausanne

Bellevaux

Route Aloys-Fauquez 116
Case postale 30
1000 Lausanne 8

Bergières

Avenue Bergières 42
Case postale 60
1000 Lausanne 22

Bussigny

Chemin du Parc 6
Case postale 44
1030 Bussigny

Chauderon

Place Chauderon 8
Case postale 300
1001 Lausanne

CHUV

Rue du Bugnon 46
Case postale 8
1011 Lausanne

Crissier

Centre MMM
Case postale 210
1023 Crissier

Ecublens

Chemin du Croset 3
Case postale 47
1024 Ecublens

Epalinges

Place de la Croix-Blanche 17
Case postale 119
1066 Epalinges

La Sallaz

Route d'Oron 2
Case postale 32
1000 Lausanne 10

Lausanne - Cour

Avenue de Cour 38 A
Case postale 163
1000 Lausanne 3

Lausanne - Gare

Place de la Gare 10
Case postale 192
1001 Lausanne

Ouchy

Avenue d'Ouchy 76
Case postale 22
1000 Lausanne 6

Prilly

Route de Cossonay 21
Case postale 48
1008 Prilly

Renens

Rue du Midi 15
Case postale 608
1020 Renens

UNIL

Internef - Dorigny
Case postale 125
1015 Lausanne

WTCL

Avenue Gratta-Paille 2
1018 Lausanne

Lausanne - St-François

Place St-François 14
Case postale 300
1001 Lausanne

Région Lavaux

Chailly

Avenue de Chailly 10
Case postale 79
1000 Lausanne 12

Cully

Place de l'Hôtel de Ville 7
Case postale 16
1096 Cully

Lutry

Route de Lavaux 166
Case postale 265
1095 Lutry

Mézières

Rue du Théâtre 2
Case postale 41
1083 Mézières

Oron-la-Ville

Le Bourg 16
Case postale 103
1610 Oron-la-Ville

Pully

Rue de la Poste 8
Case postale 62
1009 Pully

Savigny

Place du Forum 2
Case postale 120
1073 Savigny

Région Morges

Allaman

Littoral Centre
Route de la Gare 10
1165 Allaman

Aubonne

Chemin du Mont-Blanc 2
Case postale 37
1170 Aubonne

Cossonay-Ville

Rue des Etangs 5
Case postale 35
1304 Cossonay-Ville

Denges

Route de Genève 107 B
Case postale 74
1026 Denges

Morges Hôtel-de-Ville

Place de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 144
1110 Morges 1

Morges - Charpentiers

Rue Centrale 12
Case postale 144
1110 Morges 1

St-Prex

Route de Rolle 2
Case postale 24
1162 St-Prex

Région Nord vaudois

Chavornay

Route d'Yverdon 2
Case postale 62
1373 Chavornay

Grandson

Place du Château 8
Case postale 28
1422 Grandson

Le Sentier

Grand-Rue 36
Case postale 62
1347 Le Sentier

Orbe

Place du Marché 9
Case postale 27
1350 Orbe

Ste-Croix

Rue Neuve 2
Case postale 17
1450 Ste-Croix

Vallorbe

Rue de l'Horloge 1
Case postale 36
1337 Vallorbe

Yverdon-les-Bains

Rue des Remparts 17
Case postale 256
1400 Yverdon-les-Bains 1

Région Nyon

Coppet

Rue Froide 1
Case postale 30
1296 Coppet

Gland

Avenue du Mont-Blanc 14 A
Case postale 338
1196 Gland

Nyon

Rue Perdtemps 6
Case postale 1048
1260 Nyon 1

Rolle

Grand-Rue 60
Case postale 232
1180 Rolle

Signy

Centre Commercial
Rue des Fléchères 7A
Case postale 245
1274 Signy-Centre

Région Riviera

Blonay

Route du Village 7
Case postale 91
1807 Blonay

Chexbres

Grand-Rue
Case postale 113
1071 Chexbres

Clarens

Avenue Vinet 15
Case postale 51
1815 Clarens

La Tour-de-Peilz

Grand-Rue 38
Case postale 64
1814 La Tour-de-Peilz

Montreux

Grand-Rue 50
Case postale 1026
1820 Montreux

Vevey - Gare

Place de la Gare
Case postale 160
1800 Vevey 1

Vevey - Nestlé

Avenue Nestlé 55
1800 Vevey

Impressum

Remerciements

La BCV tient à remercier ses partenaires et collaborateurs qui ont contribué à l'élaboration de ce document

Coordination globale
Grégory Duong

Coordination graphique
Nicole Robertson

Rédaction
Jean-Pascal Baechler
Grégory Duong
Daniel Küffer
Maxime Mermier
Christian Monnier
Murielle Nussbaum

Réalisation graphique
Nicole Robertson

Photographies
Blaise Schalbetter

Impression
Genoud Entreprise d'arts graphiques SA
Le Mont-sur-Lausanne





Siège social
Place Saint-François 14
Case postale 300
1001 Lausanne
Suisse

Téléphone : 0844 228 228
Adresse Swift : BCVLCH2L
Clearing : 767
Internet : www.bcv.ch
e-mail : info@bcv.ch

